

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844 / 5182523

Website: www.au.int

SC8854

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-deuxième session ordinaire

21 - 25 janvier 2013

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/755(XXII)

Original : anglais et français

**RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE
SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION POUR
LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2012**

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	<i>i</i>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
I. INTRODUCTION	27
II. PAIX ET SÉCURITÉ	29
II.1. OPÉRATIONNALISATION DE L'APSA	29
II.2. ÉTAT DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN	30
II.3. CAMPAGNE « AGISSONS POUR LA PAIX »	42
II.4. PROGRAMME FRONTIÈRE DE L'UA.....	43
II.5. RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT (RDPC) ET SUIVI DE L'INITIATIVE DE SOLIDARITÉ AFRICAINE (ISA)	44
II.6. RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS).....	44
II.7. DÉSARMEMENT ET QUESTIONS CONNEXES	45
II.8. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE CRIME TRANSNATIONAL ORGANISÉ.....	47
III. INTÉGRATION RÉGIONALE, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION	49
III.1. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	49
1. ÉDUCATION.....	49
2. LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET LES TIC.....	51
3. SANTÉ ET ASSAINISSEMENT	55
4. BIEN-ÊTRE HUMAIN ET SOCIAL	56
5. ENFANTS, JEUNESSE ET SPORT.....	59
III.2. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCONNEXION	61
1. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA) POUR FAIRE FACE A L'INSUFFISANCE D'INFRASTRUCTURES	62
2. TRANSPORT ET TOURISME	63
3. ÉNERGIE	64
4. POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TIC	66
III.3. INTÉGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	68
1. RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES EN AFRIQUE	68
2. GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	71
III.4. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET DES ACTIFS FINANCIERS	74
1. LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES.....	74
2. SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE	75
III.5. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION	76

1.	<i>MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (CAADP) ET D'AUTRES PROJETS PHARES EN APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL</i>	76
2.	<i>INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION</i>	79
III.6.	INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE COMMERCE	81
1.	COMMERCE INTRA-AFRICAIN.....	81
III.7.	RÔLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVÉ, SOCIÉTÉ CIVILE, DIASPORA)	84
1.	INTEGRATION	84
2.	STATISTIQUES.....	85
3.	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....	85
4.	CITOYENS AFRICAINS ET DIASPORA.....	85
III.8.	PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE MONDE	89
1.	PARTENARIATS EN COURS	89
2.	BUREAUX DE REPRÉSENTATION	94
IV.	VALEURS PARTAGÉES	106
IV.1.	DÉMOCRATIE, ÉLECTIONS ET GOUVERNANCE	106
IV.2.	DROITS DE L'HOMME	111
IV.3.	GENRE ET DÉVELOPPEMENT	116
IV.4.	CULTURE	120
IV.5.	QUESTIONS JURIDIQUES (ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'UNION)	121
V.	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	131
V.1.	LA COMMISSION - PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (ICPB)	131
1.	PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION.....	134
2.	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	135
3.	AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	140
4.	GESTION ET COMPTABILITÉ FINANCIÈRES	144
5.	<i>GESTION DES CONFÉRENCES ET PUBLICATIONS</i>	147
6.	<i>SERVICES MÉDICAUX</i>	150
7.	<i>COORDINATION INTERDÉPARTEMENTALE</i>	151
8.	<i>PLANIFICATION STRATÉGIQUE, SUIVI, ÉVALUATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES (SPPMERM)</i> 154	
9.	<i>ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION</i>	156
10.	<i>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES</i>	159
VI.	CONCLUSION	164

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est le premier présenté par la Commission qui a été élue en juillet 2012. Au nom de tous les Commissaires, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier la Conférence de l'Union de nous avoir accordé cet honneur et ce privilège en tant que Commission, afin de rendre plus aisé la tâche de l'Union africaine. Nous sommes conscients que la tâche qui nous attend est énorme, et nous ferons tout notre possible, en collaboration avec les États membres, pour l'édification d'une Afrique prospère, intégrée, en paix avec elle-même et qui occupe la place qui lui revient dans le monde.

Nous voudrions remercier Dr. Jean Ping, ancien Président de la Commission, pour son leadership, ainsi que son équipe pour la manière dont ils ont dirigé les activités de la Commission, objet du présent rapport. Nos remerciements vont également au personnel de la Commission qui continue à travailler inlassablement pour nous permettre de réaliser des avancées dans l'agenda que nous nous sommes fixé. Nous voudrions également exprimer notre gratitude aux États membres pour leur soutien indéfectible aux activités de la Commission.

La Commission est en train d'élaborer présentement son Plan stratégique (2014-2017) qui sera achevé d'ici fin mars. Nous travaillons aussi sur le Cadre stratégique à l'échelle de l'Union africaine, conformément à la décision de la Conférence de l'Union. À cet effet, nous poursuivons notre étroite collaboration avec toutes les institutions de l'Union africaine et consulterons les CER et les États membres. Nous œuvrons en outre de concert avec d'autres institutions continentales et consulterons différents secteurs de la population africaine.

Nous concentrerons nos efforts sur l'édification d'une Commission très performante, compétente et efficace, qui puisse mieux répondre aux besoins du continent.

Notre objectif est de faire en sorte que nous répartissions nos travaux entre développement, paix et sécurité. Nous redoublerons d'efforts pour mieux promouvoir ainsi le développement humain, en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie et l'innovation. Nous nous engageons aussi à continuer d'œuvrer en étroite collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, les infrastructures et le commerce intra-africain.

L'autonomisation des femmes et la parité hommes-femmes dans toutes les institutions et programmes de l'Union sera l'un de nos centres d'intérêt.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Union, la Commission continuera à suivre de près la question de la mobilisation des ressources et des sources alternatives de financement de l'Union, à l'intérieur et à l'extérieur du continent.

Par une communication meilleure et plus efficace, nous espérons informer et mobiliser les citoyens africains pour qu'ils contribuent et soutiennent les activités de l'Union africaine.

Cette année devrait marquer un tournant décisif au moment où nous célébrons le cinquantenaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine sous le thème «*Panafricanisme et Renaissance africaine*». La Commission et les Etats membres devraient faire de cet événement une occasion mémorable et mettre au point en même temps une vision et un agenda à long terme pour l'Afrique à l'horizon 2063.

Dans nos efforts visant à mettre en œuvre des objectifs de l'Union africaine, nous comptons toujours sur le soutien de tous les Etats membres.

Dr Nkosazana Dlamini-Zuma
Présidente de la Commission de l'Union africaine

RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2012

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

INTRODUCTION

1. Nous vivons une époque intéressante pour l'Afrique, une époque d'opportunités illimitées, mais aussi de défis permanents pour notre continent. Alors que les crises financière et économique mondiales n'ont cessé d'entraver la croissance de l'économie mondiale, l'Afrique s'est relativement bien tirée d'affaire avec sa croissance économique d'une moyenne de plus de 5% par an. La bonne résistance de l'économie africaine face à la récession mondiale a grandement contribué à empêcher l'économie mondiale de basculer dans une dépression totale. Le regard du monde vers l'Afrique a changé. L'Afrique est de plus en plus considérée comme le continent de l'avenir, grâce à une population jeune et en croissance, à l'abondance de nos ressources naturelles, à l'amélioration continue et au climat attrayant des affaires et des opportunités, aux progrès réalisés dans la consolidation de la démocratie et de la gouvernance, ainsi que dans l'amélioration en matière de responsabilisation et de respect de l'état de droit et des droits de l'homme. L'Afrique est fière du rôle crucial que jouent nos femmes dans la gestion des affaires du continent et pour façonner son destin.

2. Cependant, l'Afrique a encore des défis à relever de toute urgence et collectivement. Nous avons été témoins de la recrudescence des conflits et des approches anticonstitutionnelles de changement de gouvernement. Sans la paix et la stabilité nous ne pouvons pas consolider ni préserver les acquis que nous avons réalisés. Notre continent doit aussi se contenter de l'aide de partenaires extérieurs qui diminue. Dans le même temps, l'échec total des négociations sur les questions liées au commerce mondial et au changement climatique est un sujet de préoccupation, avec des conséquences très graves pour l'Afrique.

3. Il est important que l'Afrique demeure résolue et déterminée à relever ces défis en investissant dans le développement de son capital humain, en particulier les jeunes et les femmes, de ses infrastructures et l'agriculture, et dans l'utilisation et la gestion durable de ses ressources naturelles. Il est tout aussi important que le continent s'affirme dans le monde sur des questions d'intérêt mondial, en particulier sur celles liées à son destin, à sa dignité et à l'exploitation de ses ressources naturelles.

4. La présentation de ce rapport intervient à une année charnière pour l'Afrique. L'année 2013 marque en effet les 50 ans de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que les 10 années écoulées depuis le lancement de l'Union africaine qui lui a succédé et qui est née d'une démarche consciente visant à donner un nouvel élan à l'intégration et à l'unité africaine.

5. C'est ainsi que la première décennie de l'UA a vu la création du NEPAD et de ses programmes connexes tel le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

et la mise en place des différents cadres et programmes politiques panafricains couvrant tous les secteurs et les thèmes socio-économiques et politiques. Ces cadres et programmes ont jeté les bases pour une éventuelle harmonisation et codification des politiques continentales.

6. L'UA a également mené une campagne qui a abouti à la réduction et à l'annulation de la dette de certains pays.

7. En outre, l'UA a également mis en place son Architecture de paix et de sécurité, qui privilégie les solutions africaines aux problèmes africains. Cette architecture, dont la mise en œuvre se poursuit, offre au continent l'infrastructure et les capacités qui lui sont nécessaires pour coordonner ses approches et ses solutions collectives et pour participer avec le reste du monde à la résolution des conflits sur le continent. Si ce processus a connu des succès remarquables, il y a eu aussi quelques échecs et faiblesses, notamment en ce qui concerne la prévention de nouveaux conflits.

8. Pour marquer le 50^{ème} anniversaire de l'OUA, l'UA a décidé de retenir « *le panafricanisme et la renaissance africaine* » comme thème de ce Sommet. Le thème a également été adopté pour les célébrations du 50^{ème} anniversaire de l'OUA qui se dérouleront tout au long de l'année.

9. Le Sommet de l'UA en juillet 2012 a marqué la volonté du continent d'élaborer une vision et un programme panafricains à long terme destinés à concrétiser la renaissance africaine. La Commission de l'UA, en collaboration avec ses partenaires stratégiques continentaux, à savoir la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), élabore un « programme africain 2063 » en comptant sur des contributions multiples et diversifiées des États membres, des CER, de la société civile et de tous les secteurs sur le continent et au sein de la diaspora.

10. Le travail d'élaboration du « programme panafricain 2063 » est d'une importance historique car il s'appuiera sur les expériences de plans continentaux tels que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le NEPAD. Ce programme devra mobiliser et dynamiser tous les secteurs, en donnant une nouvelle dynamique aux efforts déployés en vue d'un développement rapide et durable de l'Afrique. Il s'agit d'une occasion de mettre en place une plate-forme inclusive de participation des parties prenantes, en tenant particulièrement compte des groupes marginalisés que constituent les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, avec la ferme conviction que ce sera là un élément décisif pour bâtir un avenir meilleur pour la majorité des peuples du continent.

11. L'Afrique est bien placée pour trouver des solutions novatrices aux problèmes auxquels elle est confrontée. L'Afrique a ses propres génies, ses propres valeurs et ressources partagées, qu'elles soient humaines ou naturelles, pour inventer et réinventer des modèles de croissance équitable et de développement durable qui assureront un avenir harmonieux aux générations à venir.

12. Alors que l'Union africaine célèbre ces dix années d'existence, un bilan de ses réalisations et des principaux jalons qu'elle a franchi doit être entrepris et partagé avec les citoyens du continent et ceux du monde en général.

13. Le présent rapport rend compte du travail qui a été accompli par la Commission de janvier à décembre 2012. Il couvre l'ensemble des activités sectorielles de la Commission, à savoir: paix et sécurité ; intégration, développement et coopération ; intégration par le développement des infrastructures ; intégration et changement climatique et gestion durable des ressources naturelles ; intégration et développement des marchés et des actifs financiers ; rôle de tous les acteurs dans le renforcement du processus d'intégration ; partenariats et relations avec le monde ; activités des bureaux de représentation de l'UA ; valeurs partagées; genre et développement; architecture juridique de l'Union; réforme des structures de la Commission et des organes de l'Union ; autres services administratifs ; Planification stratégique, suivi et évaluation et mobilisation des ressources ; activités de vérification, et renforcement des capacités institutionnelles.

PAIX ET SÉCURITÉ

14. **Dans le domaine de la paix et de la sécurité**, des progrès constants ont été accomplis dans la **mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture de paix et de sécurité (APSA)**. Les efforts se poursuivent pour renforcer **les relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) / Mécanismes régionaux sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits**, en tenant compte des dispositions du Protocole du Conseil de paix et de sécurité (CPS) qui stipulent que la responsabilité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique incombe en premier lieu au CPS et que les CER/MR font partie de l'architecture sécuritaire générale de notre Union. Le **Système continental d'alerte rapide (CEWS)** est aujourd'hui opérationnel, toutefois, l'interaction avec les décideurs doit être renforcée afin de faciliter des interventions appropriées et opportunes en cas de crises. En outre, un certain nombre de mesures ont été prises au cours de la période sous examen pour veiller à ce que la **Force africaine en attente (FAA)** devienne pleinement opérationnelle d'ici 2015.

15. Sur le terrain, la paix et la sécurité restent un mélange qui se caractérise par des évolutions inquiétantes dans certaines régions du continent et des progrès encourageants dans d'autres. Le **Mali** continue à faire face à des défis sans précédent avec l'occupation de la partie nord du pays par des terroristes armés et des groupes criminels. Cette situation représente une grave menace à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, ainsi qu'à la paix et à la sécurité régionales. L'UA et la CEDEAO, œuvrant ensemble avec toutes les parties prenantes, notamment les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, ont déployé des efforts considérables pour faire face à ces défis. L'Afrique doit soutenir pleinement le Mali pour lui permettre de sortir rapidement de cette crise.

16. L'évolution négative de la situation dans la **partie est de la République démocratique du Congo (RDC)** n'ont cessé d'alerter l'attention de la Commission compte tenu de son impact sur le terrain et de ses répercussions sur la stabilité dans la

région entière des Grands Lacs. L'UA, par l'intermédiaire de la Commission et du CPS, a pris un certain nombre de mesures pour appuyer les décisions prises par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en ce qui concerne aussi bien le déploiement d'une Force internationale neutre que le dialogue entre le Gouvernement de la RDC et le M23. Il convient d'intensifier et de compléter ses efforts par des stratégies à long terme pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité récurrente que connaît cette région.

17. **La République centrafricaine** reste confrontée à des défis énormes. Dans ce contexte, la signature à Libreville d'un accord de paix entre les parties sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est un évènement positif.

18. L'évolution de la situation au **Mali, à l'est de la RDC et en République centrafricaine** illustre la tendance croissante et inquiétante du recours à la rébellion armée pour appuyer des revendications politiques. L'UA devrait résolument s'attaquer à ce problème car sa répétition peut potentiellement annihiler les progrès accomplis dans le processus de démocratisation et dans la promotion de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

19. En **Somalie**, des progrès considérables ont été réalisés tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité, comme en témoigne l'expansion continue des zones sous contrôle du gouvernement et de l'AMISOM, ainsi que l'aboutissement de la période de transition, ce qui a conduit à l'élection de M. Hassan Sheikh Mohamud en tant que président. Il est indispensable que l'Afrique, en collaboration avec le reste de la communauté internationale, reste activement engagée à aider la Somalie à relever le défi énorme et complexe de l'édification de la paix et de la reconstruction post-conflit pour consolider les progrès réalisés et éviter de retomber dans des situations d'apatridie.

20. L'UA a continué de déployer des efforts soutenus pour traiter les questions encore non résolues dans les relations entre le **Soudan et le Soudan du Sud**, dans le cadre de l'accord de principe de deux Etats viables, vivant en paix l'un avec l'autre et travaillant ensemble sur des questions d'intérêt commun. La période considérée a été marquée par la signature d'accords historiques le 27 septembre 2012, sous les auspices de l'AUHIP, et par le Sommet entre les présidents Omar Hassan Al Bashir et Salva Kiir Mayardit, qui s'est réuni à Addis-Abeba, les 4 et 5 janvier 2013. J'espère sincèrement que les engagements pris par les deux parties seront pleinement mis en œuvre et que les deux pays fassent preuve de l'esprit de compromis, de souplesse nécessaire pour régler les questions en suspens, dans l'intérêt supérieur de leurs peuples, de la région et de l'Afrique dans son ensemble.

21. Avec une référence particulière au Soudan, il convient de noter les efforts qui continuent d'être faits en ce qui concerne la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD), en dépit des difficultés rencontrées. La détérioration de la situation sécuritaire, y compris les attaques contre la MINUAD, est un sujet de profonde préoccupation. Des efforts renouvelés sont nécessaires, à la fois pour rendre le

processus de paix aussi inclusif que possible et répondre efficacement aux défis sur le terrain, afin de parvenir à une paix durable à laquelle aspire le peuple du Darfour.

22. Les efforts visant à résoudre la crise en **Guinée-Bissau** se sont également poursuivis. La Mission d'évaluation conjointe de la CEDEAO / UA / CPLP / UE / ONU qui s'est rendue en Guinée-Bissau en décembre 2012 a constitué une évolution encourageante vers une approche commune de la situation en Guinée-Bissau, à l'appui des efforts régionaux actuels.

23. **Madagascar** a connu une évolution politique encourageante avec l'annonce faite à la fois par l'ancien Président Marc Ravalomanana et le Président de transition actuel, Andy Rajual qu'ils ne se présenteront pas aux élections présidentielles qui auront lieu en mai-juillet 2013.

24. La Commission continue également à suivre de près le cours des transitions en Afrique du Nord. En **Tunisie**, la rédaction de la nouvelle Constitution devrait être achevée d'ici avril 2013, alors que les élections générales (présidentielle et législatives) sont prévues au 2ème trimestre de l'année 2013. En **Libye**, à la suite du succès des élections de juillet 2012, l'Assemblée générale du Congrès national (GNC) a été inaugurée et un nouveau Premier Ministre désigné. En **Egypte**, l'une des évolutions majeures au cours de la période considérée a été l'adoption d'une nouvelle Constitution, en décembre 2012, ouvrant la voie à la tenue d'élections législatives pour la Chambre basse du Parlement dissous qui marquera la fin de la transition ouverte par les soulèvements populaires de février 2011.

25. Les processus de transition en **Afrique du Nord** ont, dans le même temps, continué à faire face à plusieurs défis. Toutes les parties concernées doivent déployer des efforts renouvelés et faire preuve de l'engagement nécessaire pour faire en sorte que les promesses des soulèvements populaires dans la région ont bien été tenues.

26. Des avancées vers la consolidation de la paix et la reprise économique continuent d'être faites dans un certain nombre de pays qui sont sortis récemment d'un conflit. Il s'agit en particulier des **Comores, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Leone**. La communauté internationale devrait, par nécessité, rester activement engagée dans le soutien aux efforts de reconstruction, de consolidation de la paix et de développement post-conflit dans les pays concernés. À cet égard, la Commission a intensifié ses efforts en vue de la mise en œuvre de l'Initiative de Solidarité Africaine (ASI), lancée en juillet, à Addis-Abeba, en vue de mobiliser le soutien de l'intérieur du continent aux pays africains qui sortent d'un conflit.

27. En relation avec à la reconstruction post-conflit et le développement, on trouve également les mesures prises par la Commission dans les domaines du **désarmement, de la démobilisation et de réintégration (DDR)**, ainsi que de la **réforme du secteur de sécurité (RSS)**. La Commission soutient les programmes DDR dans certains États membres. Elle a également mis au point un cadre de politique de l'UA sur la RSS, qui est destiné à servir de cadre d'orientation pour la mise en œuvre de la RSS en Afrique. La Commission se réjouit de travailler avec les États membres de l'UA dans la mise en œuvre de cette politique.

28. La Commission a également pris un certain nombre d'autres initiatives. À cet égard, il convient de mentionner la poursuite de la Campagne «Agissons pour la paix». Plus particulièrement, la Commission et la Confédération africaine de football (CAF), dans le cadre de leur partenariat, ont pris l'initiative d'utiliser la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en Afrique du Sud, comme plate-forme pour promouvoir la campagne et mobiliser toutes les parties prenantes à s'engager dans des actions qui rendront effectivement la paix possible.

29. 26. La mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (PFUA) a également connu des avancées importantes. Le PFUA est un programme intersectoriel qui contribue aussi bien à la prévention structurelle des conflits qu'au renforcement de l'intégration sur le continent.

30. 27. **Dans le cadre de la Politique africaine de défense et de sécurité**, le désarmement, le contrôle des armes et les questions connexes continuent de figurer en bonne place dans les activités de la Commission. C'est dans ce contexte que la Commission a facilité l'adoption d'une **Position commune africaine relative au Traité sur le commerce des armes (TCA)** pour veiller à ce que les préoccupations et les intérêts du continent soient efficacement défendus au cours de la Conférence finale des Nations Unies sur le TCA, qui doit être organisée en mars 2013. En outre, la Commission a mis au point une Stratégie de l'UA sur la lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites **des armes légères et de petit calibre (ALPC)**, ainsi que son Plan d'action. Nous encourageons les États membres à faire usage de la Stratégie et de son Plan d'action, afin de lutter efficacement contre la prolifération illicite des ALPC.

31. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du **Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)**. En plus de la convocation de la deuxième Conférence des États parties, en novembre 2012 à Addis-Abeba, la Commission travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement d'Afrique du Sud, en tant que pays hôte, à la mise en place rapide de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (CAEN). Des efforts sont également en cours en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (CAC), en collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Enfin, la Commission a pris des mesures pour soutenir la mise en œuvre au sein du continent de la Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'interdiction de la prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires aux acteurs non étatiques et aux groupes terroristes, en tenant compte des particularités du contexte africain et des besoins de développement des États membres.

32. Malgré tout cela, l'Afrique continue de souffrir du fléau du terrorisme. Par l'intermédiaire du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), la Commission a activement contribué aux efforts visant à renforcer les capacités des États membres, ainsi qu'à faciliter la coopération et le partage du renseignement entre les États. À cet égard, des missions d'évaluation ont été effectuées dans certains États membres en vue d'identifier leurs besoins et de mobiliser le soutien nécessaire. Des

efforts ont également été déployés pour contrer l'extrémisme religieux violent et la radicalisation.

INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

33. En ce qui concerne l'intégration et le développement du capital humain, en particulier l'éducation, le Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique continuent d'inspirer l'action de la Commission. L'un des programmes phares du Plan d'action a été réalisé, en effet, les trois premiers instituts de l'Université panafricaine (UPA) ont été ouverts, au Cameroun (gouvernance, sciences humaines et sociales), au Nigeria (vie et sciences de la Terre) et au Kenya (innovation de la technologie des sciences fondamentales). L'institut de l'eau et des sciences de l'énergie de l'Université panafricaine sera ouvert en Algérie. Le cinquième institut sera ouvert en Afrique australe dans un État membre non encore identifié. Le Kenya et le Cameroun ont fait d'importantes contributions aux instituts de l'Université panafricaine en tant que pays hôtes.

34. Vingt des quarante-trois (43) étudiants bénéficiaires de la bourse d'études Nyerere ont obtenu leurs diplômes. Un soutien supplémentaire de l'UE permettra le lancement de huit (8) réseaux universitaires en Afrique. Le processus de mise en œuvre de la bourse Afrique-Inde enregistre également des progrès significatifs.

35. La Commission de l'UA poursuit la mise en œuvre de la Stratégie de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur par le biais de divers projets sur le terrain.

36. Dans le cadre du Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS), des progrès sont en cours de réalisation au Centre international pour l'éducation des Filles et des Femmes en Afrique basé à Ouagadougou. Cependant, l'Observatoire de l'éducation à Kinshasa fait face à d'importantes contraintes financières en raison du manque de contributions des États membres.

37. Les partenariats pour le programme de perfectionnement des enseignants sont en cours d'élaboration. Dans le même temps, le projet UA-UNESCO relatif à l'histoire de l'Afrique enregistre des progrès.

38. Dans le domaine de la science et de la technologie, le Prix national AU-TWAS 2012 Jeunes scientifiques a été décerné à quinze chercheurs, et les travaux visant à finaliser le Prix Femmes scientifiques sont en cours. La mise en œuvre du Programme de bourses de recherche de l'Union africaine enregistre également des progrès.

39. La Commission de l'UA continue de promouvoir et de renforcer le rôle des parlementaires en matière de science, de technologie et d'innovation (STI).

40. La cinquième Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie pour le développement (AMCOST) s'est tenue à Brazzaville en novembre. A cette occasion, un nouveau Bureau et un Comité directeur ont été élus pour guider le travail de l'AMCOST pour les deux années suivantes. La réunion a également lancé un appel pour un soutien accru à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé (PAC).

41. Dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques, la Commission travaille à l'élaboration de lignes directrices pour une mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques (ABS).

42. Un cadre sur la mise en place de cinq réseaux régionaux virtuels liés à des centres d'excellence dans les cinq régions de l'UA a été élaboré. Il sera présenté à la Conférence en janvier 2013.

43. Le processus de création de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) enregistre également des progrès.

44. L'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (OASTI) est en cours de mise en œuvre.

SANTE ET ASSAINISSEMENT

45. Dans le domaine de la santé, la Commission a relancé l'Observatoire du SIDA en Afrique (AWA) en tant que plate-forme de responsabilisation et de sensibilisation des chefs d'État et de gouvernement.

46. Depuis son lancement, la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMA) en 2009, trente-sept États membres ont initié et se sont approprié l'initiative.

47. Compte tenu de l'importance de l'accès aux médicaments en Afrique, la Commission de l'UA, en partenariat avec UNIDO, a élaboré un Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA).

48. Les changements démographiques au sein du continent, en particulier l'explosion démographique des jeunes, requiert toute l'attention des États membres qui doivent veiller à ce que ces changements soient accompagnés par des investissements adéquats dans le capital humain.

49. Dans le domaine du bien-être humain et social, la Commission continue de travailler avec ses partenaires pour mettre en œuvre le Cadre de politique sociale pour l'Afrique. La Commission travaille au développement d'un protocole sur les droits des personnes âgées. La Commission travaille en outre sur le Protocole relatif aux droits des personnes handicapées.

50. Afin que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant devienne une réalité concrète, les États membres doivent s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte en soumettant leurs rapports à temps, et ceux qui n'ont pas ratifié / adhéré à la Charte doivent le faire.

51. La Commission continue de travailler sur le Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail en Afrique (CHC-SIMT)

52. En ce qui concerne la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR), la Commission a achevé ses travaux sur la structure proposée de l'AIR, et est en train de transmettre ses conclusions au COREP par l'intermédiaire du Sous-comité sur les structures. Quatre Etats membres se sont proposés pour accueillir AIR. La Commission invite donc le Conseil exécutif à se prononcer sur le pays qui doit abriter l'AIR.

53. Dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des sports, vingt-huit (28) Etats membres ont ratifié la Charte de la jeunesse africaine.

54. Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine constitue l'un des programmes phares de la Commission de l'UA. Il vise à promouvoir la participation des jeunes dans le développement. La demande des jeunes africains à participer à ce programme reste élevée.

55. La mise en œuvre de l'enseignement et de la formation technique professionnelle (EFTP), soutenue par le Gouvernement indien, est en cours.

56. Conformément à la Déclaration du Sommet de Malabo (2011) sur l'autonomisation et l'emploi des jeunes, les ministres de l'Union africaine en charge de la Jeunesse (COMY) se sont réunis en septembre et ont formulé différentes recommandations qui ont été présentées sous un autre rapport.

57. La Commission continue de mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif (2012) sur la mise en place d'une nouvelle Architecture du sport en Afrique. Toutefois, la dissolution du Conseil Supérieur du Sport en Afrique ne va pas sans heurts. Dans le cadre de la création de partenariats pour le sport, la Commission de l'UA a signé un protocole d'accord avec la Confédération africaine de football. Il convient de souligner que la CAF a joué l'hymne de l'UA et hissé le drapeau de l'UA pour la première fois.

INTÉGRATION PAR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

58. En ce qui concerne l'intégration par le développement des infrastructures, les actions suivantes ont été entreprises, en tant que solutions à moyen et à long terme, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), les CER, la BAD, la CEA, les États membres, les institutions spécialisées, les partenaires régionaux et les partenaires au développement: il s'agit de l'élaboration et de l'harmonisation des cadres politiques, stratégiques et réglementaires ; de l'élaboration de plans directeurs sectoriels (transports, énergie, télécommunications / TIC et tourisme) ; du soutien pour la mise en œuvre de projets concrets contenus dans le programme phare de l'UA / NEPAD ; de la coordination des principales institutions africaines impliquées dans des activités sectorielles ; de la défense des intérêts de l'Afrique lors de l'élaboration des cadres réglementaires et de politique d'infrastructure

globale et de la promotion de partenariats pour la mise en place de l'infrastructure d'intégration.

59. Plus précisément, l'année 2012 a été témoin du début du processus d'harmonisation des plans directeurs régionaux des REC sur l'infrastructure et du Plan d'action prioritaire du PIDA, d'une proposition sur la contribution des États membres au Fonds spécial du Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (Fonds spécial IPPF-NEPAD) et la mobilisation des partenaires en vue de financements; des normes pour les autoroutes transafricaines, de l'accord intergouvernemental et de l'élaboration de normes pour l'Architecture continentale de développement des infrastructures. En ce qui concerne la mise en place des couloirs de transport, certaines des études de pré faisabilité et des études préparatoires sur les chaînons manquants en termes de routes et de voies ferrées et sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique ont été conclues. L'importance du transport maritime en tant que composante de la connectivité ne cesse de croître, et les États membres sont instamment invités à ratifier la Charte africaine révisée du transport maritime, adoptée lors du Sommet de juillet 2010.

60. Le Département Infrastructure et Énergie et l'Agence du NEPAD ont élaboré un programme continental pour la croissance des infrastructures énergétiques à l'horizon 2040, dans le cadre du PIDA. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les projets d'infrastructures énergétiques tels que l'Initiative de l'hydroélectricité en Afrique en 2020, le Programme géothermique de l'Afrique de l'Est, l'élaboration d'une politique sur la bioénergie, le programme de l'énergie renouvelable pour les pays les plus touchés par la pauvreté énergétique et une stratégie, un cadre et une formation sur le développement de l'énergie solaire et éolienne. À cet égard, la responsabilité attribuée à la Commission africaine de l'énergie pour maintenir la base de données continentale de l'énergie sera essentielle car cette base de données permettra de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre et l'impact de ces programmes.

61. Le troisième secteur essentiel en matière d'infrastructures est celui des télécommunications, des TIC et de la poste. Ce secteur a connu des progrès dans le cadre d'initiatives telles que le projet « Dot Africa (.africa) » grâce au soutien exceptionnel des États membres, le projet de transition de l'analogique à la diffusion télévisuelle terrestre numérique, les mesures en faveur du développement des services postaux africains, le développement des écoles en ligne par le biais du Programme des dirigeants africains pour les TIC et du Système africain d'échange Internet (AXIS). Le programme e-Afrique du NEPAD est axé sur les initiatives intersectorielles afin de consolider les TIC dans tous les secteurs sociaux, de développer des services en ligne et de renforcer la compétitivité numérique de l'Afrique. Pour cela, le réseau d'infrastructures à large bande passant de l'Afrique qui relie tous les pays africains avec le reste du monde grâce aux systèmes de câbles sous-marins (Uhurunet) et terrestres (Umojanet) est absolument essentiel.

62. Il est clair que le programme de développement des infrastructures en Afrique est confronté à une grave pénurie de moyens financiers. Nous devons donc continuer à chercher des solutions innovantes à la question du financement de nos programmes d'infrastructure.

INTÉGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

63. La Commission de l'UA, les États membres, les organes et les partenaires compétents continuent de travailler sur des initiatives visant à :

- (i) améliorer la coordination des initiatives en matière de ressources animales, y compris la promotion de la santé des animaux et de la prévention des nuisibles, la promotion du commerce des animaux et de leurs produits en intégrant l'élevage dans le CAADP ;
- (ii) promouvoir la vision de l'eau en Afrique à l'horizon 2025 et mettre en œuvre la Déclaration de Sharm El-Cheikh sur l'accès à l'eau et l'assainissement ;
- (iii) renforcer les capacités de gestion des catastrophes, en particulier en ce qui concerne les sécheresses ;
- (iv) développer l'économie verte;
- (v) mettre à jour la Position africaine commune sur les changements climatiques et la défendre ;
- (vi) élaborer un mécanisme de coordination sur la biodiversité;
- (vii) faire des progrès sur l'initiative de la Grande Muraille Verte, et
- (viii) mettre en œuvre le système de surveillance du développement durable en Afrique.

64. Le programme de la Commission de défense et de renforcement des capacités en ce qui concerne les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), la création d'une base de données des experts africains sur les AME ainsi que le prix Wangari Maathai contribuent à relever le profil des questions environnementales et à renforcer la voix de l'Afrique dans les instances mondiales.

65. Les difficultés de financement, en particulier des États membres, la lenteur de la mise en œuvre des décisions majeures, et la pénurie du personnel dans le département continuent d'entraver la mise en œuvre rapide. Ces difficultés doivent être prises en compte.

INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET DES ACTIFS FINANCIERS

66. En ce qui concerne les institutions financières, au 13 juillet 2012, 19 pays avaient signé le Protocole portant création de la Banque africaine d'investissement et deux

pays avaient ratifié le Protocole. Les États membres sont instamment priés de ratifier le Protocole.

67. En ce qui concerne le Fonds monétaire africain, les statuts et les annexes seront soumis aux experts des États membres, pour examen, en février 2013 et à la Conférence conjointe Commission de l'UA-CEA des ministres en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique en mars 2013 avant leur soumission à la session ordinaire du Sommet de mai 2013.

68. S'agissant de la création de la Banque centrale africaine, un projet de stratégie conjointe de la Commission de l'UA et de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) a été élaboré. La stratégie sera présentée au Bureau de l'ABCA et à la Conférence conjointe de la Commission de l'UA/CEA des ministres africains en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique, pour enfin la soumettre, pour adoption, à la Conférence de l'UA, en mai 2013.

69. En ce qui concerne la Bourse panafricaine des valeurs, une étude technique a été réalisée et validée. Elle sera soumise aux experts des États membres en février 2013, ainsi qu'à la Conférence de la Commission de l'UA/CEA des ministres africains en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique.

SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

70. La Commission s'emploie à réaliser une étude dont les résultats seront présentés à la prochaine Conférence conjointe de la Commission de l'UA/CEA des ministres en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique.

CAPACITÉS D'INTÉGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME INTÉGRÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (CAADP) ET D'AUTRES PROJETS PHARES EN APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL

71. La mise en œuvre du CAADP est en bonne voie, avec un solide soutien des États membres, du secteur privé, de la société civile, des agriculteurs et des partenaires au développement. Des progrès sont également réalisés avec l'affectation de 10 % des budgets nationaux à l'agriculture. L'engagement des partenaires du CAADP est attesté par le soutien du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) aux programmes agricoles de cinq pays africains.

72. Les Communautés économiques régionales sont à différents niveaux de développement de leurs pactes régionaux du CAADP, qui évolueront vers des plans régionaux d'investissement. Des efforts sont également déployés pour associer le secteur privé, grâce à l'initiative « Grow Africa » du Forum économique mondial.

73. La Commission continue de stimuler les initiatives phares relatives à la sécurité alimentaire et au développement rural telles que le Partenariat pour la lutte contre

l'aflatoxine en Afrique (PACA), les initiatives de sensibilisation et de promotion en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les initiatives de popularisation des cadres stratégiques communs et les initiatives de participation des agriculteurs dans le processus du CAADP, ainsi que les initiatives sur la vulnérabilité, le changement climatique et la sécurité alimentaire.

74. Comme il a déjà été précisé, le travail dans ce domaine est entravé par l'insuffisance des contributions financières des États membres et la faible capacité des départements. Ces problèmes doivent être abordés si nous souhaitons atteindre les objectifs du CAADP.

INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

75. Dans les activités de la Commission, une attention particulière a été accordée à la diversification économique de la capacité productive des pays africains visant de façon spécifique la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), de l'Initiative pour le Développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique (ID3A) et de la Vision pour l'industrie minière en Afrique (AMV). Compte tenu des nombreuses contraintes rencontrées dans la mise en œuvre effective de ces programmes, la Commission a fait un certain nombre de recommandations visant à accélérer la mise en œuvre. Ces recommandations concernent les accords de partenariat, l'affectation des ressources, la mise en œuvre des décisions prises par les États membres, ainsi que l'harmonisation des politiques.

INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

76. La Conférence de l'UA a pris une décision historique en janvier 2012 pour établir la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) pour l'Afrique avant 2017, date fixée à titre indicatif. Elle a également établi le Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC) comprenant des chefs d'État et de gouvernement. Le Sommet a également adopté un Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT). Les activités de la Commission ont été axées, depuis lors, sur l'opérationnalisation de ces instruments. La Commission a également continué à défendre et à harmoniser les positions africaines dans les grandes négociations commerciales internationales telles que les accords de partenariat économique. Cependant, l'objectif des pays africains qui consiste à parler d'une seule voix demeure.

RÔLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVE, SOCIÉTÉ CIVILE, DIASPORA)

INTÉGRATION

77. La Commission a jugé encourageant les progrès accomplis par certaines CER dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja, en particulier la libre circulation des personnes, des biens et des services. Toutefois, la Commission note également qu'il reste encore beaucoup de travail à fournir et des défis à relever. Il s'agit des contraintes financières, de la souveraineté et de la gouvernance.

78. L'établissement de statistiques pertinentes permet aux pays de mieux évaluer leurs performances dans les différents domaines de développement prioritaires et projeter leurs propres images à eux-mêmes et au reste du monde. À cet égard, la Commission a élaboré la Charte africaine de la statistique et une stratégie relative à l'harmonisation des statistiques. Cette Charte n'a pas été ratifiée et les États membres sont appelés à ratifier et à mettre en œuvre la Charte et la stratégie.

79. Dans le domaine du développement du secteur privé, il reste beaucoup à faire au niveau des États membres en termes de création de conditions favorables aux investisseurs étrangers et nationaux et d'intégration du Plan d'action sur la micro-finance dans la planification du développement national.

Les citoyens africains et la diaspora

80. La Commission continue de renforcer le cadre de la consultation et la participation des groupes de la société civile dans le programme de développement et d'intégration du continent. Cependant, il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'intérêt et les attentes croissantes que suscite la participation de la société civile dans les affaires de l'UA et l'impact de cette participation sur les valeurs panafricaines.

81. Dans le cadre du développement et de la consolidation de l'initiative concernant la Diaspora, le Sommet mondial de la Diaspora africaine a eu lieu en mai 2012 en Afrique du Sud, qui s'est traduit par l'adoption d'une Déclaration qui constituera la base du Programme de la Diaspora. Cinq projets ont également été adoptés, à savoir la mise en place d'une base de données sur les compétences des professionnels africains de la Diaspora, la création du Corps des Volontaires de la Diaspora africaine, le Fonds d'investissement de la Diaspora africaine, le programme de marché de développement pour la Diaspora et l'Institut africain pour le transfert des fonds. La Commission tourne désormais son attention sur la mise en œuvre des décisions du Sommet de l'UA suite au Sommet Diaspora.

82. Parmi les autres programmes de la société civile, on peut citer :

- (i) un inventaire des organisations africaines de la société civile pour le développement d'une base de données, pour améliorer la participation au Conseil de l'ECOSOC ainsi qu'aux élections du Conseil ;
- (ii) des ateliers pour aider la société civile à mieux comprendre les organes, les structures et décisions principales de l'UA ;
- (iii) appui aux consultations intercontinentales de la société civile avec des partenaires et appui aux dialogues sectoriels tels que les dialogues avec des organisations représentatives des entreprises, le partenariat syndical entre l'UA et l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et le dialogue interconfessionnel de l'Union africaine.

83. Parmi les défis concernant la mise en œuvre figurent notamment la grande diversité de la société civile et le fait que la participation de la société civile dans le processus de l'UA soit à ses balbutiements. Il faut instaurer une relation de compréhension mutuelle. Le manque de personnel dans les départements constitue également une contrainte énorme.

PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE RESTE DU MONDE

84. Au niveau institutionnel, une nouvelle division dans le Bureau de la Présidente a été créée pour coordonner les travaux de la Commission sur les partenariats.

PARTENARIATS EN COURS

85. Dans le cadre du dialogue Afrique-UE, un financement important a été alloué par l'UE au Fonds panafricain, en vue de mettre en œuvre le Plan d'action de la stratégie commune. Il est important que les pays africains contribuent également à ce Fonds tel qu'il a été convenu.

86. Le 3^{ème} Sommet afro-arabe est prévu pour novembre au Koweït. La Commission propose que le Sommet mette particulièrement l'accent sur les domaines tels que le commerce et l'investissement.

87. Dans le cadre de la coopération avec le Conseil de coopération du Golfe, la Commission a entamé un dialogue avec le Conseil de coopération du Golfe en vue de formaliser les relations entre les deux parties.

88. Une réunion du mécanisme de coordination du Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) au niveau ministériel a eu lieu en septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Sommet ASA aura lieu en Guinée équatoriale au cours du deuxième semestre de 2013.

89. La Cinquième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération Chine-Afrique a eu lieu en juillet 2012 et a adopté la Déclaration de Beijing et le Plan d'action 2013-2015 couvrant les divers secteurs de coopération. La Chine a également promis une ligne de crédit de 20 milliards \$ E.U. aux pays africains pour leur permettre de développer leurs programmes.

90. Dans le cadre du processus de la TICAD, le statut de la Commission de l'UA a changé d'« observateur » à « co-organisateur ». L'objectif est de donner à la partie africaine un rôle plus important. Les deux parties travaillent actuellement à l'organisation de la TICAD 5 qui se tiendra à Yokohama (Japon), du 1 au 3 juin 2013.

91. Le troisième Forum Afrique-Corée a eu lieu à Séoul (République de Corée), les 16 et 17 octobre 2012. Le Forum a adopté la Déclaration de Séoul qui a pris note de certains programmes prioritaires de l'UA. Il a également adopté le Plan d'action 2013-2015 indiquant la contribution de la Corée. Le Plan d'action sera présenté au Conseil, pour adoption.

92. Le projet de plan d'action dans le cadre du Forum Afrique-Inde a été achevé et sera bientôt soumis, pour adoption, aux deux parties.

93. La troisième réunion entre les Hauts fonctionnaires de l'Union africaine et des États-Unis d'Amérique s'est tenue à Washington en novembre 2012, et a eu à discuter d'un certain nombre de priorités. Les deux parties ont reconnu la nécessité d'élaborer un cadre de coopération pour régir leurs relations.

94. Dans le cadre du Plan de mise en œuvre conjointe du Partenariat Afrique-Turquie 2010-2014, le Gouvernement turc a examiné et émis un avis favorable concernant six projets sur les seize (16) soumis par la Commission de l'UA.

BUREAUX DE REPRÉSENTATION

BUREAU DE NEW YORK

95. La Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'organisation des Nations Unies a continué à soutenir et orienter la participation effective de la délégation de la Commission au débat de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle suit également de près et rend compte des développements au sein du Conseil de paix et de sécurité.

96. Dans le domaine du développement, la Semaine annuelle du NEPAD et les activités connexes ont été organisées par l'APCN. Le Bureau a également joué un rôle important dans la définition de la vision du Groupe africain en vue de promouvoir les intérêts et priorités du continent lors de la soixante-septième session. Il est recommandé que le Sommet de l'UA envisage de fournir des orientations et des directives politiques sur une position commune pour guider les activités du Groupe africain à New York et à Genève. Le Bureau a fourni des orientations au Groupe africain dans le processus d'adoption de la Résolution de l'Assemblée générale concernant l'exercice biennal en manière de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales.

97. La Mission continue également à promouvoir la mise en œuvre du projet de Mémorial permanent de l'esclavage dont l'Union africaine est à l'avant-garde du processus international de concrétisation.

98. Il est nécessaire d'accorder davantage de ressources techniques, financières et humaines à la Mission si l'on tient à ce qu'elle réponde aux attentes de voir l'Union africaine jouer un plus grand rôle et accroître sa notoriété sur la scène internationale.

BUREAU DE GENÈVE

99. Le Bureau de Genève a axé ses activités sur cinq domaines, à savoir: les Affaires politiques (Droits de l'homme et Affaires humanitaires), les Affaires économiques et du commerce, les Affaires sociales, et la Coordination du Groupe africain. Il continue de suivre de près et de rendre compte des évolutions dans ces domaines, et travaille en étroite collaboration avec le Groupe africain à Genève tout en

lui apportant parfois son appui en organisant des ateliers et des séminaires pour renforcer ses capacités et en facilitant l'adoption de positions communes, toutes choses qui ont contribué à mettre davantage en évidence la présence de l'Union africaine à Genève.

BUREAU DE BRUXELLES

100. Dans le cadre de ses activités, le Bureau de Bruxelles a privilégié la mise en œuvre des instruments de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne, à savoir: la Stratégie commune Afrique-UE et l'Accord ACP-UE de Cotonou. En plus de diverses tâches de représentation, il facilite également les activités du Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles ainsi que le suivi des relations de travail régulières avec les institutions de l'UE.

BUREAU DU CAIRE

101. Le *Bureau du Caire* a essentiellement focalisé ses activités sur la mise en œuvre de la Coopération afro-arabe adoptée lors du deuxième Sommet africain en 2010, et ce, en travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes. Entre autres, ce travail porte sur le renforcement des mécanismes institutionnels existants, la mobilisation des ressources en faveur du Plan d'action conjoint, la mise en place dans plusieurs capitales de Groupes arabo-africains d'ambassadeurs, des propositions sur la création d'un Fonds arabo-africain de réaction en cas de catastrophes et d'un Fonds de développement arabo-africain, et sur la facilitation d'un Protocole d'entente signé en décembre 2012 entre les Conseils de paix et de sécurité africains et arabes.

102. Pour ce qui est de la coopération économique, la Mission a apporté son appui aux activités de mise en œuvre des Plans d'action conjoints de développement agricole, de sécurité alimentaire et d'investissement, à la promotion tant des échanges commerciaux arabo-africains que des relations entre la Conférence de l'UA et le Conseil de coopération du Golfe.

103. S'agissant de la coopération socioculturelle, les activités ont notamment trait à la transformation de l'Institut culturel afro-arabe de Bamako, à la création et à la promotion d'un Festival du film afro-arabe, et à l'organisation d'un tournoi sportif

BUREAU DE LILONGWE

104. Le Bureau suit de près les développements politiques, économiques, sociaux et culturels dans les États membres de la SADC et du COMESA, ainsi que le processus d'intégration et de développement et les organisations intergouvernementales de la région, y compris la CEA et la BAD. Toutefois, il est confronté à certaines difficultés qui ont notamment pour noms la faible représentation des États membres à Lilongwe, l'insuffisance de ses effectifs et de ses ressources, les faibles revenus de son personnel qui ont été réduits sous l'effet du coût élevé de la vie, et le peu d'espace de bureaux disponibles.

VALEURS PARTAGÉES

Démocratie, gouvernance et élections

105. La Commission a organisé du 28 au 30 novembre 2012 à Dakar (Sénégal) une consultation de haut niveau sur le thème : *Gouvernance et démocratie en Afrique: tendances, défis et perspectives*. Les principaux résultats de cette consultation ont été les suivants:

- i) La nécessité de forger une plus grande synergie et davantage de complémentarité entre l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) afin d'assurer la bonne gouvernance et la démocratisation, la prévention des conflits, la médiation, la reconstruction et le développement post-conflit, et de favoriser la paix et un développement durables.
- ii) L'affirmation que la démocratie et l'élan en faveur de la bonne gouvernance en Afrique sont essentiels à la consolidation d'indicateurs, de normes et de critères appropriés élaborés par les africains et pris en charge par eux en matière d'observation des normes et principes partagés, l'impératif de mettre en place des normes de suivi efficaces qui viendraient en complément du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).
- iii) La nécessité d'accélérer l'intégration régionale grâce, par exemple, à la facilitation de la libre circulation des peuples africains, et de renforcer la gouvernance locale afin de forger l'identité des citoyens, assurer leur sécurité et obtenir leur participation.
- iv) L'affirmation que les jeunes et les femmes du continent sont des acteurs importants dans l'élaboration des orientations qui régissent les processus démocratiques. La nécessité pour les institutions politiques, en particulier les parlements, d'évoluer pour assurer une plus forte prise en compte des jeunes et des femmes dans la vie politique et économique des pays et leur offrir des possibilités de participation aux affaires continentales et des États membres.

106. En 2012, la Commission de l'UA a assuré la coordination de missions d'observation des élections au Sénégal, en Algérie, en Libye, au Congo-Brazzaville, en Angola, en Sierra Leone, au Burkina Faso et au Ghana. À cet effet, des rapports ont été soumis au Président de l'UA et aux États membres, attirant leur attention sur les aspects de ces processus où des améliorations sont requises.

107. Actuellement, à travers le continent, les élections démocratiques sont devenues la norme, de nombreux pays ayant déjà organisé trois ou quatre élections nationales au cours de la dernière décennie. Ces élections sont généralement plus paisibles, mais les cas de violence politique qui y sont liés, les allégations de fraude électorale et de contestation des résultats constituent une préoccupation constante et sont en fait

devenus une nouvelle source de conflit et d'instabilité. Les efforts entrepris par la Commission pour renforcer les capacités des organismes de gestion des élections et des parlementaires et pour assurer la formation des observateurs électoraux de l'Union africaine au niveau des cinq régions revêtent donc un caractère essentiel.

Administration publique, décentralisation et gouvernance locale

108. Depuis l'adoption en janvier 2011 de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration, diverses opportunités ont été saisies pour assurer sa vulgarisation. Il s'agit notamment de la réunion du Caucus du Parlement panafricain pour la Région Afrique de l'Est tenue en mars 2012 à Mombasa (Kenya) et de celle de l'Institut africain de la gouvernance (AGI) sur la relation entre la réforme des finances publiques et la réforme de l'Administration publique qui a eu lieu en juillet 2012 à Praia (Cap-Vert). En mai 2012, à Bujumbura (Burundi), la Commission a également collaboré à l'élaboration d'un Plan d'action de vulgarisation de la Charte avec les CER, les écoles d'Administration publique et les Laboratoires d'idées africains. Par ailleurs, conformément aux décisions du Conseil exécutif, elle a pris des mesures pour rendre opérationnel au sein de ses structures le Secrétariat de la Conférence des ministres africains de la Fonction publique.

109. Des conflits violents tout comme l'instabilité affectent sérieusement la fonction publique et l'administration dans les pays touchés, ce qui a été l'un des thèmes abordés dans le cadre d'un atelier sur la reconstruction post-conflit de la fonction publique et de l'administration en Afrique tenu du 13 au 19 décembre 2012 à Bujumbura (Burundi). La Commission a donc décidé d'apporter son appui à l'ensemble des pays en sortie de conflit afin de les aider à rebâtir leurs fonctions publiques et leurs administrations, car c'est là la condition essentielle du processus de reconstruction post-conflit.

110. En janvier 2012, le Conseil exécutif a adopté une décision sur la Conférence africaine de la Décentralisation et du Développement local (CADDEL). Afin de donner suite à cette décision, la Commission a convoqué en mai 2012 à Yaoundé (Cameroun) une réunion d'experts sur l'Élaboration de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement.

111. Le projet de Charte ainsi qu'une proposition relative à la création d'un Haut conseil des collectivités locales africaines dans le cadre de l'Union africaine seront soumis en temps opportun aux organes délibérants, pour examen. Ces deux initiatives visent à renforcer l'Architecture africaine de gouvernance pour établir des normes de gouvernance locale et de créer des conditions favorables au développement économique et social local, et à la participation.

Activités anti-corruption

112. En septembre 2012, à Dakar (Sénégal), la Commission a organisé une réunion des acteurs de la lutte contre la corruption. Entre autres, cette réunion a recommandé, d'une part, l'élaboration d'un cadre de l'Union africaine pour la mise en place d'organes nationaux crédibles de lutte contre la corruption afin de renforcer les institutions anti-corruption et, d'autre part, d'un Cadre continental sur l'intégrité et la responsabilisation

des fonctionnaires aux niveaux national et local pour prévenir et combattre la corruption au sein de la fonction publique en Afrique. Une autre réunion organisée par la Commission en décembre 2012 a travaillé sur ces documents qui devraient être finalisés en 2013.

113. Ces initiatives font partie intégrante de la vulgarisation et de la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption dont l'année 2013 marquera le dixième anniversaire de l'adoption. Il conviendrait de rappeler que dix-neuf pays n'ont pas encore ratifié la convention.

Justice transitionnelle et droits de l'homme

114. Les consultations se sont poursuivies en 2012 sur le rôle de l'Union africaine en ce qui concerne la justice transitionnelle, notamment une consultation thématique sur le genre et la justice transitionnelle.

115. Au mois d'octobre de l'année en cours, la Commission a également célébré à Banjul lors de la Journée africaine des droits de l'homme, le vingt-cinquième anniversaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (ACHRPR) a également tenu sa cinquante-deuxième session ordinaire en Côte d'Ivoire. La première réunion du Groupe sur l'Architecture africaine de gouvernance et des droits humains s'est également tenue en décembre 2012 à Nairobi, dans le cadre du processus de mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie africaine des droits de l'homme, suivie par la quatrième Conférence des Institutions nationales africaines des droits de l'homme

Genre et développement

116. Des efforts sont déployés en vue de la prise en compte de la problématique du genre dans les quatre piliers et au niveau de toutes les institutions de l'Union. En 2012, il s'est agi du pré-Sommet sur le Genre et le rôle des femmes dans le commerce interafricain et dans l'intégration économique régionale qui s'est tenu à Addis-Abeba en juillet 2012, des séances d'information sur le thème de la femme et de l'agriculture tenues à New York en marge de la réunion de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, la formation des formateurs des Casques bleus, du Groupe de la sécurité, du Groupe d'envoi des troupes et de la société civile sur le Manuel de formation en matière de genre pour les opérations de soutien de la paix de l'UA et des initiatives conjointes avec l'AMISOM à l'intention des nouvelles femmes parlementaires somaliennes.

117. Le Fonds africain pour la femme en était à sa troisième année de décaissement de fonds en faveur de projets et, en fin septembre 2012, 28 projets dans 15 États membres avaient bénéficié de sa part d'un montant de 252 000 dollars américains. Un déjeuner de collecte de fonds en faveur du Fonds a eu lieu lors du dix-neuvième Sommet.

Culture

118. Le domaine du développement culturel est constitué de quatre secteurs : le soutien et la promotion des institutions culturelles africaines ; la promotion des industries culturelles ; la coordination et l'harmonisation des politiques et programmes culturels ; et la promotion et la protection du patrimoine culturel africain. En 2012, la Commission a élaboré deux cadres d'action, qui ont été adoptés par la Conférence des ministres de la Culture, à savoir : (a) le Cadre d'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (PTN) et (b) le Cadre d'action pour la promotion de la culture comme outil de développement socio-économique.

119. Il convient de mentionner les lenteurs dans la ratification de la Charte de la renaissance culturelle africaine (adoptée en 2006), seuls quatre États membres l'ont ratifiée à ce jour, tandis que son entrée en vigueur doit être ratifiée par les deux tiers des États membres. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA sur le thème du panafricanisme et de la renaissance africaine, il est impératif que les États membres gèrent leur processus de ratification de façon proactive et assurent l'entrée en vigueur de cet important instrument juridique continental.

Architecture juridique de l'Union

120. Depuis la naissance de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, les organes délibérants de l'OUA et de l'Union africaine (UA) ont adopté quarante-deux traités, le plus récent étant la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration adoptée par la Conférence en janvier 2011 à Addis-Abeba en Éthiopie.

121. Vingt-huit de ces traités sont entrés en vigueur, le plus récent étant la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (6 décembre 2012). Le reste des traités est à divers stades de signature et de ratification ou d'adhésion, le rythme du processus de signature ayant baissé et celui des ratifications/adhésions ayant été plus élevé par rapport à la période de notification précédente,

122. La Commission lance une invitation particulière à la République du Sud-Soudan, en tant que cinquante-quatrième État membre de l'Union africaine depuis le 15 août 2011, pour démarrer le processus de signature et de ratification ou d'adhésion aux Traités de l'OUA /UA, devenant ainsi un État partie et participant pleinement à la réalisation des objectifs de l'Union.

123. La Commission a également activement et étroitement collaboré avec le Gouvernement du Sénégal à la préparation du procès de M. Hissène Habré. À cet égard, plusieurs réunions ont eu lieu à Dakar et Addis-Abeba avec pour objectif de veiller à ce que ce procès ait lieu le plus tôt possible.

124. Alors que nous commençons les célébrations marquant les cinquante ans de l'Union, nous devons nous engager à accélérer la signature et la ratification ou l'adhésion aux traités adoptés sous l'égide de l'OUA/UA, qui soulignent l'engagement des États membres aux principes, valeurs et normes communs de l'Union et, partant, à

la réalisation de sa vision d'une Afrique unie, intégrée et prospère, en paix avec elle-même.

125. Le Tribunal administratif est confronté aux défis financiers et en matière de dotation en personnel depuis plusieurs années, certains de ses membres sont sous sanctions. Les juges proposent d'organiser une réunion du Tribunal administratif au cours du premier trimestre de 2013 pour commencer l'examen des affaires.

126. Les conseillers juridiques de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales continuent de se réunir une fois par an en vue de coordonner et d'harmoniser les normes et les procédures juridiques au niveau de l'Union africaine et des CER. Comme cette activité a été financée uniquement par les partenaires, il est recommandé qu'à l'avenir, cette activité soit financée par les États membres.

127. Le projet d'instrument juridique sur la révision du Protocole relatif au Parlement panafricain a été soumis à la Conférence, pour examen et adoption, mais cela a été reporté à la vingtième session ordinaire en janvier 2013.

128. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Décision de la Conférence d'investir la Cour africaine de justice et des droits de l'homme du pouvoir de juger les crimes internationaux, la Commission a poursuivi le travail et donne des avis à la Conférence sur la nécessité d'investir la Cour du pouvoir de juger les crimes internationaux, en tenant compte des implications financières et structurelles, et également de parvenir à un consensus sur la définition du crime lié au changement anticonstitutionnel de gouvernement.

129. La Commission continue de recevoir et d'examiner les demandes d'accréditation de divers États et organisations non africains. Depuis le dernier rapport, onze États non africains et trois organisations internationales ont été accrédités.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

130. Depuis 2008, la Commission travaille sur le renforcement des capacités institutionnelles et les réformes organisationnelles. L'accent a été mis sur le renforcement des processus et procédures d'élaboration de politiques et de programmes, de budgétisation, de développement et de gestion des ressources humaines, de gestion financière, d'autres services administratifs, notamment les technologies de l'information et de la communication, des achats et des voyages, et de gestion des installations, de gestion des réunions et des conférences, de prestation de services médicaux ainsi que de gestion des partenaires et des parties prenantes, tout cela dans le cadre des objectifs généraux du programme de renforcement des capacités institutionnelles.

131. L'Union africaine joue un rôle de premier plan dans l'organisation du Mécanisme de coordination régionale (ICR) pour la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités (PDRC), un Plan de financement de divers programmes dans les départements de l'Union africaine a été finalisé en juillet 2012.

132. Dans le domaine de la Gestion des ressources humaines, la Commission a créé 1262 postes qui ont été approuvés par les États membres. La Commission a élaboré un recrutement en ligne avec un souci d'améliorer l'efficacité, la précision et la transparence du processus de recrutement de la Commission de l'Union africaine. Elle atteint également de plus en plus ses objectifs en matière de recrutement.

133. La Commission a élaboré un projet de document relatif au Cadre de politique des ressources humaines sur le recrutement et le déploiement du personnel civil pour les opérations de paix et de sécurité.

134. L'évaluation des performances du personnel de la Commission s'appuie sur la directive du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) approuvé il y a deux ans, mais qui attend son adoption définitive. La directive prévoit un cycle unifié d'évaluation des performances qui exige que tous les employés de la Commission fixent des objectifs et des résultats attendus au début de l'année, procèdent à une évaluation des performances à mi-parcours et à une évaluation finale en fin d'année.

135. La Commission assure la formation continue du personnel portant sur les cours de groupe dans des domaines de compétences intersectoriels, et des cours de formation individuelle pour les compétences techniques.

136. Concernant les questions de retraite, le Règlement sur les retraites a été rédigé et envoyé à la Commission de l'Union africaine et aux organes de l'Union africaine pour observations et contributions. Le projet de règlement sera soumis au Conseil exécutif en mai 2013.

137. La Commission de l'Union africaine a rétabli l'assurance médicale pour le personnel sous contrat de courte durée.

138. Il est prévu de mettre en place une assurance voyage pour tout le personnel.

139. La Commission a mis en place une procédure visant à déclarer les membres du personnel souffrant d'un handicap permanent ou partiel dû à une maladie de longue durée, en incapacité permanente totale, afin de leur faire bénéficier des prestations versées par l'organisme assureur.

140. En ce qui concerne les salaires du personnel, le Barème de la Commission de l'Union africaine n'est actuellement pas concurrentiel par rapport aux organisations sœurs. Conformément à la décision du Conseil exécutif en janvier 2012, la rémunération du personnel de la Commission de l'Union africaine aurait dû être réévaluée et mise en œuvre. La décision à ce sujet se fait attendre. Il est prévu qu'une fois cette décision adoptée, le barème salarial entre en vigueur dès janvier 2012.

RÉFORMES STRUCTURELLES DE LA COMMISSION ET DES ORGANES DE L'UNION

141. Une nouvelle division combinant la gestion administrative et les fonctions de gestion des installations de la Commission a été établie et dotée de ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

142. Les Structures du PAP, et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont été finalisés, ainsi que des ajustements et des ajouts apportés à la structure de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (pour vérifier les contradictions avec ce que dit le juridique sur le même sujet), du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et de la Commission africaine de l'énergie. Un examen des structures du MAEP est en cours.

AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

143. *Centre de conférences de la Commission de l'Union africaine* : Le déménagement de la majorité du personnel dans le nouveau Centre de conférences a considérablement réduit la location des espaces de bureaux. Il est prévu que l'utilisation du Centre de conférences génère également des revenus.

144. *Bâtiment du Département Paix et Sécurité* : Les travaux de construction devraient être achevés en mai 2013.

145. *Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (OASTI) Malabo* : la construction du siège de l'OASTI à Malabo débutera en 2013.

146. *Travaux de rénovation et de modernisation* : Tous les anciens bâtiments de la Commission de l'Union africaine sont en cours de rénovation.

147. *Système de gestion des documents* : La Commission a lancé le Système de gestion électronique des documents de l'Union africaine.

148. *Programme d'amélioration continue* : ce programme met l'accent sur la réduction des déchets pour atteindre l'efficacité opérationnelle et l'excellence organisationnelle grâce à l'amélioration du lieu de travail physique, l'amélioration des processus, l'amélioration des politiques et la participation des salariés.

149. *Gestion de l'information et de la technologie* : le système de gestion de l'information (SGI) a engagé des efforts particuliers pour s'assurer que la Commission jouit de services et applications TIC bien gérés, rentables et axés sur la consommation pour soutenir l'activité principale de la Commission de l'Union africaine.

150. *Renforcement du SAP afin d'avoir des services de meilleure qualité et d'exercer un contrôle plus efficace* : ce qui a donné lieu à une meilleure visibilité sur les opérations de la Commission de l'Union africaine, une justification de l'utilisation des fonds de meilleure qualité et opportune, une meilleure adaptation des activités et des résultats.

GESTION FINANCIÈRE ET RESPONSABILITÉ

151. La Commission a élaboré des mesures immédiates, à court et à moyen terme en matière de planification et de budgétisation, de gestion financière et d'approvisionnement. Elle s'est engagée dans un processus de modernisation de son système et de ses pratiques comptables dans le cadre de l'ICBP.

GESTION DES CONFÉRENCES ET DES PUBLICATIONS

152. La Commission a continué de s'acquitter de ses fonctions en matière de traduction, d'interprétation, de documentation, d'attribution de salles, outre la planification globale, et les services fonctionnels des réunions de l'Union africaine.

SERVICES MÉDICAUX

153. Le Centre médical de la Commission de l'Union africaine a entrepris un certain nombre de projets de développement visant à améliorer l'efficacité de la prestation des soins médicaux au personnel de la Commission de l'Union africaine et aux missions diplomatiques accréditées auprès de l'Union africaine.

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

154. Le Bureau du Secrétaire général de la Commission a poursuivi ses activités en tant que point focal de la Commission dans l'exercice de ses responsabilités en qualité de Secrétariat de l'Union.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES (SPPMERM)

155. La Commission a élaboré le programme budgétaire 2013. Elle a également dirigé l'élaboration du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine. L'outil de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de l'Afrique a été rendu opérationnel.

156. Dans le cadre de la gestion des connaissances, la Commission a lancé un service de reliure de documents, améliorer la numérisation de la base de données et élaboré un guide pour le plan prospectif des archives. Le portail Internet (KMS) est désormais pleinement opérationnel.

157. Dans le domaine de la mobilisation des ressources, la Commission a facilité l'adoption du Cadre de responsabilité mutuelle. Elle a également initié et développé des Arrangements de financement conjoints (AFC). Elle a aussi facilité l'extension de l'Accord sur le Fonds de l'Union africaine et l'élaboration du deuxième programme dans le cadre du dixième Fonds européen de développement (FED).

158. Dans le domaine de l'analyse politique et de la recherche, la Commission dirige le processus de préparation du Cadre stratégique de l'Union africaine 2063.

ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

159. Le Bureau de la vérification interne a réalisé divers projets de vérification des comptes financiers, de la conformité, des activités/rendement, des technologies de l'information, ainsi que des enquêtes fondées sur le plan de vérification approuvé pour l'année 2012. Le Bureau de la vérification interne est confronté à un certain nombre de défis dont les principaux sont : la gestion formelle des risques, l'absence de mise en œuvre des recommandations de l'audit, et les retards dans la réception des réponses de la direction.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

160. *La stratégie de communication et de plaidoyer de l'Union africaine* : La Commission travaille sur une stratégie de communication et de plaidoyer qui recense les principales approches de communication, les besoins, les stratégies et les activités répondant aux besoins de la Commission ainsi que ceux de ses parties prenantes. La Commission met également en œuvre une campagne de promotion de l'image de marque qui a pour objectif de sensibiliser à l'égard de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine et de ses activités, dans tous les secteurs de la société. Il existe un plan visant à collaborer avec diverses entreprises des secteurs public et privé afin de s'assurer que la stratégie en cours d'élaboration sera effectivement mise en œuvre.

I. INTRODUCTION

1. Nous vivons une époque intéressante pour l'Afrique, une époque d'opportunités illimitées, mais aussi de défis permanents pour notre continent. Alors que les crises financière et économique mondiales n'ont cessé d'entraver la croissance de l'économie mondiale, l'Afrique s'est relativement bien tirée d'affaire avec sa croissance économique d'une moyenne de plus de 5% par an. La bonne résistance de l'économie africaine face à la récession mondiale a grandement contribué à empêcher l'économie mondiale de basculer dans une dépression totale. Le regard du monde vers l'Afrique a changé. L'Afrique est de plus en plus considérée comme le continent de l'avenir, grâce à une population jeune et en croissance, à l'abondance de nos ressources naturelles, à l'amélioration continue et au climat attrayant des affaires et des opportunités, aux progrès réalisés dans la consolidation de la démocratie et de la gouvernance, ainsi que dans l'amélioration en matière de responsabilisation et de respect de l'état de droit et des droits de l'homme. L'Afrique est fière du rôle crucial que jouent nos femmes dans la gestion des affaires du continent et pour façonner son destin.

2. Cependant, l'Afrique a encore des défis à relever de toute urgence et collectivement. Nous avons été témoins de la recrudescence des conflits et des approches anticonstitutionnelles de changement de gouvernement. Sans la paix et la stabilité nous ne pouvons pas consolider ni préserver les acquis que nous avons réalisés. Notre continent doit aussi se contenter de l'aide de partenaires extérieurs qui diminue. Dans le même temps, l'échec total des négociations sur les questions liées au commerce mondial et au changement climatique est un sujet de préoccupation, avec des conséquences très graves pour l'Afrique.

3. Il est important que l'Afrique demeure résolue et déterminée à relever ces défis en investissant dans le développement de son capital humain, en particulier les jeunes et les femmes, de ses infrastructures et l'agriculture, et dans l'utilisation et la gestion durable de ses ressources naturelles. Il est tout aussi important que le continent s'affirme dans le monde sur des questions d'intérêt mondial, en particulier sur celles liées à son destin, à sa dignité et à l'exploitation de ses ressources naturelles.

4. Le présent rapport annuel de la Commission de l'Union africaine porte sur l'année au cours de laquelle nous avons célébré la fin d'une décennie depuis la transformation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en l'Union africaine. Ce long parcours d'une décennie a été marqué par des réalisations et des défis qui doivent nous servir de leçons au moment où nous programmons les cinquante prochaines années de notre parcours en tant qu'Union de ce grand continent.

5. L'Union africaine a été créée sur la base de l'Organisation de l'Unité africaine en tant que concept pour donner un nouvel élan à l'intégration et à l'unité africaines, à la transformation économique et sociale du continent, en vue de résoudre et de prévenir les conflits et mettre en place une architecture institutionnelle capable de mener à bien l'agenda et le programme africains. L'émergence de l'Union provient également d'une plus grande participation des Etats membres et des Communautés économiques régionales, de la nécessité pour la société civile d'être impliquée, ainsi que de

l'importance de la participation populaire au projet de l'unité, de la prospérité, de la paix et de l'intégration de l'Afrique.

6. Pour ce faire, l'Union africaine a, au cours de la première décennie, rendu opérationnels son cadre institutionnel et ses principaux organes, et mis au point à l'échelle africaine ses différentes politiques et stratégies portant sur tout un éventail de thèmes et de secteurs socioéconomiques et politiques, avec comme préoccupation majeure l'harmonisation et la codification de la politique continentale.

7. Au cours de la première décennie de son existence, l'Union africaine a commencé par les questions liées à la réduction et à l'annulation de la dette. Mais, tout en élargissant les positions africaines sur le commerce, les questions émergentes telles que le changement climatique à des questions plus générales sur l'extension de la place de l'Afrique sur la scène internationale, l'Union a facilité les positions communes du continent, pour être reconnue comme la première voix représentante de l'Afrique. Alors qu'au début du nouveau millénaire, nombreux sont ceux qui étaient prêts à reléguer l'Afrique au rang des causes perdues, une décennie plus tard, l'Afrique peut devenir au cours des prochaines décennies un nouveau pôle de croissance mondiale.

Evaluation sommaire de la première décennie de l'Union africaine

8. La première décennie de l'Union africaine a vu la mise en place de plusieurs comités techniques chargés de promouvoir différents cadres et programmes stratégiques à l'échelle du continent couvrant une gamme de secteurs et de thèmes socioéconomiques et politiques. Ce programme a permis de jeter les bases de l'harmonisation et de la codification stratégiques. La première décennie de l'Union africaine a été essentiellement marquée par les différents courants de réduction et d'annulation de la dette, l'expansion du commerce en Afrique et les questions émergentes telles que le changement climatique, ainsi que la préparation des positions communes africaines en vue des négociations au niveau mondial.

9. En outre, la première décennie de l'Union africaine a également vu l'évolution de son architecture de paix et de sécurité (APS), avec un accent particulier sur des solutions africaines aux problèmes africains. L'Architecture de paix et de sécurité – bien qu'étant en cours de mise œuvre – fournit au continent le cadre et la capacité de coordonner ses approches et ses interventions collectives et de participer avec le reste du monde au règlement des conflits sur le continent. Même si ce processus a enregistré des réalisations remarquables au cours de la décennie, il n'en demeure pas moins des échecs et des lacunes en ce qui concerne notamment la prévention de nouveaux conflits lorsqu'il s'est agi de régler les questions fondamentales liées à l'exclusion et aux défis de la reconstruction post-conflit.

10. Plus récemment, le concept de la renaissance africaine est devenu indissociable de l'aspiration des nations et des peuples africains à relever les défis qui sont les leurs en vue de la réalisation d'un renouveau politique, social, culturel, scientifique et économique. Dans ce contexte, la mise en place d'un ordre continental et mondial juste, inclusif et équitable nécessite l'éradication de la violence, de l'élitisme, de la corruption et de la pauvreté. Par-dessus tout, les Africains doivent être fiers de la richesse de leur

diversité culturelle et de leur patrimoine, conditions sine qua non à l'édification d'un avenir meilleur pour les citoyens du continent. Au cours de l'année 2013, il sera important de faire connaître ces concepts à tous les citoyens pour leur permettre de participer à un véritable débat sur leur contribution à la trajectoire de développement actuel et futur du continent.

11. Ce qui précède n'étant qu'une brève synthèse de la première décennie de l'Union africaine, une évaluation et une analyse plus détaillées de cette première décennie sont nécessaires pour tirer des leçons du passé, qui guideront notre tâche au cours de la prochaine décennie.

Mise en œuvre du deuxième Plan stratégique 2009-2012

12. Le deuxième Plan stratégique 2009-2012 de la Commission de l'UA s'appuie sur quatre piliers qui, pris collectivement, visent à élargir la vision de l'UA de bâtir un continent intégré, axé sur les personnes, en paix, et constituant une force dynamique sur la scène mondiale.

13. Le rôle attribué à la Commission de l'Union africaine, en vertu de son mandat, est de jouer un rôle déterminant dans la définition de l'orientation et de la stratégie, ainsi que dans la coordination et la mise en œuvre de l'agenda continental de développement socioéconomique et d'intégration. La Commission de l'UA jouera également le rôle de plaidoyer, assurera le partage d'expériences et d'informations entre les parties prenantes et encouragera l'usage des bonnes pratiques à travers le continent.

14. Les piliers du deuxième Plan stratégique la Commission de l'UA sont les suivants: (i) Paix et Sécurité, (ii) Intégration régionale, Développement et Coopération, (iii) Renforcement des institutions et des capacités et (iv) Valeurs partagées. Les rapports détaillés sur les activités de la Commission pour l'année 2012 s'articulent autour de ces quatre domaines.

II. PAIX ET SÉCURITÉ

15. Dans le prolongement des décisions prises lors de la session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2012, la Commission a poursuivi l'action engagée sur les différents aspects du pilier de paix et sécurité. Les paragraphes qui suivent rendent compte des efforts déployés en ce qui concerne l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA), la situation sur le terrain, la Campagne « Agissons pour la paix », le Programme frontière de l'UA (PFUA), la reconstruction et le développement post-conflit et d'autres aspects connexes, et les questions liées au désarmement et à la lutte contre le terrorisme.

II.1. OPÉRATIONNALISATION DE L'APSA

16. La Commission a poursuivi les efforts visant à la mise en œuvre intégrale de toutes les composantes de l'APSA. En ce qui concerne le Système continental d'alerte

rapide (CEWS), les avancées enregistrées au cours de la période considérée comprennent le déploiement de l'Outil de suivi des médias en Afrique (AMM) au Siège de l'UA à Addis-Abeba, le recrutement d'analystes pour renforcer la capacité d'analyse du CEWS, ainsi que son engagement auprès des décideurs et la poursuite de l'élargissement de la coordination et de la collaboration avec les Mécanismes régionaux africains pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (Mécanismes régionaux). En outre, la Commission a apporté son assistance technique au COMESA pour l'opérationnalisation de son Système d'alerte rapide, ainsi qu'à certains États membres pour les aider à établir des salles de veille.

17. Les avancées se sont poursuivies dans l'optique de l'opérationnalisation totale de la Force africaine en attente (FAA), qui doit être réalisée en 2015. Les efforts déployés depuis le dernier Sommet comprennent l'élaboration d'autres documents d'orientation, la conduite, en octobre 2012 à Addis-Abeba, de l'Exercice de l'Union africaine (UA) pour les personnels civils et de police de la Force africaine en attente (FAA), baptisé « Exercice JIWA » dans le cadre de la préparation de l'Exercice final sur le terrain (FTX) du cycle « AMANI AFRICA II », l'harmonisation du concept de la Base logistique continentale (BLC) de Douala avec les concepts des bases logistiques régionales, ainsi que les mesures prises pour la mise en place de la Cellule d'information et de coordination maritime (MI2C). Il est impératif d'accélérer l'opérationnalisation de la FAA étant donné la menace à la sécurité dans certaines parties du continent, en l'occurrence le Mali.

18. En ce qui concerne les relations avec les Mécanismes régionaux, la principale a été le déploiement, par la Commission, en novembre 2012, de fonctionnaires de liaison dans cinq CER, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La Commission prévoit de finaliser le recrutement du personnel et la mise en place de bureaux de liaison au sein des Mécanismes régionaux restants, notamment à la CEDEAO et à la CEN-SAD, la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC) et le Mécanisme de coordination de la Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASFCOM) au cours du premier trimestre de 2013. Tous les Mécanismes régionaux, à l'exception de ceux de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et de l'Union du Maghreb arabe (UMA), ont mis en place des bureaux de liaison auprès de l'Union africaine.

II.2. ÉTAT DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN

19. La situation sur le terrain reste contrastée, marquée par des avancées dans certains cas et des difficultés persistantes dans d'autres. Les paragraphes qui suivent présentent la situation dans les différents pays et les efforts fournis dans chaque cas.

a) Madagascar

20. La période sous examen a été marquée par la poursuite du processus de mise en œuvre de la Feuille de route de la SADC. Des progrès significatifs ont été

enregistrés depuis la signature de cette dernière, le 17 septembre 2010. Toutefois, des aspects importants de la Feuille de route restent à traiter. Il convient de relever ici la non-application ou l'application partielle des dispositions de la Feuille de route relatives notamment au caractère neutre, inclusif et consensuel du processus de transition, aux mesures de confiance et de réconciliation nationale, ainsi qu'à l'amnistie et au retour inconditionnel de tous les exilés politiques. De même, le processus électoral connaît des problèmes d'ordre logistique et financier, qui pourraient avoir un impact négatif sur le respect du calendrier électoral. Enfin, il convient de mentionner l'insécurité grandissante dans le sud du pays et la détérioration de la situation socio-économique.

21. C'est dans ce contexte que le Sommet extraordinaire de la SADC, qui s'est tenu à Dar es-Salaam (Tanzanie) les 7 et 8 décembre 2012, a examiné la situation à Madagascar. Le Sommet a, entre autres, exhorté les parties politiques malgaches à mettre pleinement en œuvre la Feuille de route et à respecter le calendrier électoral, et réitéré sa décision relative au retour au pays, sans condition, de l'ancien Président Marc Ravalomanana. Le Sommet a également insisté sur la nécessité de persuader M. Ravalomanana et M. Rajoelina de ne pas se porter candidats aux prochaines élections présidentielles. Le 10 décembre 2012, M. Ravalomanana a annoncé qu'il ne serait pas candidat. Il importe que l'UA continue de soutenir les efforts en cours et envisage de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la sortie de crise à Madagascar.

b) Comores

22. Les acquis enregistrés ces dernières années continuent d'être consolidés. Il convient, à cet égard, de mentionner la nomination, le 11 octobre 2012, de hauts responsables de l'opposition à des postes importants au sein du Gouvernement. Cependant, des défis importants restent encore à relever. Il en va notamment ainsi du processus de collecte d'armes individuelles encore en circulation dans l'archipel et de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, à laquelle l'UA apporte un appui. Il importe également d'exhorter une fois de plus les partenaires internationaux à honorer les engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence des donateurs, tenue à Doha en mars 2010. Par ailleurs, les Comores ont connu une hécatombe humaine avec la mort par noyade de nombreuses personnes cherchant à partir de l'île autonome d'Anjouan pour les côtes de Mayotte qui est passée depuis mars 2011 au statut de département français d'outre-mer.

c) Somalie

23. La Somalie connaît un nouvel ordre politique lorsqu'en septembre 2012, grâce à un processus démocratique crédible, mais difficile, un nouveau Parlement fédéral a élu un nouveau président, mettant ainsi fin, par la Constitution, à huit années de transition établie avec l'adoption de la Charte fédérale de transition (TFC) en 2004, et au Processus complémentaire de Djibouti d'août 2008. Le Président Hassan Sheikh Mohamud a été officiellement investi à Mogadiscio le 16 septembre 2012. Il a décrit les six priorités immédiates de son gouvernement, à savoir l'amélioration de la sécurité, la réconciliation nationale, la prestation de services sociaux, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le développement économique et la justice. Il a également souligné qu'il tendrait la main aux groupes d'opposition armés et qu'il allait poursuivre le

dialogue avec la Somaliland. Le 6 octobre 2012, il a nommé Abdi Farah Shirdon « Saacid » comme Premier Ministre. La nomination du Premier Ministre et le Gouvernement qu'il a formé ont été approuvés par l'Assemblée législative le 13 novembre 2012. Depuis lors, les autorités somaliennes ont pris un certain nombre de mesures dans la poursuite des priorités qu'elles ont définies.

24. Au plan militaire et sécuritaire, les troupes somaliennes et l'AMISOM ont continué d'étendre leurs zones de contrôle. Al Shabaab a déplacé une grande partie de ses éléments et équipements vers les zones situées à Hiraan et dans le Puntland, où les forces somaliennes et les milices alliées sont peu présentes. L'AMISOM, qui est aujourd'hui déployée dans tous les quatre secteurs opérationnels, a pris, en collaboration avec le Gouvernement somalien, des mesures pour résoudre les problèmes liés à l'augmentation du nombre de transfuges d'Al Shabaab. Des mesures sont également prises pour aider le Gouvernement somalien dans la mise en place des administrations locales, la prestation de services de base, le désarmement et les projets à forte intensité de main-d'œuvre. C'est dans ce contexte que la Commission a lancé le processus de révision de l'AMISOM, en vue d'ajuster son mandat et ses activités à la situation qui évolue positivement sur le terrain. Le processus de révision, qui sera achevé en janvier 2013, abordera également la question du financement de l'AMISOM, en gardant à l'esprit le manque à gagner d'environ 100 millions de dollars américains en 2013 au budget de la Mission, selon les prévisions actuelles, ainsi qu'un éventuel transfert de l'AMISOM ou de tout autre régime conduisant à des synergies entre l'UA et l'ONU en Somalie.

25. Nous tenons à féliciter les Somaliens d'avoir mené à bien la transition et nous réjouissons également des réalisations considérables enregistrées par l'AMISOM et les troupes somaliennes sur le terrain. Jamais les perspectives de paix et de stabilité durables en Somalie n'ont été aussi réelles. Il incombe maintenant aux parties prenantes somaliennes de redoubler d'efforts et de saisir cette occasion unique qui leur est offerte pour mettre fin au conflit qui dure depuis deux décennies dans leur pays. Il est tout aussi important, pour la communauté internationale qui a investi des efforts et des ressources considérables en Somalie, de rester engagée aux côtés de la Somalie pour aider ce pays à relever les défis complexes et difficiles que constituent la consolidation de la paix et la reconstruction après le conflit.

d) Processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie

26. Depuis le dernier Sommet, la situation n'a pas changé quant à l'impasse dans lequel se trouve le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Dans ce contexte, je voudrais, une fois de plus, insister sur la nécessité de renouveler les efforts africains, sous l'égide de l'UA, afin d'aider les deux pays à surmonter les difficultés auxquelles se heurte le processus de paix, à normaliser leurs relations et à jeter les bases d'une paix durable dans la région.

e) Relations entre Djibouti et l'Érythrée

27. Au cours de la période considérée, la Commission n'a pas reçu de rapport actualisé de la part de Djibouti et de l'Érythrée en ce qui concerne l'évolution de leurs

relations et la mise en œuvre de l'accord signé entre les deux pays le 6 juin 2010. Nous tenons à réitérer l'appel de l'UA pour la mise en œuvre scrupuleuse de l'accord en question, afin de répondre à toutes les questions en suspens et de consolider la normalisation des relations entre les deux pays. La Commission est prête à les aider à prendre les mesures qui s'imposent dans ce sens.

f) Corne de l'Afrique - Approche régionale

28. Au cours des dernières années, la Conférence de l'Union a régulièrement insisté sur la nécessité de développer une approche régionale face aux défis de paix et sécurité dans la Corne de l'Afrique. En conséquence, elle a encouragé la Commission, en collaboration avec l'IGAD, les Nations Unies et autres parties prenantes, à entamer un processus de consultations, qui conduirait à un effort régional organisé pour la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique. La Commission travaille sur les modalités du processus de consultations proposé et mettra en place les bases pour le lancement de ce processus qui devrait aboutir à un consensus régional avec le soutien de la communauté internationale.

g) Soudan (Darfour)

29. La Commission a, sans discontinuer, suivi de près la situation dans la région soudanaise du Darfour et aidé à orienter les efforts de paix. Les parties au Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD), à savoir le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la libération et la justice (LJM), ont poursuivi leurs efforts visant à mettre en œuvre les dispositions du Document. En dépit des progrès déjà accomplis, le processus de mise en œuvre a connu un certain retard. Sur une note plus positive, une branche importante du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), un des principaux groupes armés, a signé un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement du Soudan et accepté de reprendre les négociations sur la base du DDPD. La MINUAD soutient activement la mise en œuvre du DDPD et les efforts pour un processus de paix plus inclusif au Darfour.

30. Sur le plan sécuritaire, la situation a détérioré de manière préoccupante, en particulier dans le nord du Darfour, avec des incidents allant des combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés aux attaques contre les troupes de la MINUAD. La criminalité et le banditisme sévissent également, avec pour conséquences de nombreuses victimes civiles et des déplacements dans tout le Darfour. En dépit des défis opérationnels auxquels elle est confrontée, notamment les attaques menées par des éléments non identifiés, les sempiternelles restrictions de mouvements et les retards dans la délivrance des visas pour le personnel de la Mission, la MINUAD a poursuivi sans relâche ses efforts pour protéger les civils et aider les victimes des violences en cours, indépendamment de la responsabilité du Gouvernement du Soudan à protéger ses citoyens. Nous voudrions également préciser que la nomination tant attendue d'un Représentant spécial conjoint de l'UA et de l'ONU au Darfour pour remplacer M. Ibrahim Gambari est enfin une réalité. Après les consultations qui ont eu lieu ces derniers mois entre l'UA et l'ONU, d'une part, et avec le Gouvernement du Soudan, d'autre part, le Soudan a fait savoir qu'il acceptait la nomination du Dr Mohammed Ibn Chambas (du Ghana) comme nouveau Représentant

spécial conjoint et chef de la MINUAD. Nous rendons ici hommage à M. Ibrahim Gambari pour sa contribution exceptionnelle à la recherche de la paix au Darfour.

31. Nous invitons les parties au DDPD à accélérer leurs efforts pour honorer leurs engagements, et je les exhorte à renouveler leurs engagements à promouvoir un processus de paix pour le moins inclusif. Nous invitons également le Gouvernement soudanais à exercer pleinement sa responsabilité souveraine pour protéger les civils, ainsi que les mouvements armés non signataires à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous condamnons avec la plus grande énergie les attaques perpétrées contre la MINUAD et exhorte le Gouvernement du Soudan à tout mettre en œuvre pour retrouver les auteurs de ces crimes et les traduire en justice. Neuf ans après, le conflit au Darfour nécessite une attention soutenue de la part de la communauté internationale. À cet égard, il est important que les États membres et les partenaires apportent tout le soutien nécessaire, y compris en participant activement à la Conférence des donateurs, prévue à Doha en février 2013.

h) Mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA sur la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, et les questions connexes

32. Des efforts soutenus se sont poursuivis en ce qui concerne la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud sur la base de la Feuille de route adoptée par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) lors de sa réunion du 24 avril 2012. Il convient de rappeler que la Feuille de route demande aux parties soudanaises de mettre en œuvre une série de mesures en respectant un calendrier précis, d'arrêter les hostilités et de réduire les tensions, de renforcer la confiance entre les deux États et de parachever les négociations sur les questions en suspens avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et le Soudan du Sud (Groupe de mise en œuvre de haut niveau) dans les trois (3) mois. Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé la Feuille de route le 2 mai 2012, par la Résolution 2046 (2012). Le 2 août 2012 a été fixé comme date limite pour l'achèvement de ces obligations. Au cours de sa session de juillet 2012, la Conférence de l'Union a souligné la nécessité et l'obligation des parties à honorer pleinement et sans tarder les engagements qu'ils ont pris dans la Feuille de route.

33. De mai à août 2012, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a convoqué les parties à des négociations qui ont porté sur la mise en œuvre de tous les aspects de la Feuille de route. Le 3 août 2012, les parties sont parvenues à un accord sur les modalités de paiement, qui permettrait au Soudan du Sud de reprendre les exportations de pétrole par Port Soudan. Les parties ont également convenu de nommer une équipe d'experts pour donner un avis faisant autorité, mais non contraignant sur le statut des cinq zones frontière contestées. Lors de sa réunion du 3 août 2012, le CPS s'est félicité de l'accord conclu et a prorogé jusqu'au 22 septembre 2012 le délai de soumission du rapport sur la mise en œuvre de la Feuille de route par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau.

34. Les négociations se sont poursuivies tout au long de septembre 2012, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau. Avec l'appui de l'Éthiopie en tant que présidente de l'IGAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a organisé

une réunion au sommet des présidents Omar Hassan El-Béchir et Salva Kiir Mayardit, à Addis-Abeba, du 23 au 27 septembre 2012. Le 27 septembre, les deux présidents ont signé une série d'accords portant sur des arrangements de sécurité, le pétrole et les dispositions financières transitoires, le statut des ressortissants d'un pays résidant dans l'autre pays, les prestations des services de poste, le commerce, la banque, les questions frontalières et autres questions économiques, ainsi qu'un accord de coopération globale. Cependant, deux questions entre le Soudan et le Soudan du Sud restent en suspens. Il s'agit de la détermination du statut final d'Abyei et de la situation des zones frontière contestées et revendiquées. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a formulé des recommandations sur la résolution de ces questions en suspens. Lors de sa réunion du 24 octobre 2012, le CPS a exhorté les parties à finaliser les questions en suspens dans les délais fixés, tout en se félicitant des progrès accomplis.

35. Par la suite, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a encouragé les parties à adopter la voie du dialogue direct et de la communication mutuelle afin de résoudre toutes les questions en suspens. En ce qui concerne Abyei, au moment de la finalisation du présent rapport, les parties ne s'étaient pas encore engagées dans un dialogue pour parvenir à un accord dans le délai de six semaines fixé par le CPS. Sur la question des frontières, l'équipe d'experts était en pléines consultations avec les parties, afin de donner une opinion qui pourrait aider dans la résolution de la situation des cinq zones contestées. Lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le CPS a décidé d'encourager les négociations entre les deux pays et d'attendre les conclusions de la réunion au sommet envisagée entre leurs chefs d'État, et de renvoyer l'examen d'une décision sur la question du statut définitif de la région d'Abyei à cette réunion au sommet prévue en janvier 2013, en marge de la session de la Conférence de l'Union.

36. Lors de sa réunion du 24 octobre 2012, le CPS a également exhorté le Gouvernement du Soudan et la branche Nord du Mouvement de libération des peuples du Soudan (SPLM-N) à parvenir à un règlement politique du conflit dans les deux États soudanais du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Il a en outre préconisé la mise en œuvre immédiate de la proposition tripartite pour l'accès humanitaire aux populations touchées par la guerre dans ces deux États, proposition faite conjointement par l'Union africaine, l'ONU et la Ligue des États arabes. Entre mai et septembre 2012, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau n'a ménagé aucun effort pour amener les parties à des pourparlers directs entre elles. Dans le même temps, l'UA, l'ONU et la Ligue des États arabes se sont engagées à signer un accord sur les modalités de mise en œuvre de la proposition conjointe et ont, en fin de compte, signé un protocole d'accord les 4 et 5 août 2012. Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée en ce qui concerne le conflit dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional, qui en fait, s'est intensifié, aggravant ainsi la situation humanitaire. Les parties ne se sont pas encore rencontrées pour des négociations directes, comme l'a demandé le CPS.

37. En général, la mise en œuvre des accords du 27 septembre 2012 a été lente, entravée notamment par le conflit qui persiste dans les deux zones et les accusations et contre-accusations des deux parties au sujet du soutien militaire au SPLM-N. Je voudrais exhorter les parties à se montrer à la hauteur des attentes suscitées à la fois dans leurs pays respectifs et dans le reste du continent par les accords du 27 septembre 2012. Ce faisant, elles contribueront non seulement à renforcer la paix, la

sécurité et la prospérité dans leurs pays respectifs, mais aussi à apporter la stabilité à l'intérieur et de la région.

i) République démocratique du Congo (RDC)

38. Lors de sa session de juillet 2012, la Conférence de l'Union a examiné la situation à l'est de la RDC. Cet examen a eu lieu dans un contexte marqué par la reprise des hostilités à l'est de la RDC à l'initiative du M23. La Conférence a exprimé l'appui de l'UA aux efforts du Gouvernement congolais, visant à rétablir la paix et à restaurer l'autorité de l'État à l'est du pays, et encouragé les pays de la région à lui apporter l'appui nécessaire.

39. Au cours de la période sous examen, la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a tenu plusieurs sommets consacrés à l'examen de la situation à l'est de la RDC. Les décisions prises ont porté sur le déploiement d'une Force internationale neutre (FIN) pour éradiquer les forces négatives opérant à l'est de la RDC, notamment le M23 et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la mise en place d'un Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE), la mobilisation de l'appui de la communauté internationale, en particulier les Nations Unies et l'encouragement d'un dialogue entre le Gouvernement et le M23 afin d'évaluer et de prendre en compte toutes revendications légitimes qu'aurait ce Mouvement.

40. S'agissant plus particulièrement de la FIN, son Concept d'opérations (CONOPS) a été finalisé par l'Équipe militaire d'évaluation (EME) mise en place par la CIRGL et entérinée par ses instances compétentes. Le CPS devrait l'entériner en temps voulu, à la lumière des consultations que la Commission mène avec la CIRGL, la SADC qui s'est engagée, lors de son Sommet de Dar es-Salaam du 8 décembre 2012, à déployer sa brigade en attente, et d'autres acteurs concernés. Sur le terrain, après la rupture, le 15 novembre 2012, du cessez-le-feu que le M23 avait accepté d'observer à compter du mois d'août 2012, la CIRGL, lors de son Sommet extraordinaire du 24 novembre 2012, a adopté une série de mesures visant à accélérer le règlement de la crise, lesquelles ont été entérinées par le CPS, le 26 novembre 2012. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de ces mesures, notamment le retrait du M23 de la ville de Goma dont il avait pris le contrôle à la faveur de l'offensive qu'il avait lancée. De même, des pourparlers entre le M23 et le Gouvernement congolais étaient en cours à Kampala au moment de la rédaction du présent rapport, sous les auspices de l'Ouganda, avec notamment le soutien de la Commission de l'UA.

41. La Commission, notamment à mon niveau et à celui du Commissaire en charge de paix et la sécurité, a activement participé aux différentes réunions de la CIRGL et apporté le soutien nécessaire à la mise en œuvre des décisions prises. J'ai nommé un Représentant spécial pour la Région des Grands Lacs, en la personne de l'Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra du Mali, qui a depuis, entrepris des consultations avec les différents acteurs régionaux concernés, y compris des visites à Kinshasa et à Kigali. La Commission continuera à appuyer le processus de règlement de la crise, ainsi que les efforts de stabilisation à long terme de la Région des Grands Lacs. Je me propose d'engager, en temps opportun, les consultations requises sur ce dernier aspect. Dans l'intervalle, je voudrais réaffirmer l'attachement de l'UA au respect

de l'unité et de l'intégrité territoriale de la RDC, ainsi que son rejet absolu du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques.

j) République centrafricaine

42. Au cours de la période sous examen, les autorités centrafricaines ont pris un certain nombre de mesures visant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans leur pays. Le dialogue engagé par le Gouvernement avec les différents acteurs politiques et sociaux pour promouvoir l'apaisement, après la tension consécutive à la contestation, par l'opposition, des conditions dans lesquelles s'étaient déroulées les élections présidentielles et législatives de janvier et mars 2011, a débouché, en septembre 2012, sur un accord au sujet du projet de Code électoral, maintenant soumis à la Conférence nationale, pour adoption. Malgré ces signes encourageants, la situation sécuritaire reste préoccupante. S'y ajoute l'exécution difficile des programmes de désarmement, de démobilisation et réinsertion (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité (RSS). Il est crucial que l'Afrique et les partenaires internationaux de la RCA se mobilisent aux côtés de ce pays pour lui apporter tout l'appui requis. Par ailleurs, je me propose de lancer des consultations avec le Gouvernement de la RCA, la CEEAC et d'autres acteurs, pour déterminer les modalités d'un accompagnement de la communauté internationale sur le plan sécuritaire, après le retrait de la Force multinationale de la CEEAC, qui doit être effective à la fin de l'année 2013.

k) Lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur

43. La Commission poursuit la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA). Après le transfert des contingents centrafricains, ougandais et du Soudan du Sud à la Force régionale d'intervention (FRI), en septembre 2012, les chefs d'État-major des quatre pays affectés par les atrocités de la LRA se sont retrouvés à Bangui, à la mi-décembre 2012, pour adopter les documents de mission de l'Initiative. En outre, mon Envoyé spécial pour la LRA a poursuivi son interaction avec les différents acteurs concernés, afin de renforcer l'efficacité de l'action entreprise. Si les efforts conjugués de tous les acteurs ont permis, dans une certaine mesure, de contenir les activités criminelles de la LRA, ce groupe terroriste est loin d'être mis hors d'état de nuire. D'où la nécessité de renouveler les efforts pour libérer tout le potentiel de l'ICR-LRA. Je saisis cette occasion pour remercier l'Union européenne, les Nations unies et les États-Unis d'Amérique pour leur appui. J'entends mettre en place très prochainement un Forum de soutien à l'ICR-LRA, pour hâter la mobilisation de l'appui financier et logistique nécessaire à la réalisation des objectifs fixés.

l) Libéria

44. Le Libéria a sans cesse enregistré des progrès remarquables dans différents domaines, en particulier la reprise économique. Le pays a maintenu un taux de croissance économique positif et poursuit une politique encourageante pour attirer les investissements étrangers. La coopération s'est également poursuivie avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), ainsi que la coordination avec le Gouvernement ivoirien pour surveiller la frontière entre les deux pays, frontière qui s'est avérée volatile

au cours des derniers mois. Étant donné que la MINUL a réduit sa présence dans le pays, il est nécessaire de renforcer les capacités de l'armée et de la police. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle continue à soutenir les efforts du Gouvernement du Libéria.

m) Côte d'Ivoire

45. Les autorités ivoiriennes ont poursuivi les efforts engagés pour consolider la paix et reconstruire leur pays. Il importe de relever ici que la Côte d'Ivoire a continuellement réalisé de bonnes performances économiques, entrepris des réformes structurelles et de gestion, lancé plusieurs travaux d'infrastructures publiques. Sur le plan sécuritaire, les efforts visant à organiser les forces de défense et de sécurité se sont poursuivis avec, notamment, la création d'un Conseil national de sécurité, l'adoption de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et la mise en place d'une Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (ADDR). Malgré quelques tentatives de déstabilisation observées surtout aux mois d'août et de septembre 2012, l'indice d'insécurité a considérablement baissé, ainsi que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Enfin, l'engagement pour la réconciliation nationale s'est manifesté, notamment à travers les consultations menées par la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) et le dialogue entre le gouvernement et des partis d'opposition. Dans ce contexte, je voudrais encourager le Gouvernement ivoirien et les autres acteurs concernés à intensifier leurs efforts, et appeler la communauté internationale à continuer d'appuyer le processus de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit en Côte d'Ivoire.

n) Mali et Sahel

46. Au cours de la période sous examen, la crise multidimensionnelle que connaît le Mali et la situation au Sahel en général, ont continué à mobiliser l'attention et les efforts de l'Afrique et ceux du reste de la communauté internationale. La Commission, pour sa part, s'est résolument attelée à la mise en œuvre des décisions pertinentes de la Conférence de l'Union et du CPS sur le Mali.

47. Une attention particulière a été portée à l'élaboration des documents requis par le Conseil de sécurité de l'ONU aux termes de ses résolutions 2056 (2012) et 2071 (2012) du 5 juillet et du 12 octobre 2012, respectivement, pour répondre aux requêtes de la CEDEAO et de l'UA de faire face à la situation au Mali. Dans ce contexte, la Commission a conduit le processus d'élaboration d'un Concept stratégique pour le règlement des crises au Mali. Ce document, qui a fait l'objet de consultations approfondies, articule les différentes mesures à prendre pour hâter le règlement des crises que connaît le Mali et a pour objectif de structurer l'action du continent et du reste de la communauté internationale en ce qui concerne la situation au Mali. Le Concept stratégique a été adopté par la réunion du Groupe de soutien et de suivi coprésidée par l'UA, la CEDEAO et les Nations unies, et qui s'est tenue à Bamako le 19 octobre 2012. Cette réunion, à laquelle j'ai pris part, a été l'occasion de mon premier déplacement international après ma prise de fonction, le 15 octobre 2012. Le Concept stratégique a été entériné par le CPS, le 24 octobre 2012, et transmis par la suite au Conseil de sécurité.

48. De même, la Commission, en étroite coordination avec la CEDEAO, les pays du champ, les Nations Unies et d'autres partenaires, s'est activement impliquée dans l'élaboration d'un Concept d'opérations (CONOPS) harmonisé pour le déploiement d'une opération au Mali, suite à la demande formulée par les autorités maliennes. Le projet de CONOPS harmonisé a été entériné par la CEDEAO et le CPS, respectivement les 11 et 13 novembre 2012. Il prévoit le déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), forte de 3.300 personnels, pour aider à la formation et à la restructuration des forces de défense et de sécurité maliennes et à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Au moment de la finalisation du présent rapport, des consultations étaient en cours au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies sur un projet de résolution, et ce à la suite de la soumission, par le Secrétaire général, du rapport qui lui avait été demandé par la résolution 2071 (2012) et du débat public tenu le 5 décembre 2012. Il convient de noter à ce stade que dans sa requête au Conseil de sécurité de l'ONU, le CPS a demandé à cet Organe d'apporter son appui au Concept stratégique, d'autoriser le déploiement de la MISMA et la mise en place d'un module de soutien financé par les contributions statutaires, ainsi que la création d'un Fonds d'affectation spécial pour soutenir les Forces de défense et de sécurité du Mali.

49. Parallèlement, les efforts de médiation se sont poursuivis avec les groupes rebelles maliens, qui se sont engagés à négocier sur la base des principes de l'UA, notamment le respect scrupuleux de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, le rejet du terrorisme et le crime organisé, ainsi que la renonciation à la lutte armée comme moyen de faire valoir des revendications politiques. J'exprime mon appréciation au Médiateur de la CEDEAO, ainsi qu'aux pays du champ, pour leurs initiatives et les résultats enregistrés à ce jour.

50. La mise en place d'une transition inclusive sous l'autorité du Président par intérim, M. Dioncounda Traoré, est cruciale pour conforter l'appropriation par le Mali de la recherche d'une solution durable à la crise actuelle. Dans cette perspective, aussi bien le CPS que la Commission n'a eu de cesse, en conjonction avec la CEDEAO et les Nations Unies, d'exhorter les acteurs maliens à s'accorder sur une Feuille de route pour la gestion de la transition. Je forme l'espoir que le Président par intérim et le nouveau Premier ministre Diango Cissoko parviendront à accélérer le processus d'adoption de la Feuille de route. À cet égard, il est important que prennent fin les interférences des militaires de l'ancienne Junte dans le processus politique au Mali, telles qu'attestées par les conditions dans lesquelles l'ancien Premier ministre Cheick Modibo Diarra a été amené à présenter sa démission.

51. Comme indiqué dans le Concept stratégique, le règlement des crises que connaît le Mali requiert une approche holistique. Il importe de déployer simultanément des efforts déterminés pour promouvoir une gouvernance démocratique, engager le dialogue avec les groupes disposés à négocier dans le cadre des principes soutenus par la communauté internationale et œuvrer au déploiement de la MISMA pour contribuer à relever les défis sécuritaires au nord du pays et à restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Toute absence de détermination sur l'un ou

l'autre de ces volets ne fera que retarder le règlement de la crise et accroître la menace qui pèse sur le Mali, la région et au-delà.

52. L'Union africaine pour sa part, est déterminée à ne ménager aucun effort pour hâter le règlement de la grave crise que connaît le Mali et à contribuer à la stabilisation de la région du Sahel. C'est dans ce contexte que j'ai nommé l'ancien Président Pierre Buyoya comme mon Haut Représentant pour le Mali et le Sahel. Il a, dans le cadre de son mandat, effectué des missions au Mali et dans la région, et noué des contacts avec les partenaires internationaux, notamment les Nations Unies. J'en appelle à tous les États membres pour qu'ils apportent au Mali le soutien dont il a tant besoin en cette phase douloureuse de son histoire.

o) Guinée-Bissau

53. La session ordinaire de juillet 2012 de la Conférence de l'Union a examiné la situation en Guinée-Bissau dans le contexte du coup d'État intervenu dans ce pays, en avril 2012, et des initiatives internationales visant à restaurer l'ordre constitutionnel. Au plan interne, la période sous examen a été marquée par quelques évolutions. Après son refus initial d'intégrer les structures de la transition mises en place dans le cadre des efforts de la CEDEAO, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), parti majoritaire, a vu certains de ses membres finalement se joindre à la transition, ce qui a permis la reprise des activités de l'Assemblée nationale populaire, jusqu'alors bloquées. De même, il importe de relever l'attaque, le 21 octobre 2012, de la base aérienne de Bissalanca, à Bissau, et les représailles qu'elle a engendrées.

54. Pour sa part et en application des décisions pertinentes du CPS, la Commission a facilité une réunion entre les représentants des autorités en place et ceux du régime renversé, à New York, le 29 septembre 2012. Une autre rencontre devait avoir lieu à Addis-Abeba en décembre 2012, mais n'a pu se dérouler comme prévu, en raison de l'absence des représentants des autorités en place. De même, la Commission a organisé à Addis-Abeba le premier décembre 2012, une rencontre entre les cinq organisations concernées (CEDEAO, UA, Communauté des pays de langue portugaise - CPLP- UE et les Nations Unies), pour faciliter l'harmonisation de l'approche et de l'action de la communauté internationale sur la situation en Guinée Bissau. Dans le prolongement de cette réunion, ces cinq organisations ont mené une mission conjointe à Bissau, du 16 au 21 décembre 2012, pour évaluer la situation et formuler des recommandations sur la marche à suivre, en soutien à des efforts inclusifs de restauration de l'ordre constitutionnel dans le pays.

p) Sahara occidental

55. Aucune avancée n'a été réalisée au cours de la période sous examen au sujet de la question du Sahara occidental. Dans sa résolution 2044 (2012) adoptée le 24 avril 2012, le Conseil de sécurité a renouvelé son appel aux parties, à savoir le Front Polisario et le Royaume du Maroc, pour qu'elles poursuivent les négociations sans condition préalable et les a exhortées à coopérer avec la médiation, « *en vue d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui garantit l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dans le contexte des arrangements*

conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ». À cet égard, il convient de souligner que l'Ambassadeur Christopher Ross, Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, dont la médiation a été interrompue à la suite du rejet, par le Maroc, de son implication continue dans le processus sous prétexte qu'il avait un parti pris pour le Polisario, a depuis, repris sa mission. Du 27 octobre au 8 novembre 2012, il a visité la région et, pour la première fois, le Sahara occidental a discuté avec un certain nombre d'acteurs locaux de l'avenir du territoire. Il importe d'accélérer les efforts internationaux pour résoudre ce conflit qui perdure, afin de trouver une solution qui soit conforme au droit international. Il importe également d'intensifier ces mêmes efforts vers la tenue d'un référendum pour permettre aux peuples de la RASD de choisir entre l'option d'indépendance et l'option de l'intégration. À cette fin, les interactions de la Commission avec les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux sont encouragées.

q) Égypte

56. La période considérée a été marquée par un certain nombre de développements. À cet égard, il convient de mentionner la décision prise par le Président Mohamed Morsi, le 12 août 2012, d'annuler la Déclaration constitutionnelle supplémentaire de l'Armée du 17 juin 2012, par laquelle le Conseil suprême des forces armées (CSFA), qui gouvernait le pays pendant la transition, s'est soustrait lui-même de la supervision du Président élu. Par ailleurs, dans une déclaration constitutionnelle faite le 22 novembre 2012, le Président Morsi a ordonné la destitution du procureur Abdel-Meguid Mahmoud, accusé d'avoir des liens avec l'ancien régime, demandé une nouvelle enquête sur les auteurs présumés d'actes de violence commis contre les manifestants lors des manifestations de 18 jours, qui ont forcé Hosni Moubarak à quitter le pouvoir, prorogé de huit semaines le mandat de l'Assemblée constituante chargée de la rédaction de la Constitution afin de permettre à ses cent membres d'examiner les différences et d'achever leurs travaux, et mis l'Assemblée à l'abri de toute menace de dissolution. Devant les déclarations du Président justifiant son action et affirmant qu'elle vise à protéger la révolution et à garantir la justice pour les victimes, ses adversaires ont protesté contre la décision, y voyant une tentative du Président de se soustraire à tout contrôle démocratique.

57. Dans mon communiqué relatif à ces développements, nous avons appelé tous les acteurs égyptiens à faire preuve de retenue et à œuvrer ensemble pour le renforcement pacifique des institutions et un processus constitutionnel inclusif. Au moment de la finalisation du présent rapport, un référendum sur le projet de Constitution était en cours. Nous renouvelons l'appel aux acteurs égyptiens pour qu'ils répondent aux attentes suscitées par la révolution de 2011 et œuvrent à l'approfondissement de la démocratie et au renforcement de l'état de droit dans leur pays, à travers le renforcement pacifique des institutions et un processus constitutionnel inclusif.

r) Tunisie

58. Les efforts visant à achever la transition se sont poursuivis. L'Assemblée nationale constituante a poursuivi ses efforts dans l'élaboration de la nouvelle

Constitution, mais les délais ont été prorogés au-delà du 23 octobre 2012 pour lui permettre d'achever ses travaux. Elle doit à présent parachever le projet de Constitution d'ici à avril 2013. En raison de ce retard, les élections générales (présidentielle et législative) qui marqueront la fin de la transition sont maintenant prévues pour le deuxième trimestre de 2013. De violents affrontements sporadiques ont éclaté entre les parties et entre les manifestants et les forces de sécurité à travers le pays, notamment à Tunis. Nous exhortons les acteurs tunisiens à ne ménager aucun effort pour mener à bien la transition et renforcer le processus de transformation démocratique du pays.

s) Libye

59. La dernière session ordinaire de la Conférence a eu lieu dans le contexte du bon déroulement, le 7 juillet 2012, des élections sur toute l'étendue du territoire, du Congrès national général (CNG). À la suite de son investiture, le CNG a élu M. Ali Zidan comme Premier Ministre, le 14 octobre 2012. En acceptant sa nomination, le Premier Ministre a insisté sur la création d'une force unifiée militaire et de sécurité nationale et la promotion de la réconciliation nationale comme objectifs prioritaires pour le gouvernement. Le 31 octobre 2012, le CNG a approuvé le gouvernement nouvellement élu et, le 14 novembre 2012, la passation de service au nouveau gouvernement a été achevée. Malgré cette évolution positive, des défis majeurs subsistent, notamment la réforme du secteur de la sécurité pour garantir la stabilité et la reconstruction économique du pays. Pour sa part, la Commission, à travers le Bureau de Liaison de l'UA à Tripoli et en étroite collaboration avec les Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires de l'UA dans le pays, continue de soutenir le processus de transition. Nous réitérons le soutien de l'UA pour la transition et insiste sur la nécessité de poursuivre l'engagement entre la Libye et ses voisins pour faire face, ensemble, aux défis de sécurité et autres défis connexes.

II.3. CAMPAGNE « AGISSONS POUR LA PAIX »

60. La Commission a poursuivi ses efforts dans le cadre de la Campagne « Agissons pour la paix » et du suivi des décisions pertinentes des organes de décision de l'UA. À cet égard, et afin de sensibiliser davantage l'opinion publique aux efforts de l'UA visant à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, la Commission a largement diffusé le vidéodocumentaire de 10 minutes intitulé « 10 ans en quête de paix et sécurité en Afrique », qui a été lancé lors du Sommet de juillet 2012. Des mesures ont également été prises pour renforcer le partenariat avec la Confédération africaine de football (CAF), mesures qui ont été officialisées par la signature, le 14 juillet 2012, d'un protocole d'entente, afin d'utiliser l'attrait universel du football comme plate-forme pour promouvoir la paix sur le continent. En particulier, un certain nombre d'activités et d'initiatives de sensibilisation sont prévues dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), qui aura lieu en Afrique du Sud en janvier 2013, ainsi que lors de l'Assemblée générale de la CAF en mars 2013. La Campagne « Agissons pour la paix » fera partie du programme de célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA et de l'UA.

61. Par ailleurs, et comme c'est le cas chaque année depuis 2010, la Commission a invité les États membres, la société civile et d'autres parties prenantes, à se mobiliser à

l'occasion de la Journée internationale de la paix (Journée de la paix), à s'engager dans des activités qui contribueraient énormément à la promotion de la paix sur le continent. Au siège de l'UA, pour l'édition 2012 de la Journée de la paix, l'accent a été mis sur le sort des femmes et des enfants dans les conflits armés. La Commission a également saisi l'occasion pour lancer le nouveau site dédié à la paix et à la sécurité, *www.peaceau.org*, avec ses outils de médias sociaux associés (Twitter et Facebook). Enfin, la Commission a organisé avec succès, les 5 et 6 novembre 2012 au Caire, la troisième Retraite de haut niveau de l'Union africaine des Envoyés et Représentants spéciaux sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, dont le thème était « Transformer le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique au cours de la prochaine décennie : évaluation et perspectives »

II.4. PROGRAMME FRONTIÈRE DE L'UA

62. La dernière session ordinaire de la Conférence a approuvé la Déclaration sur la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (PFUA), adoptée par la troisième Conférence des ministres de l'UA en charge des questions de frontière, qui s'est tenue à Niamey (Niger), en mai 2012. Au cours de la période considérée, un certain nombre de mesures ont été prises en vue de mettre en œuvre le PFUA. Il s'agit notamment de l'achèvement de la mise en place du Système d'information sur les frontières (BIS), qui permet aux États membres d'accéder facilement aux informations relatives à leurs frontières. Le PFUA a également acquis une capacité en cartographie et a poursuivi son appui technique aux États membres sur la délimitation, la démarcation et la réaffirmation des frontières.

63. La Commission a joué un rôle actif en contribuant à la résolution des conflits frontaliers en Afrique. L'initiative la plus importante a été la mise sur pied d'une équipe d'experts chargée de donner des avis autorisés sur la situation des zones en litige de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, comme demandé par le CPS. La Commission a également communiqué avec les deux Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et de la République du Malawi pour offrir des conseils et soutenir les efforts visant à un règlement pacifique du différend frontalier entre les deux pays voisins. Dans le domaine du renforcement des capacités, la Commission a pris des mesures pour mettre au point des guides et des manuels utiles et pour aider les États membres à créer des commissions de délimitation des frontières. Le PFUA est également en train de mettre en place une base de données des experts en questions frontalières et d'effectuer la collecte de documents coloniaux relatifs aux frontières africaines à partir des archives des anciennes puissances coloniales. Jusqu'à présent, le Gouvernement allemand a mis à disposition ses archives coloniales, la Belgique aussi. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés en matière de partenariats. À cet égard, la Commission collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour offrir des cours de formation à l'intention des cadres moyens chargés de la gestion des frontières. Elle négocie également avec le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD) afin d'organiser des cours sur la délimitation des frontières et le renforcement des capacités des États membres en matière de gestion des frontières.

64. Nous tenons ici à réitérer la gratitude de l'Union africaine au Gouvernement allemand pour son soutien financier et technique continu, à travers la GIZ, dans la mise en œuvre du PFUA, au Royaume-Uni qui a soutenu les activités du PFUA au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi qu'aux autres partenaires. Nous voudrions souligner ici l'importance du PFUA en tant que programme intersectoriel qui a le potentiel de contribuer considérablement à la prévention des conflits et à la promotion de l'intégration sur le continent.

II.5. RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT (RDPC) ET SUIVI DE L'INITIATIVE DE SOLIDARITÉ AFRICAINE (ISA)

65. Lors du Sommet de juillet 2012, l'Initiative de solidarité africaine (ISA) a été lancée pour mobiliser un soutien accru aux pays sortant d'un conflit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) adoptée à Banjul en juin 2006. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la décision du Sommet et de la Déclaration sur l'ASI, la Commission, en collaboration avec le NEPAD, a organisé du 24 au 26 octobre 2012 à Johannesburg en Afrique du Sud, une réunion de planification en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'ASI. En outre, du 5 au 8 novembre 2012 à Abidjan, la Commission a organisé une table ronde à l'occasion du cinquième Forum africain du secteur privé, pour discuter des moyens concrets par lesquels le secteur privé peut apporter un soutien aux activités de la RDPC dans les huit pays pilotes identifiés par l'UA, pour la mise en œuvre de l'ASI. La Commission a collaboré avec un certain nombre d'acteurs au niveau international, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission de consolidation de la paix (CCP), la Banque mondiale et le Bureau du Coordinateur pour la Reconstruction et la Stabilisation aux États-Unis (S/CRS), dans le but d'établir des partenariats et de mobiliser un soutien supplémentaire aux États membres de l'UA sortant d'un conflit.

66. En ce qui concerne la mise en place du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (CRDPC), la Commission, au moment de la finalisation du présent rapport, était sur le point d'envoyer une équipe en Ouganda pour évaluer les facilités offertes pour accueillir ledit Centre. Auparavant, une mission similaire avait été envoyée en Égypte. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport sur la question au Conseil exécutif en juillet 2012, la Commission est prête à aider les deux pays à parvenir rapidement à un consensus sur la question de l'emplacement du Centre et à faciliter l'adoption des mesures nécessaires pour le rendre opérationnel. La Commission a pris contact avec certains partenaires qui ont exprimé leur volonté de soutenir la mise en place du Centre une fois que ses paramètres clés auront été fixés.

II.6. RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

67. La Commission a achevé l'élaboration du projet de Document-cadre stratégique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), en application de la Décision Assembly/AU/Dec.177(X) de janvier 2008. Il convient de rappeler qu'en mai 2011, la Commission a convoqué à Addis-Abeba une réunion d'experts gouvernementaux des États membres, pour examiner et approuver le projet de Document-cadre de l'UA sur la

RSS. Le processus d'élaboration du document a également impliqué de vastes consultations avec les autres parties prenantes comme les Mécanismes régionaux, le Comité international des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA) et la société civile. D'autres documents devraient être mis au point, le cas échéant, sur des domaines spécifiques de la RSS.

68. Le Document-cadre de l'UA sur la RSS est conçu comme un guide pour la mise en œuvre de la RSS sur le continent africain, en s'appuyant sur les normes de base établies par les Nations Unies. Le Document-cadre souligne que l'objectif est d'aider les États membres, le cas échéant, à transformer leur appareil de sécurité afin de les rendre plus efficaces et efficients, et de renforcer le contrôle démocratique. Le Document-cadre reconnaît que la RSS est spécifique au contexte, souligne l'importance des principes internationaux sur la gouvernance du secteur de sécurité et définit les paramètres de la coordination de l'aide extérieure. Nous exhortons les États membres à tirer parti du Document-cadre, ainsi que de l'aide fournie par la Commission en termes de mise en œuvre et de suivi. Nous encourageons les organes délibérants de l'Union africaine à envisager l'adoption de ce cadre lors du prochain sommet.

II.7. DÉSARMEMENT ET QUESTIONS CONNEXES

a) Position commune de l'Union africaine sur un traité relatif au commerce des armes

69. La Conférence, aux termes de sa Décision Assembly/AU/Dec.369(XVII), a chargé la Commission de faciliter l'élaboration d'une position africaine commune sur le Traité relatif au commerce des armes, y compris la convocation d'une réunion d'experts gouvernementaux, avant la conférence sur cette question parrainée par les Nations Unies, qui se tiendra à New York, en juillet 2012. En conséquence, la Commission a pris les mesures nécessaires, notamment la convocation à Lomé (Togo), en septembre 2011, d'une réunion d'experts des États membres, qui ont adopté la position commune. D'autres consultations ont été menées avec les États membres en vue de promouvoir le consensus le plus large possible sur le continent. La Commission a encouragé les États membres à faire valoir la position commune lors des négociations sur le Traité relatif au commerce des armes à New York, en avril 2012. La session finale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Traité relatif au commerce des armes étant prévue à New York en mars 2013, il est essentiel que les États membres continuent à faire valoir la position commune pour mieux défendre les préoccupations et les intérêts de l'Afrique.

b) Stratégie de l'Union africaine de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre

70. La réunion d'experts de Lomé a également adopté la « Stratégie de l'Union africaine de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre » dans le contexte de la Décision Assembly/AU/Dec.369 (XVII) de juillet 2011. En avril 2012, la Commission a diffusé le projet final de Stratégie et le Plan d'Action pour sa mise en œuvre à tous les États membres et à toutes les

CER. J'encourage les États membres à faire usage de la Stratégie et de son Plan d'action.

c) Traité de Pelindaba

71. La Commission a facilité la tenue de la deuxième session ordinaire de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE), le 26 juillet 2012 à Addis-Abeba, qui a examiné la question liée à sa création. Par la suite s'est tenue la deuxième Conférence des États parties au Traité les 12 et 13 novembre 2012, à Addis-Abeba. La Conférence a approuvé les décisions et documents adoptés lors des première et deuxième sessions ordinaires de l'AFCONE. En outre, la Commission et la République d'Afrique du Sud ont poursuivi leurs consultations au sujet de l'Accord de siège pour accueillir l'AFCONE qui sera basé à Pretoria, et d'autres aspects connexes.

d) Armes chimiques

72. La Commission a poursuivi sa collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le cadre du protocole d'accord signé en 2006. Du 22 au 24 mai 2012, la dixième réunion régionale des autorités nationales des États parties d'Afrique a été organisée conjointement par la Commission et l'OIAC au siège de l'UA, sous le thème « Mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques (CAC) en Afrique : rôle des institutions régionales et sous-régionales ».

e) Mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies

73. La République d'Afrique du Sud, qui préside le Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en collaboration avec la Commission et avec l'appui du Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies (UNODA), a accueilli les 21 et 22 novembre 2012 à Pretoria, un atelier sur la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique. Au cours de leurs travaux, les participants ont insisté sur la nécessité d'une assistance conformément à la résolution 1540 en tenant compte des problèmes de développement du continent. Ils ont également souligné la pertinence des instruments de l'UA sur la non-prolifération et le terrorisme, ainsi que des résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011), qui reconnaissent l'importance de renforcer la coordination aux niveaux sous-régional et régional, et préconisent le renforcement du rôle des organisations régionales. Les participants ont demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Comité 1540 et toutes les autres parties prenantes, pour promouvoir et renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique. Ils ont également demandé à la Commission de mettre sur pied un comité ad hoc sur la Résolution 1540 sous les auspices de la Commission de l'Union africaine et de lui allouer les ressources nécessaires pour mieux coordonner ses activités. La Commission a déjà lancé l'action requise pour le suivi.

II.8. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE CRIME TRANSNATIONAL ORGANISÉ

a) Crime transnational organisé

74. Le crime organisé constitue une menace grave à la paix et à la sécurité des pays africains, notamment en Afrique occidentale, où de nombreux pays viennent de sortir de décennies de conflits violents. Les groupes du crime organisé exploitent les avantages de la mondialisation pour le trafic de drogue, des armes et des êtres humains, et saper ainsi les systèmes financiers à travers le blanchiment d'argent. Les énormes sommes d'argent en cause peuvent compromettre les économies légitimes et avoir un impact direct sur les processus publics avec « l'achat » des élections par la corruption ou les pots-de-vin offerts aux responsables gouvernementaux pour qu'ils ferment les yeux sur les activités criminelles.

75. La nature transnationale du crime organisé s'explique par le fait que les réseaux criminels tissent des liens à travers les frontières et surmontent les différences culturelles et linguistiques dans la perpétration de leur crime. Le crime organisé n'est pas un phénomène statique, mais il s'adapte à l'émergence de nouveaux crimes et au fur et à mesure que les relations entre les réseaux criminels deviennent plus souples et plus sophistiquées, avec une portée de plus en plus grande dans le monde entier. Le crime transnational organisé se manifeste sous de nombreuses formes comme le trafic de drogue, des êtres humains et des armes à feu, ainsi que le terrorisme.

b) Trafic de drogue

76. Ces dernières années, le transbordement des stupéfiants illicites d'Amérique latine par le biais de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et l'Amérique du Nord a augmenté de manière significative. Les syndicats du crime organisé opèrent actuellement en Afrique pour assurer le passage, en toute sécurité, de leurs cargaisons de drogue dans la région. Dans le même temps, la consommation de la drogue dans la région aussi bien pour les produits fabriqués localement que pour les produits importés de façon illicite, notamment la cocaïne, a considérablement augmenté.

77. La croissance du trafic de drogue à travers l'Afrique pose de nouveaux défis au continent déjà aux prises avec les crises, en Afrique de l'Ouest en particulier. Les profits tirés du trafic de la drogue entravent les économies de nombreux pays africains et, dans certains des États les plus pauvres, la valeur de la drogue issue du trafic dépasse le revenu national brut de ces pays. Il nuit également aux efforts déployés sans cesse pour améliorer la gouvernance, la stabilité politique, l'état de droit, les droits de l'homme et les programmes de renforcement des capacités pour atteindre les objectifs des OMD lancés par de nombreux pays africains. Le trafic de drogue et la corruption qui y est associée sont également considérés comme ayant un impact croissant sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest, sous la forme d'achat des voix et autres formes de corruption des systèmes électoraux et de gouvernance.

78. Le lien entre les cartels de trafiquants de drogue, les fonctionnaires corrompus et les éléments terroristes présumés dans la région du Sahel, ainsi que dans la Corne de l'Afrique, aura un impact sur la sécurité internationale. Plusieurs études ont mis en garde contre les liens qui se resserrent entre les groupes terroristes opérant dans la région du Sahel en Afrique et les barons de la drogue d'Amérique latine, pour faciliter le trafic de la drogue en provenance d'Amérique latine par le biais de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel vers l'Europe. Dans cette nouvelle synergie criminelle, la drogue non seulement enrichit les organisations criminelles, mais elle permet également aux terroristes et aux forces antigouvernementales opérant dans le Sahel de gagner de l'argent par le trafic de drogue pour financer leurs opérations, acheter des équipements et payer des fantassins.

79. L'ensemble du continent africain connaît également un accroissement spectaculaire de la toxicomanie qui contribue à la propagation du SIDA. Les cartels de la drogue payent de plus en plus leurs intermédiaires africains avec de la drogue, dont la plus grande partie finit par être vendue sur les marchés locaux du continent, pour être consommée.

c) Lutte contre de la drogue et prévention du crime

80. Le Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (AUPA) (2007-2012) a été conçu pour aider les États membres dans la lutte contre le déséquilibre et les lacunes constatés dans leurs politiques de lutte contre la drogue, et pour les sensibiliser à la menace du trafic de drogue et aux menaces connexes contre la sécurité. La Commission a entrepris une évaluation de l'AUPA et élaboré un Plan d'action révisé sur la lutte contre la drogue (2013-2017) en tant que cadre pour galvaniser la coopération nationale, régionale et internationale afin de trouver une solution au problème de la drogue sur le continent au cours des cinq prochaines années. La Commission a en outre élaboré : (a) la Position africaine commune sur les substances contrôlées et l'accès aux médicaments pour le traitement de la douleur, et (b) des normes de qualité continentales minimales pour le traitement de la toxicomanie.

d) Prévention et lutte contre le terrorisme

81. La Commission, notamment à travers le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), a poursuivi son appui à la mise en œuvre des instruments de l'UA sur le terrorisme, y compris par la sensibilisation des États membres aux normes continentales et mondiales, aux cadres opérationnels de lutte contre le terrorisme, et à la nécessité de leur mise en œuvre complète et efficace. La Commission a également entrepris des visites d'évaluation dans plusieurs États membres en vue d'évaluer leur capacité à honorer leurs engagements au titre du cadre de l'UA de lutte contre le terrorisme, et d'élaborer des recommandations sur la voie à suivre. Du 28 au 30 novembre 2012, la Commission a organisé à Alger une réunion des 48 points focaux nationaux et régionaux du CAERT. Pour la première fois, le CISSA, représenté par son Bureau, a participé aux travaux qui ont porté sur le renforcement des relations entre les deux institutions.

82. La nécessité d'une coordination stratégique de la gamme d'activités requises pour la promotion durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, de la prévention et du règlement des conflits et crises à la reconstruction et au développement post-conflit, s'impose comme l'un des enseignements tirés de l'expérience de l'UA. Les avancées dans ce domaine faciliteront grandement la réalisation des objectifs de l'Union africaine en termes de développement socioéconomique. Il s'agira non seulement d'œuvrer au règlement des crises actuelles et à la consolidation de la paix, mais aussi de s'inscrire dans le long terme pour pouvoir s'attaquer aux causes sous-jacentes de la prévalence des conflits et de l'instabilité sur le continent et aux facteurs qui précipitent l'éclatement des crises.

III. INTÉGRATION RÉGIONALE, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

III.1. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

1. ÉDUCATION

83. Le programme d'éducation continue d'être basé sur le Plan d'action pour la Deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique.

a) Université panafricaine (UPA)

84. Le Rectorat de l'UPA a été mis en place avec un personnel intérimaire. Les principaux postes seront pourvus en 2013. Les trois premiers instituts de L'UPA basés au Cameroun (Gouvernance, Sciences humaines et Sciences sociales), au Nigeria (Sciences de la vie et de la terre) et au Kenya (Sciences fondamentales, technologie et innovation) ont ouvert leurs portes avec 150 étudiants venant de 30 États membres, et des professeurs venant de plusieurs pays africains. La rentrée solennelle de l'Université panafricaine, qui devait avoir lieu à Yaoundé au Cameroun en décembre 2012, a été reportée pour des raisons techniques. Elle aura lieu peu de temps après le Sommet de janvier 2013. La rentrée permettra de donner une grande visibilité à l'Université panafricaine et suscitera de grands espoirs en ce qui concerne son impact sur l'enseignement supérieur, la recherche et le développement.

85. La Commission a versé à ces trois instituts des fonds pour le personnel et pour les bourses d'études, provenant des États membres, de la Suède et de l'Allemagne. Le 4^e Institut de l'UPA pour les Sciences de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) commencera à fonctionner en Algérie en 2013. Au cours de la même période, la Banque africaine de développement a finalisé un descriptif de projet de l'UPA, et apportera dans le cadre de ce descriptif de projet un appui financier de 45 millions de dollars US. Des partenaires, à savoir l'Allemagne, la Suède, le Japon, l'Inde et la Chine, sont en train de discuter des protocoles d'accord concernant leur collaboration et leur appui. L'Afrique australe n'a pas encore indiqué l'État membre qui accueillera l'Institut des Sciences spatiales de l'Université panafricaine.

86. Un défi majeur pour l'UPA sera la viabilité de l'appui puisque l'appui des partenaires dépendra de l'engagement dont feront preuve les États membres en étant les premiers à apporter une contribution. Le Kenya et le Cameroun, en tant que pays

hôtes, ont déjà montré l'exemple en fournissant un important financement de démarrage, et devraient augmenter leur financement en 2013.

b) Programme de bourses d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine

87. Sur les 43 étudiants de 22 pays africains qui ont bénéficié de la bourse d'études Nyerere, 20 ont obtenu leur diplôme. Dans le cadre du programme élargi de bourses Nyerere (mobilité intra-ACP) financé par l'UE, 8 réseaux universitaires regroupant 67 universités de 29 États membres ont rempli les conditions requises pour bénéficier de la subvention d'environ 20 millions d'Euros en vue de favoriser la mobilité intra-africaine de 604 étudiants en maîtrise, de 250 doctorants et de 144 enseignants. Déjà des bourses Afrique-Inde pour l'agriculture ont été octroyées à 89 étudiants de 25 pays africains, qui étudient dans 30 universités agricoles en Inde. La sélection de 75 étudiants devant bénéficier d'une bourse pour 2012/13 est en cours. Il s'agira maintenant d'assurer une convergence avec l'Université panafricaine.

c) Harmonisation des structures de l'enseignement supérieur en Afrique

88. Afin de mettre en œuvre la Stratégie de l'Union africaine pour l'harmonisation des structures de l'enseignement supérieur, la Commission œuvre à l'approbation de la Convention révisée d'Arusha par les instances appropriées de l'Union africaine. La Commission, en collaboration avec la Commission européenne, est en train d'exécuter un projet pilote d'harmonisation des programmes universitaires en utilisant l'approche « Tuning » de l'Europe (convergence des structures) impliquant 60 universités africaines pour les disciplines suivantes : formation des enseignants, génie mécanique, médecine, agriculture et génie civil. Un atelier sur le « Tuning » dans le monde pour l'apprentissage mutuel a eu lieu en novembre 2012 à Bruxelles. Entretemps, le rapport de la phase pilote du Mécanisme africain de notation pour la promotion d'une culture d'amélioration continue de la qualité dans les universités africaines a été publié.

d) Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS)

89. Le recrutement du personnel de l'Observatoire de l'éducation abrité par l'Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED) à Kinshasa, et du personnel du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) est en cours à Ouagadougou. Le Bureau de l'Observatoire de Kinshasa est fermé depuis décembre 2011, laissant une dette de 3 millions de dollars E.U. à cause des arriérés de contributions antérieurs des États membres. La Commission poursuit la production des statistiques de l'éducation en Afrique avec l'appui technique et la collaboration de l'ADEA, de l'UNICEF et de l'UNESCO.

e) Perfectionnement des enseignants

90. La deuxième Conférence panafricaine sur le perfectionnement des enseignants (PACTED –II) tenue pendant la COMEDAF V à Abuja en mai 2012 a adopté une feuille de route visant à relever les défis en ce qui concerne la qualité et le nombre des

enseignants en Afrique, ainsi qu'un outil de suivi et d'évaluation. Comme mesure de suivi, la Commission, le Secrétariat de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants ont organisé un atelier pour le Forum sur l'éducation pour tous et l'ADEA à Paris en septembre 2012, pour renforcer les partenariats et les stratégies de mise en œuvre ou pour renforcer la coordination des interventions en matière de perfectionnement des enseignants pour une éducation de qualité pour tous en Afrique. La Commission a également organisé un forum de dialogue en Namibie en novembre 2012 pour faire le point sur les efforts qui sont faits pour réduire le déficit d'enseignants et pour accélérer la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'Éducation.

f) Autres activités de collaboration

91. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne le Projet Union africaine-UNESCO sur l'histoire de l'Afrique, dans lequel l'UNESCO dirige la production de manuels d'enseignement sur la base des volumes de l'histoire générale de l'Afrique, afin d'encourager le panafricanisme et les valeurs partagées de l'Afrique. Il est important que les États membres appuient cet important projet. La Commission participe aux discussions sur l'Agenda mondial post-2015, et est en train de faire le lobby pour que l'enseignement supérieur et le développement des compétences soient incorporés dans les grands objectifs. Les principaux partenaires dans cette activité sont l'UNESCO, l'UNICEF, l'ADEA et l'Institut Brookings aux États-Unis.

2. LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET LES TIC

a) La science et la technologie

i) Programme de Prix scientifique Kwame Nkrumah de l'Union africaine

92. Ce programme est un important programme pour la vulgarisation de la science et de la technologie et pour la promotion de la compréhension et de la participation du grand public en vue d'édifier une culture scientifique africaine et de sensibiliser sur le rôle du secteur de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) dans la transformation socio-économique des pays et la promotion des priorités d'intégration de l'Afrique. En 2012, 15 jeunes chercheurs de haut niveau ont reçu le Prix de l'Union africaine-TWAS 2012 pour les jeunes scientifiques, au niveau national. La Commission est en train de finaliser le processus d'examen des candidatures pour le Prix 2012 au niveau régional pour les femmes scientifiques, et le Prix au niveau continental pour les scientifiques, pionniers dans leur discipline.

ii) Programme de subventions des recherches de l'Union africaine

93. L'Appel à propositions pour 2012 au titre du Programme de subventions des recherches de l'Union, doté d'une enveloppe budgétaire de 7 millions d'euros, a été lancé en janvier 2012. L'Appel portait sur les domaines thématiques suivants : pertes post-récolte et agriculture ; énergie renouvelable et durable ; et eau et assainissement. La pêche et le changement climatique ont été introduits dans le domaine thématique

des pertes post-récolte et de l'agriculture. Au total, 253 demandes ont été reçues et ces propositions montrent une amélioration significative en termes de qualité et de niveau. Un minimum de 11 groupes comptant au total plus de 33 institutions de recherche devraient recevoir des subventions allant de 500.000 à 750.000 euros pour effectuer des recherches dans 22 pays africains.

94. L'un des principaux résultats du Programme de subventions des recherches de l'Union africaine est la création de nombreux réseaux de recherche collaborant à la réalisation de leurs travaux de recherche. La stratégie de mise en œuvre consiste à créer des réseaux de recherche pour une coopération sous-régionale et régionale et pour une coopération interinstitutionnelle en Afrique à travers la mise en place de consortiums de chercheurs. Il faut espérer que ces réseaux aient un rôle important à jouer dans la structuration des capacités de recherche en Afrique, et puissent être d'importants instruments pour le partage des connaissances, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif global d'intégration de l'Afrique.

iii) Atelier de l'Union africaine pour les parlementaires

95. En octobre 2012, la Commission a organisé, avec l'appui technique et financier des institutions régionales telles que la CEA, l'ISESCO et l'UNESCO, un atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), au Caire en Égypte. L'objectif de l'atelier était de renforcer le rôle des législateurs dans la promotion de la STI en Afrique et de renforcer le Forum interparlementaire africain sur la Science, la Technologie et l'Innovation (AIPF-STI), une initiative lancée en mai 2011 par la CEA comme plate-forme commune de dialogue. Un résultat important de cet atelier est que les parlementaires africains ont identifié les actions qu'ils peuvent commencer à entreprendre dans leurs circonscriptions et parlements respectifs afin de contribuer au programme STI au niveau national, pour le développement des capacités humaines et institutionnelles en STI en vue de la réalisation d'une croissance inclusive. La réunion a recommandé que les parlements des États membres continuent à créer un environnement propice à la STI sur le continent en formulant des législations pertinentes et en demandant l'allocation de budgets adéquats, en particulier en appuyant la requête demandant l'allocation à la STI d'un pourcentage du PIB supérieur au taux actuel de 1%, et a souligné la nécessité d'une restructuration des institutions de sciences et technologie telles que les universités et les centres de recherche pour l'innovation.

iv) Cinquième Conférence des ministres de la Science et de la Technologie (AMCOST V) de l'UA

96. La cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres de la Science et de la Technologie de l'UA (AMCOST V) a eu lieu à Brazzaville en République du Congo, les 14 et 15 novembre 2012. La réunion était précédée d'une réunion des hauts fonctionnaires, de deux jours, les 12 et 13 novembre 2012. La Conférence a examiné, entre autres, le rapport périodique sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé (CPA) pour la science et la technologie en Afrique, les décisions de l'Union africaine sur la science et la technologie, la coopération internationale et les programmes proposés par les États membres, les CER et les organisations régionales.

97. Le principal objectif de la Conférence était d'élire le nouveau Bureau et les membres du Comité directeur pour orienter les activités de l'AMCOST V au cours des 2 prochaines années. La Conférence, à la suite du rapport fait sur les programmes en cours d'exécution, a adopté une décision sur le renforcement du développement de la science et de la technologie sur le continent. En particulier, la Conférence a recommandé l'institutionnalisation du suivi-évaluation et de l'évaluation de l'impact du Plan d'action consolidé et révisé (CPA), afin de suivre les progrès, de faciliter l'apprentissage et de communiquer les résultats aux parties prenantes. La Conférence a demandé aux États membres de l'Union africaine, aux CER et aux partenaires au développement d'être proactifs dans leur appui à la mise en œuvre des programmes du CPA pour étendre leur portée et assurer leur viabilité. Un rapport détaillé distinct est soumis, pour examen, à la présente session du Conseil exécutif.

v) *Unité de biosécurité*

98. La Commission, avec l'appui de la GIZ, est en train d'élaborer les lignes directrices de l'Union africaine pour une mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (ABS). La quatorzième session de la Conférence des ministres africains de l'Environnement (CMAE) tenue à Arusha en septembre 2012 a apporté son appui à la Commission sur les lignes directrices concernant l'ABS. La Commission était représentée à la onzième Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité (COP11) tenue en octobre à Hyderabad (Inde). La Commission, avec l'appui financier du Projet de développement des capacités de GIZ ABS, a organisé une réunion africaine de coordination africaine avant les négociations de la COP11. Cette réunion était très importante parce qu'elle a permis de fournir des informations indispensables aux négociateurs africains sur la biodiversité afin qu'ils puissent élaborer des positions africaines communes sur les éléments clés des négociations et représenter les intérêts de l'Afrique en tant que bloc régional.

b) La Commission scientifique, technique et de la recherche (CSTR) de l'Union africaine

99. Le Bureau de la CSTR a été transféré de Lagos à Abuja en mars 2012, grâce à l'assistance du Gouvernement fédéral du Nigéria. Le Ministère fédéral de la Science et de la Technologie du Nigéria est en train de détacher deux cadres supérieurs pour renforcer la capacité du Bureau. La CSTR a pour mandat de mettre en œuvre les programmes et projets basés sur le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique et les stratégies de développement de l'Union africaine. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre des projets de l'Union africaine sur les maladies infectieuses et de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle.

- i) *Cadre scientifique et technologique de l'Union africaine pour la détection, l'identification et le suivi des maladies infectieuses des humains, des animaux et des plantes en Afrique*

100. La Commission a élaboré, en collaboration avec les États membres et les partenaires, un cadre pour créer 5 réseaux régionaux virtuels liés à des centres d'excellence dans les cinq régions géopolitiques de l'Union africaine. Le cadre a été recommandé par l'AMCOST V, pour approbation, par la Conférence de l'Union, à sa session de janvier 2013. La CSTR a identifié des réseaux régionaux et leurs membres et a organisé trois ateliers régionaux. Les réseaux identifiés sont les réseaux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; le réseau de l'Afrique de l'Ouest est dans sa phase de démarrage.

- ii) *Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI)*

101. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décision de la Conférence AU/Dec. 138 (VII) sur la nécessité d'établir une Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) sont importants. Le Statut portant création de l'OPAPI a été élaboré et examiné au cours de réunions de consultation avec les États membres, l'ARIPO¹, l'OAPI², l'OMPI³ et d'autres parties prenantes. Le Statut a été salué par l'AMCOST V qui a demandé un examen approfondi de certaines questions importantes dans le Statut et l'établissement d'un rapport au Bureau AMCOST en 2013.

- c) **Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (OASTI)**

102. La mise en œuvre de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (OASTI) a commencé grâce à aux fonds de démarrage fournis par le Gouvernement de la Guinée Équatoriale. L'effectif actuel du Secrétariat de l'OASTI comprend un Directeur par intérim transféré de l'Agence du NEPAD à l'OASTI en novembre 2011, un fonctionnaire de l'administration et des finances recruté en mai 2012 ; un expert en science et en technologie, et un expert en politique de l'innovation, recrutés tous deux en juin 2012. Le recrutement du personnel d'appui est en cours.

103. La réunion intergouvernementale sur l'OASTI qui s'est tenue en mai 2012 a identifié les domaines thématiques suivants pour l'élaboration du programme pour les cinq prochaines années 2013-2017 : (i) renforcement des capacités en matière de IST ; (ii) prévision et prospection de la technologie ; (iii) développement et gestion des indicateurs IST, (iv) renforcement des systèmes nationaux d'innovation (SNI), (v) études et (vi) sensibilisation et plaidoyer.

¹ Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle

² Organisation *africaine* de la Propriété intellectuelle

³ Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

104. Pour la période de juin à décembre 2012, l'OASTI a entrepris une série d'études afin de rassembler des preuves empiriques qui serviront de base pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail demandé par la réunion intergouvernementale. Ces études seront achevées au cours du premier trimestre 2013 et sont : (i) l'évaluation des meilleures pratiques dans le domaine des observatoires IST, (ii) l'évaluation des capacités requises en matière de IST aux niveaux national et régional, (iii) la préparation d'un cadre africain pour l'examen des systèmes nationaux d'innovation, et (iv) une analyse bibliométrique complète de l'état actuel de la production des sciences et de la technologie dans les États membres de l'Union africaine.

105. À la demande du pays hôte, l'OASTI a soumis un plan architectural du bâtiment qui accueillera son siège. Le travail supplémentaire pour déterminer le budget total sera achevé avant la fin de l'année 2012. Le programme de travail de l'OASTI et sa structure de gouvernance ont été approuvés par la Conférence l'AMCOST V qui s'est tenue à Brazzaville en novembre 2012.

3. SANTÉ ET ASSAINISSEMENT

a) Santé

i) Lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses

106. Les maladies infectieuses continuent de poser un défi majeur pour le développement socio-économique durable de l'Afrique, avec le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme qui sont les trois maladies qui font le plus grand nombre de victimes. La prévention demeure la principale stratégie de lutte de ces maladies. La Commission a relancé l'Observatoire africain du SIDA (AWA) comme plate-forme de responsabilisation et de sensibilisation pour les chefs d'État et de gouvernement. À sa dix-neuvième session ordinaire en juillet 2012, la Conférence a approuvé deux documents stratégiques importants recommandés par le Comité d'action de l'AWA : la future Direction de l'Observatoire africain du SIDA (AWA) pour 2012-2015, et la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale dans la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique.

107. En outre, le Président Thomas Boni Yayi du Bénin, Président de l'Union africaine et de l'AWA, a convoqué une réunion de haut niveau en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 26 septembre 2012, sur le thème de la responsabilité partagée et de la solidarité mondiale pour la riposte au SIDA en Afrique.

ii) Santé reproductive et CARMMA

108. En mai 2009, la Commission a lancé une Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) qui vise à accroître l'engagement politique et les actions concrètes en vue de la réalisation de l'OMD 5. Depuis le lancement de CARMMA au niveau continental, 37 États membres ont lancé la campagne et s'en sont approprié. La Commission a élaboré et présenté un Rapport

annuel sur l'état de la santé maternelle néonatale et infantile à la Conférence en juillet 2012.

iii) *Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA)*

109. L'accès aux médicaments reste un obstacle majeur pour la santé publique dans de nombreux pays africains, et le renversement de cette situation est une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, qui sont l'expression des priorités de l'Afrique et de la communauté internationale en matière d'amélioration de la santé infantile, maternelle et de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme et d'autres maladies tropicales négligées. En partenariat avec l'ONUDI, la Commission a élaboré le Plan de Fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA). Le Plan des affaires a été approuvé par le Sommet de l'Union africaine de juillet 2012.

b) Population

110. Afin de donner une orientation cohérente aux programmes démographiques du continent, le Bureau de la Commission africaine de la population a convoqué une réunion pour examiner les programmes en cours et discuter du projet de rapport sur l'état de la population africaine en 2012, qui met l'accent sur « l'exploitation du dividende démographique de l'Afrique pour le développement socio-économique ». Le Bureau a également examiné les processus en cours pour l'examen opérationnel de la CIPD + 20, en particulier dans le contexte de l'Agenda des OMD post-2015.

111. Le Conseil exécutif est invité à attirer l'attention des États membres sur la croissance démographique sur le continent, en particulier l'explosion de la population des jeunes et le dividende qu'ils pourraient en tirer avec un investissement adéquat dans le capital humain.

4. BIEN-ÊTRE HUMAIN ET SOCIAL

a) Accélération de la mise en œuvre du Cadre pour une politique sociale de l'Afrique

112. Le Cadre pour une politique sociale de l'Afrique (SPF) est un document global sur les secteurs prioritaires pour le développement social et humain du continent. Afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre pour une politique sociale de l'Afrique, le Département des Affaires sociales a engagé l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) des Nations Unies à Dakar au Sénégal, et a formé le premier groupe de 28 planificateurs du développement sur la politique sociale de 22 États membres, du 21 au 31 août 2012. La Commission étendra la formation à d'autres États membres en 2013.

b) Mise en œuvre du Cadre stratégique de l'Union africaine et du Plan d'action sur le vieillissement

113. Le Cadre stratégique de l'Union africaine et le Plan d'action sur le vieillissement ont été adoptés en 2002 et prévoient la création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement qui sera chargé du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan d'action. La Commission a collaboré avec le Groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les personnes âgées et les personnes handicapées, dans la rédaction du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées. Le projet de protocole, qui sera soumis, pour approbation, à la Conférence en temps utile, contient des dispositions relatives à un Conseil consultatif sur le vieillissement. La Commission fera des prévisions budgétaires pour le fonctionnement du Conseil en 2014.

c) Promotion du bien-être des personnes handicapées

114. La Commission a élaboré l'Architecture de l'Union africaine en charge de l'invalidité (AUDA), qui a été approuvée par les ministres du Développement social. L'architecture a une composante juridique, une composante programmatique et une composante institutionnelle pour la prise en charge des questions de l'invalidité sur le continent. La composante juridique est le Protocole relatif aux droits des personnes handicapées, qui est en cours de rédaction et qui sera soumis, pour examen, par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en 2013. La composante programmatique est le Plan d'action continental sur la Décennie des personnes handicapées (2010 - 2019) et la composante institutionnelle est constituée de la Conférence des ministres du Développement social (CAMSD) de l'Union africaine, de la Commission et d'un Bureau technique/Institut de l'Union africaine sur les personnes handicapées.

d) Les enfants

i. Mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du Bien-être de l'enfant

115. La Commission, à travers le « Projet de Charte relatif aux enfants », a continué d'apporter son assistance et de renforcer la capacité du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) à s'acquitter de son mandat. La Commission a également aidé le Comité à mettre en œuvre les activités pour 2012 contenues dans son Plan d'action (2010-2014) et qui sont, entre autres, l'élaboration d'un plan de communication pour le Comité et d'un plan d'action pour la collaboration entre le Comité et les CER, la formulation d'une observation générale sur l'article 30 de la Charte « Enfants des mères emprisonnées », et les lignes directrices pour les rapports des organisations de la société civile sur la mise en œuvre de la Charte.

116. Le Conseil exécutif est invité à exhorter les États membres à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte africaine des droits et du Bien-être de l'enfant en présentant à temps leur rapport au Comité africain d'experts sur les droits et le Bien-

être de l'enfant (CAEDBE), et à exhorter les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier/adhérer à la Charte.

e) Travail, emploi et migration

- i) *Cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail (LMIS-HCF)*

117. Le manque d'information sur le marché du travail qui se traduit souvent par l'inadéquation entre les exigences du marché du travail et les diplômes des établissements d'enseignement est l'un des facteurs qui expliquent le taux de chômage élevé chez les jeunes. La Commission a élaboré les outils techniques pour le *Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail (LMIS-HCF) de l'Union africaine*. La Commission a commencé à assurer la formation des États membres, avec une première session régionale de formation à Abidjan en août 2012 pour les États membres de la CEDEAO et du Secrétariat de la CEDEAO. La formation régionale pour la SADC et l'EAC est prévue pour décembre 2012.

- ii) *l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR)*

118. Le Conseil exécutif, dans sa Décision EX.CL/Dec.683 (XX), a reconnu que la mise en place de l'Institut africain pour les transferts de fonds facilitera l'utilisation des fonds envoyés de l'étranger pour le développement économique et social. La cinquième réunion conjointe annuelle de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a demandé à la Commission de soumettre le mandat de l'Institut africain pour les transferts de fonds et sa structure organisationnelle qui devrait être légère et viable au COREP à travers ses sous-comités. La réunion a également demandé à la Commission d'examiner les offres des États membres désireux d'accueillir l'Institut.

119. La Conférence, par Décision Assembly/AU/Dec.443 (XIX), a approuvé l'Institut africain pour les transferts de fonds comme étant un des cinq (5) projets phares adoptés par le Sommet mondial de la diaspora africaine en Afrique du Sud en mai 2012. En juillet 2012, la Conférence, par Décision (Assembly/AU/Dec.440 (XIX) a « *approuvé la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds et a demandé à la Commission de travailler sur les modalités de sa structure et le lieu d'établissement de son siège afin de faciliter sa mise en place rapide* ».

120. La Commission a achevé son travail sur la structure proposée de l'Institut africain pour les transferts de fonds et cette structure est soumise au COREP à travers son Sous-comité sur la réforme des structures. La Commission a reçu des offres formelles de quatre États membres désireux d'abriter le siège de l'Institut africain pour les transferts de fonds : Djibouti, Égypte, Kenya et Maurice. La Commission a envoyé une équipe indépendante d'enquête dans les États membres pour comparer les offres

écrites d'hébergement de l'Institut avec les installations sur place. Les résultats détaillés de la mission d'enquête sont disponibles et ont été distribués à tous les États membres.

121. Conformément à la Décision de la Conférence demandant à la Commission de faciliter le démarrage rapide de l'Institut, le Conseil exécutif est invité à décider quel pays parmi les quatre qui ont fait des offres abritera le siège de l'Institut. Comme cela a été indiqué plus haut, un rapport de mission d'enquête a été préparé par la Commission et a été distribué à tous les États membres pour suite à donner.

5. ENFANTS, JEUNESSE ET SPORT

a) La Charte africaine de la jeunesse

122. La Charte africaine de la jeunesse est entrée en vigueur en août 2009. En novembre 2012, 28 pays ont ratifié la Charte, ont déposé les instruments pertinents à la Commission et sont en train de mettre en œuvre la Charte à différents niveaux sur la base des priorités nationales. 39 pays ont signé la Charte et sont à différents stades de son processus de vulgarisation et de ratification, ce qui en fait la Charte qui a été ratifiée le plus rapidement dans de l'histoire de l'Union africaine.

b) Le Plan d'action pour la Décennie africaine de la jeunesse (DPoA) - 2009-2018

123. Le plan d'action, qui a été approuvé par la Conférence à sa session de juillet 2011 à Malabo, est une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée de la Charte africaine de la jeunesse. Il vise à mettre en place un mécanisme définissant les repères en matière de justice en faveur des jeunes au niveau continental d'ici 2018. La principale activité menée par la Commission a été la préparation et l'évaluation des besoins en termes de capacités des CER et des institutions nationales s'occupant des questions des jeunes pour la mise en œuvre du plan d'action pour la décennie africaine de la jeunesse. Le plan vise à renforcer la capacité des ministères de la Jeunesse à assurer la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans le domaine des initiatives de développement de la jeunesse au niveau national, et à contribuer à la réalisation accélérée des objectifs du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse.

c) Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (CJVUA)

124. Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine est un programme de développement continental qui recrute et travaille avec les jeunes bénévoles en vue de leur déploiement dans les 54 États membres. Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine est l'un des programmes phares de la Commission, qui favorise la participation des jeunes au développement, au renforcement des capacités des jeunes dans différents domaines, et à leur autonomisation par la formation, dans l'esprit du panafricanisme et de la Charte africaine de la jeunesse.

125. Grâce au programme Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine, les jeunes Africains continuent d'être impliqués dans des actions concrètes de développement social, économique, culturel et politique de l'Afrique. Un nombre total de 273 jeunes de 40 États membres ont été formés, et 50 de ces jeunes ont été déployés. Le 4^e groupe a été formé en décembre 2012. Les principaux domaines de compétence du Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine sont l'éducation, la santé et le VIH/SIDA, la paix et la sécurité, l'information et la communication, les affaires et l'entrepreneuriat chez les jeunes, l'agriculture et l'environnement. Les attentes des jeunes Africains sont considérables. La Commission est en train d'élaborer un programme de jeunes professionnels de l'Union africaine qui va au-delà de la phase du bénévolat et qui constitue une solution efficace et concrète au déficit de ressources humaines au sein de la Commission de l'Union africaine.

d) L'Enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP)

126. Dans le cadre de la coopération Inde-Afrique, le gouvernement indien soutient la mise en place et l'opérationnalisation de 10 centres EFTP (2 par région) en Afrique à travers un appui technique et matériel et le paiement des salaires des formateurs pendant trois ans ; l'Afrique, quant à elle, fournit le terrain et les locaux. Les centres assurent les programmes de formation suivants : la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et la gestion d'entreprises ; la gestion des ressources financières et humaines, ainsi que d'autres compétences nécessaires à la réussite de l'esprit d'entreprise dans les micro et petites entreprises. En 2008 et 2009, trois projets pilotes ont été lancés dans les pays « sortant d'un conflit » (Libéria, Burundi et Congo). Ces projets prévoient la création de centres de formation professionnelle pour doter les jeunes qui étaient impliqués dans les conflits des compétences et des connaissances nécessaires dans la reconstruction de leurs communautés et de leur propre vie.

127. La Commission a également entrepris une évaluation des centres d'EFTP à travers l'Afrique, et a élaboré un modèle de bonnes pratiques pour l'Afrique, qui a été distribué lors d'un atelier en décembre 2012.

e) Quatrième Conférence des ministres de la Jeunesse (COMY IV)

128. La quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de la Jeunesse de l'Union africaine (COMY IV) s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 12 au 14 septembre 2012 pour discuter de l'accélération de la mise en œuvre de la décision et de la déclaration du Sommet de Malabo en 2011 sur l'autonomisation des jeunes et l'emploi, et sur la façon de tirer profit du dividende démographique de l'Afrique. La COMY IV a élu le Congo comme président, la Côte d'Ivoire, premier Vice-président, le Swaziland, deuxième Vice-président, la Tunisie, troisième Vice-président et le Rwanda, rapporteur.

129. COMY IV a examiné et a approuvé des recommandations sur plusieurs questions, notamment la jeunesse en tant qu'opportunité à l'horizon 2032, à condition que celle-ci soit bien exploitée ; une accélération de l'autonomisation de la jeunesse et

de l'emploi ; la professionnalisation du travail des jeunes par des interventions académiques et la mobilisation des fonds nationaux pour la création d'entreprises par les jeunes en Afrique. Un rapport détaillé distinct au sujet de cette COMY IV a été soumis au Conseil exécutif pour examen.

f) Sport

130. La Commission est principalement chargée de la coordination de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique (2008-2018). Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique, le Conseil exécutif de l'Union africaine a approuvé en janvier 2012, la création d'une nouvelle Architecture pour le sport en Afrique, ainsi que la dissolution du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA). Jusqu'ici, le Secrétariat général du CSSA avait fait échouer trois tentatives des ministres des Sports de dissoudre le CSSA en 2012, conformément à sa constitution. La Commission a néanmoins entamé la mise en œuvre de la nouvelle architecture en renforçant et en réorganisant les Régions de développement du sport afin que les régions puissent contribuer au développement du sport et au développement par le sport sur le continent.

131. En outre, en renforçant le partenariat stratégique dans le cadre du sport au service du développement en Afrique, la Commission et la Confédération africaine de football (CAF) ont signé un Protocole d'entente en juillet 2012 visant à utiliser le pouvoir du football pour le changement social et à faire passer des messages clés de l'Union africaine tels que : Agissons pour la paix, la Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la Lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, entre autres. La CAF a honoré son engagement par un don de 200.000 dollars pour les victimes de la faim dans la Corne de l'Afrique lors de la Coupe d'Afrique des Nations 2012 organisée au Gabon et en Guinée équatoriale. Il est également important de noter que lors de la finale de la CAF 2012 en Libreville, pour la première fois, la CAF a joué l'hymne de l'UA et hissé le drapeau Union africaine.

132. Le Conseil exécutif est invité à prendre une décision ferme face à l'action du Secrétariat général du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) visant à entraver les efforts des ministres du Sport pour mettre en œuvre la décision du Conseil concernant la dissolution du CSSA et à demander aux ministres du Sport de traiter la question avec plus de fermeté.

III.2. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCONNEXION

133. Les principaux défis à relever dans le développement des infrastructures sont : combler le déficit en infrastructures physiques ; réduire les coûts de l'énergie et améliorer l'accès ; réduire considérablement les coûts du transport et partant, stimuler le commerce intra-africain ; accroître la connectivité globale dans le domaine des transports et des TIC ; trouver des solutions, notamment à l'insuffisance de financement pour l'élaboration de projets ; et les difficultés dans la mise en œuvre physique des projets régionaux, à savoir l'absence d'une coordination et d'une harmonisation appropriées et les problèmes financiers.

134. Pour relever ces défis et conformément au Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine 2009-2012 et aux diverses décisions des organes de décision de l'Union africaine, les actions générales suivantes ont été entreprises comme solutions à moyen et à long terme, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, les CER, la BAD, la CEA, les États membres, les institutions spécialisées, les partenaires régionaux et les partenaires au développement : élaboration et harmonisation des cadres stratégiques et réglementaires ; élaboration de plans directeurs sectoriels (transports, énergie, télécommunications/TIC et tourisme) ; appui à la mise en œuvre de projets concrets dans le programme phare du NEPAD de l'Union africaine ; coordination des principales institutions africaines impliquées dans des activités sectorielles ; défense des intérêts de l'Afrique dans l'élaboration d'une politique globale de développement des infrastructures et des cadres réglementaires ; et promotion de partenariats pour le développement des infrastructures de l'intégration.

135. Les principales activités menées par la Commission dans chacun des secteurs et sous-secteurs de l'Infrastructure sont indiquées dans les sections suivantes :

1. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA) POUR FAIRE FACE A L'INSUFFISANCE D'INFRASTRUCTURES

136. Le PIDA vise principalement à faciliter l'intégration continentale en Afrique à travers l'amélioration des infrastructures régionales. Son Plan d'Action prioritaire (PAP-PIDA) comporte 51 projets/programmes prioritaires. Le coût global du PIDA est de 360 milliards de dollars US pour la période 2012-2040. Le coût de la mise en œuvre du Plan d'action du PIDA pour la période 2012- 2020 sera de 68 milliards de dollars EU.

137. Une feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action du PIDA pour 2012 - 2013 adoptée en février 2012 est en cours de mise en œuvre, et les principaux résultats obtenus sont : l'adoption et la mise en œuvre du programme global de renforcement des capacités pour les parties prenantes, notamment les CER, l'APCN et la Commission de l'UA, en appui à la mise en œuvre efficace et coordonnée du PIDA ; la proposition de contribution par les États membres au fonds du NEPAD-IPPF ; l'organisation de réunions de sensibilisation avec les partenaires pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action du PIDA, l'élaboration et l'adoption du Règlement intérieur du Conseil pour le développement des infrastructures (CDI) et des termes de référence du Groupe consultatif sur les infrastructures (GCI), la mise en place de deux structures de l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) en appui à la mise en œuvre du PIDA ; le plaidoyer et la présentation du PIDA aux partenaires et au secteur privé, et la coordination avec les CER qui ont commencé à harmoniser leurs plans directeurs régionaux avec le PIDA.

2. TRANSPORT ET TOURISME

a) Transport aérien

138. La Commission a axé ses activités sur la mise en œuvre rapide de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique, et de la Politique africaine commune de l'Aviation civile (AFCAP) adoptée en janvier 2012. En ce qui concerne l'impact négatif de certaines politiques étrangères en matière de transport aérien, la Commission poursuit ses efforts visant à conclure des cadres conjoints de coopération mutuellement bénéfique dans le domaine de l'avion avec les partenaires internationaux.

b) Transport maritime

139. La version révisée de la Charte africaine du transport maritime adoptée par le Sommet de l'Union africaine en juillet 2010, qui définit la politique continentale et le cadre stratégique du développement du transport maritime, requiert quinze instruments de ratification pour son entrée en vigueur. À ce jour, seuls onze pays ont signé la Charte et deux l'ont ratifiée. La Commission a envoyé des lettres de rappel aux États membres leur demandant de signer et de ratifier la Charte, et a également demandé aux CER et aux institutions spécialisées d'aider dans le suivi, et d'inscrire la ratification de la Charte à l'ordre du jour de leurs principales réunions sur les transports.

c) Transport routier

140. La Commission a collaboré, avec la CEA et le Programme de développement des transports en Afrique subsaharienne (SSATP), au lancement d'un projet d'élaboration de normes communes pour les autoroutes transafricaines et de l'Accord intergouvernemental connexe. La Commission, en collaboration avec la CEA et l'OMS, s'est jointe au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie dans l'organisation de la célébration de la Première Journée africaine de la sécurité routière à Addis-Abeba le 18 novembre 2012, conformément à la Décision EX.CL/Dec.682 (XX) du Conseil exécutif.

d) Développement de corridors de transport

141. Les études de préfaisabilité sur les tronçons manquants de route et de voies ferrées sur la ligne Dakar-N'Djamena-Djibouti et les corridors de transport Djibouti-Libreville qui bénéficient d'un financement du Fonds DU NEPAD pour la Préparation des projets d'infrastructure du NEPAD ont été achevés en avril 2012. Les rapports finaux de ces deux études ont été présentés par les cabinets de consultants à la Commission de l'Union africaine qui est l'Agence d'exécution.

142. La Commission, en collaboration avec les CER, les institutions spécialisées, la BAD, la CEA et les pays concernés, a réalisé des études préparatoires sur des projets visant à mettre en place les tronçons manquants dans le réseau de transport de certains grands corridors avec un appui financier de 10 millions d'euros de l'Union européenne dans le cadre du partenariat Afrique-UE dans le domaine des

infrastructures (9e FED). Ces études qui ont été achevées en août 2012 sont : (i) l'évaluation continentale de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique ; (ii) l'opérationnalisation de l'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro ; (iii) l'étude de préfaisabilité pour le corridor Beira-Lobito (TAH n°9) ; (iv) l'étude du transport régional sur l'autoroute transafricaine N0.3 (pont de Kinshasa-Brazzaville) ainsi que l'étude de préfaisabilité sur les routes et options pour les ports régionaux ; (v) l'analyse complète du marché et l'étude des options de mise en œuvre, de fonctionnement et de financement du chemin de fer Cotonou-Niamey-Ouagadougou ; et (vi) les activités de plaidoyer et d'appui technique pour le projet de pont de la Gambie.

143. La prochaine étape sera l'organisation d'ateliers réunissant la Commission de l'Union africaine et d'autres principales parties prenantes pour examiner la voie à suivre dans la mise en œuvre des actions recommandées, notamment la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités.

3. ÉNERGIE

a) L'initiative africaine d'hydroélectricité pour 2020

144. La Commission a organisé, du premier au 3 février 2012, un atelier de formation sur les partenariats public-privé (PPP) pour les experts du ministère de l'Énergie du Congo et de la Société nationale d'électricité (SNEL). La Commission a également fourni une assistance technique à l'AFREC et à l'AFSEC.

b) Programme régional de géothermie de l'Afrique de l'Est

145. La deuxième réunion régionale du Groupe de travail sur la géothermie s'est tenue du 27 au 30 mars 2012 à Addis-Abeba pour adopter les directives et les cadres institutionnels et réglementaires pour la réunion de développement et de coordination de la géothermie qui devait se tenir le 29 août 2012 à Hambourg en Allemagne. Les Lignes directrices et les cadres institutionnels et réglementaires de la géothermie ont été adoptés par les experts des pays du Système du Rift est-africain et des CER.

c) Opérationnalisation de la Facilité de la Commission de l'UA/KfW pour l'atténuation des risques liés au développement de l'énergie géothermique (GRMF)

146. La première Réunion des parties prenantes et l'Atelier d'information pour les investisseurs potentiels étaient organisés les 10 et 11 octobre 2012 à Addis-Abeba, et la première procédure de sélection des candidats pour la GRMF a été lancée le 17 octobre 2012. À partir du 13 novembre 2012, des investisseurs publics et privés ont soumis des manifestations d'intérêt pour les cinq projets d'études d'état de surface, sept projets de forage et six projets d'infrastructures connexes. Le processus d'évaluation devait être terminé le 15 décembre 2012.

d) Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE)

147. Les septième et huitième Réunions du Groupe conjoint d'experts ont eu lieu en février et novembre 2012 respectivement, pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques de production de 10.000 MW d'hydroélectricité, 5000 MW d'énergie éolienne, 500 MW d'énergie solaire et de triplement des capacités des installations de production d'autres sources d'énergie renouvelables. La Commission a organisé, en collaboration avec l'EUEI-PDF le premier Forum UE-Afrique pour l'énergie en mai 2012 au Cap en Afrique du Sud.

e) Cadre stratégique pour la bioénergie

148. La Commission a organisé la deuxième réunion du Groupe d'experts des parties prenantes du 16 au 18 octobre 2012 à Addis-Abeba, pour valider les Lignes directrices et le cadre stratégique pour la bioénergie en Afrique. Le projet de cadre stratégique et de lignes directrices avait été présenté à la dernière réunion de la CEMA qui l'a adopté, avec une résolution. La Commission procèdera à la diffusion du Cadre stratégique et des lignes directrices.

f) Système africain d'information et base de données sur l'énergie

149. La Commission africaine de l'énergie (AFREC) a conçu et mis à jour une base de données continentale sur l'énergie et a facilité la diffusion et l'échange rapide d'informations entre les États membres, ainsi qu'entre les (CER), avec l'appui du Département des infrastructures et de l'énergie, à travers le PAEE.

g) Formation (Énergie solaire à concentration (ESC) et énergie éolienne)

150. La Commission et l'AFREC ont organisé quatre ateliers de formation sur l'énergie solaire à concentration dont trois ont déjà eu lieu à Alger en Algérie en janvier 2011, à Kuraymat en Égypte en octobre 2011, à Abuja au Nigeria en décembre 2011 et le quatrième sera organisé en Tunisie du 19 au 22 décembre 2012. À cet atelier participeront des experts en énergie solaire des pays dont le rayonnement solaire permet les installations ESC.

h) Deuxième Conférence des ministres de l'Énergie de l'UA (CEMA), 12-16 novembre 2012

151. La conférence a adopté un Communiqué final de six (6) résolutions sur : (i) l'Initiative des Nations Unies sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL) (ii) le Cadre stratégique pour la bioénergie en Afrique (iii) la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA pour l'énergie (iv) le financement des investissements et le rôle des PPP dans le développement des énergies renouvelables (v) le Système africain d'informations et la base de données sur l'énergie, et (vi) le Règlement intérieur de la

CEMA. Un rapport distinct est soumis pour examen à la présente session du Conseil exécutif.

4. POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TIC

a) Le projet Dot Africa concernant les Noms de Domaine générique de Premier Niveau (gTLD)

152. À la suite d'un appel d'offres, UniForum SA a été sélectionné pour le lancement de Dot Africa. La Commission de l'Union africaine a obtenu des lettres d'appui provenant de 40 pays du continent (72 %).

b) Transition de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre

153. La date limite pour l'arrêt des signaux des services analogiques de radio/télédiffusion en Afrique est fixée au 17 juin 2015. La Commission de l'Union africaine a lancé un projet visant à promouvoir le processus de transition vers le numérique.

c) Cyber convention

154. La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité vise à fournir aux États membres des lignes directrices pour l'élaboration d'une législation sur les transactions électroniques, la protection des données personnelles, la cybercriminalité et la cybersécurité. Le projet de Convention a été adopté par la Conférence des ministres des Communications et des Technologies de l'information de l'UA (CITMC-4), qui s'est tenue du 2 au 6 septembre 2012 et est soumis ensemble avec le rapport sur la CITMC4, pour examen au Conseil exécutif, et pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

d) Étude de faisabilité de la création d'une agence spatiale africaine (AfriSpace)

155. Le rapport final et les recommandations ont été présentés à la CITMC4 qui s'est tenue du 2 au 6 septembre 2012 et ont été approuvés par ladite Conférence. Des dispositions sont en train d'être prises pour la mise en œuvre.

e) Programme pour le leadership africain dans les TIC (ALICT)

156. La Commission, le Gouvernement de la Finlande et les Global e-Schools and Community Initiative (GeSCI) ont signé un Protocole d'accord tripartite pour la mise en œuvre de la première phase du programme pour le leadership africain dans les TIC (ALICT). 94 participants ont obtenu leur diplôme et 200 sont en formation.

f) Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique

157. La Commission a effectué des études sur (i) le Modèle et les Lignes directrices du service postal universel et (ii) les Stratégies pour renforcer l'inclusion financière des populations à revenu modeste en Afrique.

g) Le Réseau panafricain en ligne de télémédecine et de télé-enseignement

158. L'état de mise en œuvre du réseau en octobre 2012 était le suivant : (i) installation du réseau dans 48 États membres ; (ii) formation de plus de 8000 étudiants dans le cadre du réseau (iii) 3000 consultations médicales effectuées en deux ans.

h) Projet de Systèmes d'échange par Internet (AXIS)

159. Le projet de Système africain d'échange par Internet vise à maintenir le trafic Internet au niveau local en Afrique en établissant des points d'échange Internet nationaux et régionaux. Le projet est financé par l'Agence de développement du Luxembourg et est mis en œuvre par la Commission. Le renforcement des capacités est assuré à ce jour pour 7 États membres de l'Union africaine.

160. Contraintes et voie à suivre :

- Les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre des différentes activités décrites ci-dessus sont :
- L'insuffisance de ressources et les difficultés à mobiliser rapidement des fonds pour le département afin qu'il puisse mettre en œuvre ses projets et programmes, notamment, l'insuffisance des ressources financières pour certains des projets ;
- La faible participation des Communautés économiques régionales aux réunions, conférences du département/Commission de l'Union africaine et à la mise en œuvre des projets/programmes ;
- La lente intégration des politiques, stratégies et cadres juridiques continentaux et régionaux dans les cadres juridiques et réglementaires nationaux, y compris la non-ratification des cadres d'orientation régionaux/continentaux, qui les rend inefficaces.

161. En ce qui concerne la voie à suivre à court et à moyen terme, la Commission poursuivra sa mission en se concentrant sur les points suivants :

- La supervision et le suivi étroits de la mise en œuvre des projets de Plan d'action prioritaires du PIDA (PAP). À cet égard, la contribution des États

membres au Fonds pour la préparation des projets est une question en suspens qui doit être réglée ;

- Le renforcement de la collaboration avec les CER dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Architecture institutionnelle pour le développement des Infrastructures en Afrique (IAIDA) ;
- Encourager les États membres à accélérer la ratification et l'intégration des politiques régionales et continentales convenues/adoptées dans leurs cadres nationaux.

III.3. INTÉGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

1. *RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES EN AFRIQUE*

162. Les ressources animales (élevage, pêche et faune) contribuent largement à l'augmentation de l'approvisionnement alimentaire et à la sécurité nutritionnelle et constituent une source de revenus et un moyen d'accumulation de capital, créent des emplois et fournissent des intrants et des services pour la production agricole. Près de 70 % des pauvres des zones rurales dépendent des ressources animales pour leur subsistance. De plus, les échanges non marchands de bétail représentent un facteur important d'intégration sociale. L'augmentation du revenu par habitant, la croissance démographique et l'urbanisation contribuent à l'augmentation de la demande en aliments d'origine animale. Il existe donc des opportunités de développement du secteur de l'élevage pour contribuer à la croissance économique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Toutefois, le potentiel du secteur est largement sous-exploité en raison des défis allant de l'incohérence des politiques, les maladies émergentes et réémergentes et l'accès aux aliments de qualité pour animaux, aux pâturages et à l'eau.

163. À travers ses bureaux techniques (IBA, -PANVAC et PATTEC), la Commission a mis en œuvre un certain nombre d'activités visant à renforcer la contribution du secteur des ressources animales à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au bien-être sur le continent. À cet égard, les objectifs suivants ont été atteints en 2012 :

a) L'après-éradication de la peste bovine

164. La Commission a élaboré une stratégie visant à s'assurer que le continent ne soit pas touché par la peste bovine à la suite de la déclaration mondiale d'éradication de la maladie en 2011. Un stock d'urgences de 1,5 million de doses de vaccins et de 300 unités de souches de peste bovine pour la production de plus grandes quantités de vaccins est prêt à être utilisé dans un laboratoire de haut niveau de confinement à l'UA-PANVAC.

b) Renforcement des capacités de contrôle des maladies

165. Une nouvelle technologie de production de deux vaccins vétérinaires, à savoir, la pleuropneumonie contagieuse caprine (PPCC) et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), qui accroîtra la capacité de production de ces vaccins (par dix pour la PPCC) a été développée en collaboration avec des partenaires internationaux.

166. Plus de 500 experts en santé animale des États membres ont reçu une formation sur divers aspects de la lutte contre les maladies, notamment la déclaration des maladies animales, l'approche « une seule santé », l'harmonisation de l'homologation des vaccins, le diagnostic par les laboratoires des maladies animales, la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (T & T).

167. La qualité d'un minimum de 100 millions de doses de différents vaccins vétérinaires a été certifiée par la Commission pour la vaccination des animaux.

168. Les politiques et les stratégies de santé animale de 47 États membres ont été examinées et analysées quant à leur conformité avec les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et des domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés pour de futures interventions. En outre, la Commission a détaché un membre du personnel technique dans chaque communauté économique régionale pour renforcer leurs capacités à coordonner la lutte contre les maladies animales transfrontalières.

c) Gestion des ressources animales

169. La Commission a mis en place un mécanisme de réforme pour la cohérence des politiques du secteur de la pêche et a entamé l'élaboration d'un cadre panafricain de politique en matière de pêche et sa stratégie détaillée de réforme.

170. Environ 120.000 d'hectares de terres autour des zones transfrontalières protégées de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ont été placés sous gestion améliorée et durable par les communautés locales à travers une politique d'aménagement du territoire adaptée, pour réduire les conflits relatifs à l'utilisation des ressources naturelles.

d) Promotion du commerce des animaux et des produits d'origine animale

171. La Commission a continué à aider les États membres à harmoniser leurs positions en ce qui concerne l'élaboration des normes sanitaires et phytosanitaires et à renforcer leurs capacités à se conformer aux normes internationales.

172. La Commission a contribué à la création d'un forum pour les pays exportateurs de bétail afin de stimuler le commerce intra et interrégional du bétail et des produits du bétail sur le continent.

e) Intégration du secteur de l'élevage dans le CAADP

173. La Commission a élaboré un outil destiné à aider les États membres à intégrer les questions d'élevage dans leurs pactes CAADP et leurs plans d'investissement nationaux respectifs et a organisé un atelier de sensibilisation pour les 30 spécialistes de l'élevage des équipes nationales du CAADP.

f) Nouvelles initiatives

174. La Commission a : (a) lancé de nouvelles initiatives visant à renforcer les capacités du continent dans la lutte contre deux maladies animales transfrontalières, à savoir la Maladie de Newcastle et la Peste des petits ruminants (PPR) ; (b) réussi à négocier 5 nouveaux projets avec différents partenaires (sur la santé des abeilles, l'amélioration génétique, l'adaptation aux changements climatiques, la surveillance des maladies dans le cadre des échanges commerciaux, les méthodes standards en matière de santé animale ; (c) coordonné la formulation d'une proposition conjointe Kenya/Tanzanie concernant des interventions sur la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (T & T) dans l'écosystème du Mara-Serengeti, et : (d) contacté différents partenaires internationaux, notamment l'Alliance mondiale pour le développement de la médecine vétérinaire (GALVmed), KYEEMA Fondation, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de renforcer la coopération entre les partenaires du domaine des ressources animales.

g) Défis

175. En dépit des réalisations susmentionnées dans le secteur des ressources animales, la Commission s'est heurtée à un certain nombre de défis, dont les suivants : l'inadéquation de la structure de dotation en personnel et du nombre de personnel dans les différents bureaux techniques spécialisés de la Commission, en dépit des besoins croissants et des attentes des États membres et des CER ; et l'insuffisance des fonds pour la mise en œuvre de leurs mandats correspondants.

h) Recommandations

176. À la lumière des défis qui précèdent, les recommandations suivantes sont formulées :

- les bureaux techniques chargés des ressources animales doivent être restructurés de manière à améliorer leurs capacités à s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs ;
- le secteur des ressources animales étant un secteur qui contribue de manière significative à la génération de revenus, à la création d'emplois, à la réalisation de la sécurité alimentaire et de la paix sur le continent, des ressources accrues devraient être allouées à ce secteur.

2. GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

177. La Commission a apporté dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles son assistance aux États membres dans la réalisation des objectifs de développement durable en coordonnant les politiques et programmes dans les secteurs de l'eau, de la terre, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et de l'environnement.

a) Secteur de l'eau

178. Les activités concernant le secteur de l'eau ont porté sur la promotion de la Vision africaine de l'eau pour 2025 par la mise en œuvre des décisions de la Conférence et des déclarations suivantes :

1. **La Déclaration de Syrte de 2004 sur le développement intégré de l'agriculture et des ressources en eau [Ex / Assembly / AU / Decl. 1 (II)]** pour laquelle le « Rapport périodique d'étape 2012 sur les approches intégrées de la gestion des ressources en eau en Afrique » a été lancé lors de la onzième session de l'Assemblée générale du Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW) tenue en mai 2012 au Caire (Égypte). Le rapport constituait la déclaration distinctive de l'Afrique à la Conférence (Rio +20) des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du chapitre 18⁴ de l'Agenda 21 » ;
2. **La Déclaration d'Addis-Abeba 2007 sur les changements climatiques et le développement en Afrique [Assembly/AU/Decl.4 (VIII)]**, constituant un Cadre stratégique pour la sécurité en eau, un développement résilient aux changements climatiques a été lancé en même temps que le Programme Eau, climat et développement (WACDEP) pour l'Afrique en cours de mise en œuvre dans huit pays et cinq bassins aquifères.
3. **La Déclaration de Sharm El-Sheikh de 2008 sur l'accélération de la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique [Assembly/AU/Decl.1 (XI)]** dans l'accomplissement partiel de laquelle un cadre élaboré et mis en œuvre par l'Afrique pour le suivi, l'évaluation et les rapports réguliers à la Conférence sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'eau et à l'assainissement a été mis en place. Une initiative qui est lancée pour la mise en place d'un *Système africain de rapports sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement* a reçu une annonce de contribution de deux millions d'euros de la Facilité africaine de l'eau, pour un projet de deux ans dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du programme.

⁴ Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau

b) Gestion des risques de catastrophes

179. D'importants progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités des États membres en matière de gestion des risques de catastrophes. La Capacité africaine de gestion des risques (ARC) a été créée par Décision de la Conférence (Assembly/AU/Dec.417 (XIX)) en juillet 2012 en tant qu'Institution spécialisée de l'Union africaine, et des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de la Décision. L'ARC est un effort concerté de l'Afrique dans la lutte contre la sécheresse avec un financement et une technologie modernes ; elle fournit des fonds dans les situations de grave sécheresse. Des journalistes et des cadres supérieurs de vingt (20) États membres et quinze (15) fonctionnaires des CER ont été formés sur l'évaluation des risques et de la vulnérabilité. Une campagne de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et du Programme d'action a été mise en place, y compris les négociations avec le Secrétariat du groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour un montant d'environ 80 millions d'euros . .

180. Avec la collaboration des partenaires sur le programme RIO +20, l'Union africaine a franchi des étapes importantes au cours de l'année. La Déclaration consensuelle de l'Afrique sur l'économie verte et le cadre institutionnel adoptés par la Conférence de janvier 2012 a, mobilisé les dirigeants africains afin qu'ils parlent d'une seule voix et défendent la position africaine commune sur le développement durable.

c) Changements climatiques

181. La Commission a concentré ses efforts sur l'actualisation de la Position africaine commune sur les changements climatiques et la facilitation de la coordination afin que l'Afrique continue à parler d'une seule voix dans les négociations internationales sur les changements climatiques. La Conférence des ministres africains de l'Environnement (AMCEN) qui s'est tenue à Arusha en septembre 2012 a adopté la position africaine commune actualisée sur les changements climatiques. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement sur les changements climatiques (CAHOSCC) qui s'est réuni en marge de la Conférence de Doha sur les changements climatiques en décembre 2012 devait examiner le rapport de l'AMCEN et donner des orientations supplémentaires. La préparation de la Stratégie africaine sur les changements climatiques est à un stade avancé et devrait être achevée en 2013.

182. S'appuyant sur l'expérience acquise dans les négociations sur les changements climatiques, AMCEN a décidé de mettre en place un mécanisme de coordination sur la biodiversité pour préparer l'Afrique à parler d'une seule voix dans les négociations internationales. Dans le cadre de la Journée africaine de l'environnement, le prix Wangari Maathai a été institutionnalisé pour reconnaître les contributions importantes d'un individu ou une institution dans le domaine de l'environnement.

183. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'initiative de la Grande muraille verte ; une stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre ; une initiative de mobilisation des ressources et des plans de mise en œuvre ont été élaborés et validés. En outre, trois projets transfrontaliers ont été élaborés et leurs plans

d'investissement préparés, notamment la stratégie de renforcement des capacités et des programmes.

184. Le Programme africain de surveillance de l'environnement pour un développement durable (AMESD) a obtenu des résultats significatifs dans cinq domaines : le renforcement des capacités, le plaidoyer, la continentalisation, la fertilisation croisée et la collecte de données d'observation de la terre dans quarante-huit (48) États membres et cinq CER. Le Programme prendra fin en juin 2013, et le programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA) qui lui succèdera, débutera en janvier 2013 avec un soutien financier de 37 millions d'euros de l'Union européenne.

185. Les efforts faits par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ont contribué à l'amélioration des capacités des négociateurs africains à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et à celles du Comité intergouvernemental de négociation sur le mercure, ce qui a permis une prise en compte croissante des intérêts de l'Afrique dans ces forums de négociations. Une stratégie sur le contrôle des pesticides après leur homologation, en particulier les pesticides réglementés aux termes de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm, a été élaborée pour la région du Sahel. Des stratégies de collaboration multipartites ont été élaborées pour dix (10) États membres afin de faciliter la mise en œuvre des AME. Un colloque organisé pour les parlementaires africains sur l'intégration des AME a abouti à la rédaction d'un Livre de référence pour les parlementaires. La déclaration de ce colloque a été présentée à la session de l'AMCEN en septembre 2012 à Arusha, qui a adopté une décision demandant aux parlementaires de collaborer étroitement avec les gouvernements sur les AME. Des journalistes de plus de quarante (40) États membres ont reçu une formation sur les AME et un document d'information a été produit pour sensibiliser le grand public. Une base de données d'experts africains sur les AME a été établie et elle contient la liste des experts de plus de trente (30) États membres.

d) Défis

186. Les progrès des États membres dans la mise en œuvre des décisions et déclarations adoptées par la Conférence sont lents.

187. Le financement des programmes provenant des États membres est très limité, d'où une dépendance excessive envers le financement des partenaires pour soutenir la Commission dans la mise en œuvre des programmes, ce qui soulève des préoccupations quant à l'engagement des États membres et à leur appropriation de ces programmes.

188. L'effectif prévu par la structure de la Commission est très limité et très insuffisant par rapport au volume de travail.

e) Recommandations

189. Le soutien total des états membres, en particulier en ce qui concerne le respect des engagements d'investissement public, est nécessaire pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre effective des initiatives lancées par l'Afrique elle-même.

190. Il est particulièrement urgent de répondre aux besoins en ressources humaines de la Commission.

III.4. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET DES ACTIFS FINANCIERS

1. *LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES*

191. Le Protocole relatif à la création de la Banque africaine d'investissement (BAI) a été adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2009. Au 13 juillet 2012, dix-neuf pays avaient signé le Protocole : Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Sao Tomé-et-Principe, Togo et Zambie. Deux pays : la Libye et le Congo ont ratifié le Protocole. Quinze ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du Protocole. Les États membres sont instamment invités à ratifier le Protocole pour permettre la mise en place de la BAI. Les ressources mobilisées par la BAI contribueraient grandement à combler le déficit de financement qui persiste sur le continent.

192. Le Protocole relatif au Fonds monétaire africain (FMA) a été examiné par le Sommet de l'Union africaine de janvier 2011, qui a recommandé qu'il soit examiné par les ministres de la Justice avant son adoption. Une réunion d'experts a été organisée à Yaoundé au Cameroun en octobre 2012, pour finaliser le Statut et les annexes du FMA. Le texte sera soumis pour examen aux experts des États membres en février 2013 et à la Conférence conjointe Union africaine/CEA des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en mars 2013, avant sa soumission pour adoption au Sommet de mai 2013.

193. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place de la Banque centrale africaine. Le projet de stratégie conjointe Commission de l'Union africaine/Association des banques centrales africaines (ABCA) a été élaboré. Le projet sera soumis au Bureau de l'ABCA à sa réunion de février 2013 pour discussion et à la Conférence conjointe Union africaine/CEA des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en mars 2013 pour examen. Il sera ensuite soumis à la Conférence de l'Union en mai 2013 pour adoption.

194. En ce qui concerne la Bourse panafricaine des valeurs, une étude technique a été réalisée et validée par des experts indépendants en octobre 2012. L'étude sera présentée aux experts des États membres en février 2013, et à la Conférence conjointe Union africaine/CEA des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en mars 2013 avant sa soumission pour adoption à la

Conférence en mai 2013. L'étude a été effectuée en application de la Décision EX.CL/Dec. 464 (XIV) de la quatorzième session ordinaire du Conseil exécutif.

2. SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

195. Reconnaissant de la nécessité de disposer de ressources fiables et prévisibles pour la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement, à leur sommet de Lusaka de 2001, ont chargé le Secrétariat de l'OUA, d'entreprendre des études sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine [Décision (AHG / Dec. 1 (XXXVII)]. Par la suite, de nombreuses autres décisions ont été prises sur la question par le Conseil exécutif et la Conférence, notamment la Décision de Banjul de juin 2006 (EX.CL/Dec.285 (IX), la Déclaration d'Accra de juillet 2007 (Assembly/AU/Decl.2 (IX), la Décision du Conseil exécutif de janvier 2011 (EX.CL.) [EX.CL/Dec.643 (XVIII)] et la Décision de la Conférence de juillet 2011 Assembly / AU/Dec.364 (XVII). Beaucoup de ces décisions ont souligné la nécessité de trouver des sources alternatives de financement des activités de l'Union.

196. En mai 2006, la Commission a convoqué une réunion d'experts à Addis-Abeba en Éthiopie, au cours de laquelle huit options de financement ont été envisagées, à savoir la taxe à l'importation, le prélèvement sur les primes d'assurance, la taxe sur les billets d'avion pour les voyages internationaux, la taxe à l'exportation, le prélèvement sur les hydrocarbures, la taxe communautaire, la taxe sur le tourisme et le séjour, l'apport du secteur privé et les recettes diverses. Les experts ont discuté du principe, des avantages, des inconvénients, du mode de collecte, des conditions de réussite et des recommandations pour chacune des options envisagées.

197. Par la suite, lors du Sommet de l'Union africaine tenu à Banjul en Gambie en juin/juillet 2006, le Conseil exécutif a pris note du rapport des experts et a chargé la commission d'entreprendre des analyses supplémentaires pour évaluer l'impact des diverses propositions sur les économies des États membres et a décidé que les résultats du travail d'analyse soient soumis à la CAMEF pour examen (EX.CL/Dec.285 (IX)).

198. Un Panel de haut niveau dirigé par le Président Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, a été mis en place pour consulter les États membres et formuler des recommandations pour la mise en œuvre de l'option identifiée dans l'étude. Le rapport du Panel a été présenté au Sommet de juillet 2012, qui a demandé à la Commission d'entreprendre une étude approfondie de toutes les options pour fournir des données quantifiables de l'impact qu'elles pourraient avoir sur tous les États membres. La Commission est en train de mener cette étude, et les résultats seront présentés à la prochaine Conférence conjointe Union africaine/CEA des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique.

III.5. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

1. *MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (CAADP) ET D'AUTRES PROJETS PHARES EN APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL*

a) **Bilan de la mise en œuvre du CAADP**

199. Au mois d'octobre 2012, trente (30) pays avaient signé les pactes nationaux du CAADP pour témoigner de l'engagement concerté et fort des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des agriculteurs et des partenaires au développement envers la vision et la stratégie communes pour leur secteur agricole. Vingt-quatre (24) pays ont achevé les Plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire axés sur le CAADP, et dix-sept (17) ont mené des évaluations techniques indépendantes et ont organisé des réunions d'affaires en vue de créer des partenariats et de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre. Les pays qui ont organisé des réunions d'affaires ont également augmenté leurs allocations budgétaires au secteur agricole, s'efforçant ainsi de respecter progressivement l'engagement pris par les États membres à Maputo d'allouer 10 pour cent du budget national au secteur.

200. L'augmentation progressive de l'engagement des gouvernements africains envers leur secteur agricole a également attiré l'intérêt de la communauté mondiale. Par exemple, rien qu'en 2012, cinq pays - le Burundi, la Gambie, le Malawi, le Sénégal et la Tanzanie - ont obtenu un total de 160,5 millions de dollars EU de subventions du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GASFP). Le GASFP a été créé par le G20 en avril 2010 et constitue une initiative de la communauté mondiale destinée à appuyer le développement durable et à sortir les populations de la faim et de la pauvreté. En Afrique, le GASFP considère l'alignement sur le CAADP et la qualité des processus de planification des investissements comme les principaux critères d'attribution des fonds. La mise en place du GASFP, ainsi que l'importante dynamique vers l'adoption du CAADP au niveau des États membres sont le résultat d'un grand engagement politique et d'un suivi technique que la Commission - en étroite collaboration avec l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales (CER) - a entrepris au cours de ces dernières années.

201. Au niveau régional, l'IGAD est à un stade avancé dans la formulation de son pacte régional avec un accent particulier sur le renforcement de la résilience face aux défis liés aux terres arides et semi-arides et sur la gestion des risques connexes. L'EAC, la CEEAC, la SADC et le COMESA ont commencé l'élaboration de leurs priorités agricoles régionales qui serviront de bases aux pactes régionaux, et par la suite aux plans régionaux d'investissement. Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans les économies des États membres ainsi que dans les activités commerciales transfrontalières et interrégionales, ces processus spécifiques aux REC sont considérés comme essentiels pour l'accélération du rythme de l'intégration régionale en Afrique.

202. Compte tenu de la participation relativement limitée du secteur privé au processus du CAADP, l'Union africaine a conclu un partenariat avec le Forum économique mondial (WEF) pour mobiliser les entreprises du secteur privé, mondial, régional et nationales afin qu'elles investissent dans une série d'initiatives mises en place par les gouvernements des États membres. S'appuyant sur des modèles initiaux de partenariat pilotés par le WEF, l'Union africaine et le WEF ont établi un Groupe de travail sur la croissance et l'investissement agricole (et une initiative connue sous le nom de « Grow Africa » (croissance en Afrique)) pour aider les gouvernements à impliquer les partenariats du secteur privé dans le financement des priorités nationales identifiées dans le cadre du CAADP. En octobre 2012, sept États membres (considérés comme « pays de la première vague ») ont été encouragés à élaborer des plans d'investissement qui seront utilisés pour mobiliser les entreprises du secteur privé à coopérer avec le gouvernement et à signer des accords d'investissement dans des chaînes de valeur agricoles spécifiques. À ce jour, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Rwanda et la Tanzanie ont mis au point ces plans investissements alignés sur le CAADP dans certains corridors de croissance agricole et certaines régions géographiques du panier alimentaire. La Côte d'Ivoire et le Nigeria sont à un stade avancé et feront bientôt parti de l'initiative.

203. Le CAADP a également servi de base pour le Sommet du G8 2012 qui portait sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et sur les moyens de mieux mobiliser le secteur privé pour appuyer le programme agricole de l'Afrique tel que défini dans le CAADP. Grâce au CAADP, plus de 30 milliards de dollars EU ont été mobilisés pour soutenir ces efforts dans des pays sélectionnés pour la mise en œuvre du CAADP, dans le cadre de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Plus de vingt-huit entreprises internationales et vingt-et-une entreprises nationales africaines ont obtenu un financement d'un maximum de 3 milliards de dollars EU dans le cadre de Grow Afrique et de la Nouvelle Alliance en tant qu'instruments du CAADP visant à impliquer le secteur privé dans le développement de l'agriculture.

b) Progrès réalisés dans d'autres initiatives phares en matière de sécurité alimentaire et de développement en milieu rural

204. En ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'hygiène, la Commission a joué un rôle actif dans la sensibilisation et dans la création de plates-formes pour la promotion de la sécurité et de l'hygiène alimentaires en tant que composantes de la dynamique de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui est un objectif du CAADP. À cet égard, un certain nombre d'activités ont été menées, en particulier l'élaboration de Lignes directrices et du Cadre pour l'harmonisation des pratiques d'hygiène alimentaire pour faciliter le commerce intra-africain et le commerce avec le reste du monde. En outre, le Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique (PACA) a été lancé avec succès, et un comité de pilotage a été constitué sous la direction de la Commission pour gérer le partenariat. La Commission, en collaboration avec le CAE, la SADC et le COMESA, a soutenu des initiatives de renforcement des capacités ciblant les agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique en ce qui concerne les systèmes de normes et de certification. La coopération entre les Organes régionaux des pêches (ORP), les CER et la Commission est une composante importante du renforcement du programme de sécurité alimentaire. La commission a joué un rôle essentiel dans la mise en place

d'une plate-forme de réflexion pour promouvoir les questions liées à la pêche dans le contexte du CAADP.

205. La Commission a lancé une série de programmes de sensibilisation et de plaidoyer pour souligner l'importance de l'investissement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition. À cet égard, et dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Sommet de l'Union africaine de janvier 2010, la Commission a commémoré la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sous le thème « Assurer l'accès aux aliments sains et nutritifs ».

206. Vulgarisation des cadres stratégiques communs et promotion de l'implication des agriculteurs dans le CAADP : la Commission, dans le cadre de son mandat d'harmonisation des politiques et application des décisions du Sommet, a élaboré plusieurs cadres stratégiques et lignes directrices. Au cours de la période considérée, la Commission a accordé une attention particulière à la vulgarisation de ces documents stratégiques dans les États membres et au renforcement de la voix des organisations des agriculteurs concernant leur participation au programme du CAADP. À cette fin, la Commission a élaboré des stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des cadres stratégiques sur le pastoralisme et la politique foncière. Un rapport complet sur la Terre et les Conflits en Afrique a été préparé et a été présenté à un forum approprié. En outre, la Commission a mobilisé 400.000 \$ EU pour soutenir la mise en place du Secrétariat de l'Organisation panafricaine des agriculteurs.

207. En ce qui concerne les moyens de subsistance des ménages dans les zones semi-arides, l'UA/SAFGRAD a mené d'importantes activités dans le domaine de la recherche agricole et de la gestion des connaissances dans les zones semi-arides. En particulier, il a organisé une série de sessions de formation sur l'impact des changements climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire pour les jeunes chercheurs des États membres fortement touchés par la désertification et vulnérables à différents chocs climatiques. Lorsque le travail en cours du SAFGRAD, qui met l'accent sur le renforcement de la résilience dans les zones semi-arides sera finalisé et validé, la Commission sera plus à même de traiter les questions de vulnérabilité dans les zones humides de l'Afrique.

c) Défis

208. Bien que des progrès importants aient été réalisés depuis 2003, l'implication dans le CAADP ne s'est pas encore traduite par un accroissement de la production agricole et par la croissance économique et la sécurité alimentaire. L'Afrique est toujours affectée par une insécurité alimentaire chronique et son secteur agricole est toujours vulnérable aux changements climatiques et à la variabilité du climat. Il est important de comprendre qu'environ 40 pour cent des États membres n'ont pas encore signé les pactes CAADP, et la moitié d'entre eux n'ont pas encore adopté le CAADP comme outil pour la relance de l'agriculture. En outre, plusieurs États membres qui ont signé les pactes n'ont pas encore réalisé les objectifs et les principes clés, notamment les allocations budgétaires et une implication plus grande de la société civile dans l'élaboration des plans d'investissement. Bien que des progrès notables aient été

enregistrés dans ce domaine dans un certain nombre d'États membres de l'Union africaine, il y a un grand besoin de leadership politique et d'engagement politique aux niveaux national, régional et continental pour assurer le respect du programme du CAADP dans son intégralité.

209. Les capacités en termes de ressources humaines et financières par rapport aux activités et au mandat de la Commission ont été insuffisantes. De toute évidence, le mandat élargi de la Commission et la nécessité de régler le problème de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les défis que pose la réalisation de la sécurité alimentaire d'une manière globale nécessitent le déploiement d'un personnel suffisamment qualifié et l'allocation d'un budget-programme correspondant. Ces questions sont souvent des contraintes importantes auxquelles il faudrait trouver des solutions.

d) Recommandations et voie à suivre

210. La priorité étant désormais la mise en œuvre des plans d'investissement du CAADP pour obtenir des résultats et la Commission lance un appel plus fort pour le renforcement de l'environnement institutionnel technique au niveau national en vue de l'adoption des mesures incitatives nécessaires pour traduire les plans d'investissement dans les faits et obtenir des résultats en termes de croissance, de sécurité alimentaire et d'accroissement des revenus. En outre, l'agriculture africaine est affectée de manière importante par les forces de la mondialisation, notamment la hausse des prix alimentaires et un nouvel intérêt pour les terres et les ressources en eau de l'Afrique. En conséquence, la Commission, en étroite consultation avec l'Agence du NEPAD et les CER, a lancé une initiative appelée « Maintenir la dynamique du CAADP » pour mettre en place une stratégie à plus long terme pour la mise en œuvre du CAADP adaptée aux nouvelles réalités. Il est donc essentiel que les États membres saluent et soutiennent cet élan renouvelé.

211. Les capacités des ressources humaines et financières de la Commission doivent être accrues. Il convient de revoir et d'améliorer d'urgence la structure actuelle afin de renforcer la capacité de la Commission à améliorer la production et la productivité agricoles, le commerce et la sécurité alimentaire de l'Afrique.

2. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

212. La diversification économique et le renforcement des capacités de production des pays africains sont importants pour l'amélioration de la performance commerciale et la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable. C'est pourquoi la Commission a axé beaucoup de ses activités sur la réalisation de cet objectif telle que la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique (ID3A), et la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique (VAM). La transformation locale et la valorisation de nos ressources naturelles pour générer des revenus et créer des emplois pour les pays et les peuples africains, au lieu de les exporter à l'état brut pour

stimuler la croissance des autres régions du monde, sont l'objectif fondamental de la diversification économique et des efforts de renforcement des capacités de production déployés par la Commission. À cet égard, la Commission a organisé la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI) et la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce.

213. En vue de réaliser le programme de la mise en œuvre de l'AIDA, la Commission a organisé une réunion du Bureau de la CAMI-19 au niveau ministériel à Alger (Algérie) en mars 2012, et une autre réunion du Bureau de la CAMI, en juin 2012 à Addis-Abeba. Elle a coorganisé une Conférence conjointe Union africaine/ONUDI sur la Diversification de l'économie et de la production en Afrique à Addis-Abeba en juin 2012. Ces réunions ont adopté des propositions relatives aux modalités de mise en œuvre de l'AIDA ; examiné les propositions de projets AIDA soumis par les CER ; finalisé le Plan d'affaires pharmaceutique qui a été lancé en marge du Sommet de janvier 2012 (en collaboration avec l'ONUDI), et fait des recommandations spécifiques et pratiques sur la façon de promouvoir la diversification économique en Afrique avec un accent particulier sur l'investissement dans les secteurs pharmaceutiques et agroalimentaires.

214. Le Sommet de janvier 2012 a approuvé une recommandation de la deuxième Conférence des ministres chargés du développement des ressources minérales de créer un Centre africain de développement des ressources minérales (CADM). La première réunion du Bureau des ministres chargés du développement des ressources minérales s'est réunie à Addis-Abeba en octobre 2012 pour examiner un projet de plan des affaires élaboré par la Commission de l'Union africaine, la CEA et la BAD. La réunion a demandé à la Commission de l'Union africaine et à la CEA de poursuivre leur travail sur le cadre juridique de l'opérationnalisation du CADM. Le plan des affaires qui est un projet quinquennal d'une valeur de 65 millions de dollars EU, a reçu une annonce de contribution de 5 millions de dollars EU du Gouvernement australien, et des négociations sont en cours entre la CEA et le Canada pour un appui de 15,5 millions de dollars EU au CADM.

215. La Commission a également organisé, en collaboration avec la CEA, le huitième Forum africain du développement en octobre 2012 sur le thème « Gouvernance et exploitation des ressources naturelles pour le développement de l'Afrique » qui a, entre autres, permis aux parties prenantes de réfléchir sur la façon dont la priorité pourrait être accordée à la Vision minière de l'Afrique en tant qu'outil déterminant pour le développement durable des pays dotés de ressources minières. La déclaration finale contient des recommandations devant être prises en compte dans le prochain Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine.

a) Défis et recommandations sur la voie à suivre

216. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités de l'Afrique en matière de commerce et de production pour la réalisation d'un développement économique durable, la Commission a continué de rencontrer un certain nombre de contraintes. Un des problèmes majeurs est la capacité limitée du Département du Commerce et de l'Industrie, point focal de l'Union africaine pour les questions du commerce et de l'industrie. Le personnel et les ressources financières de ce

département sont insuffisants, compte tenu de l'élargissement de son mandat. Il existe également des contraintes au niveau des États membres et des Communautés économiques régionales. Très souvent, les décisions commerciales et industrielles prises aux niveaux régional et continental ne sont pas mises en œuvre au niveau national. Et, à tous les niveaux, il y a une insuffisance des arrangements institutionnels, et des mécanismes de suivi et d'évaluation (S & E) pour la mise en œuvre des programmes et activités liés au commerce. C'est pour faire face à ces contraintes que le cadre stratégique proposé pour la mise en œuvre de l'initiative BIAT/CFTA prévoit la mise en place de structures institutionnelles appropriées, y compris les mécanismes de suivi et d'évaluation.

217. Pour la voie à suivre, les recommandations suivantes sont faites :

- intégration des questions de commerce (notamment le commerce intra-africain) et des questions industrielles dans la stratégie de développement des États membres de l'Union africaine ;
- mise en œuvre effective par les États membres des initiatives et des programmes liés au commerce (BIAT, CFTA, AIDA, ID3A, PIDA, VAM, CAADP, etc.) ;
- allocation de ressources suffisantes pour le développement du commerce et de l'industrie ;
- renforcement des capacités du Département du commerce et de l'industrie de la Commission afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat dans ces domaines ;
- mobilisation des ressources de l'initiative Aide pour le commerce et soutien des partenaires au développement pour la mise en œuvre de l'Agenda pour le commerce, en particulier le renforcement des capacités commerciales de l'Afrique ;
- strict respect par les États membres des positions africaines communes sur les négociations commerciales internationales ;
- engagement à prendre par les chefs d'État et de gouvernement et leurs homologues de l'UE de débloquent les négociations sur les APE.

III.6. INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE COMMERCE

1. COMMERCE INTRA-AFRICAIN

218. A cette ère de la mondialisation où le commerce est devenu l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement, promouvoir un développement économique durable en Afrique et faire jouer au continent le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale requièrent de ce dernier qu'il améliore sa

performance commerciale et sa part de marché mondial, qui représente actuellement tout juste trois (3) pour cent. Pour relever ce défi, il est indispensable de: (i) renforcer les capacités des pays africains en matière de commerce (capacité de production et diversification économique, développement des infrastructures légères et lourdes, facilitation et financement du commerce), (ii) améliorer la gestion et l'exploitation des richesses naturelles abondantes de l'Afrique, (iii) promouvoir le commerce intra-africain et accélérer l'intégration commerciale de l'Afrique pour tirer le plus grand profit de la population et du marché, à la fois importants et croissants, du continent, (iv) assurer une coordination efficace des régions et des pays africains afin qu'ils aient des positions communes dans les négociations commerciales pour parvenir à un système commercial mondial équilibré et favorable au développement, et (v) développer des relations commerciales profitables avec les partenaires traditionnels du Nord et les puissances émergentes du Sud. Dans chacun de ces domaines, la Commission de l'UA a pris des mesures et enregistré des résultats.

219. Traduisant l'importance que revêt le commerce pour sortir l'Afrique de la pauvreté et parvenir à une croissance économique et un développement durables, le thème retenu pour le Sommet de l'UA pour toute l'année 2012 a été: «Stimulation du commerce intra-africain». Lors de la dix-huitième session ordinaire du Sommet qui s'est tenu en janvier 2012 à Addis-Abeba (Ethiopie), la Conférence a pris la décision historique de créer une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) pour l'Afrique à la date indicative de 2017. Elle a adopté une architecture (notamment un Comité de haut niveau sur le commerce en Afrique comprenant des chefs d'État et de gouvernement) en vue d'accélérer la mise en place de la ZLEC en se faisant le défenseur de cette initiative et en levant tout obstacle à sa réalisation. La Conférence a en outre adopté un plan d'action en sept volets visant à renforcer le commerce intra-africain en éliminant les principaux obstacles à la performance commerciale de l'Afrique, en particulier aux échanges intra-africains. Le Comité de haut niveau sur le commerce en Afrique a été inauguré lors de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en juillet 2012. En prenant leur décision historique de créer une ZLEC et de lancer un plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain, les chefs d'État et de gouvernement se sont résolument engagés à utiliser le commerce comme instrument de croissance économique et de développement. Le défi réside dans la mise en œuvre efficace des décisions de la Conférence. Le Sommet de juillet 2012 a lancé un appel à la Commission de l'UA, aux CER et aux États membres pour qu'ils élaborent des programmes d'infrastructures et de renforcement des capacités productives liés au commerce et mettent en place un cadre réglementaire et juridique adapté.

220. Après les dix-huitième et dix-neuvième sessions ordinaires de la Conférence, la Commission a pris un certain nombre de mesures en vue de renforcer la mise en œuvre des décisions de la Conférence relatives à la ZLEC et à la stimulation du commerce intra-africain. C'est ainsi que la Commission, en collaboration avec la CEA et la BAD, a organisé le deuxième Forum africain du commerce (FAC). Le FAC a été adopté par la Conférence dans le cadre de l'architecture de la ZLEC pour servir de plate-forme de réflexion et de dialogue sur les questions commerciales entre acteurs et groupes commerciaux en Afrique. Le Forum a suscité de nombreuses propositions en vue d'une mise en œuvre efficace de l'Initiative sur la ZLEC et la stimulation du commerce intra-africain.

221. Le processus FAC renforce l'acceptation et la légitimité de l'initiative sur la ZLEC et la stimulation du commerce intra-africain. Comme l'a demandé la Conférence, la Commission, en collaboration avec la CEA, a élaboré un cadre stratégique de mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et la mise en place de la ZLEC. Les propositions du FAC et le document-cadre stratégique ont été soumis à la dernière session de la Conférence des ministres du Commerce de l'UA, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en novembre 2012, pour examen et approbation. La Commission a tenu des consultations avec un certain nombre de partenaires techniques, dont beaucoup se sont déclarés disposés à collaborer avec l'UA dans la mise en place des organes de l'architecture de la ZLEC, tels que l'Observatoire africain du commerce, et la mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain. Pour plus d'efficacité et pour des raisons stratégiques, il est recommandé que certains organes soient créés en association avec des partenaires tels que la CEA, la Banque africaine de développement et les CER, et qu'ils soient dotés d'un statut semi-autonome afin de faciliter le renforcement institutionnel en permettant une participation élargie du secteur privé africain, de la société civile et de la diaspora.

222. Dans le cadre du programme de travail sur la stimulation du commerce intra-africain/ZLEC, la Commission a organisé, en septembre 2012, la quatrième réunion du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine pour se pencher sur le rôle des douanes dans la stimulation du commerce intra-africain et mettre en place un Groupe de travail sur l'harmonisation des règles d'origine, en s'inspirant de l'Initiative tripartite de la Zone de libre-échange (ZLE) du COMESA, de l'EAC et de la SADC. Parmi les autres activités entreprises par la Commission en relation avec le commerce, on peut citer l'organisation des réunions suivantes: Atelier sur l'interconnectivité des systèmes douaniers informatisés (novembre 2012); Forum sur la facilitation du commerce, en collaboration avec la Commission européenne (décembre 2012); Atelier sur les questions d'intégrité et d'éthique dans les douanes et Atelier sur le commerce des services, en collaboration avec le COMESA, la BAD et JEICP (mars 2012). Des recommandations utiles sont issues de ces réunions pour faire avancer l'agenda commercial de l'Afrique.

223. Alors que la stimulation du commerce intra-africain et l'accélération de l'intégration des marchés de l'Afrique constituent aujourd'hui la priorité absolue de l'Union africaine dans le domaine du commerce, la Commission a poursuivi la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les performances des pays africains dans le commerce mondial et à corriger les déséquilibres dont souffrent les pays en développement dans le système commercial multilatéral. Dès lors et conformément à la décision du Sommet de Maputo de juillet 2003, la Commission a entrepris de coordonner et d'harmoniser les positions des pays africains dans les négociations commerciales internationales importantes, notamment celles concernant l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne et le Cycle de négociations de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC. Ces négociations qui ont commencé il y a plus de dix ans n'ont pas encore été conclues en raison de désaccords entre les principaux acteurs du système commercial international (en particulier les Etats-Unis, l'UE et la Chine) pour ce qui est du Cycle des négociations de Doha et de l'incapacité de l'UE à répondre de manière satisfaisante aux préoccupations des pays

africains qui veulent que les APE avec l'UE soient axés sur le développement, tel que préconisé dans l'Accord de partenariat de Cotonou.

224. Le grand défi des pays africains dans les négociations sur l'APE et l'OMC est de rester unis et de parler d'une seule voix pour défendre leurs positions communes, à l'élaboration desquelles la Commission continuera à fournir son appui. En ce qui concerne les négociations sur l'APE, une intervention politique au plus haut niveau (par exemple au niveau du Sommet Afrique-UE) est nécessaire afin de les débloquer.

225. Dans le cadre des voies possibles à suivre en vue d'une amélioration du commerce entre l'Afrique et l'UE, d'une part et les autres pays de l'OCDE, d'autre part, la Commission, en collaboration avec la CEA et le Secrétariat ACP, a élaboré une proposition sur l'octroi de préférences commerciales améliorées aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés. La proposition, qui a été approuvée par la dix-huitième session ordinaire de la Conférence, est actuellement en cours de finalisation, conformément aux instructions du Sommet, et ce, avant sa présentation à la réunion du G8. En outre, pour stimuler les flux de commerce et d'investissement entre l'Afrique et les Etats-Unis, la Commission, en collaboration avec la CEA, a organisé une réunion préparatoire en vue de la participation efficace des ministres du Commerce de l'UA au Forum de l'AGOA (loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique), qui a eu lieu à Washington. La prorogation jusqu'à 2015 de la dérogation accordée aux pays tiers pour l'importation de matières textiles constitue un succès majeur pour l'Afrique dans le cadre de l'AGOA. La Commission de l'UA et la CEA élaborent actuellement un cadre stratégique post- AGOA pour le partenariat commercial et économique entre l'Afrique et les États-Unis, conformément aux instructions de la Conférence des ministres du Commerce de l'UA.

III.7. RÔLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVE, SOCIETE CIVILE, DIASPORA)

1. INTEGRATION

226. La mise en œuvre du programme d'intégration constitue une préoccupation majeure pour la Commission. Même si des progrès ont été accomplis sur ce plan, beaucoup reste encore à faire. S'agissant, par exemple, du Traité d'Abuja, certaines CER ont fait des progrès en ce qui concerne la libre circulation des personnes et l'interconnexion des infrastructures liées au commerce. La Commission félicite toutes les CER qui ont fait des progrès dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja, à savoir la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) qui a réalisé son marché commun et la CEDEAO qui a réalisé la libre circulation des personnes, des biens et des services. La Commission encourage les autres CER à s'employer à la mise en œuvre du Traité d'Abuja.

227. Les difficultés financières et les questions de souveraineté et de gouvernance demeurent les principaux défis à relever dans le processus d'intégration. La Commission invite, par conséquent, les États membres à prendre les mesures nécessaires pour relever ces défis. La solution proposée par la Commission pour

remédier durablement aux difficultés financières est de rechercher «d'autres sources de financement». Par ailleurs, le partage de souveraineté peut également accélérer l'intégration politique et économique tandis que la bonne gouvernance dans le programme d'intégration est indispensable à la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence de l'Union, à la rationalisation des partenariats avec le reste du monde et à la promotion de l'intégration dans la solidarité. La Commission lance un appel aux États membres pour qu'ils intègrent les solutions proposées dans leurs programmes nationaux de planification et de développement.

2. STATISTIQUES

228. L'un des principaux défis auxquels se trouve confrontée l'Afrique est l'évaluation de ses propres performances par l'utilisation de données statistiques pertinentes produites par des statisticiens africains. Sans statistiques appropriées, il sera difficile pour l'Afrique d'élaborer des stratégies de planification économique pertinentes. Ces statistiques pertinentes peuvent aider à identifier les problèmes auxquels se heurte le continent. En effet, l'Afrique ne peut pas gérer son destin en s'appuyant sur des statistiques produites à l'extérieur.

229. Pour relever ce défi, la Commission a élaboré la Charte africaine de la statistique et la stratégie sur l'harmonisation des statistiques, qui ont déjà été adoptées par la Conférence. La Charte africaine de la statistique n'a toujours pas été ratifiée et la stratégie n'a pas encore été mise en œuvre par les États membres. La Commission invite donc les États membres à le faire étant donné que la ratification n'a aucune incidence financière. La Charte a l'avantage d'offrir aux statisticiens africains un cadre juridique et des outils statistiques, afin de leur permettre d'être plus performants dans leurs activités quotidiennes et de fournir des statistiques pertinentes aux universitaires, aux économistes et aux décideurs politiques africains, entre autres. Tout en invitant les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Charte africaine de la statistique dans les meilleurs délais, la Commission tient à saluer les pays qui l'ont déjà ratifiée.

3. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

230. La Commission invite les États membres à créer un environnement favorable aux investisseurs nationaux et internationaux en instaurant des conditions susceptibles d'attirer les investissements directs étrangers et d'encourager les investisseurs nationaux. Une transformation profonde des économies africaines s'impose car elle est une condition essentielle pour permettre au secteur privé de jouer son rôle dans la promotion de la croissance économique et la création d'emplois. La Commission a élaboré un Plan d'action sur la micro-finance qu'elle demande aux États membres d'intégrer dans leurs programmes nationaux de développement et de planification, Plan qui aidera les petites et moyennes entreprises (PME) dans leurs activités.

4. CITOYENS AFRICAINS ET DIASPORA

231. La Commission a jeté des bases solides et mis en place un cadre vigoureux permettant aux OSC et à la diaspora de participer efficacement aux programmes et activités de l'UA en interagissant et en exerçant leur influence et leur impact sur ces

derniers. Comme on pouvait s'y attendre, cela a suscité des attentes et un vif intérêt auprès des acteurs non étatiques et des partenaires hors continent, qui perçoivent l'espace des OSC au sein de l'UA comme un moyen de s'auto-valoriser, de gagner en importance et d'orienter les activités de l'Union dans une direction volontairement choisie. Le défi et l'enjeu consistent à faciliter les espaces d'action aux OSC pour leur permettre de contribuer de manière à promouvoir les valeurs panafricaines de l'UA, sans se plier à un contrôle ou à des exigences externes.

a) Élaboration et consolidation de l'Initiative de la diaspora

232. La Commission a guidé le processus ayant conduit à l'élaboration de l'Initiative de la diaspora de l'UA dans le cadre global des discussions autour des préparatifs du Sommet mondial de la diaspora africaine, Sommet qui devait définir la vision et le but, ainsi que les programmes et le mécanisme de mise en œuvre de ladite Initiative. Le processus de préparation a donné des résultats remarquables étant donné que l'UA a réalisé, le 25 mai 2012 à Sandton (Afrique du Sud), le plus grand rassemblement jamais organisé de dirigeants du continent africain et de la diaspora dans le cadre du premier Sommet mondial de la diaspora africaine.

233. Le Sommet a adopté une déclaration qui pourrait servir de Grande Charte ou de loi fondamentale au programme de la diaspora. Cette déclaration comporte trois éléments principaux à savoir, un mémorandum politique sur les objectifs généraux de l'Initiative de la diaspora, un programme d'action identifiant les domaines spécifiques dans lesquels les objectifs doivent être poursuivis, ainsi que les mesures concrètes pour les soutenir, un mécanisme de mise en œuvre contenant les instruments et les dispositifs nécessaires à la réalisation des objectifs du programme et cinq projets qui traduiraient les caractères urgent et pratique desdits objectifs et qui seraient considérés comme leur emblème.

234. Les cinq projets phares ou projets de legs retenus sont les suivants:

4. *Gestion d'une base de données des compétences de la diaspora africaine;*
5. *Création du Corps des volontaires de la diaspora africaine;*
6. *Lancement d'un Fonds d'investissement de la diaspora africaine;*
7. *Mise en place d'un Programme de développement du marché pour la diaspora, qui servira de cadre pour l'innovation et l'esprit d'entreprise des africains et de la diaspora;*
8. *Création de l'Institut africain pour les transferts de fonds.*

235. Tous les États membres de l'Union, des dirigeants des différents continents et des différentes régions du monde, ainsi que des représentants de la diaspora africaine ont assisté au Sommet, auquel ont participé environ 89 pays.

236. Les résultats du Sommet ont été approuvés par la Conférence dans sa Décision Assembly/AU/Dec.443 (XIX) de juillet 2012, qui demande à la Commission et à la République d'Afrique du Sud et aux promoteurs régionaux désireux et capables de poursuivre leur collaboration active en vue de la réalisation des objectifs du Sommet et de contribuer à la mise en œuvre des résultats du Sommet. La décision demande également à toutes les parties prenantes de continuer à mettre l'accent sur la mise en place effective des processus organisationnels, notamment la création et la consolidation des réseaux régionaux.

237. Toutefois, la décision demande, entre autres, à la Commission, au COREP et au Conseil exécutif de renforcer le département concerné, CIDO, en ressources humaines et matérielles en appui à la mise en œuvre du Plan d'action de la diaspora.

238. C'est ainsi que dans le prolongement de ce Sommet, la Commission a porté toute son attention sur la mise en œuvre de la déclaration, en mettant l'accent sur la consolidation des documents préparatoires des projets phares retenus, l'établissement des critères pour une participation efficace de la diaspora aux structures et organes de l'UA, ainsi que sur l'organisation et le renforcement des réseaux régionaux devant servir de mécanismes interlocutoires de l'UA.

b) Programmes de la société civile

239. La Commission continuera à plaider pour une participation et une contribution accrues des citoyens africains et de la diaspora dans les affaires de l'UA en s'appuyant, dans un esprit d'innovation, sur l'ensemble des cadres de participation qu'elle a déjà mis en place. L'objectif à moyen et long terme est de renforcer le cadre de concertation avec les groupes de la société civile du continent en vue d'une contribution efficace de la diaspora au programme de développement et d'intégration de l'Afrique. Les projets et programmes conçus afin de parvenir à cet objectif sont notamment les suivants:

- a) établissement d'une cartographie des organisations de la société civile africaine pour mettre au point une base de données qui servira de référentiel regroupant les informations sur ces organisations, ce qui facilitera l'identification et l'utilisation des compétences qui abondent dans ce type d'organisations à travers le continent. La base de données servira également à appuyer le processus électoral de l'ECOSOCC en identifiant les principales organisations aptes à devenir membres de ce Conseil, et à aider l'Union africaine à mettre à profit les compétences de la société civile dont elle a besoin;
- b) organisation d'un atelier à l'intention des organisations de la société civile africaine pour leur permettre de mieux comprendre l'Union africaine, ses organes, ses structures principales et ses procédures de prise de décisions afin de faciliter leur participation aux activités de l'Union;
- c) soutien au dialogue intercontinental des OSC dans le cadre des partenariats, tels que le partenariat UA-UE et le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), l'objectif de ce dialogue étant de faire en sorte que

les organisations de la société civile africaine apportent régulièrement leur contribution aux différents processus de partenariat afin de renforcer les échanges humains à travers le monde autour du Programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Une importance particulière est accordée ici au dialogue intercontinental des OSC dans le cadre du Partenariat Afrique-UE;

- d) organisation de dialogues sectoriels: Forum de partenariat UA/OUSA et Dialogue interreligieux de l'Union africaine pour promouvoir des échanges réelles et critiques avec les principaux groupes sectoriels en faveur du Programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

c) Identification des défis

240. Tout d'abord, la large dispersion des groupes de la société civile et de la diaspora à travers le continent et à travers le monde constitue un défi majeur que doit relever la Commission dans le cadre de ses programmes. En outre, les divergences en matière de priorités et de niveaux de rapport avec l'Afrique, constatées au sein de la diaspora, remettent sans cesse en question les efforts que celle-ci déploie pour promouvoir des «valeurs et des objectifs communs, ainsi que l'appropriation du Programme de l'Union africaine».

241. Deuxièmement, la participation de la société civile aux processus de l'UA en est à son stade initial et bien que de nombreux progrès aient été accomplis, l'acquisition impérative d'un comportement institutionnel approprié constitue encore une expérience d'apprentissage pour la communauté de la société civile africaine. Alors que le cadre consultatif devant servir de base à l'ECOSOCC est encore en gestation, des débats ont eu lieu entre les organisations de la société civile quant à savoir si oui ou non la société civile a le droit de diriger les processus de l'UA et de surveiller leur évolution. Les normes de comportement dans un processus d'élaboration des politiques sont des normes que la société civile africaine doit cultiver dans un contexte historique où l'activisme est mal interprété comme si les membres de la société civile doivent toujours s'opposer aux gouvernements. L'influence étrangère reste un facteur déterminant en Afrique car de nombreuses organisations de la société civile dépendent d'un soutien financier extérieur, ce qui les pousse souvent, dans certains cas, à servir des projets et des intérêts étrangers. Il est par conséquent difficile de maintenir des relations saines entre les gouvernements et la société civile et d'entretenir un dialogue régulier avec eux. Par ailleurs, les fausses idées traditionnelles selon lesquelles la société civile devrait se concentrer principalement sur l'activisme politique ne font pas cas de la nécessité d'utiliser efficacement les OSC comme cadre pour les programmes de développement importants et de les mobiliser autour des initiatives de développement. En outre, la concurrence féroce à laquelle se livrent les OSC pour leur financement et leur reconnaissance fait qu'il est difficile de faire en sorte que ces organisations fassent preuve de solidarité concrète à l'appui des valeurs panafricaines.

242. Troisièmement, au niveau opérationnel, il est nécessaire de renforcer le personnel et les capacités de la structure en charge de la mise en œuvre de cet important programme. Il est également nécessaire d'augmenter sa base de ressources

pour lui permettre d'accomplir sa mission et d'intégrer plus facilement les différents projets de l'Union relatifs à la société civile à chacune des institutions afin de donner une image plus cohérente du Programme, conformément à la Déclaration Assembly/AU/Dec.443(XIX) de juillet 2012.

III.8. PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE MONDE

1. PARTENARIATS EN COURS

a) Dialogue Afrique/UE

243. Depuis le Sommet Afrique-UE, qui s'est tenu en avril 2000 au Caire, deux autres Sommets Afrique-UE ont été organisés. Le premier, tenu en 2007 à Lisbonne, a adopté la Stratégie conjointe: cadre de coopération à long terme entre l'Afrique et l'UE, qui doit être mis en œuvre en vertu d'un premier Plan d'action triennal également adopté par le Sommet de Lisbonne. Le deuxième Sommet tenu en 2010 à Tripoli a adopté le deuxième Plan d'action. D'importants efforts ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces plans d'action mais des difficultés restent à surmonter, notamment en ce qui concerne le financement et la participation de certains acteurs, tels que les CER, la société civile, le secteur privé et les parlementaires. Pour résoudre la question du financement, les deux continents ont convenu de mettre en place un Fonds panafricain de financement des plans d'action de la stratégie conjointe. Dans cette optique, l'UE envisage de mettre en place un Programme panafricain qui servira de fonds aux plans d'action. À cet égard, la Commission de l'Union européenne a affecté un milliard d'euros à ce Programme qui a été adopté par les États membres de l'UE par l'intermédiaire du Parlement européen.

244. La Commission, tout en félicitant l'UE pour cette initiative, demande aux États membres de l'Union africaine de contribuer audit Fonds, étant donné que les deux continents ont initialement convenu qu'ils le cofinanceraient. Dans l'attente de l'adoption de sources alternatives de financement, la Commission invite les États membres à approuver un pourcentage (à déterminer) du budget de l'UA à consacrer au financement du Programme panafricain.

245. Il convient de rappeler que, conformément à la Décision Dec.CL/Dec.646(XIX) du Conseil exécutif, adoptée en juin 2011 à Malabo (Guinée Equatoriale), une nouvelle division a été créée au sein du Bureau du Président pour coordonner les différents partenariats stratégiques avec les départements concernés et appuyer les organes politiques en charge de la coopération multilatérale.

246. Par conséquent, la Commission n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que tous les accords de partenariat soient orientés vers la mise en œuvre des programmes et initiatives phares de l'Afrique, qui ont déjà été approuvés, tels que le PIDA, l'AIDA et le CAADP, pour ne citer que ceux-là. Elle s'est également employée à transformer les différents plans d'action en matrices de mise en œuvre, présentant plus en détail les projets et activités prioritaires contenus dans les programmes et initiatives du continent.

b) Troisième Sommet afro-arabe

247. Les préparatifs du troisième Sommet afro-arabe, prévu en novembre 2013 au Koweït, ont effectivement commencé. À cet égard, la Commission, en collaboration avec la Ligue des États arabes et le pays hôte, a organisé un certain nombre de réunions du Comité de coordination du Partenariat afro-arabe, qui est chargé de diriger et de suivre le processus de préparation du Sommet.

248. La Commission estime que le troisième Sommet afro-arabe devrait accorder plus d'attention aux domaines de coopération les plus viables tels que le commerce et l'investissement, en plus de la poursuite de l'engagement dans les domaines de paix et sécurité. La Commission attend également du Sommet qu'il prenne des initiatives pour renforcer le rôle et la participation du secteur privé et de la société civile des pays africains et du Monde arabe au processus de partenariat.

249. La Commission, en collaboration avec la Ligue des États arabes, a également pris des mesures concrètes en vue de la mise en place d'un Comité technique de coordination afro-arabe sur la migration. Des consultations sont également en cours pour la création d'un Centre Afrique-Monde arabe sur la migration.

250. La Commission ne ménagera aucun effort pour faire du troisième Sommet afro-arabe un grand succès. Elle veillera également à ce que les intérêts de la partie africaine soient pris en compte de manière appropriée dans les documents de travail et les documents finaux du Sommet.

c) Coopération avec le Conseil de coopération du Golfe (CCCG)

251. Conformément à la recommandation du deuxième Sommet afro-arabe, la Commission a repris ses discussions préliminaires avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour formaliser les relations entre les deux parties. Ainsi, la Commission a élaboré un protocole d'accord entre l'Union africaine et le CCG, qu'elle a transmis au Secrétariat du CCG, pour examen. De nombreux pays du Golfe ont ouvert des représentations diplomatiques auprès de l'Union africaine.

252. La coopération avec le CCG, qui est une organisation régionale regroupant les six pays du Golfe, doit porter essentiellement sur le renforcement des liens commerciaux et de l'investissement, l'agriculture, ainsi que sur la sécurité alimentaire entre l'Afrique et les pays du Golfe, en apportant un appui spécifique au secteur privé. La coopération consistera également à mobiliser les ressources pour les programmes phares de l'UA.

253. La Commission prendra ensuite des mesures visant à mettre en place un partenariat stratégique avec le CCG et d'autres organisations et pays du monde, fondé sur les principes de l'intérêt mutuel.

d) Troisième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA)

254. Le Mécanisme de coordination de l'ASA s'est réuni, au niveau ministériel le 27 septembre 2012, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, pour parvenir à un accord fixant la date de la tenue du ^{troisième} Sommet ASA prévu à Malabo (Guinée Equatoriale) dans la deuxième quinzaine de février 2013.

255. Lors de cette réunion, les ministres ont fait le point sur les préparatifs du troisième Sommet ASA. Ils ont également examiné les questions liées à la préparation des documents pour le Sommet et le Groupe de travail ad hoc sur le Mécanisme de financement des activités de l'ASA. Ce Groupe de travail n'a pas encore entrepris d'étude sur le financement du Secrétariat permanent ni sur la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'exécution des projets.

256. La Commission, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, devra accélérer les préparatifs en vue du bon déroulement du troisième Sommet ASA à Malabo (Guinée Equatoriale), en tenant compte de la proposition de ce pays de tenir ledit Sommet du 20 au 23 février 2013.

e) Cinquième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC)

257. La cinquième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC) a eu lieu en juillet 2012 à Beijing (Chine), sous le thème «*S'appuyer sur les réalisations passées et ouvrir de nouvelles perspectives pour un nouveau type de partenariat stratégique entre la Chine et l'Afrique*». La Conférence ministérielle a examiné l'état de mise en œuvre du quatrième Plan d'action du FOCAC pour la période 2010-2012, adopté en 2009 à Sharm-el-Cheikh en Égypte. Elle a également adopté la Déclaration de Beijing et le Plan d'action de Beijing 2013-2015.

258. En adoptant le Plan d'action, les deux parties se sont engagées à développer la coopération dans divers domaines tels que paix et sécurité, agriculture et sécurité alimentaire, investissement et coopération d'entreprise, infrastructure, commerce, finances et banques, énergie et ressources, information et communication, transports, tourisme, développement des ressources humaines, réduction de la pauvreté, soins médicaux et de santé publique, changement climatique et protection de l'environnement, culture et l'éducation. Elles ont également convenu d'intensifier la coopération institutionnelle entre la Chine, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique. En outre, la Chine a réitéré son engagement à fournir une ligne de crédit de 20 milliards \$EU aux pays africains pour les aider à développer leurs infrastructures, leur agriculture, leur secteur de la fabrication et leurs petites et moyennes entreprises.

259. En conséquence, la Commission, en collaboration avec les États membres et les Communautés économiques régionales, devra s'employer à ce que toutes les conditions nécessaires soient réunies pour la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing 2013-2015. La Commission s'emploiera également à occuper la place qui lui revient dans le processus du FOCAC et à renforcer les activités

du Forum pour en tirer le meilleur profit. Le mécanisme de suivi doit également être renforcé et élargi pour inclure le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et le Corps diplomatique africain basé à Beijing.

f) Cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V)

260. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) a été lancée en 1993 dans le but de promouvoir un dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et leurs partenaires au développement. La conférence se tient tous les cinq ans au Japon. Les quatre dernières conférences ont été coorganisées par le Gouvernement japonais, le PNUD, la Banque mondiale et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

261. Certaines innovations ont été apportées au processus de la TICAD afin de permettre à la partie africaine de jouer un rôle plus important. La première a consisté à faire passer la Commission de l'Union africaine du statut d'observateur à celui de coorganisateur de la TICAD. À ce titre, et c'est là la deuxième innovation, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Corps Diplomatique Africain à Tokyo et le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, a élaboré le premier avant-projet de Déclaration et le Plan d'action de la TICAD-V de Yokohama, présenté par le Gouvernement japonais. Elle a ainsi produit la version africaine du premier avant-projet et un autre texte des deux documents qui ont été présentés, pour examen, à la réunion des hauts fonctionnaires de la TICAD-V, qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso). La troisième innovation réside dans un accord pour la mise en place d'un comité de rédaction mixte composé des représentants des coorganisateur pour finaliser les projets de Déclaration et de Plan d'action de la TICAD-V, qui seront soumis à la réunion ministérielle prévue du 15 au 17 mars 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). Ces documents seront finalement approuvés par le Sommet de la TICAD-V qui se tiendra à Yokohama (Japon) du 1 au 3 juin 2013.

262. La Commission, en collaboration avec les États membres et le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, est déterminé à élaborer des projets réalisables à incorporer dans le Plan d'action de la TICAD V, axés sur le renforcement de l'intégration et l'amélioration des conditions de vie dans le continent.

g) Troisième Forum Afrique-Corée

263. Le troisième Forum Afrique-Corée a eu lieu les 16 et 17 octobre 2012 à Séoul (République de Corée) aussi bien au niveau des hauts fonctionnaires qu'à celui des ministres, conformément à la formule de Banjul. Le Forum a adopté la Déclaration de Séoul qui a pris acte des projets continentaux phares de l'Afrique, notamment, le PIDA, le CAADP, l'UPA et l'AIDA, tout en soulignant le rôle de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans le cadre du Mécanisme de coordination. Le Forum a également adopté le Plan d'action de Séoul 2013-2015 qui indique certains engagements de la partie coréenne visant à augmenter l'Aide publique au Développement pour l'Afrique (APD), à soutenir l'Université panafricaine, contribuer à la modernisation des techniques agricoles, améliorer l'accès aux marchés pour les PMA

africains, contribuer au Fonds pour la paix de l'Union africaine et coopérer dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

264. Le Conseil exécutif doit approuver le plan d'action ainsi que la proposition d'organiser le Forum Afrique-Corée tous les deux ans, au lieu de trois et de le tenir en alternance en Corée et en Afrique.

h) Forum Afrique-Inde

265. Le deuxième Sommet du Forum de coopération Afrique-Inde a eu lieu à Addis-Abeba en mai 2011 et a présenté un Plan d'action de coopération pour la période 2011-2014. La partie indienne a convenu de créer six institutions en Afrique dans le cadre du partenariat Afrique-Inde, qui sont les suivantes: (i) un complexe de transformation des produits alimentaires Inde-Afrique, (ii) un complexe textile intégré Inde-Afrique, (iii) un Institut des sciences de la vie et de la terre Inde-Afrique, (iv) un Institut de développement agricole et rural Inde-Afrique, (v) l'Académie de l'Aviation civile Inde-Afrique, (vi) un Centre de prévision météorologique à moyen terme Inde-Afrique. Dans le cadre des consultations menées entre les doyens régionaux de l'Union africaine, le processus d'attribution de ces institutions a été achevé et les pays devant les accueillir sont désormais connus.

266. En outre, la partie africaine et l'Inde ont conclu un accord sur les paragraphes mis entre parenthèses du Plan d'action 2010-2014. Le projet de Plan d'action sera bientôt soumis à l'approbation des deux parties. Sa mise en œuvre commencera dès son adoption.

267. Il convient de rappeler que le Programme de bourses Mwalimu Nyerere de l'Union africaine a bénéficié, dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-Inde, d'une aide pour certaines bourses d'études spécialisées dans le domaine de l'agriculture pour l'année 2013.

i) Troisième réunion des hauts fonctionnaires de l'Union africaine et des États-Unis d'Amérique

268. La troisième réunion des hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et des États-Unis d'Amérique s'est tenue du 28 au 30 novembre 2012 à Washington et a porté sur l'ensemble des domaines prioritaires de coopération entre les deux parties, en particulier le renforcement des institutions démocratiques et de la bonne gouvernance, l'amélioration du bien-être des populations par le commerce, l'investissement et l'intégration économique régionale, la promotion de la paix et de la sécurité, surtout dans les nombreuses situations de conflit actuelles, la promotion des opportunités et du développement par l'amélioration des conditions sanitaires et des possibilités d'accès à l'éducation en Afrique, le développement de l'agriculture et des infrastructures sur le continent, ainsi que par l'autonomisation des femmes et des jeunes dans tous les domaines de la vie.

269. Rappelant les quatre priorités de la politique africaine du Président Obama, telles qu'énoncées dans sa directive présidentielle, l'administration américaine a déclaré

percevoir des opportunités exceptionnelles en Afrique et a exprimé sa volonté de promouvoir les domaines prioritaires identifiés par l'UA. Les deux parties ont pleinement reconnu l'importance de disposer d'un cadre de coopération qui structure la relation entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union africaine. Ce cadre traite des domaines précis de coopération dans les catégories élargies, à savoir : paix et sécurité, développement social, économique et humain, intégration et coopération, valeurs partagées et renforcement des capacités, ainsi que communication.

j) Sommet Afrique-Turquie

270. Le Gouvernement turque a approuvé six des seize projets soumis par la Commission dans le cadre du Plan conjoint de mise en œuvre du partenariat Afrique-Turquie 2010-2014. Les projets approuvés, pour financement, portent sur les domaines du commerce et de l'investissement, de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, du développement rural, de la gestion des ressources en eau, des PME, de la paix et de la sécurité. La Commission est en train de mettre au point les modalités en vue du lancement du processus de mise en œuvre des projets.

271. Conformément à l'accord conclu au cours de la première Conférence ministérielle d'évaluation du partenariat Afrique-Turquie, qui s'est tenue à Istanbul en 2011, le Sommet devra se tenir en alternance en Turquie et en Afrique. De ce fait, le Sommet de 2013 doit avoir lieu en Afrique. Toutefois, la partie turque a, pour des raisons particulières, demandé d'organiser ce sommet à Ankara.

2. BUREAUX DE REPRESENTATION

(1) BUREAU DE NEW YORK

272. La Mission d'observation permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies a continué à exécuter son mandat et a, dans ce contexte, apporté soutien et conseils à la délégation de la Commission conduite par le Président sortant et comprenant la Présidente nouvellement élue, ainsi que de hauts fonctionnaires pour faciliter leur participation aux réunions de haut niveau, tenues en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

a) Paix et sécurité

273. Dans le domaine de paix et sécurité, la Mission a suivi et rendu compte de l'évolution des situations au niveau du Conseil de sécurité en expliquant dans quelle mesure la dynamique politique positive engendrée par les différentes réunions de haut niveau sur les questions de paix et sécurité a pesé dans les consultations et les actions de suivi menées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à partir d'une compréhension commune des enjeux cruciaux, ainsi que d'une vision partagée sur la voie à suivre. La mission a tiré des enseignements importants, à savoir (i) la nécessité d'une meilleure harmonisation et coordination des efforts/décisions entre la Région, la Commission et les Nations Unies; (ii) la nécessité de prendre en compte le sentiment d'appropriation et de leadership de l'Afrique et de promouvoir des consultations régulières entre tous les acteurs, (iii) la nécessité d'assurer, dans la mesure du

possible, la synchronisation des réunions et processus du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avec ceux du Conseil de sécurité de l'ONU afin de faciliter l'alignement des efforts et des prises de décision.

274. La Conférence finale sur le Traité relatif au commerce des armes (TCA) offrira, une fois de plus, une occasion unique de faire connaître et surtout d'assurer la diffusion de la position africaine commune sur le TCA, en tant que document officiel des Nations Unies. La Commission examine le meilleur moyen d'assurer l'adoption par la Conférence de la Position africaine commune.

b) Développement, intégration et coopération

275. Dans le domaine du développement, la Mission, en étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a facilité et apporté son appui à la célébration de la «Semaine du NEPAD » et aux activités connexes entreprises chaque année par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. L'interaction avec les Communautés économiques régionales (CER) a offert une plate-forme unique d'interphase entre les CER, le Bureau du Conseiller spécial et de l'Agence du NEPAD, préalablement au débat conjoint fructueux, organisé par l'Assemblée générale, sur le thème « *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international, les causes des conflits, promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique* ».

276. Dans l'exercice de son mandat de coordination, le Bureau a joué un rôle de catalyseur en élaborant la vision du Groupe africain de manière à promouvoir les intérêts et les priorités de l'Afrique en matière de développement lors de la soixante septième session, avec un intérêt marqué pour les domaines stratégiques suivants: *mise en œuvre des résultats de Rio + 20, placement des besoins particuliers de l'Afrique au cœur du Programme de développement pour l'après 2015, initiatives spéciales du Secrétaire général de l'ONU sur l'énergie et l'éducation*.

277. Le Sommet de l'UA pourrait fournir des directives et des orientations politiques pour qu'une position africaine commune soit le principe directeur, sur lequel le Groupe africain à New York et à Genève se basera pour défendre les intérêts collectifs de l'Afrique.

278. Dans le domaine de la coopération, la Mission a accordé la priorité au renforcement de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies en général, ainsi qu'au partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité. La Mission a guidé le Groupe africain dans le processus d'adoption, par consensus, de la résolution biennale du Groupe africain à l'Assemblée générale sur la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales. Il convient de noter que les indications contenues dans le rapport du Secrétaire général sur cette question met en évidence la nécessité pour la Commission de faire davantage afin de projeter l'appropriation et la gestion communes de l'Accord de coopération tant dans les activités que dans les contributions au rapport cité. A titre de recommandation, il peut être envisagé d'inscrire un point sur la coopération entre l'UA et l'ONU à l'ordre du jour du sommet de l'UA tous les deux ans

afin de permettre aux organes de décision de l'UA d'entreprendre un examen et une évaluation de la coopération sur la base d'un rapport de la Commission.

279. La Mission a également contrôlé de près le suivi et la mise en œuvre, par le Conseil de sécurité, des rapports du Président de la Commission de l'Union africaine sur le «partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de paix et sécurité en Afrique pour une plus grande cohérence stratégique et politique en la matière», ainsi que du rapport Prodi sur le soutien de l'ONU aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'UA. La Mission a constaté que si la Commission de l'Union africaine et les Nations Unies continuent à déployer d'importants efforts au niveau institutionnel dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans ces rapports, en réalité ces efforts ne produisent pas de résultats tangibles au niveau du Conseil de sécurité, ni pour ce qui est de favoriser une plus grande cohérence politique, ni pour assurer un financement prévisible et un appui durable aux opérations de soutien de la paix menées par l'Union africaine. La décision récente du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM en est un exemple frappant.

280. Dans le domaine des valeurs communes, le projet du mémorial permanent aux Nations Unies en l'honneur des victimes de l'esclavage est un projet mondial auquel l'Union africaine contribue en jouant un rôle d'avant-garde dans le processus intergouvernemental visant à le concrétiser. La question des contributions financières volontaires dicte actuellement le rythme auquel est mis en œuvre ce projet. Il est indispensable que l'Afrique assume à ce sujet un leadership au plus haut niveau politique.

281. Dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, on ne peut s'attendre à ce que l'Union africaine joue un rôle accru et jouisse d'une meilleure visibilité sur la scène multilatérale à moins que l'on ne mette les ressources techniques, financières et humaines appropriées en concordance avec les nouvelles responsabilités que doit assumer la Mission.

(2) BUREAU DE GENÈVE

282. Les activités menées par le Bureau de représentation à Genève se regroupent en cinq axes principaux à savoir, les questions relatives aux affaires politiques (Droits de l'Homme et affaires Humanitaires), aux affaires économiques et commerciales, aux affaires sociales et à la coordination du Groupe africain.

283. S'agissant des Droits de l'homme, les différentes sessions du Conseil des droits de l'homme (CDH) et autres activités connexes ont été marquées en priorité par l'Examen périodique universel (EPU) de plusieurs pays dont une dizaine d'Afrique. D'une manière générale, on constate que de nombreux progrès sont réalisés sur le continent malgré les défis qui restent à relever dans le domaine des Droits de l'Homme. Compte tenu de l'importance des défis et des capacités limitées des Etats africains, la mobilisation d'un soutien technique et financier continental et international paraît à la fois nécessaire et urgente pour mener à bien le processus de mise en œuvre des recommandations issues de cet exercice.

284. En 2012, l'activité du CDH a été marquée par l'adoption de nombreuses résolutions thématiques qui concernent directement l'Afrique dont notamment la lutte contre le racisme et la xénophobie, le droit au développement, ainsi que l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le cadre de la résolution relative à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle.

285. Les situations des droits de l'homme spécifiques à certains pays africains (Mali, Sud Soudan, Soudan, Madagascar, Erythrée, Somalie, République Démocratique du Congo) font l'objet de réflexions, d'examen et de suivi au sein du Groupe africain. Le Bureau de Genève a contribué aux débats et mené des arbitrages en s'inspirant exclusivement des décisions arrêtées par les organes de délibération de l'Union africaine. Au niveau du CDH, la plupart des résolutions concernant l'Afrique et les pays africains sont désormais l'œuvre du Groupe africain lui-même, ce qui a contribué à améliorer l'atmosphère de travail entre le groupe africain et les pays occidentaux.

286. La version finale du projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme a été finalement adoptée en 2012 lors de la vingt et unième session du CDH. Ces principes rendent compte de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits de l'homme et insistent sur le rôle fondamental de la coopération internationale. De même, à l'initiative du Groupe africain, le CDH, malgré la résistance des pays occidentaux, a adopté une résolution sur l'impact négatif du non-rapatriement des fonds d'origine illicite aux pays d'origine.

287. Le Groupe africain entretient et promeut un dialogue permanent avec les autres groupes régionaux et politiques et ce grâce aux séminaires, cercles de réflexion et colloques qui ont permis de discuter des questions thématiques diverses. Cette approche a permis de réduire significativement le clivage qui existait par le passé, entre les différents groupes régionaux.

288. La situation humanitaire au Mali et au Sahel fait l'objet d'une grande préoccupation de la communauté internationale et le Bureau de Genève, en liaison avec le Groupe africain, a organisé une Conférence sur la situation humanitaire au Sahel en juin 2012. Cette Conférence a connu une grande participation de la communauté internationale et a abouti à des recommandations en termes de solidarité, de coopération et d'assistance internationale.

289. L'entrée en vigueur en décembre 2012 de la Convention de l'Union africaine sur l'assistance et la protection des personnes déplacées en Afrique, dite aussi : « Convention de Kampala », est une véritable réalisation de l'Afrique en ce domaine. Il n'en demeure pas moins que des efforts supplémentaires restent nécessaires pour aboutir à la plus grande ratification possible de cet instrument pionnier.

290. Sur les autres questions importantes au niveau des institutions spécialisées (OMPI, OMS, OMM, UIT, UPU, ONUSIDA, CNUCED, CCI, HCR, etc.) et l'OMC de même que l'OIM, le Bureau a contribué au renforcement des capacités du Groupe africain par l'organisation de nombreux ateliers et séminaires qui ont permis au Groupe

africain d'adopter des positions communes reflétant les priorités des stratégies sectorielles.

291. Concernant spécifiquement le BIT, il convient de signaler que cette institution a un nouveau Directeur général M. Guy Ryder (Grande Bretagne) élu lors de la dernière Assemblée générale. Trois candidats africains étaient en lice à cette occasion, ce qui a réduit considérablement les chances de l'Afrique à cette élection. L'Union africaine doit consulter davantage ses États membres pour assurer à l'Afrique un maximum de chance à cette élection.

292. La Commission de l'UA et l'OMS ont signé en 2012 un nouvel accord de coopération s'appuyant sur les deux précédents de 1969 et 1982 entre l'OMS et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

293. Le nouvel accord reflète les fonctions et la structure de l'Union africaine et énumère les domaines de collaboration tels que le renforcement des systèmes de santé, la mise à niveau des ressources humaines et le renforcement des systèmes de surveillance des maladies transmissibles et non transmissibles, en conformité avec les priorités de la Stratégie africaine pour la santé 2007 - 2015 de l'UA.

294. Dans le domaine du Commerce international, les négociations à l'OMC et sur les accords de partenariat économique s'enlisent et ne favorisent pas le développement du commerce sur le continent. Les défis sont nombreux et continuent d'entraver la compétitivité de l'Afrique malgré l'existence d'un vaste potentiel économique.

295. Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'UA, le Bureau de Genève a facilité une rencontre entre le Groupe Africain et l'ancien Ministre du Commerce du Ghana, S.E.M. Alan Kyerematen John Kwadow, candidat au poste de DG de l'OMC. Ce poste a été ouvert à candidature en décembre 2012.

296. S'agissant des OMD, si des progrès sont annoncés en ce qui concerne certains Objectifs, il existe des préoccupations sérieuses en ce qui concerne trois (3) Objectifs majeurs à savoir Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (Objectif N° 1), Réduire les mortalités infantile et maternelle (Objectifs N° 4 et 5). Le Bureau, sous la direction de la Commission de l'UA, devra continuer de nouer des partenariats avec les agences du système des Nations Unies et les différentes Institutions du système international pour que ces défis soient relevés.

297. Par ailleurs, il convient de signaler que la communauté internationale reconnaît la primauté des candidatures africaines pour certains postes internationaux. Mais la multiplicité des candidats fait perdre à l'Afrique ses opportunités. Le cas du BIT est encore présent dans tous les esprits. Les cas de l'OMC et de la CNUCED s'annoncent. Il faudra faire preuve de sagesse pour qu'au moins l'un de ces deux postes revienne à l'Afrique.

298. En conclusion, il est possible d'affirmer que le Groupe africain, avec l'appui de la Délégation permanente de l'Union africaine couvrant les différentes activités menées à Genève, a contribué à démontrer que l'Afrique est de plus en plus présente dans les

différents domaines. Les initiatives du Groupe africain sur les questions africaines démontrent une prise de conscience plus accrue de la responsabilité de l'Afrique sur la scène internationale. Aujourd'hui, le Groupe africain contribue à la mise en œuvre du nouveau concept de l'Afro-responsabilité, succédant ainsi aux différents concepts connus de par le passé comme l'Afro-optimisme ou l'Afro-pessimisme.

(3) BUREAU DE BRUXELLES

299. Au cours de la période sous examen, la Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles s'est attelée à la mise en œuvre de son programme d'activités pour l'année 2012. Les activités menées dans ce cadre s'articulent autour du suivi de la mise en œuvre des instruments de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne que sont : la Stratégie conjointe Afrique-UE et l'Accord ACP-UE de Cotonou. A cela s'ajoutent les activités du Groupe africain des ambassadeurs à Bruxelles, le suivi des relations de travail régulières avec les institutions de l'UE dans le cadre général de la coopération UA-UE et des activités de représentation.

a) Suivi de la mise en œuvre de la stratégie conjointe Afrique-UE

i) Réunions de coordination

300. La mission, en étroite collaboration avec la Commission européenne a facilité et a participé à toutes les réunions de coordination entre l'UA et l'UE, notamment celle de la *Task Force*, tenue en mars 2012. De même, elle a fait en sorte que les recommandations issues de ces réunions soient efficacement mises en œuvre.

ii) Financement de la Stratégie conjointe

301. L'une des principales recommandations formulées pour remédier à la faible mise en œuvre de la stratégie commune, a été d'avancer la nécessité de la mise en place d'un instrument financier panafricain exclusivement consacré au financement de la Stratégie conjointe. A cet effet, la Mission a organisé en novembre 2012, un atelier sur le financement de la Stratégie conjointe Afrique-UE et des Plans d'action relatifs. La Mission a saisi cette occasion pour sensibiliser le Groupe Africain des ambassadeurs et les institutions européennes sur la nécessité de la mise en place d'un tel instrument financier en vue de renforcer le partenariat Afrique-UE et d'en améliorer la visibilité.

iii) Harmoniser les positions du Groupe africain des ambassadeurs sur les questions liées au partenariat Afrique-UE

Partenariat 1 (Paix et Sécurité)

302. Entre autres activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat N°1 relatif à la Paix et à la Sécurité, la Mission a participé activement à la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et du Comité Paix et Sécurité de l'UE, tenue à Bruxelles en mai 2012. De même, la Mission permanente continue à assurer, de

manière régulière, le suivi des relations de travail dans le domaine de la paix et de la sécurité entre les Commissions de l'UA et de l'UE, y compris l'exécution des opérations liées à la Facilité de la Paix UE-UA.

Partenariat 2 (Gouvernance démocratique et les droits de l'homme)

303. La Mission a contribué au processus ayant abouti à l'adoption des modalités et au lancement de la plate-forme Afrique-UE pour le Dialogue sur la gouvernance et les droits de l'homme, telle que définie dans le cadre du Plan d'action 2008-2010 de la Stratégie conjointe. Ce processus comprend la mise en place d'un cadre de concertation entre l'Afrique et l'UE, essentiellement axé sur la gouvernance et les aspects liés aux droits de l'homme. Dans le cadre du suivi de ce processus, la Mission a facilité et participé aux différentes sessions du Dialogue UE-UA sur les droits de l'homme, tenues à Bruxelles et à Genève au cours de la période sous examen.

Partenariat 6 (Environnement et changement climatique)

304. La Mission s'est employée à promouvoir et à vulgariser les positions africaines communes relatives à la Stratégie conjointe et aux négociations internationales, en vue de s'assurer que l'Afrique soit traitée comme une entité unie et indivisible. Dans cette perspective, un Atelier sur la « Préparation de l'Afrique en perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) : position commune et stratégie » et une réunion d'information sur la position africaine commune relative au changement climatique, en prévision de la dix-huitième session de la Conférence sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP18) ont été organisés par la Mission en mars et en novembre 2012, respectivement. Dans l'ensemble, ces initiatives ont permis au Groupe des Ambassadeurs africain⁰ à Bruxelles de bien s'imprégner des positions africaines communes pour mieux influencer sur les débats engagés au niveau du Groupe ACP en vue d'amener ce Groupe à adopter des positions en harmonie avec celles de l'UA.

Partenariat 7 (Migration, mobilité et emploi)

305. La Mission a participé activement aux négociations pour la mise en place de l'Institut africain de transfert de Fonds. Elle assure également le suivi de la nécessaire articulation entre les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat sur la Migration, la Mobilité et l'Emploi et de l'Article (13) de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou sur les Migrations. Elle aura, par ailleurs, organisé une conférence pour mobiliser la diaspora africaine en Europe en vue de l'amener à jouer un rôle efficient dans la mise en œuvre du Partenariat Stratégique Afrique-UE.

b) Mise en œuvre de l'Accord ACP-UE de Cotonou

i) Accords ACP-UE de partenariat économique (APE)

306. Les négociations sur les APE n'ont pas enregistré des progrès satisfaisants au cours de la période considérée. L'impact de la proposition de la Commission européenne (CE) portant suppression, à compter de janvier 2014, de l'aide octroyée

aux pays bénéficiaires des dispositions du règlement n ° 1528/2007, qui prévoient le libre accès au marché européen seulement pour les pays ayant paraphé un accord de partenariat intérimaire, constitue une source de préoccupation. Il est très probable que le délai d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions soit prorogé jusqu'à janvier 2016, mais il est difficile d'affirmer que les différends entre les deux parties qui n'ont pu être réglés au cours des dix (10) dernières années seront surmontés lors des trois (3) prochaines années. A l'heure actuelle, seule l'ouverture d'un dialogue politique de haut niveau pourrait permettre de faire avancer les négociations. Aussi, l'inclusion de cette question à l'ordre du jour des prochaines réunions liées à la Stratégie conjointe Afrique-UE s'avère indispensable, car, c'est, justement, cette Stratégie conjointe qui définit le cadre global de la coopération entre l'Afrique et l'UE.

ii) Assemblées parlementaires du Groupe des États ACP et ACP-UE

307. La Mission a régulièrement pris part aux sessions de l'Assemblée parlementaire du Groupe des États ACP et à celles de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Ces sessions ont permis à la Mission de contribuer à la sensibilisation de la partie africaine sur les positions de l'UA en vue d'assurer une harmonisation de la position africaine au sein de ces institutions parlementaires.

(4) BUREAU DU CAIRE

308. Le deuxième Sommet afro-arabe, tenu à Syrte (Libye), en octobre 2010, a donné une impulsion importante à la coopération entre l'Afrique et le Monde arabe, en adoptant les documents suivants :

- i. une Stratégie de partenariat Afrique-Monde arabe.
- ii. un Plan d'action pour la période 2011-2016.

309. Le financement du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de partenariat, tel que défini par ces deux documents, est une responsabilité collective partagées par tous les acteurs, notamment les gouvernements africains et arabes et leurs institutions financières nationales et régionales, le secteur privé et la société civile, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

310. Conformément à la Stratégie de partenariat Afrique- Monde arabe, le Bureau, sous la conduite de la Commission, a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint 2011-2016, en mettant l'accent sur :

- le renforcement des mécanismes institutionnels existants et la création de nouveaux, ainsi que la mise sur pied de comités et de groupes de travail techniques dans différents domaines;
- la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action conjoint.

311. S'agissant de la coopération dans le domaine politique, le Bureau a poursuivi ses activités de suivi concernant la création de groupes d'ambassadeurs africains et arabes à Genève, Bruxelles, New York et Washington afin de faciliter l'adoption de positions communes sur des questions d'intérêt commun au sein des enceintes internationales. Le projet de cadre a déjà été préparé par la Commission de l'UA et la Ligue des États arabes, pour approbation par le troisième sommet afro-arabe, qui se tiendra au Koweït en 2013.

312. La Mission a également contribué à la mise en place et à la promotion d'un programme de coopération entre l'Afrique et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des États arabes, à propos duquel un protocole d'accord sera signé en décembre 2012.

313. Dans le domaine de la coopération économique et financière, la Mission a contribué aux activités ci-après :

- i) mise en œuvre du Plan d'action conjoint sur le développement agricole et la sécurité alimentaire:

314. La première réunion ministérielle afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, qui s'est tenue en février 2010 à Sharm El Cheikh (Égypte), a adopté un Plan d'action conjoint portant sur les domaines d'intervention prioritaires ci-après :

- l'initiative pour le changement de la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires ;
- l'initiative pour la constitution de réserves alimentaires ;
- l'initiative pour les infrastructures et le commerce ;
- les initiatives pour la recherche & le développement et le transfert de technologie;
- le changement climatique et le renforcement des capacités en tant que questions intersectorielles pour parvenir au développement agricole et à la sécurité alimentaire dans les deux régions.

315. La réunion a également adopté un mécanisme de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action conjoint. Les principales activités en cours consistent à :

- mettre en place une unité de facilitation en vue de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint.
- organiser la deuxième réunion ministérielle afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire à Riyad (Arabie Saoudite), à la fin de 2012 ou au début de 2013.

ii) *Mise en œuvre du Plan d'action conjoint sur la promotion de l'investissement*

316. Dans ce domaine, les activités suivantes ont été entreprises:

- Création d'un Centre afro-arabe pour explorer et promouvoir les possibilités d'investissement.
- Mise en place d'une Association d'hommes d'affaires africains et arabes pour promouvoir l'investissement.
- Création d'un Zone d'échanges préférentiels afro-arabe.

317. Les résultats de ces activités seront présentés au troisième Sommet afro-arabe.

iii) *Promotion du commerce afro-arabe*

318. L'a principale activité prévue dans le cadre de ce programme est l'organisation de la septième édition de la Foire commerciale au Maroc en 2013. Les États membres sont invités à participer à cette manifestation importante.

iv) *Promotion des relations de coopération entre l'Union africaine et le Conseil de coopération du Golfe (CCG)*

319. Comme je l'ai déjà mentionné dans le présent rapport, la Commission a lancé, au début de cette année, un processus visant à établir des relations de coopération entre l'UA et le CCG. À cet égard, Le Conseil de coopération du Golfe a adressé une invitation officielle à la Présidente de la Commission pour la tenue d'une première réunion le plus tôt possible à Riyad (en Arabie saoudite). J'ai l'intention d'honorer cette invitation à la date qui conviendra aux deux organisations.

320. Dans le domaine de la coopération socio-culturelle, les activités suivantes sont envisagées:

i) *Création d'un Fonds afro-arabe d'urgence pour faire face aux catastrophes:*

321. À cet égard, la Commission a demandé à la BADEA d'entreprendre une étude de faisabilité sur cette question. Une réunion d'experts afro-arabe sera convoquée au cours du premier semestre de 2013 et ses résultats seront soumis au troisième sommet afro-arabe.

ii) *Transformation de l'Institut culturel afro-arabe de Bamako (Mali) en Institut afro-arabe pour les études culturelles et stratégiques (AAICSS):*

322. Une réunion consultative est prévue pour la fin de l'année à Addis-Abeba (Éthiopie) pour répondre aux difficultés importantes que rencontre l'Institut (gestion et finances).

iii) Création et promotion d'un Forum afro-arabe sur le développement:

323. La première édition du Forum se tiendra au cours de l'année 2013, au Soudan. La réunion préparatoire du Forum aura lieu les 17 et 18 décembre 2012.

iv) Institution et promotion du Festival du film afro-arabe:

324. Le cadre de cette activité, qui a été lancée par le GUAD, a été adopté par les deux institutions et il est prévu que la première édition du Festival soit organisée au cours de l'année 2013.

v) Organisation et promotion d'un tournoi sportif afro-arabe:

325. Des consultations entre l'Union africaine, la Ligue des États arabes et les institutions spécialisées africaines et arabes doivent avoir lieu à la fin de 2012.

vi) Promotion de la Stratégie afro-arabe sur la migration:

326. Le Groupe de travail sur la coopération afro-arabe a tenu sa première réunion les 21 et 22 avril 2012 au siège de l'UA pour examiner une note conceptuelle sur la coopération afro-arabe relative à la migration.

327. Une deuxième réunion a eu lieu le 4 novembre 2012, à Addis-Abeba pour examiner les termes de référence du Comité technique de coordination afro-arabe sur la migration.

328. D'autres réunions sont prévues afin de finaliser les documents qui seront présentés au troisième Sommet afro-arabe.

vii) Organisation du troisième Sommet afro-arabe:

329. Le troisième Sommet se tiendra au Koweït en 2013. Comme expliqué précédemment dans le présent rapport, les préparatifs de ce sommet ont été lancés par la première réunion du Comité de coordination afro-arabe, le 5 novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie). Ce comité est composé des représentants de la Troïka (les présidents sortants, les présidents en exercice et les nouveaux présidents) de l'Union africaine, et des Sommets de la Ligue des États arabes, ainsi que de la Présidente de la Commission de l'UA et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

330. Les préparatifs du Sommet impliqueront les autres éléments du Mécanisme de coopération afro-arabe.

(5) BUREAU DE LILONGWE

331. Le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (AU-SARO) a été créé en 2001. Son mandat consiste à développer et à entretenir des relations constructives et fructueuses entre les États membres de l'UA au sein de la région de l'Afrique australe, ainsi que de la SADC et du COMESA et à soutenir la mise en œuvre

des politiques, programmes et stratégies mises en œuvre dans le cadre du développement économique régional de la SADC et du COMESA, conformément au programme d'intégration totale du continent.

332. Dans ce cadre, le Bureau suit l'évolution de la situation politique, économique, sociale et culturelle dans les quinze (15) États membres de la SADC et du COMESA, ainsi que le processus d'intégration et de développement en Afrique australe, en étroite collaboration avec les États membres et les organisations intergouvernementales de la région, en particulier la CEA et la BAD.

333. Au cours de la période considérée, le Bureau a organisé des ateliers régionaux, conjointement avec la CEA-SA, la CEA-EA, le COMESA et la SADC. On compte parmi les initiatives les plus notables l'élaboration d'un plan d'activité des mécanismes sous régionaux de coordination pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et l'organisation du premier Atelier de planification sur l'accès aux terres et à l'eau, les droits des femmes et des autres groupes marginalisés aux moyens de subsistance et l'amélioration des mesures d'adaptation aux chocs climatiques en Afrique australe. Le plan d'activité a été présenté à la treizième session du Mécanisme régional de coordination auquel le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe a activement participé.

334. Les préparatifs de l'Atelier de l'an prochain sur les impacts économiques et sociaux de la piraterie sont déjà achevés. Cet atelier se tiendra juste après l'Atelier international sur la sécurité et la piraterie maritimes qui sera organisé par la République des Seychelles.

335. Le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe a organisé pour la première fois la célébration de la Journée de l'Union africaine à Lilongwe, au Malawi. Cette journée a été marquée par une série de manifestations sportives impliquant les écoles, les clubs de jeunes, les collectivités locales, ainsi que des missions diplomatiques au Malawi.

336. Le Bureau continue de publier et de distribuer son bulletin d'information trimestriel aux membres du COREP et des autres organisations internationales dans la région de l'Afrique australe dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de plaidoyer.

337. Parmi les quelques difficultés que doit surmonter le Bureau, il faut compter :

- le faible niveau de représentation des États membres à Lilongwe. Seuls quatre (4) pays sont représentés, ce qui ne facilite pas les contacts avec les États membres de la région et les deux CER auxquelles ils appartiennent;
- le budget-programme complémentaire annuel actuel relatif au personnel est très limité par rapport à la portée du mandat et aux fonctions du Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe;

- les revenus du personnel se sont considérablement réduits par l'effet de la cherté de la vie au Malawi, aggravée par une inflation croissante qui touche l'Afrique australe. Le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe est le seul parmi les Bureaux de représentation de l'UA (au nombre de six (6) dans le monde) pour lequel les indemnités de logement et d'installation n'ont pas été révisés depuis la création de ce Bureau en 2000 ;
- l'espace du Bureau est étroit. Des consultations sont en cours avec le pays hôte en vue de résoudre ce problème.

IV. VALEURS PARTAGÉES

IV.1. DÉMOCRATIE, ÉLECTIONS ET GOUVERNANCE

1. *GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE*

a) **Lancement de la Plate-forme africaine de gouvernance**

338. La Plate-forme africaine de gouvernance (AGP) a été officiellement lancée par la Commission, le 15 juin 2012, à Lusaka (Zambie), conformément à la Décision (EX.CL/Dec.525 [XVI]) du seizième Sommet de l'UA consacré aux valeurs partagées. La dix-huitième session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé le renforcement de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) par le lancement de la Plate-forme de gouvernance en tant que mécanisme informel et non décisionnel pour promouvoir l'échange d'informations, faciliter l'élaboration de positions communes sur la gouvernance et renforcer la capacité du continent à parler d'une seule voix sur les questions liées à la gouvernance, à la démocratie et aux droits de l'homme (EX.CL/Dec.619 (XVIII)). Le Conseil, par cette Décision, a demandé à la Commission de procéder à des évaluations périodiques et à la coordination du suivi de l'application des instruments de l'Union africaine sur les valeurs partagées.

339. L'Architecture africaine de gouvernance est un cadre qui définit les normes, les institutions et les processus destinés à faciliter la convergence des politiques et programmes des États membres sur la gouvernance en tant que moyen d'accélérer et d'approfondir l'intégration. Elle repose sur trois piliers : (i) une vision sous-tendue par un agenda et des normes de gouvernance ; (ii) un ensemble d'institutions et d'acteurs de gouvernance ; et (iii) des relations/ processus pour promouvoir des synergies, des programmes communs et un plus grand impact, y compris la création d'une Plate-forme africaine de gouvernance comme moteur de l'Architecture africaine de gouvernance.

340. La Plate-forme africaine de gouvernance assure la cohérence des questions de gouvernance en Afrique, tel qu'énoncé dans les différents instruments de l'UA et des CER, éliminant ainsi l'absence de coordination et de convergence entre les organes et les institutions de l'Union africaine et les CER en matière de gouvernance. La Plate-forme, en tant qu'organe de coordination de l'Architecture africaine de gouvernance, a pour rôle de faciliter la circulation et l'échange d'informations, le dialogue, les synergies

et l'adoption d'actions communes par les différents acteurs africains dans le domaine de la gouvernance. L'objectif stratégique à long terme de la Plate-forme est de servir de mécanisme central de coordination et de suivi du respect par les États membres des normes de gouvernance convenues dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

b) Première réunion de la Plate-forme africaine de gouvernance

341. À la suite du lancement de la Plate-forme africaine de gouvernance (AGP) le 15 juin 2012 à Lusaka (Zambie), la Commission a organisé une réunion de consultation sur le Plan d'action et le Règlement intérieur de l'AGP les 7 et 8 août 2012, à Lomé (Togo). L'objectif était de renforcer le travail de la Plate-forme et de renforcer la synergie entre les organes de l'UA et les institutions ayant un mandat de gouvernance. La réunion de consultation avait également pour objectif d'élaborer des stratégies pour accélérer la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Ont participé à cette réunion, les représentants de la Commission de l'UA, des organes et des institutions de l'UA, des CER, des agences des Nations unies, des organisations de la société civile et des experts indépendants en droits de l'homme.

342. Il a été convenu que la Plate-forme fonctionnera sur la base des groupes thématiques proposés pour les activités programmatiques de l'AGP. Les participants ont proposé de rationaliser les groupes thématiques et de limiter leur nombre à quatre (4) groupes en tenant compte des différents domaines tels que la démocratie et la gouvernance ; les élections ; les droits de l'homme et des peuples et la justice transitionnelle ; la fonction publique et l'administration ; la lutte contre la corruption ; la décentralisation et la gouvernance locale ; les questions humanitaires et la libre circulation.

343. La réunion a également proposé que les Termes de référence de la Plate-forme et des différents groupes thématiques soient harmonisés et soient étroitement liés et reflètent les principales fonctions de la Plate-forme. En outre, elle a proposé que soient clarifiés la structure, les objectifs et le contenu du rapport de l'AGP qui nécessite une collecte importante de données et qui complètera les rapports existants des organes de l'UA. La réunion a révisé et adopté le Règlement intérieur de la Plate-forme.

344. La Plate-forme africaine de gouvernance a tenu une réunion à Dakar, les 26 et 27 novembre 2012, pour discuter de la voie à suivre dans la mise en œuvre des recommandations et du Règlement qui ont été adoptés par la réunion à Lomé.

c) Consultation de haut niveau sur la gouvernance et la démocratie en Afrique : tendances, défis et perspectives

345. Une consultation de haut niveau sur le thème « la gouvernance et la démocratie en Afrique : tendances, défis et perspectives » a été organisée par la Commission à Dakar (Sénégal) du 28 au 30 novembre 2012. Cette consultation a donné aux participants l'occasion d'échanger des points de vue sur :

- i) l'état de la gouvernance et de la démocratie en Afrique ;
- ii) les tendances régionales de la gouvernance et de la démocratie en Afrique ;
- iii) les défis et perspectives de la gouvernance et de la démocratie en Afrique ;
- iv) le suivi du respect, par les États membres, des instruments de l'UA sur la gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie.

346. Les principaux résultats de la consultation sont :

- i) Le cadre de l'Architecture africaine de gouvernance devrait être utilisé pour renforcer les synergies, la collaboration et la coordination avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) afin d'assurer la bonne gouvernance et la démocratisation, de prévenir les conflits et de favoriser la paix et le développement durables. Les deux cadres devraient être appliqués de façon complémentaire dans les contextes de médiation, et de reconstruction et de développement post-conflit.
- ii) L'importance de la démocratie et de la gouvernance pour la consolidation des indicateurs, des normes et des objectifs définis par l'Afrique en ce qui concerne le respect des normes et des valeurs partagées et l'importance de l'adoption de pratiques efficaces de suivi et d'évaluation pour compléter le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).
- iii) Il est impératif d'accélérer l'intégration régionale en facilitant, par exemple, la libre circulation des Africains sur le continent et en renforçant la gouvernance locale en vue de construire une identité citoyenne dans le cadre du processus général de promotion de la démocratie, de la paix et de la sécurité.
- iv) Les jeunes et les femmes du continent sont maintenant des acteurs importants dans la définition de l'orientation des processus démocratiques ; c'est pourquoi il est indispensable que les institutions politiques, en particulier les parlements, en tiennent compte et assurent une participation économique et politique plus inclusive des jeunes et des femmes dans les affaires des États membres et du continent.

d) Fonction publique et administration

347. La Charte des valeurs et des principes de la fonction publique et de l'administration a été adoptée le 31 janvier 2011. Différentes opportunités ont été mises à profit pour vulgariser la Charte, notamment la réunion du Groupe régional de l'Afrique de l'Est au Parlement panafricain en mars 2012 à Mombasa (Kenya) et la réunion de l'Institut africain de la gouvernance (IAG) sur les liens entre la réforme des finances

publiques et la réforme de l'administration publique en juillet 2012 à Praia (Cap-Vert). La Commission a travaillé avec les CER, les écoles d'administration publique et les groupes de réflexion africains en mai 2012 à Bujumbura (Burundi) pour élaborer un Plan d'action pour la vulgarisation de la Charte. En application des Décisions du Conseil exécutif [EX.CL 561 (XVII) et EX. CL. 675 (XX)], la Commission a pris les mesures nécessaires et a rendu opérationnel le Secrétariat de la Conférence des ministres de la Fonction publique de l'UA au sein de ses structures.

348. L'efficacité de la fonction publique et de l'administration en Afrique a été sapée par différents conflits violents sur le continent. Cette situation justifie la tenue à Bujumbura (Burundi), du 13 au 19 décembre 2012, d'un atelier sur la reconstruction post-conflit de la fonction publique et de l'administration en Afrique. La Commission est déterminée à apporter son soutien à tous les pays sortant d'un conflit dans la reconstruction de leur fonction publique et de leur administration, qui est indispensable au redressement, à la réhabilitation et au développement. La Commission de l'UA a élaboré un programme global et un mécanisme de coordination des efforts du continent dans la construction d'États de développement capables de fournir des biens sociaux et économiques publics.

e) Décentralisation et gouvernance locale

349. En janvier 2012, le Conseil exécutif a adopté une décision demandant la tenue d'une Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local. En application de cette décision, la Commission a organisé une réunion d'experts sur l'élaboration de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement, en mai 2012 à Yaoundé (Cameroun). En étroite collaboration avec la Conférence ministérielle, la Commission a participé à l'examen de l'avant-projet de Charte et a conduit le processus de finalisation et d'adoption du texte. La Commission a également discuté avec les ministres de la Décentralisation et du Développement local de certains pays africains, à différents moments en 2012, à savoir la Zambie, le Congo, le Ghana, et le Sénégal pour discuter sur la façon de mettre en œuvre cette décision du Conseil exécutif.

350. Le projet de Charte sera soumis pour examen en temps voulu aux organes délibérants ainsi qu'une proposition de création d'un Haut Conseil des collectivités locales africaines dans le cadre de l'Union africaine. Ces deux initiatives vont renforcer l'Architecture africaine de gouvernance pour qu'elle puisse fixer des normes de gouvernance locale et créer des conditions qui permettent aux peuples africains, en particulier au niveau local, de faire entendre leur voix.

351. Le Sommet de l'Union africaine de janvier 2012 avait approuvé le 10 août de chaque année comme Journée africaine de la Décentralisation et du Développement local. À cet égard, la Commission avait invité tous les États membres à participer, à travers une déclaration officielle, à la célébration de la Journée africaine de la Décentralisation et du Développement local. Le thème de la Journée pour l'année 2012 était « la décentralisation du financement, la prestation des services publics et le développement local ». Les États membres sont invités à saisir cette occasion et à

mieux répondre aux besoins légitimes des Africains, des communautés et des collectivités locales.

f) Activités de lutte contre la corruption

352. Pour atteindre les objectifs stratégiques de la Plateforme africaine de gouvernance (AGP), qui sont l'harmonisation, la complémentarité, la cohérence et une plus grande synergie entre les divers organes et institutions de l'Union africaine qui ont un mandat de gouvernance, la Commission a organisé une réunion des responsables de la lutte contre la corruption, en septembre 2012 à Dakar (Sénégal). La réunion a recommandé, entre autres, l'élaboration d'un cadre de l'Union africaine pour la création d'organes nationaux crédibles de lutte contre la corruption afin de renforcer les institutions de lutte contre la corruption et d'un Cadre continental d'intégrité et de responsabilité pour les fonctionnaires aux niveaux national et local afin de prévenir et de combattre la corruption dans la fonction publique en Afrique. La Commission a organisé en décembre 2012, une réunion sur ces documents qui devraient être finalisés en 2013. Ces initiatives font partie de la vulgarisation et de la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui n'est pas encore ratifiée par dix-neuf (19) pays. C'est l'occasion de rappeler que cette année marquera le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention. Tous les États membres sont invités à démontrer leur engagement collectif à mettre en œuvre cet important instrument.

2. ÉLECTIONS ET OBSERVATION DES ÉLECTIONS

353. La Commission a continué d'exécuter son mandat dans ce domaine en facilitant et en encourageant les pratiques de bonne gestion des élections au sein des États membres, notamment les mécanismes de règlement des litiges électoraux, l'inscription des électeurs et l'introduction des TIC dans les processus électoraux. La Commission est également chargée de fournir une assistance technique directe aux Organismes nationaux de gestion des élections, de renforcer et d'améliorer les normes et méthodes de l'UA en ce qui concerne l'observation des élections, de coordonner les missions d'observation des élections en vue de s'assurer que les principes directeurs et normes de l'UA sont respectés et de prendre des mesures concernant les recommandations des rapports des missions d'observation, en particulier en ce qui concerne le respect des normes électorales.

354. S'agissant de l'observation des élections, l'objectif était d'observer toutes les élections qui devaient se dérouler sur le continent au cours de l'année 2012, conformément aux principes démocratiques consacrés dans la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance et aux principes de l'OUA/UA qui régissent les élections démocratiques en Afrique. La Commission a coordonné les missions d'observation de l'UA dans les pays suivants : Algérie, Angola, Burkina Faso, Congo-Brazzaville, Ghana, Libye, Sénégal et Sierra Leone. Au total, 480 observateurs ont été sélectionnés au sein du Parlement panafricain, des organes de gestion des élections (OGE), parmi les experts des droits de l'homme et au sein des organisations de la société civile des États membres. La plupart des observateurs ont été formés par l'UA pour être déployés pour l'observation de toutes ces élections. Tous les Rapports

d'observation des élections ont été envoyés à la Présidence de l'UA et, par la suite, aux États membres concernés, en attirant leur attention sur les domaines du processus où des améliorations sont requises.

355. Dans le cadre du renforcement des normes et méthodes d'observation de l'UA, la Commission a organisé un atelier interdépartemental sur l'observation des élections en septembre 2012 en vue de contribuer à l'amélioration des mécanismes de coordination et de revoir certaines des méthodes de coordination. La Commission a achevé la formation des observateurs des élections de l'UA pour les cinq régions de l'UA, le dernier cours de formation ayant été organisé pour la région de la SADC, en Afrique du Sud en septembre 2012. En outre, la Commission a élaboré des méthodologies d'observation à long terme des élections qui consistent à passer de l'approche actuelle de l'UA basée sur une **évaluation pré-électorale et sur l'observation le jour même du scrutin à une approche à long terme basée sur le cycle électoral**. Cette nouvelle approche permettra d'entreprendre plus tôt une évaluation du processus électoral et l'identification des aspects et domaines du processus électoral que doit couvrir l'observation de l'Union africaine.

356. En ce qui concerne le renforcement des partenariats avec les organes de gestion des élections des États membres de l'UA, la Commission a organisé à Lusaka (Zambie) du 11 au 13 juin 2012, le deuxième Forum continental sur les organes de gestion des élections sous le thème « *Renforcer les relations entre la Commission de l'Union africaine et les Organes de gestion des élections en vue du renforcement des capacités* ». Les présidents et les délégués des Organes de gestion des élections des pays africains ont participé à la réunion qui a permis à la Commission de présenter ses programmes d'assistance électorale aux Organes de gestion des élections (OGE). La réunion a également permis aux OGE d'apporter leurs contributions au programme de la Commission pour le reste de l'année et pour 2013.

357. Pour ce qui est du renforcement des capacités des organes de gestion des élections, la Commission a poursuivi les formations BRIDGE pour les OGE aux niveaux national et régional. Dans le cadre des programmes régionaux, les membres de 40 OGE ont été formés dans différents domaines de la gestion des élections. Dans le cadre des programmes nationaux, la Commission a organisé pour cinq pays (Cameroun, Nigeria, Botswana, Malawi et Kenya) un atelier de formation de formateurs qui vise à transférer des connaissances et des compétences à certains membres des OGE de ces pays en tant que facilitateurs BRIDGE qui assureront la formation dans le domaine des élections dans leurs propres pays. Dans le cadre des programmes nationaux, la Commission a organisé deux ateliers BRIDGE pour le Botswana et le Nigeria, en novembre 2012.

IV.2. DROITS DE L'HOMME

358. L'Afrique, sous la direction de l'Union africaine (UA), a mis au point un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Afrique. Historiquement, l'ordre politique et juridique de l'Afrique a toujours reposé sur la nécessité de promouvoir la dignité humaine et de protéger les droits de l'homme et des peuples en Afrique. Cette préoccupation est exprimée dans la Charte de l'Organisation

de l'unité africaine de 1963, dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée en juin 1981, dans l'Acte constitutif de l'Union africaine adopté à Lomé en 2000 et, plus récemment, dans la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance de 2007. Les quatre documents montrent la distance parcourue par l'ordre politique en Afrique dans la formulation des principes et normes visant à garantir la dignité humaine et les droits de l'homme en Afrique et le développement de mécanismes appropriés chargés d'assurer le respect de ces principes et normes.

a) Atelier conjoint Afrique/UE sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance

359. L'Union africaine et l'Union européenne sont engagées dans un partenariat stratégique reposant sur huit piliers, en particulier un pilier stratégique sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Dans ce contexte, l'UA et l'UE, y compris les États membres concernés, ont affirmé la grande importance qu'ils accordaient à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Les deux parties sont convenues à la quatrième réunion du Groupe d'experts conjoint sur la mise en œuvre (JEG), tenue à Addis-Abeba, en septembre 2010, que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est attachée constitueraient le thème général de leurs prochaines réunions, non seulement des réunions qui seront organisées dans le cadre du groupe d'experts conjoint sur la mise en œuvre, mais également de celles prévues dans le cadre de la nouvelle plateforme de dialogue. L'atelier s'est tenu à Genève le 5 juin 2012.

360. L'objectif général de l'atelier était de créer un espace de dialogue et de consultation informels entre les deux organisations et les représentants des États membres à Genève.

b) Sixième réunion du Groupe d'experts conjoint chargé de la mise en œuvre sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme

361. La sixième réunion du Groupe d'experts conjoint chargé de la mise en œuvre sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme s'est tenue les 6 et 7 juin 2012 à Genève pour renforcer les synergies de la coopération Afrique-UE dans les forums internationaux, à la suite de l'atelier Afrique-UE sur le racisme. Plus de 50 délégués, y compris les représentants des États membres de l'Union européenne et de l'Union africaine, de la Commission européenne et de la Commission de l'Union africaine, des représentants du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), des représentants de l'UA à Bruxelles et à New York, des membres de l'ECOSOCC de l'UA et des membres de la société civile de l'UE. La réunion était coprésidée par l'Égypte, présidente de l'Équipe de mise en œuvre de l'UA, et l'Allemagne et le Portugal, coprésidents de l'Équipe de mise en œuvre de l'UE.

c) Consultation avec les organes compétents de l'UA et les experts de l'UA sur la justice transitionnelle

362. La consultation a eu lieu à Lomé (Togo), les 3 et 4 août 2012, et faisait suite à une série de consultations sur le rôle de l'Union africaine dans la justice transitionnelle en Afrique, tenues à Banjul (Gambie) et au Cap (Afrique du Sud).

363. Afin d'orienter et de contribuer à l'élaboration d'un Cadre global de justice transitionnelle de l'Afrique, la Commission de l'UA, ONU femmes et le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (CSV) de l'Afrique du Sud ont facilité une consultation thématique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la justice transitionnelle, à laquelle ont participé des acteurs nationaux et régionaux, y compris, des représentants des organes et institutions de l'UA, des experts de la justice transitionnelle et de la justice pour les femmes, ainsi que d'autres parties prenantes. La consultation avait pour but d'examiner le projet de Cadre global de justice transitionnelle de l'Afrique et d'y apporter des contributions spécifiques, y compris des amendements. La consultation a également proposé des sections spécifiques et une formulation spécifique concernant l'égalité entre les hommes et les femmes pour assurer l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le projet de cadre.

d) Le Forum des ONG

364. Une délégation de la Commission a participé au Forum des ONG, qui a eu lieu à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), du 5 au 8 octobre 2012, en marge de la cinquante-deuxième session ordinaire de la CADHP. Le Forum était destiné à assurer des relations de travail plus étroites avec les OSC africaines.

e) La cinquante-deuxième session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples (CADHP)

365. La cinquante-deuxième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples s'est tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

366. Une délégation de la Commission de l'UA a participé à la session. Le principal objectif de cette participation était d'améliorer les relations de travail entre la Commission de l'UA et la CADHP dans le cadre des efforts qui sont faits pour mettre en œuvre le Plan d'action de la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique.

f) Commémoration de la Journée africaine des droits de l'homme

367. Le 21 octobre 1986, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples est entrée en vigueur. L'Afrique célèbre la Journée africaine des droits de l'homme, le 21 octobre de chaque année, une journée pour réfléchir et renouveler l'engagement solennel des dirigeants et des peuples africains à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Afrique.

368. Cette année, la commémoration de la Journée africaine des droits de l'homme s'est tenue à Banjul (Gambie), le 21 octobre 2012 sous le thème : « Célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples », en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) et le Comité africain des Experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC).

g) Le neuvième Dialogue UA-UE sur les droits de l'homme

369. Le neuvième Dialogue UA-UE sur les droits de l'homme a eu lieu le 8 novembre 2012, à Addis-Abeba dans une atmosphère constructive, et a permis un échange de vues sur un certain nombre de questions relatives aux droits de l'homme présentant un intérêt pour les deux parties telles que la protection des défenseurs des droits de l'homme, les transitions démocratiques et les droits de l'homme. Les deux parties ont convenu qu'il est important d'améliorer l'échange d'informations entre les mécanismes africains et européens des droits de l'homme et de poursuivre les efforts visant à impliquer les organisations non gouvernementales dans leurs activités.

370. Les participants au dialogue ont pris note des recommandations du troisième Séminaire des OSC de l'Afrique et de l'UE sur les droits de l'homme, qui s'est tenu à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2011. Le Séminaire a examiné les points de vue des OSC africaines et européennes sur les droits au logement et les conflits post-électorales et a discuté du processus de mise en œuvre des recommandations faites par le deuxième Séminaire des OSC.

h) Commémoration de la Journée internationale pour la tolérance

371. La tolérance est le fait de reconnaître l'autre et de l'apprécier à sa juste valeur, et l'aptitude à vivre ensemble et à écouter autrui. Elle constitue le fondement même de toute société civile ainsi que de la paix. Les États membres se sont engagés à promouvoir la tolérance et la non-violence à travers des programmes et des institutions dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Ils ont proclamé solennellement le 16 novembre « Journée internationale pour la tolérance », qui sera célébrée chaque année avec des activités de sensibilisation des établissements d'enseignement et du grand public (Résolution 51/95 du 12 décembre) afin de mobiliser l'opinion publique, de souligner les dangers de l'intolérance et de réaffirmer leur engagement et leur détermination à prendre des mesures pour promouvoir la tolérance et l'éducation à la tolérance,.

372. Depuis lors, la célébration de la Journée internationale est chaque année l'occasion de mener une réflexion critique sur les progrès réalisés et sur les mesures et les activités à entreprendre pour rendre le monde plus tolérant pour chaque être humain, en particulier les membres les plus vulnérables de la communauté.

i) Commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme

373. La Journée des droits de l'homme a été officiellement institutionnalisée par la trois-cent-dix-septième Réunion plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 décembre 1950, au cours de laquelle l'Assemblée générale a adopté la Résolution 423(V), invitant tous les États membres et toutes les autres organisations concernées à célébrer la Journée et à déployer des efforts plus importants dans le domaine du progrès humain. La Journée est célébrée chaque année le 10 décembre dans le cadre des efforts communs visant à faire connaître la déclaration à tous les peuples du monde.

374. La Commission a commémoré l'événement en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission nationale des droits de l'homme de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

j) Première réunion du Groupe de travail sur les droits de l'homme de la Plate-forme africaine de gouvernance

375. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue à Nairobi (Kenya) les 20 et 21 décembre 2012 dans le cadre des activités de la Plate-forme africaine de gouvernance.

376. La réunion avait pour objectif de renforcer le système africain des droits de l'homme en vue d'approfondir la culture de la démocratie et des droits de l'homme conformément aux objectifs de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et des autres instruments pertinents. Le Groupe de travail s'est réuni dans le cadre du processus de mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique qui vise à relever les défis qui se posent au système africain des droits de l'homme en vue d'assurer la promotion et la protection efficaces des droits de l'homme sur le continent.

k) Quatrième Conférence des institutions nationales africaines des droits de l'homme

377. La quatrième Conférence des institutions nationales des droits de l'homme (INDH), à Nairobi (Kenya), du 17 au 19 décembre 2012 a été organisée par la Commission, en collaboration avec le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme.

378. La conférence faisait suite à la première Conférence de l'Union africaine des institutions nationales des droits de l'homme, tenue du 18 au 21 octobre 2004 à Addis-Abeba (Éthiopie), qui a demandé à la Commission de l'UA d'organiser sur une base semestrielle la Conférence des INDH, à la seconde Conférence des INDH qui a eu lieu du 12 au 14 mai 2006 à Banjul (Gambie) et à la troisième conférence qui a eu lieu du 8 au 10 novembre 2009 à Banjul (Gambie), en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le secrétariat du Réseau des INDH

africaines. Le principal objectif de la réunion tel qu'énoncé dans la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique est de renforcer les relations de travail entre les INDH et les organes de l'UA ayant un mandat des droits de l'homme, à savoir : la CADHP, la CAfDHP et l'ACEWRC.

l) Renforcement du Centre de documentation et d'information sur la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

379. Le Centre de documentation et d'information sur la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme continue à faire des progrès dans les domaines de l'acquisition de publications pertinentes grâce aux achats et aux dons, au catalogage et au classement des publications, aux visites officielles de donateurs potentiels et d'organisations intéressées, à l'acquisition de matériels audiovisuels et à l'accès gratuit à Internet.

IV.3. GENRE ET DÉVELOPPEMENT

380. La Commission, à travers sa Direction Femmes, Genre et Développement, est en train d'intégrer la question de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que question transversale dans les quatre piliers de l'Union africaine.

a) Réunion pré-sommet de l'UA sur les questions de genre sous le thème « Stimuler le commerce intra-africain »

381. Afin d'intégrer les préoccupations des femmes et de genre, les résultats du thème général de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union qui était : « Stimuler le commerce intra-africain », la Commission a organisé la sixième réunion Pré-Sommet de l'UA sur les questions de genre à Addis-Abeba (Éthiopie), du 5 au 7 juillet 2012.

382. La réunion a examiné le rôle important que les commerçantes et les productrices africaines jouent actuellement et la croissance qui pourrait résulter de l'intégration effective des questions de Genre dans les politiques commerciales et les stratégies d'intégration économique régionale dans tous les pays d'Afrique.

383. Les recommandations de la réunion étaient entre autres : nécessité pour les politiques commerciales de tenir davantage compte de la dimension genre et nécessité de vulgariser ces politiques auprès de tous les secteurs de la population ; renforcement des capacités des commerçantes et nécessité de les sensibiliser aux questions commerciales ; autonomisation et renforcement des capacités des commerçantes et des femmes du secteur informel.

b) Organisation de sessions d'information en marge de la cinquante-sixième session de la Commission pour la condition de la femme (CCF)

384. La Commission a organisé des sessions d'information du premier au 3 mars 2012 à la Mission permanente d'observation de l'Union africaine, en marge de la

cinquante-sixième session de la Commission des Nations unies pour la Condition de la femme à New York (États-Unis).

385. L'objectif de ces sessions était de mettre à profit la présence des États membres de l'UA à la session de la CCF pour discuter des questions relatives aux thèmes de la session de la CCF et de la Décennie de la Femme africaine (AWD). Le thème de la Décennie pour 2012 « Agriculture et sécurité alimentaire » était très proche du thème de la session de la CCF qui était « L'autonomisation des femmes des zones rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels ». Les réunions organisées étaient les suivantes :

i) *Réunion des experts de l'UA et des représentants des ministères en charge du Genre et de la Condition féminine :*

386. La réunion a eu lieu le premier mars 2012 et a examiné le rapport du Comité des 30 sur la Décennie de la Femme africaine et le rapport du Comité directeur du Fonds pour les Femmes africaines.

ii) *Comité ministériel des 10 sur la Décennie de la femme africaine*

387. La réunion s'est tenue le 2 mars 2012. Elle a examiné et a approuvé les projets présentés par les États membres et les ONG pour financement par le Fonds pour les Femmes africaines.

iii) *Dialogue ministériel du 3 mars 2012*

388. Compte tenu du thème de la Décennie de la Femme africaine pour 2012 « Agriculture et sécurité alimentaire » et de son lien avec le thème de la réunion de la Commission des Nations Unies pour la Condition de la femme (CCF) « L'autonomisation des femmes des zones rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels », la Commission a organisé un Dialogue ministériel sur ces questions. Le dialogue a eu lieu entre les ministres de l'UA en charge des questions de genre et de la condition de la femme et les ministres du Travail et de l'Emploi qui avaient été invités. Ont également participé à la réunion les femmes zones rurales invitées et les délégués à la cinquante-sixième session de la CCF. La réunion a discuté du thème « Accès des femmes des zones rurales aux opportunités économiques par l'emploi ou le travail autonome ». Cinq (5) femmes africaines des communautés de base avaient été invitées par la Commission de l'UA et sont intervenues sur ce thème.

c) Participation de la Commission à la cinquante-sixième session de la Commission des Nations Unies pour la Condition de la femme (CCF)

389. La délégation de la Commission de l'UA a participé aux différentes sessions de la CCF et a fait une présentation exposant la position de l'Union africaine sur le thème de la session : « L'autonomisation des femmes des zones rurales et leur rôle dans

l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels ».

d) Formation de formateurs pour les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, les membres du Groupe de paix et de sécurité de l'ECCOSOC (UA) et les représentants des pays contributeurs de troupes

390. La Commission a organisé un atelier de formation des formateurs pour les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, les membres du Groupe Paix et sécurité de l'ECCOSOC (UA) et les représentants des pays contributeurs de troupes sur le Manuel de formation sur les questions de Genre pour les éléments des opérations d'appui à la paix de l'UA. La formation a eu lieu à Accra (Ghana), du 14 au 16 mai 2012.

391. L'atelier avait pour objectifs de former les participants comme formateurs et de transmettre le savoir aux 15 membres du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, aux membres du Groupe Paix et sécurité de l'ECOSOC et aux représentants des pays contributeurs de troupes. Étant donné que les participants avaient des compétences dans le domaine de la paix et de la sécurité, la formation a fait d'eux des promoteurs et des défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes africaines.

e) Formation de formateurs pour les membres de l'Association africaine des formateurs en soutien à la paix (APSTA)

392. La Commission a organisé à Mombasa (Kenya), du 23 au 26 août 2012, une formation des formateurs pour les membres de l'Association africaine des formateurs en soutien de la paix (APSTA) sur le Manuel de formation sur les questions de genre pour les éléments des opérations d'appui à la paix de l'UA. La formation des formateurs avait pour but de les sensibiliser sur ces questions afin de renforcer l'appropriation du Manuel de formation sur les questions de genre par les membres de l'Association africaine des formateurs en soutien à la paix (APSTA).

f) Initiatives conjointes de l'AMISOM et de la Direction Femmes, Genre et développement sur les questions de Genre pour les parlementaires somaliennes nouvellement élues

393. Pour renforcer les efforts de réconciliation post-conflit en faveur des femmes somaliennes et pour soutenir les nouvelles dirigeantes somaliennes en vue du renforcement de leurs capacités en ce qui concerne la défense de leurs droits afin qu'elles puissent commencer à tirer les avantages de leur longue lutte pour la paix et la justice pour les femmes en Somalie, l'Unité Genre de l'AMISOM et la Commission ont entrepris les activités suivantes :

i) *Atelier sur le renforcement des capacités des parlementaires somaliennes en ce qui concerne les lois et les médias :*

394. L'atelier a été organisé pour renforcer les capacités des parlementaires somaliennes pour leur permettre de mieux comprendre les lois, y compris la Constitution fédérale de la Somalie ainsi que les traités régionaux et internationaux sur les droits des femmes grâce à la recherche.

ii) *Constitution, lancement et soutien à un groupe des parlementaires somaliennes*

395. Le premier Groupe des parlementaires somaliennes a été créé grâce à l'initiative conjointe de la Commission et de l'unité Genre de l'AMISOM. Le Groupe des parlementaires somaliennes constituera une plate-forme transcendant les considérations politiques en vue la réalisation d'un consensus sur les questions prioritaires concernant les femmes en Somalie. Il appellera l'attention sur les préoccupations et les points de vue des femmes au sein et en dehors du Parlement pour que les préoccupations des femmes soient prises en compte dans les législations, les politiques et les programmes.

396. Ces initiatives ont permis aux femmes somaliennes de devenir autonomes, d'assurer le leadership dans la reconstruction de la Somalie ainsi que de leur propre vie et de celle de leur famille.

g) Le Fonds pour les Femmes africaines

397. La Commission a convoqué la troisième réunion d'évaluation des demandes par les comités techniques (Comité directeur du Fonds et Comité des 30 de la Décennie de la femme africaine) les 20 et 21 février 2012 à Midrand (Afrique du Sud) pour évaluer les propositions de financement par le Fonds pour les Femmes africaines et par le Fonds espagnol pour le NEPAD, conformément à la décision des ministres.

398. La Commission a convoqué une réunion des experts de l'UA et des représentants des ministères en charge des questions de Genre et de la Condition de la femme, le premier mars 2012 à New York en marge de la CCF. Ils ont examiné le deuxième lot de propositions évaluées et les ont recommandées pour examen et adoption par le Comité ministériel des 10, le 2 mars 2012. Le Comité ministériel des 10 a recommandé l'approbation du financement des propositions à la Conférence des ministres qui a approuvé, le 3 mars 2012, 53 projets soumis par 27 États membres sur un nombre total de 106 projets.

399. Après l'approbation des propositions, la Commission a obtenu les détails requis, les signatures et les coordonnées bancaires. Les Protocoles d'accord originaux ont été envoyés aux États membres concernés à travers leurs ambassades à Addis-Abeba, pour action appropriée.

400. Lors de la réunion Pré-Sommet de juillet 2012, la Commission a organisé une réunion de tous les bénéficiaires pour les communiquer le Règlement financier de

l'Union africaine, les règles et directives de l'UA pour l'établissement de rapport, les exigences en matière d'audit en vue de convenir avec eux d'un plan de mise en œuvre, des délais pour la soumission des rapports et d'un calendrier pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale ainsi que du calendrier annuel de vérification.

401. Entre août et septembre 2012, la Commission a effectué les transferts de fonds pour les projets approuvés après soumission par les États concernés des données bancaires et comptables. Au 30 septembre 2012, un montant de 251.000 \$ E.U. a été versé pour 28 projets dans 15 États membres.

h) Déjeuner des chefs d'État et de gouvernement pour vulgariser les thèmes de la Décennie de la Femme africaine et mobilisation de fonds pour le Fonds pour les femmes africaines dans le cadre du thème choisi pour 2012 « Agriculture et sécurité alimentaire ».

402. Le premier Déjeuner des chefs d'État et de gouvernement a été organisé par la Commission, le 14 juillet 2012, à Addis-Abeba (Éthiopie), dans le nouveau Centre de conférences de la Commission de l'UA, à l'occasion de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, pour vulgariser les thèmes de la Décennie de la Femme africaine (AWD) et pour mobiliser des fonds pour le Fonds pour les femmes africaines dans le cadre du thème choisi pour 2012 à savoir « L'Agriculture et la sécurité alimentaire »

403. Le Déjeuner avait pour objectif de vulgariser les thèmes de la Décennie de la femme africaine et de mobiliser un soutien financier supplémentaire des États membres, des partenaires au développement et des entreprises privées pour le Fonds pour les Femmes africaines.

IV.4. CULTURE

404. Le développement de la culture est basé sur de quatre grands axes d'intervention : le soutien et la promotion des institutions culturelles africaines ; la promotion de l'industrie culturelle ; la coordination et l'harmonisation des politiques et programmes culturels ; et la promotion et la protection du patrimoine culturel africain. En 2012, la Commission a élaboré deux cadres d'action importants, qui ont été adoptés par la Conférence des ministres de la Culture, à savoir : (a) le Cadre d'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes et (b) le Cadre d'action pour la promotion de la culture comme outil de la transformation socioéconomique.

405. Il est important de noter que la lenteur de la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine (adoptée en 2006) empêche l'entrée en vigueur de la Charte. Seuls quatre États membres ont ratifié la Charte (le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Congo). L'entrée en vigueur de la Charte requiert la ratification des deux tiers des États membres. À l'approche du Cinquantième anniversaire de l'OUA/UA qui aura pour thème le panafricanisme et la renaissance africaine, il est impératif que les États membres gèrent, de façon proactive, le processus de ratification et assurent l'entrée en vigueur de cet important instrument juridique continental.

406. Le Conseil exécutif est invité à exhorter les États membres à gérer de façon proactive le processus de ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine et à assurer son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

IV.5. QUESTIONS JURIDIQUES (ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'UNION)

407. Le Bureau du Conseiller juridique, en plus de fournir des services aux autres départements de la Commission visant à garantir la légalité de toutes les prises de décision, a continué à déployer des efforts pour renforcer le cadre institutionnel de l'Union. À cet égard, le Bureau a mené un certain nombre d'activités visant à i) consolider l'harmonisation des législations des États membres et à promouvoir la lutte de l'Union contre l'impunité en vue d'accélérer le processus d'intégration ; ii) renforcer la Commission, mais également les autres organes de l'Union en vue de les rendre plus efficaces.

a) Harmonisation des lois

i) Fonctions de dépositaires

408. Depuis la création de l'OUA en 1963, les organes de décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA) ont adopté quarante-deux (42) traités, dont le plus récent est la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'Administration adoptée par la Conférence de l'Union à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier 2011. Vingt-huit (28) de ces traités sont entrés en vigueur, le plus récent étant la Convention de l'Union africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (6 décembre 2012). Deux (2) autres traités, à savoir la Charte africaine du transport maritime (1994) et la Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile (version révisée) (2009), sont en vigueur à titre provisoire, conformément à leurs dispositions qui permettent l'entrée en vigueur provisoire. Les autres traités sont à différentes étapes : signature, ratification ou adhésion.

409. La République du Soudan du Sud, en tant que cinquante-quatrième État membre de l'Union africaine depuis le 15 août 2011, est invitée à entamer le processus de signature, de ratification et d'adhésion aux traités de l'OUA/UA pour devenir ainsi un État partie à ces traités et pour participer pleinement aux activités de l'Union et à la réalisation des objectifs de l'Union.

410. Depuis la présentation du dernier rapport en juillet 2012, les États membres ont poursuivi leurs efforts en ce qui concerne la signature et la ratification des traités de l'OUA/UA ou l'adhésion à ces traités. Mais il convient de souligner que le rythme des signatures a été beaucoup plus faible que pendant la période précédente alors que celui des ratifications et adhésions a été plus important. En effet, neuf (9) nouvelles signatures seulement ont été apposées aux traités contre quarante et une (41) pour la période précédente et trente (30) instruments de ratification et d'adhésion ont été déposés contre dix-neuf (19).

411. En conséquence, il convient d'attirer l'attention des États membres sur le fait qu'il reste beaucoup à faire et qu'il est important maintenant que nous nous approchons de la célébration du Cinquantième anniversaire de l'Organisation, qu'ils accordent la priorité à la signature, à la ratification et à l'adhésion aux traités adoptés sous l'égide de l'OUA/UA, qui, par définition, portent sur des questions d'intérêt spécifique pour l'Afrique. Ces actions souligneraient l'engagement des États membres à être liés par les valeurs, les normes et les principes communs de l'Union et contribueraient ainsi à la réalisation des objectifs de l'UA.

b) Lutte contre l'impunité

i) Information sur les progrès réalisés dans l'organisation du Procès de Monsieur Hissène Habré

412. Dans le cadre de la préparation du procès de M. Hissène Habré en application des différentes décisions de la Conférence, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement de la République du Sénégal ont mené un certain nombre d'activités entre juillet et décembre 2012. Les faits marquants de la période sous revue sont les suivants :

- a) La tenue du 20 au 24 juillet 2012 à Dakar (Sénégal) de la troisième réunion consultative UA-Sénégal en vue de négocier le projet d'Accord entre l'UA et le Sénégal sur la création de Chambres extraordinaires africaines au sein des juridictions sénégalaises ;
- b) La signature le 22 août 2012 à Dakar de l'Accord entre l'UA et le Sénégal sur la création de Chambres extraordinaires africaines au sein des juridictions sénégalaises ;
- c) La rencontre le 24 août 2012 à Dakar entre l'UA, le Sénégal et les donateurs intéressés par le financement du procès de M. Hissène Habré. À cette occasion, les donateurs ont confirmé leur engagement pris en novembre 2010 ;
- d) La tenue, les 15 et 16 octobre 2012, à Addis-Abeba (Éthiopie) de la quatrième Réunion consultative UA-Sénégal sur le budget des Chambres africaines extraordinaires et les modalités de gestion des fonds ;
- e) La réunion tenue du 29 au 31 octobre 2012 à Dakar entre l'UA, le Sénégal et les partenaires sur le budget des Chambres africaines extraordinaires et les modalités de gestion des fonds ;
- f) La réunion tenue du 26 au 30 novembre 2012 à Dakar (Sénégal) entre l'UA, le Sénégal et les partenaires en vue de négocier et de finaliser le projet d'Accord conjoint de financement des Chambres africaines extraordinaires.

413. Par ailleurs, il convient de signaler que le Gouvernement du Sénégal a déjà engagé la procédure d'adoption des mesures législatives et réglementaires nécessaires

à la mise en œuvre de l'Accord signé avec l'UA le 22 août 2012. Au regard des progrès réalisés dans la mise en place des mécanismes institutionnels, réglementaires et financiers nécessaires à la tenue du procès, le démarrage de la phase d'instruction du procès pourrait intervenir bientôt.

414. Le présent rapport est fait au Conseil pour l'informer uniquement des progrès réalisés dans la préparation du procès de M. Habré. En conséquence, la Commission ne recommande pas l'adoption d'aucune décision sur cette question.

c) Renforcement de la Commission

i) Le Tribunal administratif

415. Le Conseil se rappellera que le Tribunal administratif de la Commission de l'UA (le Tribunal) a été créé en 1966. Selon l'article 2 du Statut du Tribunal, le tribunal a compétence à connaître des différends entre les membres du personnel ou leurs ayants droit et l'Union.

416. La Commission voudrait attirer l'attention du Conseil sur le fait que le tribunal administratif est confronté à des difficultés financières et de personnel depuis plusieurs années. Le Tribunal est également affecté par les sanctions imposées à ses États membres élus. À la réunion préparatoire du Tribunal qui a eu lieu du 23 au 25 novembre 2011, un des juges (Madagascar) était sous sanctions. Le Tribunal n'a donc pas pu examiner les cas qui lui ont été soumis en raison de l'absence de ce juge.

417. À la suite de la décision du Conseil exécutif de remplacer ledit juge, le Conseil a nommé la République de Mauritanie. La tenue d'une session du Tribunal pour examiner les cas a de nouveau été entravée à cause des sanctions contre la République du Mali. Alors, le Conseil exécutif, à sa vingt et unième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 12 et 13 juillet 2012, a nommé Maurice pour désigner un juge au Tribunal administratif, pour un mandat de quatre ans, [Décision EX.CL/Dec. 711 (XXI)].

418. Conformément à la décision du Conseil, Maurice a désigné Mme Shaheda Peeroo Puisne, juge à la Cour suprême de Maurice. Les deux autres (2) juges du Tribunal sont le juge Andrew K. C. Nyirenda du Malawi et le juge M. Souleymane Ould Alioune Diarra de la Mauritanie.

419. Le Tribunal administratif a tenu une réunion préparatoire avec les trois (3) juges du 19 au 24 novembre 2012 à Debrezeit (Éthiopie). Les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner les cas en suspens, le projet de Statut et le Règlement intérieur du Tribunal. La réunion a recommandé, entre autres, la création d'un Tribunal administratif permanent et une dotation adéquate de son secrétariat en personnel pour lui permettre d'exécuter son mandat.

420. Les juges ont proposé de tenir une audience du Tribunal administratif au premier trimestre de 2013 pour commencer à examiner les cas qui leur sont soumis.

ii) *Réunion des conseillers juridiques de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales*

421. Le Conseil se rappellera que, depuis 2009, les conseillers juridiques de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales (CER) se sont réunis une fois par an afin d'échanger des vues sur les meilleures pratiques, en particulier sur les rôles respectifs des conseillers juridiques de l'UA et des CER dans la promotion des synergies et d'une coopération efficace entre les organisations et en ce qui concerne le programme d'intégration du continent.

422. La réunion des conseillers juridiques de l'UA et des CER est une activité importante pour la Commission et les CER étant donné que c'est un forum de coordination et d'harmonisation des normes et des procédures juridiques, tant au niveau de l'UA qu'au niveau des CER. À ce titre, les conseillers juridiques peuvent contribuer à régler les problèmes juridiques qui se posent au processus d'intégration.

iii) *Questions essentielles*

423. Les questions essentielles qui se posent sont de deux types. D'une part, la réunion des conseillers juridiques de l'UA et des CER n'est pas institutionnalisée et, par conséquent, les organes délibérants de l'Union ne réfèrent pas aux conseillers juridiques certaines questions pour analyse et conseil. D'autre part, les réunions des conseillers juridiques ont été financées exclusivement par les partenaires. La Commission a le regret d'informer le Conseil que pendant la période considérée, la réunion des conseillers juridiques a été reportée sine die en raison de contraintes budgétaires.

iv) *Voie à suivre*

424. Pour que ces activités aient lieu au moins une fois tous les deux ans, la Commission recommande que leur financement soit assuré par les États membres pour démontrer leur engagement envers le programme d'intégration continentale. Par ailleurs, le Conseil pourrait référer aux conseillers juridiques certaines questions juridiques pour analyse afin de les rendre plus utiles.

d) ÉTAT ACTUEL DE LA COOPÉRATION ENTRE L'UA ET LA CPI

425. En 2006, l'UA et la CPI ont entamé la négociation d'un Protocole d'accord en vue de renforcer leur coopération dans le cadre de l'engagement ferme des deux organisations à combattre l'impunité, tel qu'énoncé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans le Statut de Rome. Cependant, cette négociation a été interrompue à la suite de la mise en accusation par la CPI du président Bashir du Soudan, en mars 2009.

426. Après la mise en accusation du Président du Soudan, la Conférence et le Conseil de sécurité et de paix de l'Union ont adopté plusieurs décisions demandant au Conseil de sécurité des Nations Unies d'appliquer les dispositions de l'article 16 du Statut de Rome en vue de différer la procédure engagée contre le Président Bashir du

Soudan, dans l'intérêt de la paix et de la justice dans ce pays. Compte tenu du fait que la demande de l'Union africaine n'a jamais été suivie d'effet, la Conférence a décidé en juillet 2009 que les États membres de l'UA ne coopéreront pas dans l'arrestation et le transfèrement du Président Omar El Bashir du Soudan conformément aux dispositions de l'article 98 du Statut de Rome de la CPI, relatives aux immunités. La Conférence a également rejeté en juillet 2010 la demande de la CPI d'ouvrir un Bureau de liaison auprès de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie).

427. En dépit de cette situation, la Commission et la CPI ont maintenu un dialogue de haut niveau et la coopération technique grâce à des visites au siège de l'Union africaine effectuées en 2010, 2011 et 2012 par le Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la CPI (ASP-ICC), le président de la CPI et Mme Bensouda, ancienne Procureur adjoint (Procureur actuelle) ainsi que le Greffier de la CPI. Durant ces visites, les hauts responsables de la CPI ont rencontré le Président de la Commission et le Bureau du Conseiller juridique. De même, la Commission, par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller juridique, a participé à différentes sessions de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome dans le cadre de la mise en œuvre des différentes décisions de la Conférence sur la CPI.

428. La Commission et la Cour pénale internationale poursuivent le dialogue et la coopération technique à travers des visites de fonctionnaires et l'organisation au siège de l'UA d'un séminaire conjoint annuel sur les aspects techniques du Statut de Rome et les pratiques de la CPI. Ces activités ont été encouragées et saluées par les États membres de l'UA qui sont parties au Statut de Rome. Aucune objection n'a été déposée par les États membres qui ne sont pas encore parties au Statut de Rome.

429. Le Bureau du Conseiller juridique souhaite attirer l'attention de Votre Excellence sur la demande formulée par les Nations Unies pour la communication à la CPI de certains documents recueillis par le Groupe d'experts sur le Soudan à la suite de l'attaque contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) en septembre 2007 afin de prouver que la MUAS a été neutre dans l'exercice de son mandat et que rien ne justifiait qu'elle soit une cible contrairement à ce que soutiennent les avocats des rebelles.

430. Étant donné que cette demande a été faite pour que l'UA et ses soldats de la paix qui sont morts ou blessés lors de cette attaque obtiennent justice, le Bureau du Conseiller juridique a recommandé, par Mémoire BC/OLC/23.22/5566.12 datée du 16 janvier 2012 (dont copie), à l'ancien Président de la Commission de communiquer le Rapport conjoint à la CPI. La demande et la recommandation du Bureau du Conseiller juridique ont été transmises au Département de paix et de sécurité pour un examen plus approfondi par le Président de la Commission. Les Nations Unies attendent toujours une réponse de la Commission à leur demande. Le Bureau du Conseiller juridique recommande donc que la Commission communique aux Nations Unies sa position, quelle qu'elle soit.

431. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau du Conseiller juridique est d'avis que le dialogue et la coopération technique entre l'UA (par l'intermédiaire de la Commission) et la CPI doivent être maintenus afin que les préoccupations de l'Union africaine et de

ses États membres soient dûment prises en compte par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'élection de Mme Fatou Bensouda en tant que nouveau procureur de la CPI, une fille de l'Afrique et la première femme à occuper ce poste. Il est important de noter que les objectifs de paix et de justice sont liés, interdépendants et également souhaitables.

e) Renforcement des autres organes de l'Union

i) Mise en œuvre de la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.223 (XII) sur la révision du Protocole relatif au Parlement panafricain

432. Le Conseil se rappellera que la Conférence, par Décision Assembly/AU/Dec. 223 (XII) sur la révision du Protocole relatif au Parlement panafricain (PAP), a demandé à la Commission d'engager le processus de révision du Protocole conformément à son article 25, en tenant compte des points de vue du PAP et en consultation avec le Comité des représentants permanents (COREP) et de faire des recommandations appropriées aux organes délibérants de l'Union africaine.

433. Le Conseil, dans sa Décision EX.CL/Dec.707 (XXI) adoptée en juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie) recommande à la Conférence d'approuver « le projet de Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain à l'exception des articles 8.1(a) et 8.2 du projet de Protocole, relatifs aux pouvoirs législatifs et de surveillance dont l'examen devrait être reporté à plus tard, en tenant compte des progrès accomplis dans le processus d'intégration. »

434. À cet égard, le projet d'instrument juridique portant révision du Protocole relatif au Parlement panafricain a été soumis à la Conférence pour examen et adoption. À la suite de la présentation du projet de Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain par la Commission, la Conférence a reporté l'examen de l'instrument à sa vingtième session ordinaire en janvier 2013.

ii) Mesures prises

435. Conformément à l'article 8 (2) (a) du Règlement intérieur de la Conférence, la Commission a inscrit la question à l'ordre du jour du prochain Sommet de la Conférence.

iii) Questions soumises pour décision par la Conférence

436. La question cruciale soumise pour décision par la Conférence est la question relative aux pouvoirs législatifs et de surveillance du PAP énoncés dans les articles 8(1) et 8(2) du projet de Protocole.

437. En ce qui concerne l'article 8(1) (a) du projet de Protocole, la Commission voudrait attirer l'attention de la Conférence sur l'article 2(3) du Protocole du PAP en vigueur qui contient une disposition analogue à l'article 8(1) (a) du projet de Protocole. L'article 2(3) dispose que l'objectif ultime du PAP est de devenir une institution dotée

des pleins pouvoirs sur le plan législatif et dont les membres sont élus au suffrage universel. L'article 8(1) (a) du projet de Protocole dispose que le PAP exerce le pouvoir législatif tel que décidé par la Conférence, c'est dire que la Conférence doit prendre une décision sur la question.

438. S'agissant de l'article 8(2) du projet de Protocole, relatif aux pouvoirs consultatifs et de surveillance du PAP, la Commission note que le PAP exerce déjà les pouvoirs mentionnés aux alinéas (c) à (k), sauf l'alinéa (i) qui prévoit le pouvoir d'émettre un avis sur des projets de traités ou des accords internationaux. À cet égard, la Commission voudrait informer la Conférence que seuls les articles 8(2) (a) et 8(2) (b) ainsi que l'article 8(2) (i) sont nouveaux.

439. À la lumière de ce qui précède, la Conférence est invitée à décider d'adopter le Protocole du PAP dans son intégralité tel que recommandé par les experts gouvernementaux et les ministres de la Justice/Procureurs généraux ou d'approuver la recommandation du Conseil exécutif à savoir l'adoption du Protocole à l'exception des dispositions des articles 8(1) (a) et 8(2) du projet de Protocole, relatives aux pouvoirs législatifs et de surveillance dont l'examen devrait être reporté à plus tard, en tenant compte des progrès accomplis dans le processus d'intégration.

iv) Mise en œuvre de la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.213(XII) de doter la Cour africaine de justice et des droits de l'homme de la compétence à juger les crimes internationaux

440. Le Conseil se rappellera que la Conférence, par Décision Assembly/AU/Dec. 213 (XII) adoptée à sa douzième session ordinaire à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2009, a demandé à la Commission, en consultation avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples d'examiner les conséquences de la compétence qui serait reconnue à la Cour à juger les crimes internationaux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

441. À sa dix-neuvième session ordinaire en juillet 2012, la Conférence, après examen du projet de Protocole sur les amendements au Protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme a pris note, par Décision Assembly/AU/Dec.427 (XIX), des recommandations du Conseil et a demandé à la Commission de mener, en collaboration avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, *une étude sur les incidences financières et structurelles de l'élargissement de la juridiction de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de soumettre, pour examen, l'étude et le projet de protocole sur les amendements au protocole relatif au Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme aux organes de décision lors du prochain Sommet prévu en janvier 2013.*

442. La Conférence, par la même décision, a souligné la nécessité pour l'Union africaine d'adopter une définition du crime lié au changement anticonstitutionnel de gouvernement et, à cet égard, demande à la Commission de soumettre cette définition aux organes de décision, pour examen, au cours du prochain Sommet prévu en janvier

2013, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine sur le Droit international et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

v) *Mesures prises*

443. La Commission a élaboré un projet de Protocole portant amendements au Protocole relatif à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme, élargissant la compétence de la Cour aux crimes internationaux. Avant de soumettre le projet d'instrument juridique à la Conférence en juillet 2012, la Commission a organisé une réunion d'experts juridiques gouvernementaux suivie d'une réunion des ministres de la Justice/Procureurs généraux, en octobre/novembre 2011 et mai 2012, respectivement pour examiner le projet d'instrument juridique.

444. La Commission, en application de la Décision Assembly/AU/Dec.427(XIX), a organisé un atelier auquel ont participé des représentants de la Commission, de la CADHP, de l'AUCIL et des experts en justice pénale internationale et en droit constitutionnel pour examiner l'étude sur les implications structurelles et financières ainsi que la définition du crime lié au changement anticonstitutionnel de gouvernement, qui seront soumises pour examen par les organes délibérants au présent Sommet.

vi) *Questions essentielles*

445. La Conférence est invitée à examiner les trois (3) questions essentielles suivantes :

- a) **Incidences financières** : En dotant la Cour d'une compétence en matière pénale, la Conférence pourrait examiner les incidences financières des enquêtes, des centres de détention, de l'augmentation du nombre des chambres, du personnel supplémentaire pour le Greffe, des juges supplémentaires, de la création du Bureau du Procureur, etc.
- b) **Implications structurelles** : Compte tenu de l'élargissement de la compétence de la Cour, la Conférence pourrait examiner le cadre et la structure institutionnels de la Cour en ce qui concerne les Chambres de la Cour, le Bureau du Procureur, le nombre des juges, les départements et divisions supplémentaires pour le Greffe et le personnel supplémentaire envisagé pour une Cour à compétence élargie, etc.
- c) **Définition du changement anticonstitutionnel de gouvernement** : La question essentielle pour la Conférence est de déterminer les éléments constitutifs d'un « changement anticonstitutionnel de gouvernement », surtout en ce qui concerne « **les soulèvements populaires** ».

vii) *Questions soumises pour décision par la Conférence*

446. Le Conseil est invité à conseiller à la Conférence de doter la Cour de la compétence à juger les crimes internationaux, compte tenu des implications financières

et structurelles, et après la réalisation d'un consensus sur la définition du crime de changement anticonstitutionnel de gouvernement.

viii) Accréditation

447. La Commission a continué de s'assurer que l'établissement des relations avec d'autres organisations se fait en tenant compte de l'intérêt suprême de l'Union. À cet égard, la Commission a continué à recevoir et à examiner des demandes d'accréditation de divers États non africains conformément à la Partie II, Section II (3) des Critères d'octroi du statut d'observateur et du système d'accréditation auprès de l'Union africaine (les Critères), adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005. Depuis la présentation du dernier rapport, onze (11) États non africains et trois (3) organisations internationales ont été accrédités conformément aux dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères d'octroi du statut d'observateur auprès de l'UA et du système d'accréditation au sein de l'UA. Les noms des représentants accrédités depuis le dernier rapport et leurs États/organisations respectifs sont indiqués au tableau ci-après :

ÉTATS/ORGANISATIONS NON AFRICAINS		
No.	Nom et titre	Pays
1	S.E. M. Māris Selga Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Lettonie au Caire	Lettonie
2	S.E. M. Hor Nambora Ambassadeur désigné du Royaume du Cambodge auprès de l'Éthiopie et de l'UA résidant à Londres	Royaume du Cambodge
3	S.E. M. Ramli Sa'ud Observateur permanent de la République d'Indonésie auprès de l'UA	Indonésie
4	S.E. M. Rodrigo Chiari Représentant permanent de la République du Panama auprès de l'UA	Panama
5	S.E. M. Nikolaos Protonotarios Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de la Grèce auprès de la République fédérale démocratique d'Éthiopie	Grèce
6	S.E. M. Juan Alfredo Miranda Ortiz Observateur permanent des États-Unis du Mexique auprès de l'UA	États-Unis du Mexique

ÉTATS/ORGANISATIONS NON AFRICAINS		
No.	Nom et titre	Pays
7	S.E. M. Ghulam Dastgir Représentant permanent de la République islamique du Pakistan auprès de l'UA	Pakistan
8	S.E. M. Ali Bahreini Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique d'Iran auprès de l'Éthiopie	Iran
9	S.E. Mme Brigitte Collet Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Éthiopie	France
10	S.E. M. David Usher Représentant permanent du Canada auprès de l'Union africaine	Canada
11	S.E. M. Juan Manuel Rodriguez Vazquez Ambassadeur de la République de Cuba	Cuba

ORGANISATIONS D'INTÉGRATION RÉGIONALE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES		
1	Dr Stephen Omollo Représentant et Chef de la délégation de la FICR auprès de l'UA	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
2	M. Bruce Mokaya Orina Observateur du CICR auprès de l'UA et chef de la délégation du CICR auprès de l'UA	Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
3	Mme Jeanine M. Cooper Observateur de l'OCHA auprès de l'UA	Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) auprès de l'UA

448. Actuellement quatre-vingt-quatre (84) États non africains et organisations internationales sont accrédités auprès de l'Union, comme suit ; soixante-neuf (69) États non africains et quinze (15) organisations d'intégration régionale et organisations internationales.

V. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

V.1. LA COMMISSION - PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (ICPB)

a) Introduction

449. Depuis 2008, la Commission a adopté une approche ambitieuse en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et les réformes organisationnelles. L'accent a été mis sur le renforcement des processus et procédures en matière de planification et d'élaboration de politiques et programmes, de budgétisation, de développement et de gestion des ressources humaines, et de gestion financière ainsi qu'en matière de services administratifs comme la gestion des technologies de l'information et de la communication, des achats et voyages et des biens, la gestion des réunions et conférences, la prestation de services médicaux, ainsi que la gestion des partenaires et parties prenantes, et tout cela dans le cadre des objectifs globaux du Programme de renforcement des capacités institutionnelles - Pilier 4 du Plan stratégique 2009-2012.

450. Le présent document indique les résultats obtenus à ce jour ainsi que la voie à suivre en termes de priorités et d'actions.

b) Objectifs

451. Les objectifs des programmes de renforcement des capacités institutionnelles sont les suivants :

- a) améliorer la performance et renforcer l'efficacité opérationnelle au sein de la Commission;
- b) améliorer les relations de travail avec tous les organes de l'UA, en particulier le COREP;
- c) améliorer les relations de travail avec les États membres et les CER ; et
- d) établir des partenariats stratégiques pour soutenir l'Agenda d'intégration de l'Afrique.

452. Pour réaliser ces objectifs, la Commission a entrepris les activités suivantes :

- (1) veiller à ce que le système de gestion des ressources humaines, financières et administratives ainsi que de planification stratégique et de budgétisation de la Commission de l'Union africaine soient mis en place et renforcé conformément aux normes internationales ;
- (2) éliminer les gaspillages et améliorer le rapport coût-efficacité par la rationalisation de l'utilisation des ressources ;
- (3) veiller à ce que les capacités des ressources humaines soient développées et améliorées ;
- (4) améliorer la prestation des services et mieux répondre aux attentes des clients ;
- (5) veiller à ce que les stratégies de mobilisation des ressources de la Commission de l'Union africaine soient renforcées pour soutenir l'approche de programmes basés sur les résultats ;
- (6) améliorer la gestion de la communication et de l'information des parties prenantes ;
- (7) renforcer le partenariat stratégique et l'intégration institutionnelle entre la Commission de l'Union africaine, la CEA, la BAD, les CER et les partenaires internationaux pour une meilleure définition et promotion du rôle de l'Afrique sur la scène internationale.

c) Approche

453. Outre le programme de renforcement des capacités institutionnelles, la Commission s'est attachée à améliorer la productivité en opérant une série de réformes dans cinq domaines principaux:

- i. **Soutien et stratégies** - amélioration de l'environnement interne axée sur le développement stratégique et la mise en œuvre, conformément à l'objectif global de la Commission;
- ii. **Systèmes opérationnels** - amélioration des procédures et processus administratifs et du flux d'informations pour une plus grande performance et exécution des mandats de la Commission;
- iii. **Structures institutionnelles** - revoir, conformément aux directives de la Conférence, la structure de la Commission pour lui permettre de réaliser ses objectifs et d'exécuter ses mandats;
- iv. **Développement des ressources humaines** - créer les conditions de développement des fonctionnaires ainsi que de leurs compétences et aptitudes techniques et organisationnelles pour qu'ils soient à même d'assurer les services requis et de soutenir efficacement l'Union africaine;

- v. **Développement institutionnel** - améliorer la culture de l'Organisation et la capacité de gestion du changement pour faire face à un environnement interne et externe en constante évolution.

d) Résultats obtenus

454. Depuis la mise en œuvre de toutes ces mesures, la Commission à divers niveaux, a enregistré des progrès et des résultats significatifs. Comme l'indiquent les rapports antérieurs, le processus est en cours, et connaît des améliorations. Les résultats obtenus suivants ont été obtenus au niveau des départements de services:

e) Domaines prioritaires pour le moyen terme

- i) Amélioration de la performance et de l'efficacité opérationnelle ;
- ii) Renforcement de l'efficacité opérationnelle de la gestion financière ;
- iii) Promotion des synergies avec les autres organes de l'UA et les CER ;
- iv) Renforcement de l'inclusion et de la participation des parties prenantes;
- v) Renforcement du système de suivi et d'évaluation.

f) Voie à suivre

455. Une évaluation de ces initiatives montre que des progrès réels et significatifs ont été accomplis dans le renforcement des capacités institutionnelles en ce qui concerne la transformation de l'organisation en une institution plus efficace. Mais il reste encore beaucoup à faire et il faudra consolider les initiatives et les actions et maintenir et renforcer cette dynamique. La Commission a identifié un certain nombre de mesures additionnelles à prendre et s'est fixé les priorités suivantes:

- i) amélioration de l'évaluation basée sur la performance. Le processus de définition des résultats et de sélection des indicateurs clés n'est qu'à ses débuts. A cet égard, il doit être élaboré et institué un système de suivi et d'évaluation en tant qu'élément clé;
- ii) mise en place d'une administration et de pratiques de prestation de services modernes et efficaces dans le fonctionnement quotidien de la Commission ; à cet égard, la Commission doit améliorer l'utilisation du SAP afin de tirer pleinement profit de ce logiciel ;
- iii) achèvement du programme de réforme au sein de la Commission, axé sur l'élaboration d'un plan stratégique 2012-2017 de l'Union, le renforcement des capacités et la collaboration accrue avec les partenaires au développement sur la base de la responsabilité mutuelle et de la transparence.

456. À cette fin, deux actions particulières sont à souligner. Le renforcement de la gestion financière au sein de la Commission est plus que jamais nécessaire et devra répondre à des normes élevées de responsabilité et de prestation de service. La

Commission propose d'adopter et de mettre en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public (Normes IPSAS).

457. En outre, pour réaliser ces objectifs à moyen terme, la Commission donnera la priorité à l'amélioration de la gouvernance, du leadership et de la gestion en tant que préalable à la création d'un environnement propice à la réalisation des objectifs de l'UA. La Commission prendra des mesures spéciales pour renforcer la capacité de son capital humain en matière de leadership et de gestion.

1. PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION

a) Planification axée sur les résultats

458. Jusqu'en 2009, les plans et budgets annuels de la Commission étaient axés sur des activités sans indication des résultats attendus. En 2009, l'approche axée sur les résultats a été introduite comme base de planification et d'exécution des programmes. Cette approche a nécessité l'adoption d'un cadre logique et d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), qui est désormais le cadre de planification et de budgétisation axé sur des résultats pluriannuels.

b) Gestion axée sur les résultats

459. La gestion axée sur les résultats a été mise en place pour améliorer la gestion de performance et de la mise en œuvre au sein de la Commission. Cette gestion est liée à un nouveau système d'évaluation de la performance et à l'introduction des méthodes d'amélioration continue (Kaizen) dans certains départements, afin d'éliminer les gaspillages et de renforcer l'efficacité. Ce processus se poursuit et sera renforcé dans les années à venir.

c) Changement de cycle budgétaire

460. L'une des réformes les plus significatives et les plus profondes a été le changement du cycle de planification et de budgétisation, de janvier à juin. L'exercice budgétaire commencera toujours en janvier, mais l'approbation du budget se fera en juin / juillet de l'année précédente. Ce processus a démarré en 2011 et a été mis en œuvre en 2012, en commençant par la préparation du budget 2013. Ce changement donne suffisamment de temps à la Commission pour préparer l'exécution du budget et renforcera considérablement la capacité d'absorption du budget et partant son taux d'exécution.

d) Etablissement de lien entre le budget et les priorités - Le document-cadre du budget

461. Avant l'introduction des réformes dans les domaines de la planification et de la budgétisation, le budget de la Commission de l'Union africaine couvrait un large éventail de projets et sous-projets sans indication claire de résultats. Ces réformes ont nécessité l'établissement des priorités. Cela a entraîné une réduction du nombre de projets de 251 en 2009 à environ 70 aujourd'hui. Parmi ces projets, la Commission a

identifié les programmes phares qui sont les programmes prioritaires. Ces programmes sont présentés dans le document-cadre du budget qui a été introduit en 2011 et qui sert de cadre pour l'établissement des priorités et l'allocation des ressources. Il y a actuellement 12 programmes-phares, dont l'Architecture africaine de paix et de sécurité, le CAADP, le PIDA, l'Université panafricaine (UPA), la Décennie de la femme africaine et l'Architecture africaine de gouvernance.

e) Approche de programme renforcée

462. L'adoption de l'approche de programme renforcée a réduit les coûts de transaction, amélioré l'efficacité de l'aide et renforcé la transparence, la responsabilité, la fiabilité et la prévisibilité conformément aux principes de Paris et d'Accra sur l'administration de l'aide internationale. Elle a également contribué à consolider le passage de la planification axée sur les activités à la programmation et à la mise en œuvre axées sur les résultats.

f) Suivi et évaluation

463. L'outil africain de suivi et d'évaluation (AMERT) a été transformé d'un outil basé sur les activités en une plate-forme informatisée basée sur les résultats. Toutefois, il s'avère nécessaire d'élaborer un cadre global de suivi et d'évaluation axé sur les résultats en tant que base essentielle des décisions de gestion saine. Un tel cadre complètera également les réformes du cycle de planification.

g) Mécanisme régional de coordination (MRC)

464. Initialement conçu comme une plate-forme d'harmonisation du soutien des agences des Nations Unies en Afrique, ce mécanisme, au cours des trois dernières années, élaboré un Agenda commun et une stratégie commune de mise en œuvre. Il s'agit d'un forum qui réunit les hauts responsables de la Commission et des autres organes, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) et des CER. Le Mécanisme vise avant tout le renforcement de la mise en œuvre du programme de travail global des Nations Unies pour soutenir le renforcement des capacités de l'Union africaine (2012). L'Union africaine joue un rôle de premier plan dans le processus de mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités (Programme décennal), qui est un programme global élaboré sur la base du Plan stratégique de l'UA et des priorités et programmes de travail des différents Départements de la Commission. Un plan de financement des programmes des différents Départements de la Commission de l'union africaine, sur la base de l'évaluation des besoins, a été finalisé en juillet 2012.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Effectif actuel de la Commission de l'Union africaine

465. En décembre 2012, la Commission a fait des propositions de postes et les Etats membres en ont approuvé **1262**, comme suit:

Février 2012 = 1168
 Juillet 2012 (Agence de planification et de coordination du NEPAD) = 94

466. L'effectif actuel en poste est de 698. La répartition entre hommes et femmes est la suivante:

Fonctionnaires- hommes = 474
 Fonctionnaires- femmes = 224

Postes vacants = 566 (Commission 470 + Agence du NEPAD 94)

467. En outre, la Commission de l'Union africaine emploie du personnel à contrat de courte durée pour des projets et des opérations de maintien de la paix:

Hommes = 493
 Femmes = 241

b) Priorités en matière de recrutement et de sélection

468. La Commission a réalisé ses objectifs de recrutement pour les années 2010 et 2011. Elle a même dépassé le nombre de 48 fonctionnaires budgétisé pour 2010. En effet, elle a recruté trois (3) directeurs, trente-quatre (34) de la catégorie professionnelle et dix-sept (17) de la catégorie des Services généraux, soit 54 fonctionnaires, au total.

469. En 2011, les recrutements effectués ont été encore supérieurs aux chiffres : quarante-cinq (45) de la catégorie Professionnelle et vingt et un (21) des Services généraux- soit soixante-six (66)- dont deux (2) directeurs, Département programmation, budgétisation, finances et la comptabilité (PBFA) et Département Commerce et industrie.

470. Afin d'améliorer le processus de recrutement, la Commission a lancé un système de recrutement électronique en 2011. La Division des ressources humaines a mis au point les modalités de mise en œuvre du recrutement en ligne sous forme de logiciel en vue d'améliorer l'efficacité, l'exactitude et la transparence du processus de recrutement. Ce système a été mis au point par la Commission, avec l'assistance de la Division des systèmes de gestion de l'information de la Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Les statistiques ci-après illustrent l'utilisation du système:

- i) # de comptes créés = 18900
- ii) # de candidats qui ont fourni (rempli) leurs fiches de renseignements personnels = 15917
- iii) # de candidats extérieurs qui ont créé leurs profils = 15917
- iv) # de fonctionnaires de la Commission qui ont créé des comptes = 665
- v) # Nombre de postes publiés = 231
- vi) # Nombre de profils (comptes) de candidats = 25653.

471. Pour l'année 2012, l'objectif de recrutement était de pourvoir 70 postes. 29 recrutements ont déjà été effectués, les autres recrutements devant être effectués à la fin de l'année. La Commission a décidé de surseoir aux recrutements jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle Commission élue en juillet 2012.

472. Pour l'année 2013, la Commission mettra en œuvre le système SAP de recrutement en ligne. Le système SAP est appliqué pour toute l'organisation et permet l'interconnexion de tous les systèmes de gestion des ressources humaines au sein de la Commission. Dans cette perspective, la Direction de gestion des ressources humaines est en train de vérifier et de mettre à jour les dossiers des fonctionnaires. L'application de ce système permet la gestion systématique des talents et de la carrière.

473. La Commission est en train d'élaborer des directives administratives qui, une fois approuvées, standardiseront le processus de recrutement et le rendront juste, transparent et rapide.

474. Le Comité de recrutement, des nominations et des promotions (APROB) qui examine tous les dossiers de candidature a aidé la Commission à atteindre les objectifs de recrutement fixés au début de l'année. L'APROB se réunit chaque semaine et est présidé par le Vice-président de la Commission. L'APROB a tenu compte de la parité hommes - femmes et de la répartition régionale et a rigoureusement respecté le système de quotas. Cependant, il y a lieu d'améliorer la situation en ce qui concerne la parité hommes - femmes. L'idée que les femmes ne font pas acte de candidature pour certains postes réservés aux "hommes" a toujours cours et des efforts conscients de sensibilisation sont faits pour que toutes les femmes africaines qualifiées puissent faire acte de candidature.

c) Gestion des ressources humaines pour la paix et la sécurité (PSD)

475. La Commission a élaboré un projet de document-cadre pour le recrutement et le déploiement du personnel civil pour les opérations de paix et de sécurité. Le document porte sur les directives administratives spéciales, les règles et règlements, les procédures d'opération permanentes, les modèles-types de définition des tâches et autres mécanismes d'appui. La mise en œuvre de ce cadre faciliterait et accélérerait considérablement le recrutement du personnel civil pour les programmes de paix et de sécurité de la Commission. Une unité des ressources humaines au sein de la Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines (AHRM) est en train d'être mise en place avec l'appui des partenaires pour satisfaire rapidement les besoins de recrutement du personnel pour les opérations de paix et de sécurité de l'UA.

d) Evaluation de la performance du personnel

476. Le suivi et l'évaluation sont des éléments essentiels de la gestion axée sur les résultats. L'évaluation de la performance du personnel de la Commission est sous-tendue par le Cadre/directives de gestion de la performance et de responsabilité qui a été accepté il y a deux ans, mais attend une adoption finale. La directive établit un cycle

unifié d'évaluation de la performance et nécessite que chaque fonctionnaire de la Commission fixe les objectifs et les résultats attendus, au début de l'année, fasse une évaluation de la performance à mi-parcours et une évaluation finale en fin d'année. L'objectif principal de l'évaluation de la performance est d'assurer l'objectivité et la détermination d'activités liée à des objectifs et la répartition équitable de la charge de travail. Actuellement, le renouvellement des contrats de tous les fonctionnaires est géré par le système d'évaluation du personnel. Ce processus est entièrement électronique (Système SAP ERP) au siège de la Commission, au bureau de l'IBAR et au bureau de l'AMISOM à Nairobi. Ce système sera également introduit dans les autres Bureaux. Un certain nombre de superviseurs ont adopté le nouveau système d'évaluation de la performance (SPAS), mais la majorité d'entre eux ne l'a pas encore adopté et il lui est constamment demandé de le faire.

e) Formation et renforcement des capacités du personnel

477. Dans un contexte où les technologies changent constamment et où apparaissent de nouveaux concepts et de nouvelles pratiques, l'amélioration des compétences du personnel est indispensable. La formation se fait sous forme de cours de formation de groupes dans les domaines transversaux, de cours de formation individuelle pour renforcer les compétences techniques, de cours de langues dans toutes les langues de travail de l'UA et de détachement de personnel auprès de la Commission européenne dans le cadre du Programme d'échange de personnel entre la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne. Cinq cent cinquante-huit (558) fonctionnaires ont bénéficié d'une formation.

f) Bien-être du personnel

i) Pension de retraite

478. En application de la décision EX.CL.Dec.415 du Conseil exécutif prise en juillet 2008 à Sharm-el-Cheikh (Egypte) sur la création d'un fonds de pension de retraite de la Commission de l'Union africaine, un projet de règles et règlements relatif à la pension a été élaboré par le groupe de travail sur le fonds de pension et a été envoyé aux fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et aux organes de l'UA pour observations et contributions. Les contributions et les commentaires ont été reçus et inclus dans le projet de règles et règlements, qui sera soumis au Conseil exécutif en mai 2013.

ii) Amélioration de l'assurance maladie pour le personnel sur contrat de courte durée au siège de l'UA

479. La Commission de l'UA a ré-institué l'assurance maladie dans le contrat d'assurance-vie, pour le personnel sur contrat de courte durée.

iii) Assurance voyage pour le personnel régulier et le personnel contractuel

480. Des discussions sont en cours entre les Départements concernés de la Commission sur la question de mettre en place un régime d'assurance voyage pour tout le personnel (régulier et contractuel). Ce plan permettra à la Direction des services médicaux d'économiser des ressources qui seront utilisées pour l'évacuation médicale des fonctionnaires et des personnes à charge.

iv) Invalidité permanente partielle ou totale (ptd ou ppp) due à la maladie

481. Etant donné que le contrat d'assurance-vie de la Commission de l'Union africaine avec ALICO donne à la Commission de l'Union africaine la possibilité de déclarer un membre de son personnel en état d'invalidité permanente totale ou partielle due à une longue maladie, il a été mis en place avec la compagnie d'assurance un processus de déclaration des fonctionnaires concernés afin qu'ils puissent bénéficier d'une pension mensuelle ou d'une somme forfaitaire ; deux (2) fonctionnaires ont été concernés à ce jour.

v) Salaires du personnel de l'Union africaine

482. Le barème des salaires de la Commission de l'Union africaine n'est pas compétitif, comparé au barème d'autres organisations sœurs (ONU, BAD, CER). Une décision a été prise par le Conseil exécutif pour réviser les salaires tous les trois ans. Conformément à cette décision, la révision des salaires du personnel de la Commission de l'Union africaine devrait être effective en janvier 2012. Mais ce n'est qu'en décembre 2012 que le COREP a commencé le processus de révision. Une fois que la décision sera prise, le barème des salaires révisé devra être effectif à compter de janvier 2012.

g) Réformes des structures de la Commission et des autres organes de l'Union

i) La Commission

483. Dans le cadre de ses efforts de renforcement et de rationalisation de sa structure, la Commission a fait des propositions de réorganisation et de renforcement de ses fonctions de gestion administrative et matérielle en tenant compte des besoins et des exigences du nouveau Centre de conférence et des autres bâtiments. Une nouvelle Division chargée des fonctions administratives et de gestion des structures a été créée et dotée des ressources humaines nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. La Décision EX.CL/dec.668 (XX) du Conseil exécutif a approuvé la proposition de création de dix-huit (18) postes pour permettre à la Commission de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités. La Commission continuera de revoir ses structures et de proposer aux organes délibérants les ajustements et réaménagements nécessaires pour faire face efficacement à ses responsabilités croissantes.

ii) Les autres organes de l'Union

484. Au cours de la période considérée, la Commission en collaboration avec les autres organes et institutions de l'Union, a préparé et finalisé les structures du Parlement panafricain (PAP), de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), ainsi que les ajustements et les ajouts à la structure de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP), du Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption et de la Commission africaine de l'énergie (AFREC). Le Conseil exécutif, par décisions EX.CL/Dec.668 (XX) et EX.CL/Dec.721 (XXI), a approuvé toutes ces structures ainsi que leurs plans de mise en œuvre et les incidences financières. La Commission travaille actuellement avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pour finaliser des propositions de structures à soumettre aux organes délibérants pour approbation.

3. AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

a) Gestion administrative et des biens

i) Le Complexe de conférences et de bureaux de l'UA

485. En juillet 2012, 80% du personnel de la Commission a déménagé dans le Nouveau complexe. Outre les bureaux de la Présidente et du Vice-président, les bureaux de sept Commissaires et les directions relevant de ces bureaux, ont également déménagé dans le Nouveau complexe. En conséquence, les coûts de location d'espaces de bureaux ont considérablement diminué. Un accord technique de deux (2) ans a été signé entre le gouvernement chinois et la Commission de l'Union africaine et le coût de l'entretien du complexe n'est pas reflété dans le budget actuel. Le complexe a suscité beaucoup d'intérêt chez les États membres et les institutions privées extérieures quant à son utilisation, et des recettes pourraient ainsi être générées pour la Commission.

ii) Bâtiment Paix et sécurité de l'UA

486. Les travaux de construction sont en cours et devraient être terminés en mai 2013. En attendant l'achèvement de la construction du bâtiment Paix et sécurité et conformément aux directives du COREP selon lesquelles la Commission de l'Union africaine devrait cesser de louer des bureaux, un bâtiment provisoire pouvant accueillir soixante-deux (62) fonctionnaires a été construit dans la Cour de la Commission.

iii) Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (OASTI) ; Malabo

487. A la suite de l'acceptation du Chef d'État de la Guinée équatoriale d'abriter le siège de l'OASTI à Malabo (Guinée équatoriale), la Commission de l'Union africaine a présenté les dessins d'architecture aux autorités équato-guinéennes. Les dessins ont été approuvés et la phase de construction débutera en 2013.

iv) Travaux de rénovation et d'amélioration

488. Tous les anciens bâtiments de la Commission de l'Union africaine sont en train d'être rénovés. Certains bâtiments comme le bâtiment C, l'Entrée principale de la Commission et la clinique feront bientôt l'objet de travaux de rénovation et un plan directeur de rénovation globale sera présenté dans un proche avenir.

v) Système de gestion des dossiers

489. La Commission a mis en place un système électronique de gestion des dossiers, connu sous le nom de Projet « AURES ». Dans le cadre de ce projet, le système de gestion des dossiers de la Commission, actuellement sur support papier et géré manuellement, sera automatisé et tous les dossiers seront sous forme électronique. La Commission a également élaboré une politique de gestion des dossiers, comprenant un Manuel de conservation. L'achat d'équipements tels que les serveurs, les périphériques de stockage et les scanners numériques nécessaires pour la numérisation des dossiers sur support papier a été effectué et un nouveau logiciel a été mis au point par la Commission. Le nouveau Système de gestion électronique des documents de l'UA sera lancé dans certains départements, à la fin de l'année 2012 ou au début de l'année 2013. Il sera ensuite étendu à d'autres Départements et aux Bureaux régionaux et de représentation, en 2013. Les fonctionnaires au Siège ou dans les Bureaux régionaux/de représentation recevront la formation nécessaire pour l'utilisation du nouveau système visant à rendre la gestion des documents à l'UA efficace et conforme aux normes internationales.

vi) Programme d'amélioration continue

490. Le programme d'amélioration continue a débuté en 2009 et vise à éliminer les gaspillages, à accroître la productivité, et à assurer une amélioration continue des activités et des processus de la Commission. L'accent est mis sur la réduction des gaspillages pour assurer l'efficacité opérationnelle et l'excellence organisationnelle par l'amélioration des lieux de travail, le perfectionnement des processus, l'amélioration des politiques et la participation active des fonctionnaires. La première phase du Programme a été achevée. Dans cette phase, la priorité est accordée à quatre départements de service de la Commission à savoir, le Département de l'administration et de gestion des ressources humaines, le Département Programmation, Budgétisation, Finances et Comptabilité; la Direction de la gestion des conférences et des publications; et les Services médicaux. La deuxième phase du Programme consistera à mettre en œuvre un certain nombre de recommandations pour l'amélioration des processus de la première phase et à élargir le Programme aux autres Départements et Bureaux de la Commission, y compris les Bureaux extérieurs.

vii) Gestion de l'Information et de la technologie

491. Le système de gestion de l'information (MIS) a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'offrir à la Commission des services et des applications en TIC bien gérés, rentables, centrés sur l'utilisateur et soutenant ses activités essentielles. La Commission a commencé à utiliser les nouvelles TIC pour améliorer les opérations, la

productivité et réaliser des économies. Le système de gestion de l'information (MIS) a obtenu beaucoup de résultats cette année, comme suit:

- renforcement du SAP pour de meilleurs services et un meilleur contrôle

492. L'amélioration des services a eu un impact positif et a amélioré l'image de la Commission, surtout auprès des États membres et des partenaires. Il en est résulté une plus grande visibilité de la Commission de l'Union africaine ; une justification rapide et meilleure de l'utilisation des fonds et une amélioration des opérations et de la performance. Il en est également résulté une réduction significative des temps d'attente, des cas de fraude et des requêtes d'audit.

- renforcement du Centre des données

493. Le Centre des données renforcé est doté d'une meilleure infrastructure réseau qui permet de fournir des services fiables et sécurisés, avec un minimum de temps d'arrêt.

- amélioration de la communication vocale, vidéo et des données

494. Un plus grand nombre de Bureaux régionaux est maintenant connecté au Siège de la Commission de l'Union africaine ; la communication est ainsi devenue plus facile, moins coûteuse et plus unifiée.

- sécurité de haut niveau pour les systèmes et l'infrastructure

495. Le niveau de sécurité a été renforcé pour protéger les informations et les données de la Commission. Un plan antisinistre a été mis en place pour assurer la reprise des activités informatiques du SAP et des autres applications. La continuité de l'activité complète demeure une priorité et MIS travaille en collaboration avec d'importantes parties prenantes pour assurer la continuité des activités dans quelques années.

- amélioration des compétences en TI des techniciens de MIS et des autres fonctionnaires de la Commission

496. Des efforts ont été faits pour améliorer les compétences des techniciens pour leur permettre de donner de meilleurs services d'appui. Tout le personnel de l'Administration et gestion des ressources humaines et de la Programmation, budgétisation, finance et comptabilité suivent actuellement une formation pour améliorer leurs compétences quant à Microsoft Office 2010 suite (Word, Excel, Outlook, Access, projet)

- feuille de route des TIC

497. Une feuille de route des TIC a été élaborée pour les cinq (5) prochaines années ; elle guidera la mise en œuvre des TIC émergentes pour répondre aux exigences sans cesse croissantes et aux besoins futurs de la Commission.

viii) Nouveaux projets

498. Les travaux de MIS sur des projets pour un changement qui permettra à la Commission d'entrer dans « un monde sans papier » en sont à leur phase finale. Ces projets qui permettront à la Commission d'être autant compétitive que les organisations similaires et d'entretenir l'émulation sont les suivants :

- mise en œuvre de l'accès aux documents SAP en texte libre pour avoir tous les principaux documents d'appui des processus SAP numérisés et stockés dans le système. Cela permettra de réduire la paperasserie, les processus manuels et la duplication des efforts ;
- système complet d'apprentissage en ligne qui permettra un déploiement facile d'un mélange de matériel didactique en direction des utilisateurs indépendamment de leur localisation géographique ;
- mise en œuvre d'outils qui permettront l'accès aux services et applications clés tels que SAP à partir de n'importe où et à tout moment ;
- présentation de l'espace complet de collaboration qui permettra au personnel de la Commission d'entretenir des échanges mutuels et constructifs par le biais des blogs, des tchatches et des forums de discussion.

b) Sécurité et sûreté

499. Les Services de sécurité et de sûreté (SSS) ont avec succès encadré la dix-huitième et la dix-neuvième sessions de la Conférence de l'Union dans le Nouveau complexe de conférences de la Commission de l'Union africaine. Ils ont en outre encadré nombre de réunions ministérielles et de haut niveau au cours de la période en examen. Les services de sécurité et de sûreté continuent de porter assistance au personnel par le biais de son système de gardiennage réorganisé. En outre, des bulletins d'information mensuels sont envoyés via le site Internet interne de la Commission de l'Union africaine à l'équipe dirigeante pour la tenir régulièrement informée de la situation sécuritaire.

i) Elaboration de documents stratégiques de sécurité :

500. Une évaluation globale de la sécurité a été effectuée et présentée dans le cadre de l'évaluation globale de l'état de la sécurité de la Commission de l'Union africaine. Dans le cadre de cet exercice, une politique de la Commission de l'Union africaine sur la sécurité a été élaborée et soumise à la direction pour approbation. Une politique sur l'uniforme et l'apparence qui doit régir l'étiquette de la sécurité concernant le port de l'uniforme et l'apparence physique des agents de sécurité et de sûreté a également été élaborée. Le SSS a en outre élaboré d'autres outils stratégiques pour les différentes fonctions au sein du Service. Un projet sur la cloison pare-feu et la sécurité informatique pour un meilleur contrôle de l'accès est en cours de mise en œuvre.

ii) Structure révisée des SSS

501. En réponse aux directives du Conseil exécutif, une proposition de structure pour renforcer les services de sécurité et de sûreté de la Commission de l'UA a été élaborée et sont actuellement soumis au Sous-comité pertinent du COREP pour examen.

4. GESTION ET COMPTABILITE FINANCIERES

502. En 2012, la Commission a élaboré des mesures à appliquer dans l'immédiat, à court et à moyen terme, pour la planification et la budgétisation, la gestion financière et l'approvisionnement. La Direction de la PBFA a dirigé le processus de la Commission de l'UA visant à la modernisation de son système et de ses pratiques comptables dans le cadre du Programme de renforcement des capacités et des institutions (ICBP).

503. Des mesures ont été prises pour passer à un système de comptabilité d'exercice complet. L'état financier annuel est conforme dans une large mesure aux normes comptables internationalement reconnues sur la comptabilité d'exercice modifiée.

504. La Commission envisage d'harmoniser nos pratiques comptables avec la pratique internationale qui convient le mieux et est en train de chercher la décision formelle de la Conférence des Chefs d'États en janvier 2013 pour adopter les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) comme normes officielles à mettre en œuvre dans toute l'Union. L'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS vers janvier 2015 permettront d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers de la Commission de l'Union africaine auprès des États Membres, des donateurs et du personnel, faisant ainsi la promotion d'une meilleure reddition de comptes et de la transparence.

a) SAP/ERP

505. La Commission a également remplacé son système comptable ERP (Peachtree) avec le système SAP en 2010. La transition en faveur du système SAP au sein de la Commission a amélioré sa capacité de gestion financière et réduit les retards dans les délais réglementaires fixés pour la préparation des états financiers annuels sur la base de la comptabilité d'exercice.

506. Le système a permis de réduire le processus de clôture de l'année budgétaire de six à deux mois. En conséquence, les rapports des partenaires au développement sont générés plus rapidement et avec des niveaux de précision plus élevés. Informatiser le suivi budgétaire a permis d'éliminer le risque des dépassements budgétaires. Le processus de clôture de l'exercice financier, le contrôle budgétaire et les activités administratives telles que les congés, ont été améliorés. En outre, 87% des utilisateurs interrogés ont indiqué que le système est meilleur que le précédent. Ainsi, la Commission de l'Union africaine a avantageusement investi dans le système SAP.

507. Les vérificateurs externes de la Commission ont été plus qu'amplement satisfaits des progrès réalisés. Les travaux de modernisation du système comptable ne sont

cependant pas encore terminés. L'amélioration de la qualité de l'information comptable et des contrôles a été constatée ; toutefois, le cadre de gestion de l'environnement général de la vérification interne, des rapports financiers et de la gestion du risque doit être amélioré pour que la Commission, en termes de comptabilité, vole au même niveau que les organisations similaires.

508. La réalisation d'un système de gestion entièrement intégrée est un processus qui prend du temps et, par conséquent, l'élaboration de processus et de procédures se poursuivra au fur et à mesure que sera réalisée la pleine conformité aux normes comptables IPSAS. Nous continuerons à peaufiner la mise en œuvre du système SAP afin d'en tirer le maximum de bénéfice.

509. Il convient de noter que le système SAP ERP a été mis en œuvre dans les bureaux de l'IBAR et de l'AMISOM qui se trouvent au Kenya, qui abrite la plus grande opération en dehors du Siège. L'extension du système SAP aux bureaux de représentation de Genève, de Bruxelles, de New York et de Washington DC. est prévue en 2013.

510. En reconnaissance et pour marquer leur appréciation eu égard à l'importante amélioration apportée à la gestion financière qui est devenue une gestion prudente, les États membres, tout comme les partenaires au développement de l'Union africaine, se sont montrés plus disposés à augmenter les crédits budgétaires de l'Union pour les quatre dernières années. Par exemple, en 2008, le montant total du budget approuvé était de cent quarante (140) millions, les États membres ayant contribué de cent-sept millions six cent mille dollars EU (107.6 millions de dollars EU) et nos partenaires de trente-deux millions quatre cent mille dollars EU (32.4 millions de dollars EU). En 2012, ce chiffre était passé à deux cent soixante-quatorze (274) millions, soit une augmentation de 95%, la contribution des États membres étant de 122.4 millions \$EU (une augmentation de 14%), celle des partenaires étant de 151,7 millions \$EU (une augmentation de 371%). Toutes ces augmentations du budget et du financement pour les quatre dernières années reflètent la confiance et la satisfaction opportunes croissantes des États membres et des partenaires dans la gestion et la responsabilité financières des ressources confiées à la Commission.

b) Achat

511. En 2009, un manuel des achats de l'UA harmonisant pour la première fois les pratiques de l'UA avec les normes et meilleures pratiques internationalement reconnues a été lancé. Il a rassemblé dans un même volume toutes les politiques et procédures de passation des marchés de l'UA qui se trouvaient dans des documents différents. Le manuel, qui a obtenu l'approbation de toutes les parties prenantes a envoyé un message positif sur les intentions de la nouvelle équipe dirigeante de la Commission. Une nouvelle Division des achats, des voyages et du magasin a été mise en place en 2012 et un plan d'approvisionnement annuel a été mis en œuvre.

c) Budgétisation

512. La Commission continuera à améliorer la qualité, le contenu et la présentation du budget annuel comme les États membres ont pu le constater pour l'en féliciter au cours des sessions budgétaires passées. Elle a travaillé assidûment avec le COREP pour que la décision du Conseil exécutif sur le changement du calendrier budgétaire soit effective à compter de l'exercice 2013.

513. L'approbation des budgets en juillet plutôt qu'en janvier permettra une meilleure planification de la mise en œuvre des programmes, qui à son tour aboutira à l'amélioration de l'exécution du budget. La Direction de la PBFA travaille également en étroite collaboration avec celle de la SPPRMME pour garantir que le processus intégré de planification, de programmation et de budgétisation soit amélioré dans tous les secteurs du budget-programme de la Commission, y compris la préparation des rapports sur la performance budgétaire ainsi que l'effort coordonné en vue de la révision ou des propositions de budgets programme supplémentaires.

d) Fonds des partenaires

514. Comme indiqué ci-dessus, la Commission a suscité l'intérêt remarquable de nos partenaires au développement et l'augmentation des contributions au profit des budgets-programmes. C'est certainement une reconnaissance méritée des efforts concertés et incessants de la Commission pour l'amélioration exhaustive de la gestion financière des fonds. Toutefois, l'augmentation des contributions a entraîné une demande accrue de notification rapide et de reddition de comptes à laquelle il est difficile de répondre avec l'effectif et les capacités actuels du personnel.

515. Il convient de noter qu'avec le soutien de nos partenaires, deux Divisions, la Division des finances de paix et sécurité (PS) et la Division de la gestion des ressources externes ont été créées et ont déjà commencé à produire une amélioration de la gestion et de la reddition de comptes des fonds des partenaires. Ces Divisions ont également contribué à éclaircir les questions des partenaires en suspens, y compris les vérifications. La Commission félicite sincèrement ses partenaires de répondre aux besoins financiers en se réunissant pour des arrangements conjoints de financement (JFA) du Département Paix et Sécurité de l'UA et des salaires du personnel des bureaux de liaison.

516. En outre, grâce au soutien des partenaires au développement, la Commission a renforcé la Direction de la PBFA en créant une division qui s'occupe spécifiquement des fonds des partenaires. Cette Division a été intégrée dans les structures de la Commission de l'Union africaine bien que sans effectif complet et un appel est ici lancé aux organes délibérants pour qu'ils résolvent ce problème de structure et de personnel.

e) AMISOM (Mission de l'Union africaine en Somalie)

517. L'AMISOM a démarré ses activités en mai 2007 avec un budget total de 15 millions d'euros contribué principalement par la Commission européenne. À ce jour, ce budget a grimpé à 239 millions d'euros. Depuis sa création, beaucoup de travail a été

accompli pour améliorer la gestion financière de l'AMISOM sur plusieurs fronts, par exemple, un responsable des finances a été nommé, un autre membre de personnel d'appui qualifié recruté, le système SAP a été déployé avec succès pour remplacer le logiciel Peachtree inapproprié et les systèmes administratifs, y compris la procédure régissant l'achat, ont été renforcés.

518. En conséquence, une amélioration de la gestion administrative et financière de l'AMISOM a été faite et documentée. Des rapports de meilleure qualité, à la fois financiers et narratifs, sur l'utilisation des contributions des donateurs sont régulièrement envoyés conformément aux accords de fonds. La Commission européenne, principal contributeur à l'AMISOM, a officiellement félicité la Commission à cet égard et, désormais, met à disposition le financement du pipe-line à temps.

5. GESTION DES CONFÉRENCES ET PUBLICATIONS

519. En 2012, la Commission a continué de s'acquitter de ses tâches de traduction, d'interprétation, de documentation, d'affectation des salles de réunion, etc., en plus de la planification générale des réunions de l'UA et de la fourniture de services de secrétariat à ces réunions, en étroite collaboration et coordination avec les départements ou bureaux organisateurs.

520. En ce qui concerne les services techniques et de soutien apportés aux départements ou bureaux organisateurs, les différentes unités linguistiques de la Direction de Gestion des conférences et des publications (DCMP) ont traduit au total 26 545 pages. Les textes traduits sont passés par les différentes phases de traitement avant leur reproduction.

521. De même, la Direction a assuré les services techniques de 493 réunions au total, à la demande des départements/bureaux organisateurs. Les services d'interprétation ont été assurés pour 258 de ces réunions. Ces services n'étaient pas requis pour les 235 autres réunions.

522. L'Unité d'impression de la DCMP a imprimé 80 documents, dont les documents du Sommet et des réunions ministérielles. Elle a également produit 10 500 exemplaires de 3 ouvrages contenant en moyenne 60 pages en couleur, et a exécuté des travaux similaires sur demande : cartes de visite, bulletins de vote, cartes d'invitation, macarons, plaques nominatives, affiches, magazines, bulletins, dépliants, etc., Cette activité comporte différentes phases : prépresse, presse, postpresse, composition, reliure, laminage, etc.

523. L'Unité d'impression a acquis récemment des équipements d'impression modernes, ce qui a amélioré sa capacité de production ainsi que la qualité de la production et lui a permis de respecter les délais pour le traitement des nombreuses demandes qu'elle reçoit quotidiennement.

524. Dans le cadre de ces activités, la Commission a mis en place ce qui suit :

- i. conception d'un logiciel d'affectation des tâches incorporé dans le Site Conférences de la DCMP, Site également mis au point par la Direction. Ce logiciel est utilisé pour l'établissement des rapports ;
- ii. introduction de systèmes d'alerte SMS pour les traducteurs et les interprètes pour les informer où qu'ils soient, des tâches qui leur sont assignées ;
- iii. introduction d'un système permettant aux réviseurs, traducteurs, assistants-traducteurs, etc. d'utiliser deux écrans pour le traitement des textes ;
- iv. finalisation d'un système d'évaluation et de classement des traducteurs qui travaillent. Ce système permettra à la DCMP d'établir un répertoire fiable de traducteurs compétents et crédibles dans les différentes langues de travail de l'UA, auxquels il pourrait être fait recours en cas de besoin
- v. amélioration notable du système de sécurisation des documents et création de pages Web pour les documents et de DVD contenant les documents produits. Ces DVD ont été donnés aux missions diplomatiques des États membres à Addis-Abeba et à d'autres utilisateurs ;
- vi. finalisation par les différentes unités de la DCMP, d'une politique de réforme quinquennale globale dans le cadre de l'effort de modernisation de la DCMP. Une fois finalisée cette politique qui vise à transformer la DCMP en une direction ultramoderne de planification et d'organisation des conférences et de prestation de services techniques de secrétariat sera soumise, pour examen et approbation, à la Haute direction ;
- vii. finalisation en cours par les différentes unités linguistiques du logiciel de terminologie conçu par la DCMP. Ce logiciel permettra à la DCMP d'avoir sa propre banque de données terminologiques basée sur des outils et logiciels ultra-modernes tels que *Multi-Trans*, *Align factory*, *Trados*, etc. ;
- viii. comme indiqué plus haut, mise en place d'une base de données contenant des informations comme les noms et CV des interprètes et traducteurs du continent aux fins d'identification, d'évaluation et d'intégration de traducteurs et d'interprètes indépendants dans le répertoire de la DCMP, qui pourrait faire référence en cas de besoin ;
- ix. dans le domaine de l'impression et de la reproduction, création d'un système de gestion moderne basé sur le partage des bonnes pratiques ;
- x. développement en cours d'un logiciel d'évaluation des coûts pour l'Unité d'impression ;
- xi. mise en place d'un système efficace de réduction des gaspillages.

525. Afin de suivre l'évolution dans les domaines de la traduction, de l'interprétation et de la documentation, entre autres, et afin de renforcer les interactions avec les organisations et institutions similaires, le personnel de la DCMP a participé activement à divers événements dont la réunion annuelle de l'IAMLADP tenue du 25 au 27 juin 2012 au Siège de l'ONU à New York (États-Unis), la réunion sur la traduction et les nouvelles technologies à Londres les 28 et 29 novembre 2012, et d'autres réunions et événements à caractère professionnel. Pour les fonctionnaires de la DCMP, ces réunions ont été l'occasion d'échanger des points de vue et des expériences avec leurs collègues sur des questions d'intérêt commun, de partager des bonnes pratiques et d'acquérir de nouvelles aptitudes et compétences.

526. Parallèlement aux réunions avec des institutions sœurs, des sessions de formation ont été organisées pour le personnel des différentes unités de la DCMP dans le cadre du renforcement des capacités, du développement des ressources humaines de la Direction, et de l'effort de modernisation globale que la DCMP a engagé depuis quelques années. Les sessions de formation ont porté sur un large éventail de domaines, notamment la formation pour le retour, l'archivage électronique, la cybersécurité, les dernières technologies des conférences, etc.

527. Toutefois, malgré les succès enregistrés dans les activités ci-dessus, il subsiste encore quelques défis à relever et des problèmes à régler en vue de consolider les acquis, d'améliorer la prestation des services et de faire de la Commission de l'UA un centre d'excellence au service de l'intégration de l'Afrique et de l'Agenda de développement du Continent.

528. En particulier, il subsiste un éternel problème, à savoir le problème des ressources financières et humaines au sein de l'Union. En ce qui concerne les ressources financières, le budget de fonctionnement de l'Union est financé par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et 75 % de ce budget proviennent de 5 pays seulement. Cette situation n'est pas viable à long terme surtout si un de ces pays venait à ne pas payer de contribution. La situation pose également la grande question de l'appropriation et du développement de l'Union.

529. S'agissant du budget-programme, il est financé à plus de 98 % par les partenaires au développement, c'est dire que l'appropriation par les États membres des programmes de l'Union africaine est pratiquement nulle. Cette situation n'est pas saine et ne saurait durer. Des propositions ont été faites concernant les sources alternatives de financement au cours de ces dernières années, mais le processus d'examen de ces propositions est très lent. Un Panel de haut niveau présidé par l'ancien président du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, a présenté au Sommet de juillet un rapport préliminaire contenant un certain nombre d'options. D'autres activités sont en cours et on espère que ces activités soient finalisées et qu'une solution soit trouvée, au plus tôt.

530. La question des ressources humaines de la Commission constitue aussi un important défi, tant au plan qualitatif que quantitatif, parce que la structure approuvée n'avait pas été élaborée de façon scientifique. Les processus de nomination et de recrutement se sont améliorés d'une façon générale, mais le personnel dans sa grande majorité demeure peu efficace et inutilisé, ce qui est source de frustrations et de

mécontentements chez beaucoup de fonctionnaires. En outre, le manque de fonctionnaires bien formés et expérimentés empêche la Commission d'être efficace et de se développer.

6. SERVICES MÉDICAUX

531. Le Centre médical de la Commission de l'UA a exécuté d'importants projets de développement visant à fournir des services médicaux plus efficaces au personnel de l'UA et des missions diplomatiques accréditées auprès de l'Union africaine. Les principales améliorations apportées en 2012 sont les suivantes :

- i. *équipements de radio-imagerie pour les unités de médecine dentaire et de radiographie* : Ces équipements sont maintenant opérationnels, ce qui a contribué à la réduction du temps d'attente des résultats. Le nouvel équipement de radiographie numérique a remplacé l'ancien équipement de type analogique devenu obsolète qui prenait beaucoup de temps pour la préparation et l'établissement de rapports sur les films radiographiques. Le nouveau fauteuil dentaire ainsi que le nouvel équipement de radiographie dentaire panoramique ont été installés et sont maintenant opérationnels ;
- ii. un équipement de radio-imagerie *MAMOMAT* pour le dépistage du cancer du sein a été installé et est maintenant opérationnel ;
- iii. un *ostéodensitomètre* a été installé et devrait être pleinement opérationnel en janvier 2013 ;
- iv. un nouvel incinérateur de déchets médicaux a été installé et est maintenant opérationnel ;
- v. de nouveaux équipements pour l'unité de laboratoire ont été achetés et ont été installés, ce qui a permis un accroissement des examens élémentaires qui sont passés de 10 % à 97 %.
- vi. des équipements de *télé médecine* ont été installés et ont permis au Centre médical de communiquer avec des experts médicaux à travers le monde, contribuant ainsi à la réduction du nombre des évacuations sanitaires ;
- vii. *un Système de gestion électronique des dossiers médicaux* : Le logiciel a été installé sur les ordinateurs des divers utilisateurs finaux. La saisie et le nettoyage des données sont achevés. L'acquisition de matériels est en cours, ce qui constitue la phase finale du projet et devrait permettre de réduire pour les patients le temps d'attente à l'hôpital. Le système sera pleinement opérationnel d'ici mars 2013 ;
- viii. les opérations de rénovation et d'agrandissement en cours des bâtiments du Centre médical ont permis d'avoir un certain nombre de services

médicaux, ainsi que des espaces de bureau, des magasins, une réception, des salles d'imagerie dentaire. D'autres bureaux, des cliniques spécialisées, un laboratoire et une salle pouvant contenir huit (8) lits d'hôpital devraient être achevés en mars 2013 ;

- ix. au cours de ces trois dernières années, la Direction des Services médicaux (MSD) a amélioré la qualité des services qu'elle fournit à ses clients, comme en témoigne l'augmentation du nombre des clients utilisant ses services ou désireux de les utiliser. Le nombre des consultations aussi a connu une augmentation, passant de 13 082 en 2010 à 24 073 en 2011. Les données pour mai 2012 montrent qu'il y a eu 8 542 patients, ce qui correspond au chiffre de 8 406 patients enregistré à la même période en 2011. Bien que le nombre des nouveaux employés de la Commission de l'UA se soit accru au cours de la même période, l'augmentation du nombre des consultations, telle qu'observée est trop importante pour être attribuée aux nouveaux fonctionnaires seulement ;
- x. il convient de noter que la plupart de ces patients sont pris en charge au Centre médical, et qu'il n'est plus nécessaire de les orienter vers des services spécialisés. Cela contribue grandement à faire des économies de ressources pour l'Institution et à réduire le temps d'attente pour le personnel, et partant à améliorer indirectement la performance de la Commission ;
- xi. environ 62,5 % des membres du personnel régulier du Centre ont bénéficié de différents programmes de formation aux fins de recyclage et de perfectionnement et de fourniture de soins de santé de qualité à leurs clients ;
- xii. des ateliers et séminaires KAIZEN ont été organisés, ce qui a contribué à l'amélioration de l'environnement du travail et de la façon de travailler ;
- xiii. une nouvelle ambulance bien équipée a été achetée et est maintenant opérationnelle.

532. Le processus d'achat d'équipements médicaux pour 2012 est presque achevé. Les soumissions sont en train d'être examinées et les équipements arriveront sous peu et seront installés à partir de janvier 2013. Les fonds requis ont été obtenus auprès des États membres et dans le cadre de l'accord de financement conjoint - (Partenaires au développement).

7. COORDINATION INTERDÉPARTEMENTALE

533. Le Bureau du Secrétaire général de la Commission (OSGC) a continué à exécuter, dans le cadre de ses tâches, ses activités en tant que point focal et comme Secrétariat de l'Union. Le Bureau assume les tâches suivantes :

- i) servir de secrétariat aux réunions des organes délibérants de l'UA, en particulier les réunions du COREP, du Conseil exécutif et de la Conférence des chefs d'État ; à cet égard, le Bureau élabore les projets d'ordres du jour, coordonne la soumission des documents pertinents par les départements concernés, et produit les rapports des réunions de ces organes ;
- ii) apporter son assistance à la Haute direction de la Commission et auxdits organes dans la planification et le bon déroulement de leurs réunions ;
- iii) fournir comme point d'entrée aux États membres, aux autres organes de l'UA, aux CER et aux partenaires de l'UA toutes les informations nécessaires ;
- iv) apporter son assistance à la Présidente de la Commission dans le suivi et la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'Union ;
- v) fournir des conseils techniques à toutes les structures de la Commission sur l'élaboration des documents de travail et des projets de décisions et de recommandations en vue d'assurer la qualité et la cohérence de ces documents, conformément aux normes établies et selon une approche orientée vers des actions et vers des résultats ;
- vi) servir de mémoire institutionnelle pour la Commission et les autres organes de l'UA.

534. En s'acquittant de ces tâches, le Bureau du Secrétaire général de la Commission a permis à tous les utilisateurs d'avoir accès à l'ensemble des décisions et documents stratégiques. En outre, le Bureau publie chaque semestre, le Journal officiel de l'Union contenant l'ensemble des décisions de tous les organes de l'UA, dont il assure une large diffusion auprès des États membres, des organes de l'UA et des partenaires.

535. Le Bureau du Secrétaire général de la Commission a continué de fournir un appui aux réunions hebdomadaires de la Commission (43 réunions sur 191 réunions tenues depuis 2008). Ces réunions de coordination permettent à la Haute direction de la Commission de coordonner et de rationaliser les efforts que tous les départements et bureaux déploient pour exécuter leurs mandats respectifs. Dans le cadre de ces consultations de haut niveau, la Commission a donné des orientations politiques et stratégiques efficaces à toutes ses structures. Toutes ces orientations et directives sont largement diffusées chaque semaine auprès de l'ensemble du personnel du Siège, des bureaux régionaux ou de représentation et des missions sur le terrain à travers des notes d'information sur les différentes décisions prises par la Commission et sur les mesures de suivi que toutes les parties concernées doivent prendre à cet égard.

536. Le Bureau a contribué à l'organisation des réunions interdépartementales régulières de la Commission qui traitent des questions pertinentes en vue de l'adoption d'approches communes concernant des questions d'ordre technique telles que la préparation des réunions des organes délibérants et la fourniture de services

techniques de secrétariat à ces réunions, les directives et les normes pour la soumission des documents officiels, etc.

537. Une des importantes activités menées par le Bureau du Secrétaire général de la Commission a été la préparation et l'organisation d'une Retraite de la Commission à Debrezeit (Éthiopie) du 24 au 26 novembre 2012. La nouvelle Commission qui a pris fonction le 15 octobre 2012, a saisi l'occasion pour définir les voies et moyens de transformer la Commission en une institution efficace, définir son Plan d'action pour la période de son mandat (2012-2016), et élaborer pour la même période un programme d'actions prioritaires en 8 points, comme suit :

- i) renforcer les capacités humaines en Afrique en accordant la priorité aux soins de santé primaires et à la prévention des maladies, à l'éducation, à l'enseignement supérieur, au développement des compétences et à l'investissement dans la science, la recherche et l'innovation ;
- ii) accroître la production agricole et développer les secteurs de l'agro-industrie et du commerce, améliorer l'accès au marché et réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent ;
- iii) promouvoir un développement économique inclusif ainsi que l'industrialisation grâce à l'accélération des projets d'infrastructures propres à favoriser l'intégration économique, la promotion du commerce intra-africain et l'amélioration de l'accès au marché mondial, la valorisation des produits, une plus grande participation du secteur privé, et l'utilisation efficace et durable des ressources minérales et autres ressources naturelles du continent ;
- iv) promouvoir la paix et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme en tant que fondement de l'inclusion, de la sécurité et du développement du Continent et de ses peuples ;
- v) intégrer la participation des femmes et des jeunes dans toutes les priorités et activités de l'Union et du Continent ;
- vi) mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources, y compris les sources alternatives de financement afin de permettre à l'Afrique d'assurer le financement de ses programmes et de son développement ;
- vii) bâtir une Union des peuples grâce à une communication active sur les programmes de l'Union africaine, la promotion de l'Union et la participation de toutes les parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre de l'Agenda de l'Afrique ;
- viii) renforcer les capacités institutionnelles de l'UA, des CER et des autres organes, ainsi que les relations de l'Union avec les partenaires stratégiques et autres.

538. Le Bureau a supervisé la planification et l'organisation de toutes les grandes conférences et réunions de l'Union africaine et la fourniture des services de secrétariat à ces conférences et réunions, et a mobilisé les contributions de tous les départements et prestataires de services concernés, tout en établissant des liens horizontaux en vue d'assurer une coordination harmonieuse des activités et la mise en œuvre rapide des décisions.

539. Toutefois, malgré les efforts qui ont été faits récemment, le Bureau est toujours confronté à une grave pénurie de personnel. Le Bureau doit être renforcé en le dotant d'une structure adéquate et en lui accordant un soutien financier correspondant afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Des propositions ont été soumises à cet effet au Sous-comité sur la réforme des structures, mais en raison de contraintes financières, toutes ces propositions n'ont pu être adoptées. Il est essentiel de créer une division qui s'occuperait des questions de coordination interne, en plus de la division actuelle chargée des relations avec les États membres, les organes délibérants de l'UA (le COREP et ses sous-comités, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union), les autres organes, les CER et les partenaires.

8. *PLANIFICATION STRATEGIQUE, SUIVI, EVALUATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES (SPPMERM)*

a) *Planification, suivi et évaluation*

540. La Commission a mené à bien l'élaboration du Budget-programme pour l'exercice 2013, qui a été approuvé au Sommet de juillet 2012 et ce, après modification du cycle budgétaire qui, jusqu'ici, allait de septembre à décembre pour être approuvé en janvier, alors que le cycle actuel court de janvier à mai, pour approbation en juin.

541. Pour une meilleure planification et budgétisation, la Commission a élaboré également un catalogue de coûts qui a permis de normaliser les éléments de coût du budget. Cette pratique a également été partagée avec tous les autres organes de l'Union africaine.

542. La Commission a été à l'initiative des efforts déployés dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA succédant au Plan stratégique 2009-2012 de la Commission de l'Union africaine, qui a pris fin en décembre 2012. Lors de la préparation de ce nouveau Plan stratégique, il a été tenu compte des divers enseignements tirés de l'évaluation du Plan stratégique 2009-2012 de la Commission de l'UA. Un projet du nouveau Plan stratégique a été soumis à l'attention des organes compétents.

543. L'Outil africain de suivi, d'évaluation et d'élaboration de rapports (AMERT), qui est un outil informatique interne, propre à faciliter les procédés de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de l'Union africaine, et à suivre l'exécution des programmes est à présent opérationnel et a même servi à établir le rapport de mise en œuvre à mi-parcours de l'exercice financier 2012. Nous envisageons désormais d'élargir l'utilisation d'AMERT à tous les bureaux régionaux et aux États membres.

b) Gestion du savoir

544. L'Unité des Archives de la Commission de l'Union africaine est dépositaire de l'histoire et du patrimoine de cette Organisation continentale. A ce titre, les efforts de la Commission ont porté sur la reliure de documents, sur l'acquisition de boîtes sans acide de manière à conserver les vieux documents fragiles, sur l'amélioration de la base de données d'objets numérisés, y compris une mise à niveau des logiciels, ainsi qu'une formation à l'appui des systèmes d'exploitation (Bantu, Linux) et sur l'élaboration d'un plan de conservation des archives. L'objectif est de réaliser une collecte d'archives détaillées et de disposer d'un équipement approprié pour faciliter la collecte, la gestion et la conservation de tous les documents d'archives pour la postérité, et d'améliorer le contrôle de l'accès du public aux nombreuses informations et connaissances que contient ce Recueil.

545. Grâce au portail web (KMS), qui est aujourd'hui, entièrement opérationnel, la Commission tente de mettre en place un outil qui va progressivement transformer la Commission de l'UA en une Organisation créatrice du savoir. Bien que les activités réalisées à ce jour restent limitées, le système de Gestion du savoir a été mis au point et est prêt à l'utilisation au Siège et dans les bureaux régionaux.

546. La Bibliothèque, actuellement établie au 3ème étage du nouveau complexe de la Commission de l'UA sur une superficie d'environ 1000m², est conçue comme une bibliothèque électronique. Elle se présente actuellement comme toutes les bibliothèques de classe internationale en termes d'organisation et d'équipement, et reflète par conséquent l'image de l'Organisation continentale. Entre autres ressources, l'on est fier de signaler que la Bibliothèque dispose d'environ 2000 articles de revues électroniques, plus de 1000 ouvrages et 3500 périodiques, tous accessibles sous forme de texte intégral ou de données bibliographiques. La Commission continue de former son personnel des bibliothèques pour plus d'efficacité et d'efficience.

c) Mobilisation des ressources

547. La Commission a facilité l'adoption du Cadre de responsabilité mutuelle, qui fixe les principes généraux et les modalités pratiques de travail pour guider la Commission de l'Union africaine et ses partenaires dans la planification, l'exécution et l'établissement de rapports sur les ressources externes fournies en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine. Ce cadre est conforme à la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra.

548. La Commission a lancé et développé les Accords de programmation conjointe (JPA). En vertu de ces accords, la gestion et coordination des fonds ont été rationalisées, réduisant ainsi de manière considérable le coût des opérations comptables et d'établissement de rapports. La qualité des réunions s'est aussi améliorée et le nombre de réunions bilatérales diminué. Les problèmes de trésorerie ont également été réduits au minimum. A ce jour, deux accords de programmation conjointe pour le renforcement des institutions et des capacités (ICPB) et les programmes relatifs aux valeurs partagées ont été conclus. A ce jour douze (12)

partenaires ont signé ces accords et d'autres ont exprimé le désir d'en faire autant. Des négociations sont en cours pour conclure des accords de programmation conjointe pour les quatre autres programmes de la Commission de l'UA, en matière de paix et sécurité, développement, intégration et coopération.

549. La Commission de l'UA a été à l'origine des efforts déployés pour reconduire l'Accord sur le Fonds de l'UA et la mise au point du deuxième programme au titre du dixième Fonds européen de développement (FED)

550. La Commission a également engagé le Fonds africain de renforcement des capacités (ACBF) dans l'élaboration de la deuxième phase d'appui de l'ACBF.

d) Analyses des politiques et recherche

551. La Commission dirige le processus d'élaboration du Cadre stratégique pour 2063 de l'Union africaine, qui définira la trajectoire de la croissance de l'Afrique pour les 50 prochaines années. Cet exercice sera lié à la célébration des 50 ans d'existence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA), dont le thème pour 2013 est « Panafricanisme et renaissance africaine ». Cette activité aura pour objet de faire le bilan des réalisations enregistrées au cours des cinquante dernières années, des enseignements tirés, de la place qu'entend occuper l'Afrique au cours des 50 prochaines années et de la manière tant souhaitée d'y parvenir.

552. La Commission a poursuivi la mise en place d'une base de données des Centres africains d'excellence dans le domaine de la recherche, de l'analyse et de la formulation des politiques en vue de consolider les liens entre la Commission de l'UA et les Centres de renommée en Afrique. Cela permettra de promouvoir l'interaction entre la Commission de l'UA et les réseaux de recherche, et de suivre de près les programmes de recherche, de concevoir et de mettre en œuvre un programme basé sur la recherche et l'analyse des politiques

553. Une Stratégie pour l'analyse des politiques et la recherche a été élaborée afin de guider et de promouvoir la collaboration dans le domaine de l'analyse des politiques et recherche au niveau de la Commission de l'Union africaine.

9. ACTIVITES DE VERIFICATION

554. Le Bureau de vérification interne a pour rôle de fournir des services d'assurance et de conseils surtout aux responsables de la Commission. Il aide également les cadres supérieurs à assumer avec efficacité leurs responsabilités en mettant à leur disposition des analyses, des évaluations, des conseils et des recommandations sur les activités examinées.

555. En vertu des dispositions de l'article 70 du Règlement financier de l'UA, le Bureau de vérification interne est chargé de vérifier les transactions/activités de la Commission afin de déterminer si elles sont conformes au Règlement financier et aux Statut et Règlement du personnel, aux Décisions du Conseil exécutif de l'Union africaine et autres instructions administratives données de temps à autre.

556. Il convient également de noter que le mandat du Bureau de vérification interne a été élargi à la vérification des comptes des autres organes de l'UA, aux termes de la Décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.454 (XIV)) de janvier 2009 qui «demande également au Bureau de l'Audit interne de la Commission, de vérifier régulièrement les comptes de tous les autres organes de l'UA».

557. Au cours de la période considérée de dix (10) mois, le Bureau de vérification interne a exécuté divers projets de vérification sur les états financiers, la conformité, la vérification opérationnelle/de performance, la vérification IT, et les enquêtes basées sur le programme de vérification approuvé pour l'exercice 2012.

a) Exécution du Programme de vérification

558. Au cours de l'exercice 2012, le Bureau de vérification interne a obtenu l'autorisation de mener 41 projets de vérification, dont 17 au Siège de la Commission et 24 en dehors du Siège (Organes de l'UA, missions sur le terrain, bureaux régionaux et institutions spécialisées de la Commission de l'UA). Sur les 17 projets de vérification prévus au Siège, 6 ont été menés à bien, soit un pourcentage de réalisation de 35 pour cent à la fin octobre 2012.

559. Sur les 24 projets de vérification hors siège prévus, 14 ont été réalisés avec succès, soit un niveau de réalisation de 58 pour cent. Les dix (10) autres projets restants sont encore à différents stades du cycle de vérification et devraient être entrepris ou achevés d'ici la fin de l'année. La direction a également réalisé trois projets de vérification de performance sur le PBFA, la DPS et le PATTEC, qui faisaient partie des vérifications des exercices précédents.

560. Par ailleurs, le Bureau de vérification interne a reçu la demande de la direction concernant deux projets (AULOS CAR et NEPAD- vérification TI), qui ont tous deux été menés à bien et des rapports de vérification établis.

561. Le récapitulatif figure au tableau ci-dessous:

Catégorie	Prévus	Achevés	Taux d'exécution
Siège	17	6	35
Hors siège	24	14	58
Vérification opérationnelle/de performance	3	3	100
Demande de la direction	0	2	100

562. Quatre (4) projets (Transport & Maintenance de véhicules, Trésorerie et gestion de la trésorerie, Processus d'achat et Programme d'appui de 55 millions d'euros de la

CE) sont en train d'être achevés, tandis que neuf (9) projets (Budget et exécution du budget, Renforcement des capacités dans le cadre du partenariat conjoint pour l'Afrique (JPA), NEPAD, PAP, UA-IBAR, AMISOM, Bureau du Burundi, Bureau de Banjul et CADHP), sont entamés et devraient être achevés d'ici la fin de l'année.

b) Domaines d'amélioration

563. Au cours de la période considérée, des étapes majeures ont été franchies en matière d'élaboration efficace de rapports et d'indépendance du Bureau de vérification interne. Le Règlement en matière de vérification interne de l'Union africaine a été officiellement adopté conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.416 (XIX) de juillet 2012. De plus, au titre de la Décision EX.CL/Dec.697 (XXI) de juillet 2012, le Conseil exécutif demande au COREP de mettre en place un Sous-comité sur les questions d'audit et un Comité de vérification interne des progrès réalisés au sein de la Commission elle-même. Conformément à cette décision, la Commission a élaboré les termes de référence des deux comités, qui devraient renforcer considérablement leur indépendance et leur objectivité. Le COREP est saisi de ces termes de référence qui doivent être examinés par son Sous-comité sur les questions liées à la vérification.

564. Avec l'appui de la direction, des progrès notables ont continué à être réalisés dans les domaines du perfectionnement du personnel. Le personnel du Bureau de vérification interne a participé à un certain nombre de formations, de programmes d'échanges, de conférences et d'ateliers internationaux afin de satisfaire les exigences de l'Institut des vérificateurs internes (IVI), et pour être au fait des meilleures pratiques internationales. La promotion du perfectionnement du personnel et des initiatives de renforcement des capacités a permis au Bureau de vérification interne d'effectuer davantage de vérification sur la performance et d'examiner de manière effective les transactions relatives aux projets et programmes prévus.

c) Défis majeurs et voie à suivre

565. La Commission continuera à soutenir le Bureau de vérification interne dans le cadre de son travail, notamment sur les questions suivantes:

- i. *Fonction formelle de gestion des risques* - Mise en œuvre, en particulier, des recommandations de l'atelier tenu en janvier 2010 à l'intention des cadres supérieurs de la Commission de l'UA et du Bureau du Sous-comité du COREP sur les questions financières et administratives relatives à la mise en place d'un groupe de travail pour diriger la mise en œuvre d'un système de gestion des risques dans l'Organisation;
- ii. *Mise en œuvre des recommandations de la vérification* - En particulier, la mise en place du Comité de suivi de vérification interne en vue d'assurer le suivi des recommandations de vérification;
- iii. *Retards dans la réception des réponses de la Direction* – Tous les départements/bureaux concernés devront envoyer leurs réponses à temps.

10. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

FONCTIONNEMENT EFFECTIF DES COMITES TECHNIQUES SPECIALISES

566. Les Comités techniques spécialisés (CTS), qui constituent un important organe technique de l'Union, ont été établis conformément à l'article 25 du Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja). Avec la transformation de l'OUA en Union africaine, les CTS ont été reconduits en vertu des articles 14 à 16 de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

567. Les Comités techniques spécialisés sont appelés à travailler en étroite collaboration avec les différents départements de la Commission afin de donner leurs avis, dans le cadre de leur compétence, lors des travaux du Conseil exécutif. Ils doivent également participer au suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, par l'UA et les CER au nom du Conseil exécutif.

568. Aux termes de la Décision Assembly/AU/Dec.365(XVII), la Conférence de l'Union a adopté, entre autres, les activités détaillées des Comités techniques spécialisés (CTS) et a demandé « que les incidences financières des réunions de chaque CTS soient déterminées par la Commission, en collaboration avec le Comité des Représentants permanents par le biais de son Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières ». Dans le même ordre d'idées, la Conférence de l'Union a décidé que la Commission sera chargée de la convocation et des services de secrétariat de toutes les réunions des CTS dans le but d'assurer la synergie avec les autres organes, en particulier avec le Conseil exécutif, et d'autres institutions ; et demandé à la Commission de mettre en œuvre les Comités techniques spécialisés en Janvier 2013 et que par la suite les Conférences ministérielles sectorielles soient abolies ».

569. Malgré la décision susmentionnée, les Comités techniques spécialisés ne sont toujours pas rendus opérationnels. En effet, la Commission (Fonctionnaires élus) a décidé, lors de sa 164^{ème} réunion tenue le 27 mars 2012, de mettre en place un comité sur le fonctionnement effectif des Comités techniques spécialisés.

570. Ce Comité a recommandé que la mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'Union sur le fonctionnement effectif des Comités techniques spécialisés soit reportée pour permettre de mieux réfléchir sur les modalités pratiques, les rôles et fonctions des Comités techniques spécialisés. Cette recommandation a été soumise en juillet 2012 au Conseil exécutif qui a adopté la Décision EX.CL/Dec.701(XXI) « de reporter à janvier 2014, la mise en service des Comités techniques spécialisés et de soumettre un rapport sur les modalités pratiques de son mode de fonctionnement au Sommet de janvier 2013 ».

571. Il convient de signaler qu'une note d'information sur les Comités techniques spécialisés a été préparée par le Bureau du Conseiller juridique à la demande de la Présidente de la Commission de l'UA lors de la réunion de la Commission tenue le 23 octobre 2012. Cette note d'information a également été présentée à une réunion de la

Commission qui a demandé aux départements ayant des difficultés à rendre opérationnels les Comités techniques spécialisés, de faire des propositions aux organes délibérants de l'UA, pour examen.

CONCLUSION ET VOIE A SUIVRE

572. Compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre des différents instruments et décisions sur les Comités techniques spécialisés, le Bureau du Conseiller juridique voudrait préciser qu'il ne sera pas facile de demander à la Conférence de l'Union de reconfigurer les Comités techniques spécialisés avant de mettre en œuvre les décisions antérieures. En effet, lorsque la question a été soulevée en juin 2011 lors de la réunion du Sommet du COREP tenu à Malabo, certains Etats Membres se sont posé la question de savoir comment la Commission peut-elle demander la reconfiguration des CTS sans les avoir au préalable rendus opérationnels. Il est essentiel de faire fonctionner les CTS avant de les évaluer, et de formuler les recommandations nécessaires aux organes délibérants de l'UA.

573. En outre, certaines difficultés liées à la configuration actuelle des CTS peuvent être résolues par leur règlement intérieur qu'ils établissent eux-mêmes conformément à l'article 16 de l'Acte constitutif.

a) Stratégie de Communication et de plaidoyer de l'Union africaine 2014-2017

574. Pour que l'Union africaine réalise sa vision, il importe que la Commission et les autres organes informent et communiquent de manière appropriée sur les activités de l'Union africaine, non seulement pour permettre l'accessibilité et la transparence, mais également pour promouvoir constamment les réalisations de l'UA de manière régulière et stratégique auprès de diverses parties prenantes par différents canaux. D'où la nécessité de soutenir les actions du leadership de la Commission de l'Union africaine au moyen d'une stratégie appropriée de communication et de plaidoyer de manière à atteindre l'ensemble de ses Etats membres et de leurs populations, ainsi que les différentes parties prenantes et les partenaires. Plus le travail et les réalisations de l'Union africaine seront rendues publiques et connues, et plus grandes seront la visibilité et la promotion de l'image de l'Afrique.

575. Un consultant-expert en communication, a été recruté pour élaborer une Stratégie de communication pour l'Union africaine sous la supervision de la Direction de l'Information et de la Communication (DIC).

576. Un Atelier sur la validation du projet élaboré par le consultant a été organisé du 3 au 5 octobre 2012 au siège de l'UA, et a réuni les responsables de la communication de certains organes de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les bureaux régionaux et de représentation et les institutions spécialisées de l'UA, les départements de la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, entre autres, afin de réfléchir sur la manière de disposer d'une stratégie inclusive de communication pour la Commission, en tant que coordonnateur des autres structures pour s'assurer que les

activités de communication sont coordonnées, gérées de manière efficace, et répondent aux nombreux besoins d'informations des diverses parties prenantes de l'Union africaine.

577. Un autre atelier a été organisé les 1er et 2 octobre 2012, avec les attachés de presse et les points focaux de la communication des ambassades des Etats membres de l'UA en vue d'examiner les voies et moyens d'intensifier le processus de sensibilisation par la collaboration. Le résultat de cet atelier a également été pris en compte lors de l'atelier organisé sur la Stratégie de communication.

578. Dans le cadre de la voie à suivre, il a été convenu que la Stratégie de communication de l'Union africaine doit défendre et promouvoir la confiance et l'assurance que les parties prenantes ont dans l'intégrité et l'impartialité de l'Union africaine et de la Commission, ainsi que le droit à l'information et au respect des droits de l'homme. Elle doit fournir à ses parties prenantes et au public, des informations opportunes, exactes, claires, objectives et complètes sur ses politiques, programmes, initiatives et réalisations, en temps réel et dans toutes les langues de travail de l'Union africaine.

579. La Stratégie de communication devrait de même faire en sorte que les institutions de la Commission soient visibles, accessibles et responsables devant le public qu'elles servent, identifient et répondent aux besoins de communication et aux questions de développement, et veillent à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, programmes, services et initiatives. Elle doit veiller à ce que toutes les institutions de l'UA et la Commission œuvrent de concert afin de réaliser une communication cohérente et efficace avec le public et collaborent avec les CER pour faciliter la circulation de l'information.

580. Certaines activités importantes, qui nécessitent un financement externe compte tenu du budget limité alloué au programme de communication, ont été identifiées dans le cadre de la Stratégie de communication. L'aspect technique de la communication interne appellera à la collaboration de tous les autres services compétents de la Commission afin d'assurer une gestion efficace de la communication interne, par l'Intranet, les postes de télévision autour du complexe, un tableau d'affichage électronique, la gestion harmonisée du site Web de la Commission de l'UA et la réduction des sites Web des différents départements et autres structures susceptibles d'entraîner le double emploi et, dans certains cas, des approches non coordonnées au sein du système.

a) Campagne d'image de marque « Je suis Africain, je suis l'Union africaine »

581. La campagne d'image de marque de l'UA émane des décisions de la Conférence de l'Union notamment la Décision Assembly/AU/Dec.151(VIII) sur l'organisation d'un concours pour le lancement d'un nouveau drapeau et la Décision Assembly/AU/Dec.267 (XIII), qui demandent à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour reproduire le nouveau drapeau, avec toutes les îles représentées, le distribuer et le faire connaître dans tous les Etats membres, les pays

partenaires et les autres régions du monde; elle émane également du mandat de la Commission de faire connaître l'Union africaine et ses activités.

582. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.267(XIII), la Commission devra faire connaître l'Union africaine en tant qu'institution, à savoir, le nom de l'institution, sa vision, ses couleurs, et son drapeau. A ce jour, cette popularisation se fait par les panneaux d'affichage à Addis-Abeba, par le site Web de l'UA et les réseaux sociaux. Une telle campagne sensibilisera le public à l'existence de l'Organisation et à ce qu'elle envisage d'effectuer au niveau mondial. Le slogan : «Je suis Africain, je suis l'Union africaine» a été adopté pour promouvoir ladite campagne.

583. Pour ce qui est de la voie à suivre, la campagne d'image de marque de l'UA vise à répondre aux questions soulevées dans les plans stratégiques 2009-2012 et de 2014-2017. Le projet de Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA a déjà identifié la nécessité de faire de la communication une des principales priorités de manière à projeter efficacement la véritable image de l'Afrique et de son Organisation continentale. Par conséquent, la campagne à moyen et à long terme visera à intégrer l'utilisation correcte des symboles au sein de l'UA elle-même. Il s'agira notamment de la production et de la diffusion à grande échelle d'un guide à l'intention de tous les bureaux de l'UA sur le logo, le drapeau, le caractère, l'utilisation d'images, etc. appropriés. Elle alignera toute la papeterie sur l'identité visuelle correcte de l'Union africaine.

584. Au moment où le positionnement visuel de la marque se poursuit, la mise en œuvre d'une Stratégie de communication solide s'avère cruciale. La Commission recueille des histoires positives dans lesquelles ses politiques et actions ont eu un impact sur des vies, dans le but de diffuser ces informations au grand public. C'est seulement lorsque le public saura ce que fait l'UA que cette dernière sera soutenue et que le rôle crucial qu'elle joue dans les efforts d'intégration du continent sera reconnu. A ce stade, la campagne d'image de marque sera axée sur la popularisation des thèmes de l'Union africaine, conformément aux piliers et aux priorités stratégiques de la Commission.

585. Le défi majeur qui se pose à l'image de marque de l'Union africaine est qu'elle est mal connue des Africains et des étrangers. L'on sait peu de ce que fait l'UA et de sa méthode de travail, en dehors du domaine de paix et sécurité. De même, l'on sait peu des symboles visuels de l'UA. Ils ne sont pas bien utilisés, même au sein de l'UA, comme en témoignent les différents logos utilisés par les membres du personnel, les différentes tailles des caractères, et l'adoption, au hasard, de nouvelles identités pour des projets qui n'ont que peu ou pas de relations avec les symboles officiels.

586. Le deuxième défi est celui d'outils nécessaires pour une communication appropriée. La Commission ne dispose pas de studios pour la transmission des messages par radiodiffusion télévision aux Etats membres et aux médias. La radio est le moyen le plus largement accessible de communication de masse. Troisièmement, les ressources manquent pour financer la campagne. Les budgets 2012 et 2013 par exemple, ne prévoient aucune rubrique au titre de la campagne d'image de marque, étant donné que l'activité a été reportée. En termes de ressources humaines, une

société professionnelle est nécessaire pour populariser la campagne d'image de marque. Les quelques panneaux d'affichage à Addis-Abeba ne suffiront pas. Une campagne plus agressive et généralisée, bénéficiant de tous les appuis requis, est nécessaire. De plus, une main-d'œuvre supplémentaire s'avère indispensable pour soutenir la campagne.

587. La mise en œuvre efficace d'une stratégie de communication globale soutiendra la diffusion de l'information basée sur l'impact auprès du plus grand nombre de personnes possible, par des méthodes générales et ciblées. La disponibilité d'outils de communication tels que les studios de radio et de télévision permettra à l'Union africaine de s'adresser directement aux publics africain et international.

588. En collaboration avec le Département Paix et Sécurité, La Direction de l'Information et de la Communication a également contribué au renforcement des capacités relatives à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en organisant un atelier annuel de haut niveau à l'intention des journalistes, afin de les familiariser avec l'Architecture africaine de Paix et de Sécurité (APSA).

589. Lancée en 2011 (du 2 au 4 novembre à Addis-Abeba (Ethiopie)), cette activité vise non seulement à promouvoir la culture de paix aux moyens des médias africains, mais elle est également destinée à encourager les professionnels des médias à informer le monde des événements qui se déroulent sur le continent, d'une perspective africaine. Un des premiers résultats de l'initiative a été le lancement du Réseau des journalistes pour la paix et la sécurité en Afrique (NetPeace). Comptant soixante-trois (63) membres, le réseau constitue un pont entre l'Union africaine, la communauté africaine des médias et la population africaine. Sa toute première activité a été une visite effectuée du 25 au 30 avril 2012 à Mogadiscio en Somalie. Cette visite a permis aux journalistes de se rendre compte que la vie était revenue à la normale dans la capitale somalienne grâce au travail accompli par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces du Gouvernement de transition somalien.

590. La deuxième édition de l'Atelier qui aura lieu du 3 au 5 décembre 2012 à Dakar (Sénégal) visera à consolider les acquis réalisés en 2011. L'Atelier mettra l'accent sur l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) d'ici 2015. Elle fournira également une plate-forme de réflexion sur l'avenir du Réseau en ce qui concerne les nouveaux membres et le programme d'activités pour 2013, année au cours de laquelle sera commémoré le cinquantième anniversaire de l'Organisation.

591. Outre son activité annuelle, et la poursuite du renforcement des capacités des journalistes africains, la Direction de l'Information et de la Communication, en collaboration avec l'ISS (Institut d'études de sécurité) a pris des mesures pour introduire une formation en français et en anglais sur la couverture des zones dangereuses. Cette formation a eu lieu du 10 au 15 décembre 2012 à l'intention de 20 journalistes chevronnés choisis parmi 250 candidats de différents Etats membres.

592. Il serait difficile d'obtenir que des médias africains et internationaux se concentrent sur les activités de l'Union africaine, sans proposer des activités concrètes qui peuvent inspirer leurs faits ou articles. La couverture médiatique du voyage en

Somalie témoigne de l'importance de l'expérience sur le terrain. Toutefois, en raison des ressources limitées, la Commission ne pouvait pas reproduire cette expérience riche et prometteuse. Le manque de ressources a également entravé la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées à l'issue de l'atelier qui a eu lieu à Addis-Abeba, en particulier celles relatives à la participation des journalistes africains aux activités et réunions de l'Organisation, au moins les réunions statutaires.

593. Pour répondre à la question de l'insuffisance des ressources, la Commission a entrepris d'établir des partenariats avec des institutions de recherche telles que l'Institut d'études de sécurité (ISS), le Réseau de recherche sur les opérations de paix et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en vue de collaborer dans le cadre de toutes les questions pertinentes.

VI. CONCLUSION

594. Le présent rapport porte sur toutes les activités menées par la Commission de janvier à décembre 2012. Il s'agit également du premier rapport que je présente aux organes de décision de notre noble Union depuis ma prise de fonctions en tant que Présidente de notre Commission, le 15 octobre 2012. Il convient de noter que c'est la première fois que la Commission élabore un rapport annuel au lieu des rapports semestriels habituels.

595. Nous avons renforcé les efforts sur la pleine opérationnalisation de l'APSA à travers, entre autres, le renforcement de notre collaboration avec les Mécanismes régionaux des CER pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (Mécanismes régionaux), ainsi que le renforcement des capacités du Système continental d'alerte rapide (CEWS). Des efforts sont également en cours pour assurer la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente en 2015, au plus tard. Nous faisons des progrès importants vers le renforcement de nos relations avec les Mécanismes régionaux, notamment avec le déploiement d'officiers de liaison auprès du COMESA, de l'EAC, de la CEEAC, de l'IGAD et de la SADC.

596. Nous restons pleinement attachés à la paix et à la sécurité sur le continent. Et le lancement de la Campagne « Agissons pour la paix » répond à cet objectif de promotion de la paix et de la stabilité sur le continent. Mais nous en appelons à nos dirigeants et à la communauté internationale de continuer à s'occuper des points chauds et des zones de conflit sur le continent, à savoir en RDC, au Mali, en RCA, au Soudan et au Soudan du Sud, dans le conflit Érythrée-Éthiopie et dans le conflit Érythrée-Djibouti. Je dois observer que des progrès mesurés ont été réalisés en Somalie, avec l'investiture d'un gouvernement fédéral et la baisse des affrontements. Nous restons saisis de la situation dans ce pays et nous invitons les dirigeants du monde à soutenir les efforts de paix et de reconstruction dans le pays.

597. Nous espérons que l'approbation, par la Conférence, de la déclaration sur la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (PFUA) nous aidera à régler la question intraitable des conflits et affrontements liés aux frontières et à créer les conditions indispensables pour l'intégration et le développement du continent.

598. Nous réaffirmons notre engagement à réaliser le Programme de reconstruction et de développement post-conflit comme condition préalable au développement durable. Le projet de Cadre stratégique de l'Union africaine sur la réforme du secteur de sécurité (RSS) a été élaboré et sera soumis à l'adoption des États membres. La Commission entend procéder à sa mise en œuvre. Notre engagement c'est également de lutter contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, et de mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques.

599. Le Sommet de juillet 2012 a adopté le thème de l'année 2013 : « Panafricanisme et Renaissance africaine ». Ce thème coïncide avec le Cinquantième anniversaire de la création de l'OUA et de l'UA, et a donc été retenu comme thème de cet anniversaire. La célébration est le moment de dresser un bilan des acquis et des grandes étapes franchies au cours de ces 50 dernières années et de nous projeter avec l'avenir avec un Agenda à l'horizon 2063. L'Afrique doit réaffirmer sa Renaissance et se positionner avec courage pour réaliser la croissance et le développement durables.

600. La Stratégie de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur est mise en œuvre. Nous poursuivons l'intégration par le développement des infrastructures en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), les CER, la BAD, la CEA, les États membres, les institutions spécialisées, et les partenaires régionaux et les partenaires au développement.

601. Au cours de la période considérée, le Plan d'action prioritaire du PIDA a été aligné sur les plans directeurs régionaux des REC en ce qui concerne l'infrastructure. L'attention est également accordée au changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles, au développement des marchés et des actifs financiers, aux sources alternatives de financement de l'UA, à l'intégration et au renforcement des capacités, y compris la mise en œuvre du CAADP et d'autres projets phares en appui à la sécurité alimentaire et au développement rural, ainsi qu'au renforcement des capacités dans le domaine du commerce. En outre, la Commission poursuit le renforcement du cadre de consultation et de participation des organisations de la société civile dans le développement du continent.

602. L'Union africaine doit améliorer la mise en œuvre des décisions adoptées par les organes délibérants de l'Union. Pour notre part, la Commission poursuivra sa collaboration avec ses États membres et toutes les principales parties prenantes afin de promouvoir la culture de résultat, la bonne gouvernance interne et la gestion rigoureuse et transparente des modestes ressources de l'Organisation, par l'utilisation d'outils efficaces qui garantissent la transparence et la responsabilité. En outre, la Commission continuera à renforcer sa coopération avec les autres organes de l'Union et les États membres afin d'améliorer les méthodes de travail et d'élaborer une approche commune pour trouver des solutions aux défis auxquels est confrontée notre Union.

603. J'ai la ferme conviction que le présent rapport sera examiné par les États membres pour que l'Union prenne les décisions appropriées face aux défis actuels. Permettez-moi de conclure en appelant l'attention sur le manque de fonds à la disposition de notre Union et sur l'urgence qu'il y a de relever collectivement ce défi qui est de nature à paralyser nos activités et nos programmes. Je ne saurais douter un seul instant que la Conférence trouvera les voies et moyens de doter l'Union des ressources adéquates pour lui permettre de réaliser les buts et objectifs globaux de notre organisation continentale.

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LES OFFRES DES ÉTATS MEMBRES EN VUE D'ACCUEILLIR
L'INSTITUT AFRICAIN POUR LES TRANSFERTS DE FONDS (AIR)**

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFI	Alliance pour l'inclusion financière
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
BAD	Banque africaine de développement
AIR	Institut africain pour les transferts de fonds
BoM	Banque de Maurice
BCD	Banque centrale de Djibouti
CBE	Banque centrale d'Égypte
CBK	Banque centrale du Kenya
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CE	Commission européenne
GAFI	Groupe d'action financière
IED	Investissement étranger direct
FMI	Fonds monétaire international
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ITRS	Système international de comptabilisation des transactions
KICC	<i>Kenyatta International Conference Centre</i>
KSMS	<i>Kenya School of Monetary Studies</i>
MoF	Ministère des Finances
MFA	Ministère des Affaires étrangères
IMF	Institutions de micro-finance
MNO	Opérateurs de réseaux mobiles
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
COREP	Comité des représentants permanents
RSP	Prestataires de transferts de fonds
SACCO	Coopératives d'épargne et de crédit
UNECA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
BM	Groupe de la Banque mondiale

INTRODUCTION ET HISTORIQUE

1. Le projet d'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) relève d'une initiative de la Commission de l'UA, financée par la Commission européenne (CE) et la Banque mondiale (BM), au sein de laquelle ces deux institutions ainsi que des partenaires au développement sélectionnés (la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) œuvrent en collaboration afin de faciliter la création de l'AIR.

2. Un projet préparatoire à la création de l'AIR a été lancé le 8 juin 2010 avec une subvention de la CE. Jusqu'à présent, différentes activités d'assistance consultative et technique ont eu lieu dans le cadre du projet et ont fait l'objet de la présentation de rapports aux organes délibérants de l'UA, notamment la Conférence de l'UA, le Conseil exécutif et les réunions annuelles de la Conférence conjointe UA-CEA (Commission économique pour l'Afrique) des ministres africains de l'Économie, des Finances, de la Planification et du Développement économique. Les décisions suivantes émanant de ces organes constituent le mandat nécessaire au projet de l'AIR :

- (a) la décision du Conseil exécutif de l'UA (Dec.EX.CL/683 (XX), où il est demandé à la Commission de l'UA de soumettre un rapport final sur la mise en œuvre du projet préparatoire et des recommandations relatives à la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) en tant qu'une institution spécialisée de la Commission de l'Union africaine à la 5^{ème} Conférence ministérielle conjointe UA-CEA, tenue du 22 au 27 mars 2012 à Addis-Abeba, en Éthiopie;
- (b) la Résolution 3 (Résolution 892(XLV) des réunions annuelles de la Conférence conjointe UA-CEA des ministres africains de l'Économie, des Finances, de la Planification et du Développement économique, permettant aux ministres de prendre note de la décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.683(XX) relative à la création de l'AIR en tant qu'une institution spécialisée de la Commission de l'Union africaine et demandant à la Commission de l'Union africaine de soumettre le mandat proposé de l'Institut et sa structure organisationnelle au Comité des représentants permanents (COREP) de l'Union africaine par le truchement de ses sous-comités compétents;
- (c) la déclaration du Sommet mondial de la diaspora du 25 mai 2012 à Johannesburg, en Afrique du Sud, qui a adopté l'AIR comme l'un des cinq projets pérennes de l'Union africaine;
- (d) la décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec. 440(XIX), grâce à laquelle la Conférence a approuvé la création de l'AIR et a demandé à la Commission de l'Union africain d'élaborer les modalités de ses structures et son emplacement et d'en faire rapport aux organes concernés afin de permettre sa mise en œuvre dès que possible.

OFFRES DES ÉTATS MEMBRES POUR ACCUEILLIR L'AIR

3. Quatre États membres de l'UA ont officiellement offert d'accueillir l'AIR, notamment Djibouti, Égypte, Kenya et Maurice. La République de Maurice a fait une offre en écrit au cours de la 5ème Conférence conjointe UA-CEA des ministres des Finances, du 22 au 27 mars 2012, tandis que la République arabe d'Égypte a soumis la sienne le 14 mai 2012. La République du Kenya a soumis, le 31 mai 2012, une offre en écrit pour accueillir l'Institut. Bien que la République de Djibouti ait exprimé verbalement son intérêt pour accueillir l'AIR lors de la 5ème Conférence conjointe UA-CEA des ministres des Finances de mars 2012, la Commission de l'UA a envoyé la Note No. DSA/AIR/54/1245.12 en date du 1er août 2012 pour rappeler que la Commission attendait encore une offre officielle en écrit de ce pays. L'offre écrite de la République de Djibouti en date du 30 octobre 2012 a été reçue le 8 novembre 2012.

4. Conformément au paragraphe 6 de la décision du Conseil exécutif EX.CL/195(VII) Rev.1, une mission d'information a été envoyée dans trois pays – Égypte, Kenya et Maurice – du 10 au 20 novembre 2012 en vue d'examiner en profondeur leur offre par rapport aux critères préétablis. Djibouti n'était pas inclus vu que leur offre en écrit sous couvert de la Note verbale Réf: 1086/12/A.N./ADJ/AA en date du 30 octobre 2012 a été reçue le 8 novembre 2012, soit deux jours avant le début de la mission d'information. Afin de faciliter un examen détaillé de l'offre de la République de Djibouti, il lui a été demandé des renseignements supplémentaires, comme le témoigne la Note Verbale No. DSA/AIR/54/1742.12 en date du 9 novembre 2012. U moment de la rédaction du présent rapport, aucune réponse n'a été reçue.

Méthodologie :

5. La méthodologie adoptée comporte deux volets : une étude documentaire des offres écrites et la mission d'information pour établir la corrélation avec les conclusions de l'étude.

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

6. Une étude documentaire des offres écrites provenant des États membres a été effectuée par rapport aux critères contenus dans la décision du Conseil exécutif (EX.CL/195(VII) Rev.1) et complétés par la mission d'information ultérieure pour en savoir davantage sur les offres. Des critères spécifiques ont été élaborés sur les questions d'ordre législatif et juridique, les dispositions financières, l'appui logistique et administratif, le caractère approprié du lieu d'implantation ainsi que les aspects techniques relatifs aux transferts de fonds.

Mission d'information:

7. La mission d'information a été menée par le directeur du département des Affaires sociales à la Commission de l'Union africaine et comprenait des représentants

de la Commission de l'Union africaine, de l'OIM, de la CE (uniquement en Égypte et au Kenya), de la BAD (uniquement en Égypte et au Kenya), et deux consultants indépendants nommés par la BM à la demande de la Commission de l'Union africaine en vue de fournir l'expertise technique dans le domaine de transferts de fonds.

8. La mission a mené l'exercice d'évaluation conformément à ses termes de référence (ToR), une liste de contrôle envoyée aux États membres (EM) et une série de questions indicatives relatives aux transferts de fonds avait été soumise au préalable pour permettre aux EM de fournir des renseignements supplémentaires.

9. La mission d'information s'est rendue en la République arabe d'Égypte les 11 et 12 novembre 2012, en la République du Kenya les 13 et 14 novembre 2012 et en la République de Maurice les 16 et 17 novembre 2012. D'un point de vue opérationnel, il est probable que la plupart des activités de l'AIR se feront avec les banques centrales, mais en ce qui concerne le budget et l'accroissement des transferts de fonds en vertu d'une approche au développement socioéconomique, il est évident que des liens solides avec les ministères des Finances sont souhaitables. Ainsi, le degré d'autonomie dont jouit la banque centrale vis-à-vis du ministère des Finances d'un pays constitue un aspect important. De même, les questions relatives à la personnalité juridique, aux privilèges et immunités ont un impact sur la capacité opérationnelle de l'AIR. Ainsi, au cours de la mission, des discussions ont eu lieu avec les hauts fonctionnaires de la banque centrale, du ministère des Finances (MoF), du ministère des Affaires étrangères (MFA), du ministère de la Justice/du cabinet du Procureur général, du Bureau national des statistiques ; également, les bureaux/immeubles pressentis pour abriter l'AIR ont fait l'objet d'inspections.

10. Il n'est pas prévu que le rapport qui en a résulté serve à classer les offres faites par les quatre EM ; il vise plutôt à confirmer et valider les aspects importants de chaque offre. De cette manière, le but du rapport technique est de faciliter l'examen et la décision à prendre par le Conseil exécutif de l'UA concernant l'EM à choisir pour accueillir l'AIR.

Questions d'ordre législatif et juridique :

11. S'agissant du paragraphe 4 de la décision EX.CL/195(VII) Rev.1 du Conseil exécutif qui stipule comme suit : « l'Etat membre accueillant ou qui souhaite accueillir n'importe quel organe de l'Union aura ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et la Convention de Vienne sur les relations consulaires ». Parmi les EM, seul le Kenya a confirmé dans son offre écrite avoir signé et ratifié ces deux conventions.

12. Sur la base des renseignements supplémentaires fournis par les EM respectifs au cours de la mission, et sous réserve d'une confirmation par le Bureau du Conseiller juridique, l'état de ratification actuel des pays ayant soumis une offre est le suivant :

- **Djibouti** : La République de Djibouti a signé la Convention de l'OUA le 15 novembre 2005 mais ne l'a apparemment pas ratifiée. Puisqu'il n'a pas été possible pour la mission de visiter Djibouti, cette information n'a pu être vérifiée. Dans son offre écrite, Djibouti a indiqué son expérience de l'accueil d'organisations internationales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de bases militaires étrangères. Il y est indiqué ceci, entre autres : « *La position géostratégique de Djibouti, au carrefour du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique, a attiré plusieurs bases militaires (France, États-Unis et Japon). Leur forte présence fait de Djibouti un pays stable vis-à-vis de ses voisins* ».
- **Égypte** : La République arabe d'Égypte a signé la Convention de l'OUA le 25 juin 1965, l'a ratifiée et l'a déposée le 24 décembre 1968 - information vérifiée par le ministre adjoint du Protocole, Ambassadeur Amr El Henawy auprès de la mission. L'Égypte a en outre signé et ratifié les deux Conventions des Nations unies de Vienne – celle de 1961 sur les relations diplomatiques et celle de 1963 sur les relations consulaires. Les détails concernant les privilèges et immunités pour l'AIR et son personnel feraient l'objet de négociations dans le cadre de l'accord avec le pays hôte. Le ministre adjoint a fait état de la bonne tradition de l'Égypte en matière d'accueil d'organisations internationales ; il a aussi indiqué que les privilèges et immunités pour l'AIR émaneraient des dispositions de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et de celle de l'OUA.
- **Kenya** : Le Gouvernement du Kenya a signé la Convention de l'OUA le 25 juin 1965, l'a ratifiée et l'a déposée le 24 décembre 1968 - information vérifiée par Madame Dorcas Achapa, avocat-général adjointe, au cabinet juridique de l'État (State Law Office-SLO). Par ailleurs, le Kenya a signé et ratifié les deux Conventions des Nations unies de Vienne – celle de 1961 sur les relations diplomatiques et celle de 1963 sur les relations consulaires. Cette information a été confirmée par M. Thuita Mwangi, secrétaire permanent au MFA. Les trois instruments juridiques internationaux ont été intégrés dans la législation nationale et ancrés dans la loi portant sur les privilèges et immunités, ce qui, au cours des années, a facilité le développement d'une solide tradition au Kenya d'accueil de missions diplomatiques et d'organisations internationales. Le MAF et le SLO ont tous deux réaffirmé la volonté de reconnaître la personnalité juridique de l'AIR et sa capacité à s'acquitter de ses fonctions et de protéger ses intérêts. L'accord de Siège soulignera en outre les privilèges et immunités ainsi que les questions administratives relatives au fonctionnement de l'Institut.
- **Maurice** : Selon le cabinet du Procureur général, Maurice a signé et ratifié les deux Conventions des Nations unies de Vienne, bien qu'elle n'ait pas intégré toutes les parties dans sa législation nationale. Maurice a accédé à

la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques en juillet 1969, et à celle de 1963 sur les relations consulaires le 30 mai 1970. Madame Goordyal-Chitto, adjointe au Procureur général, a clairement indiqué que la République de Maurice n'a ni signé ou ratifié la Convention de l'OUA. Toutefois, elle a indiqué que la Partie V de la loi de 1976 de Maurice sur les relations diplomatiques et consulaires, qui intègre dans la législation nationale certaines parties des deux Conventions de Vienne, peut s'appliquer à la Convention de l'OUA. Elle a ajouté que les exonérations fiscales ne sont pas incluses dans la loi et que celles-ci doivent être négociées avec le ministère des Finances. L'adjointe au Procureur général et le Secrétaire aux Affaires étrangères ont tous deux informé que Maurice abrite un certain nombre d'organismes régionaux, y compris la Commission de l'océan Indien.

Dispositions financières

13. Les offres financières suivantes ont été faites:

- **Djibouti** : L'offre officielle provenant de la République de Djibouti ne fournit aucun détail sur les contributions financières.
- **Égypte** : L'offre officielle provenant de la République arabe d'Égypte ne fournit aucun détail sur les contributions financières. Lors des discussions avec les fonctionnaires de la banque centrale et ceux du ministère des Finances, il a été confirmé que le Gouvernement ne prévoit actuellement aucun plan pour allouer spécifiquement des ressources supplémentaires administratives ou de programme à l'Institut au-delà de la fourniture d'espace de bureau. Toutefois, les fonctionnaires étaient optimistes qu'à l'avenir, il sera possible de cofinancer des projets avec l'Institut.
- **Kenya** : Outre de fournir des locaux et des installations de bureau, le Gouvernement du Kenya prévoit un montant de \$EU5 millions pour couvrir les frais administratifs et de fonctionnement de l'AIR, commençant avec \$EU1 million pour l'exercice financier 2012/13. Par ailleurs, le Kenya a offert un montant de \$EU2 millions pour des équipements, notamment des ordinateurs, des serveurs et les télécommunications. Au cours de la mission, M. Joseph Kinyua, secrétaire permanent au ministère des Finances, a confirmé l'engagement de son pays à chercher par la suite des déboursements budgétaires de l'ordre de \$EU1 million.
- **Maurice**: Le Gouvernement de Maurice a officiellement offert de « soutenir financièrement » certains frais budgétaires et administratifs et de garantir des financements supplémentaires s'il n'est pas possible de mobiliser suffisamment d'autres donateurs. Au cours des discussions avec M. Ali Mansoor, secrétaire financier au MOF, le concept et les détails du « soutien financier » proposé ont été élaborés à la mission. Par conséquent, le

Gouvernement de Maurice contribuerait \$EU200 000 en 2013, jusqu'à \$EU250 000 pour 2014, et jusqu'à \$EU150 000 pour 2015, en fonction de la disponibilité de financement provenant d'autres donateurs. Par ailleurs, dans l'attente du recrutement officiel de personnel par la Commission de l'UA, M. Mansoor a indiqué que Maurice pourrait détacher du personnel professionnel approprié requis par l'Institut en vue de faciliter le début des opérations.

Appui logistique

14. S'agissant des paragraphes 3a) et 3b) de la décision du Conseil exécutif EX.CL/195(VII) Rev.1, les offres des différents EM respectifs prévoient ce qui suit :

- **Djibouti** : Le Gouvernement de la République de Djibouti offre des locaux équipés pour l'AIR.
- **Égypte** : La mission a visité les deux options disponibles pour abriter l'AIR. La première se trouve au sein du bâtiment original de la banque centrale, en voie de rénovation, dans l'ancien centre du Caire. La deuxième se trouve dans un immeuble moderne de l'État, qui abrite la banque nationale, actuellement en construction en tant qu'installation de secours pour la continuité des opérations dans le secteur du Nouveau Caire, une vaste zone de développement résidentiel/commercial/financier à la périphérie du centre principal de la ville.
- **Kenya** : Le Gouvernement de la République du Kenya offre un étage au *Kenyatta International Conference Centre* (KICC) dans le *Nairobi Central Business District*, à proximité de tous les bureaux du gouvernement. En outre, le Kenya offre de fournir au directeur exécutif de l'AIR une résidence officielle convenablement meublée et équipée. Au cours de la mission, la banque centrale du Kenya a également proposé comme emplacement alternatif le campus ultramoderne de la *Kenya School of Monetary Studies* (KSMS) ; l'Institut monétaire du COMESA s'y trouve aussi. La mission d'information a visité les deux emplacements.
- **Maurice** : Le Gouvernement de la République de Maurice offre d'abriter l'AIR dans les locaux de l'immeuble très moderne de la Banque de Maurice, où se trouve déjà AFRITAC, et de financer la première d'hébergement du directeur exécutif. Au cours de la mission, le MoF a également proposé un étage d'un bâtiment ultramoderne en construction dans la cyber-cité comme espace alternatif pour l'AIR. La mission d'information a visité les deux emplacements proposés.

Aspects techniques relatifs aux transferts de fonds

15. Dans le but de se concentrer sur le cadre politique local dans lequel les propositions se concrétiseront éventuellement, et essentiellement sur la base des renseignements fournis par les EM (sauf mention contraire) soit dans l'offre écrite officielle ou au cours de la mission d'information, la présente section a examiné les expériences de chaque pays en matière de transferts de fonds et les structures institutionnelles qui gèrent les questions dans ce domaine, ainsi que les efforts spécifiques visant à (i) améliorer la mesure statistique des flux de transferts de fonds, (ii) réduire les frais de transaction des envois de fonds, et (iii) chercher les moyens de maximiser leur incidence sur le développement social et économique. Une brève description est fournie pour chaque pays, assortie d'un tableau résumant les aspects majeurs.

Survol général : Importance de transferts de fonds

Paramètres	Djibouti	Egypte	Kenya	Maurice
Volume des transferts (2011e)*	\$EU35 millions	\$EU14, 2 milliards	\$EU2, 5 milliards	\$EU249 millions
PIB (2011e) **	\$EU2, 2 milliards	\$EU519 milliards	\$EU71, 2 milliards	\$EU19, 3 milliards
Transferts en tant que % du PIB	1, 6 %	2, 7 %	3, 5 %	1, 3 %

* Source : Banque mondiale, recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds

** Source : FMI, octobre 2012, Base de données des perspectives de l'économie mondiale

Survol par pays

A. La République arabe d'Égypte:

16. L'Égypte possède une solide tradition bancaire internationale et une longue expérience en matière de transferts de fonds. Elle se situe actuellement parmi les plus grands marchés de transferts vers l'Afrique, et se place comme un des couloirs les moins chers d'Afrique (le couloir Égypte-Golfe au coût d'environ 2 %). La diaspora égyptienne représente environ 4, 4 % de sa population, se composant principalement de travailleurs migrants au Moyen Orient et dans les régions du Golfe, complétée par les migrants permanents aux Etats-Unis et en Europe. Les transferts vers l'Égypte équivalent approximativement le montant net d'IED (Investissement étranger direct) ajouté à l'APD (Aide publique au développement) et représente environ 2, 7 % du PIB.

17. La banque centrale d'Égypte (CBE) a produit une vision d'opération ambitieuse pour le projet AIR, y compris certaines propositions sur sa gouvernance et sa structure, qui la rapprocheraient de la zone d'influence des activités de banque centrale.

Concernant les activités proposées, la CBE est largement en accord avec l'initiative d'AIR. Il existe une forte suggestion additionnelle d'œuvrer sur « le droit de rapatrier », décrit comme le droit du migrant de soutenir sa famille au pays sans préjudice à son statut juridique, à sa condition économique ou à sa sympathie politique.

18. D'un point de vue de structure de marché, il semble qu'il existe suffisamment de participation de différents types de prestataires de services pour créer un environnement concurrentiel, bien que des améliorations du système réglementaire puissent apporter une plus large variété de produits, favorisant ainsi les objectifs d'inclusion financière. En ce qui concerne ses réalisations sur la surveillance des transferts, davantage de ressources pourraient être attribuées à la tâche de réduire l'écart entre les statistiques officielles et les estimations externes des flux des transferts.

19. D'un point de vue institutionnel, une coordination étroite sera nécessaire entre la CBE et le ministère des Finances (MoF), au cas où la décision est prise d'implanter l'AIR au Caire. L'appui du MoF en faveur de la proposition devra se traduire en participation active, particulièrement pour les aspects liés au cadre juridique et réglementaire des marchés de transferts. Le ministère des Affaires étrangères a également beaucoup soutenu l'offre et a de l'expérience dans l'octroi de privilèges et immunités aux 216 missions diplomatiques et organisations internationales se trouvant au Caire.

B. La République du Kenya :

20. Les transferts de fonds vers le Kenya ont atteint \$EU2, 5 milliards en 2011, équivalent à 3,5 % du PIB. Ainsi, ils représentent une importante source d'amélioration du niveau de vie pour une grande partie des segments de la population à faible revenu, en particulier en région rurales. Forte d'environ 3 millions, la diaspora kenyane représente approximativement 7 % de la population.

21. Le gouvernement kenyan a pris la décision au niveau du Conseil des ministres pour soumettre sa candidature en vue d'accueillir l'AIR, canalisée par le biais du ministère des Finances (MoF). La proposition souligne la similarité d'objectifs entre les initiatives de l'AIR et les priorités nationales du secteur financier, particulièrement en ce qu'il s'agit d'augmenter l'accès à ce secteur et d'en améliorer l'efficacité. Le Kenya estime qu'une offensive pour tirer profit des transferts en vue du progrès socioéconomique - comme envisagé par l'AIR – cadre avec son plan de développement à long terme, VISION 2030. Finalement, étant donné l'écart entre les estimations des flux officielles et externes, les autorités reconnaissent que le Kenya pourrait bénéficier de l'amélioration des méthodologies de mesure des flux de transferts.

22. Les autorités estiment aussi que leur cadre réglementaire favorable aux transferts de fonds, qui promeut une large couverture des régions rurales en permettant aux petits intermédiaires financiers et aux institutions non financières de participer au marché, peut dégager un terrain d'essai utile à l'innovation et à l'adoption des bonnes pratiques. Dans ce contexte, il convient de mentionner spécifiquement la prise de

position innovante du Kenya dans le domaine de transferts d'argent mobiles – résultat du partenariat entre les quatre opérateurs de télécommunication locaux et les prestataires de services en matière de transferts (y compris les opérateurs de transfert de fonds, OTF) – ce qui a réduit les coûts à près de 20 millions d'abonnés. En outre, le Kenya travaille déjà en étroite collaboration avec l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) sur des modifications réglementaires afin de promouvoir l'accès aux services financiers.

23. Tandis que l'offre du Kenya a été pilotée par le MoF, la mission a noté la participation largement coordonnée de la banque centrale du Kenya (CBK) à l'élaboration de tous les aspects de la proposition. Cela est dû non seulement à des raisons officielles – la CBK détient un mandat constitutionnel d'autonomie en matière de politique monétaire, de stabilité et d'inclusion financières – mais aussi aux activités envisagées de l'AIR dans le domaine des statistiques, des cadres réglementaires et des systèmes de paiements, qui tombent directement sous sa responsabilité. De plus, la CBK et le MoF sont les co-fondateurs de la KSMS, qui a été mentionnée comme un site possible pour abriter l'AIR.

C. La République de Maurice :

24. L'économie de Maurice est relativement prospère par rapport aux normes continentales, d'où la baisse d'incitation à la migration. Avec \$EU249 millions en 2011, le flux net de transferts de fonds de l'étranger s'élevait à 1, 3 % du PIB au sein d'une économie où le revenu par habitant se situe près de \$EU15 000. Alors que dans le passé, il y avait l'émigration (principalement vers Madagascar, le Royaume-Uni, la France et le Canada), ces dernières années ont vu l'arrivée (estimée à 40,000 personnes) de travailleurs migrants au sein de l'économie mauricienne en pleine expansion, ce qui pourrait provoquer un renversement de la tendance nette dans les prochaines années.

25. La proposition mauricienne souligne deux aspects : l'adoption d'une stratégie africaine visant une intégration régionale plus rapprochée avec le continent, et sa dépendance vis-à-vis du secteur financier moderne et dynamique afin de créer des produits novateurs qui pourraient tirer parti de l'incidence des transferts de fonds sur l'inclusion financière et le développement. Dans le cadre du premier aspect, Maurice abrite maintenant l'AFRITAC, un centre régional d'assistance technique sous l'égide du FMI. Dans le cadre du second objectif, la Banque de Maurice (BoM) héberge le logiciel et fournit les services de règlement aux pays participants du COMESA, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

26. Le système bancaire à Maurice offre des systèmes de paiement modernes au marché, y compris les modalités favorables aux transferts de fonds par carte de crédit. L'autorité réglementaire et la responsabilité de la stabilité financière incombent à la BoM, et elles sont déployées avec suffisamment de flexibilité afin d'attirer les institutions financières régionales et internationales majeures. Les autorités ont souligné que les marchés financiers de Maurice ont été reconnus par le GAFI (Groupe d'action

financière) comme conformes aux normes de l'OCDE.

27. A Maurice, l'initiative d'attirer l'AIR a été menée par le ministère des Finances avec l'appui accentué de la BoM, qui a offert d'abriter l'AIR sous son toit, où il abrite déjà l'AFRITAC. La BoM détient l'autonomie opérationnelle en matière de politique monétaire et le mandat pour la stabilité financière aussi bien que l'autonomie budgétaire.

D. La République de Djibouti :

28. Dans l'offre écrite de Djibouti, le pays a indiqué que son environnement macroéconomique s'est sensiblement amélioré ces cinq dernières années avec une moyenne de croissance économique de 4,8 % contre 2,7 % pour la période 2000-2005. La vraie croissance du PIB a été réalisée grâce au dynamisme de la production agricole qui a augmenté de 79 % ; du secteur de la construction et des travaux publics, qui a connu une hausse de plus de 12 % ; du secteur des télécommunications avec une croissance moyenne annuelle de 8,9 % ; et du secteur de l'eau et de l'électricité avec une croissance de plus de 3,5 %. Le taux d'investissement, estimé à 24,3 % du PIB en 2005, a rapidement grimpé à 46,7 % en 2008 avant de se stabiliser autour de 35 % en 2009-2011, sous l'effet combiné de l'accélération de l'investissement étranger direct (IED) et l'investissement public financé à partir de ressources étrangères.

29. Durant les cinq (5) dernières années, le secteur financier a réalisé une augmentation extraordinaire au niveau du nombre d'établissements financiers aussi bien que du crédit accordé à l'économie. La République de Djibouti possède une monnaie nationale stable et librement convertible, à parité fixe de 177,721 francs Djibouti au dollar depuis le 20 mars 1949. Le nombre de banques a augmenté de 2 en 2002 à 12 à ce jour et le nombre d'intermédiaires de change et de transferts de fonds a aussi augmenté, passant à 13 agences opérant en 2011. Le secteur financier, revitalisé et diversifié par l'arrivée de ces nouveaux opérateurs, a été un facteur accompagnateur de croissance marqué par l'expansion de liquidité locale, améliorant ainsi visiblement le secteur bancaire. Les transferts de fonds sont assez importants, représentant une moyenne de 50 milliards de francs Djibouti par an.

THÈMES TECHNIQUES RELATIFS AUX TRANSFERTS DE FONDS

NOVEMBER 2012

	DJIBOUTI	EGYPTE	KENYA	MAURICE
Collecte de données	À un taux estimatif de 1,6 % du PIB, les transferts de fonds ne présentent pas une importante influence sur l'économie, bien que ce pourcentage puisse croître en raison de la récente progression de l'immigration suscitée par les troubles dans les pays voisins. Alors que le gouvernement a rapporté des transferts de l'étranger de l'ordre de \$EU280 millions pour 2010, l'absence de classement ne fournit pas de détails plus poussés, mais suggère toutefois une augmentation des transferts de fonds.	La compilation des flux de transferts de fonds en Égypte dépend essentiellement du Système international de comptabilisation des transactions (ITRS), par les banques commerciales. Les estimations pour 2012 varient entre \$EU 9 et 14 milliards. Il n'est pas clair si les rapports directs provenant des OTF (opérateurs de transferts de fonds) sont utilisés et le cas échéant, compensés avec l'ITRS. Les canaux non officiels ne sont pas quantifiés (par le biais d'études auprès des ménages), bien qu'ils soient estimés, de manière non officielle, à 15-20 % de la totalité des flux.	La banque centrale du Kenya (CBK) compile les données mensuelles provenant des canaux officiels (prestataires agréés de transferts de fonds), ce qui aboutit actuellement à une estimation officielle de \$EU1, 2 milliards pour 2012. Les transferts non officiels ne sont pas pris en compte et il est estimé qu'ils sont au moins aussi importants que les flux rapportés officiellement. La CBK reconnaît la possibilité d'améliorer la mesure statistique et agira en conséquence.	Les flux nets de transferts de fonds en direction de Maurice n'ont pas d'incidence économique importante et, par conséquent, il semblerait qu'aucun effort spécial n'ait été fait en vue de quantifier ce poste dans la balance des paiements (BoP). Toutefois, un flux croissant de main d'œuvre étrangère peut mener à une révision de la situation à l'avenir.
Marché des transferts de fonds	Avec une population de 0,8 million, la taille du marché des transferts de fonds est évidemment limitée en termes absolus. Toutefois, l'arrivée récente des banques commerciales, d'intermédiaires de change et d'OTF suggère que la concurrence sur le marché peut s'améliorer (bien qu'un OTF demeure en position de force). Un intérêt renouvelé dans le potentiel commercial et de services de Djibouti peut attirer d'autres acteurs sur le marché.	L'Égypte représente le marché des transferts de fonds le plus important en Afrique, reposant essentiellement sur les transferts des travailleurs migrants dans la région du Golfe. Alors qu'il s'agit ici d'un couloir très rentable, les autres fonctionnent également à des coûts raisonnables. Le système officiel de livraison est dominé par les banques commerciales, les OTF et des agents appuyés par un système robuste de paiements ; l'on compte	Le marché officiel des transferts de fonds au Kenya comprend les banques commerciales, les OTF agréés, les services postaux, les coopératives d'épargne et de crédit (SACCOS), les institutions de micro-finance (IMF) et les sociétés de transfert d'argent par téléphone portable, généralement sous une forme d'association quelconque en vue d'étendre la couverture du réseau en zone rurale. Bien que les coûts des transferts de	Maurice dispose d'un système financier dynamique qui ne cesse de croître et qui couvre l'ensemble de l'île en termes de services bancaires et autres prestations connexes, notamment l'envoi et la réception de fonds. Les OTF sont également présents sur le marché. Les systèmes de paiements sont robustes et hébergent le mécanisme de règlement international et le logiciel pour le COMESA.

	DJIBOUTI	EGYPTE	KENYA	MAURICE
		également la participation de la poste, des bureaux de change et d'autres institutions financières non bancaires.	fonds aient chuté, il existe des possibilités de réductions supplémentaires.	
Inclusion financière	Puisqu'une importante proportion de la population vit dans la capitale (76 %), l'accès physique au système bancaire ne représente pas de problème majeur, contrairement à la campagne. Toutefois, selon les statistiques disponibles, 12 % d'adultes uniquement sur l'ensemble du territoire détiennent un compte bancaire. Puisque l'offre de Djibouti accorde une haute priorité à la promotion des transferts de fonds, il va de soi que les autorités doivent également promouvoir l'inclusion financière.	Alors que la proposition égyptienne met l'accent sur l'utilisation de nouveaux instruments tels que les cartes prépayées et la téléphonie mobile pour le déboursement des transferts de fonds, en même temps que d'autres canaux de distribution, il ne semble pas encore que les technologies d'inclusion aient été adoptées sur une grande échelle dans le pays.	Kenya présente un parcours intéressant dans l'utilisation des transferts de fonds pour promouvoir l'inclusion financière. Il s'agit des actions suivantes : a) une forte expansion des banques commerciales en zones rurales et dans les pays voisins; b) le quintuplement du nombre de comptes bancaires en moins de dix ans ; c) davantage d'octroi de licences SACCOS, de permis aux IMF pour recevoir l'épargne et de permis d'agents bancaires, et d) l'introduction efficace de transferts d'argent et de services bancaires par le téléphone portable (c.-à-d. MPESA).	Conformément à une économie plus prospère, Maurice affiche une forte tendance vers l'innovation dans le secteur financier, bien que ce soit davantage orienté vers les services financiers d'entreprise, les marchés des capitaux et les segments de marché plus traditionnels pour les particuliers.
Appropriation	La proposition du Djibouti est faite par le ministère de l'Économie et des Finances (en charge de l'Industrie et de la Planification). Le mandat de supervision du secteur financier revient à la banque centrale de Djibouti (BCD).	La force motrice derrière la proposition égyptienne est la banque centrale d'Égypte (CBE), dont l'offre bénéficie de l'appui des ministères des Finances et des Affaires étrangères respectivement. Bien que la CBE détienne l'autonomie en matière de politique monétaire, le MoF	L'offre de Kenya pour abriter l'AIR provient du MoF en étroite coordination avec la CBK, dont le mandat constitutionnel comprend spécifiquement la promotion de l'inclusion financière. Étant donné les domaines d'activités envisagés pour l'AIR, (statistiques, systèmes de	À Maurice, l'initiative d'attirer l'AIR a été menée par le MoF, fortement soutenu par la Banque de Maurice (BoM)(banque centrale). La BoM a offert à l'AIR des locaux dans son immeuble, qui abrite déjà AFRITAC (un centre régional d'assistance technique mis en place avec

	DJIBOUTI	EGYPTE	KENYA	MAURICE
		<p>conserve la responsabilité de la stabilité financière (y compris la réglementation bancaire). Cela signifie que les deux institutions seraient impliquées dans les initiatives de transferts de fonds nécessitant des amendements au cadre réglementaire.</p>	<p>paiements, cadre réglementaire), le MoF et la CBK seront appelés à œuvrer en étroite coordination comme une équipe. Par ailleurs, le MoF et la CBK sont tous deux les principaux sponsors de la KSMS, dont le campus a été offert comme un emplacement possible pour l'AIR.</p>	<p>la coopération du FMI. La BoM jouit d'une autonomie opérationnelle en matière de politique monétaire et détient le mandat pour la stabilité financière et l'autonomie budgétaire.</p>

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

SC9071

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-deuxième session ordinaire
21 - 25 janvier 2013
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

EX.CL/755(XXII)
Addendum
Original : anglais

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

INTRODUCTION

1. Depuis le dernier rapport au Conseil, en juillet 2012, le synopsis actuel rend compte de la situation humanitaire générale qui prévaut et porte sur l'analyse de la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées et, dans une certaine mesure, sur les catastrophes naturelles et du fait de l'homme sur le continent. Le rapport met également l'accent sur les faits saillants à l'échelle régionale ainsi que sur les mesures prises par la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre des décisions et des instruments de l'Union africaine, sur les défis et sur la voie à suivre.

2. Il convient de rappeler que la Décision EX.CL/Dec.462 (XIV) de janvier 2009 qui « demande aux Etats membres de fournir à la Commission, des statistiques à jour sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés, en vue de lui permettre de refléter la situation humanitaire réelle qui prévaut dans lesdits Etats ». Toutefois, au moment de l'établissement du présent rapport, la Commission n'avait reçu aucune information des Etats membres et a dû s'appuyer essentiellement sur les données fournies par le Centre de gestion de Conflits de l'UA et les partenaires de l'UA.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

3. Etant donné les conflits en cours, l'instabilité persistante et l'insécurité alimentaire dans certaines régions du continent, des milliers d'Africains continuent à fuir d'eux-mêmes leurs domiciles pour trouver refuge dans leur propre pays et dans des pays d'asile, dans des camps des personnes déplacées dans les pays voisins ou hors d'Afrique. Par ailleurs, un grave problème de cas prolongés de réfugiés qui entraîne parfois des désaccords sur des questions telles que l'invocation de la clause de cessation entre les pays d'accueil et les réfugiés est observé. Il y a également la situation des victimes de catastrophes naturelles et du fait de l'homme à travers l'Afrique qui touche essentiellement les régions de l'Afrique de l'Ouest, centrale et australe. La Commission a donc poursuivi son plaidoyer auprès des Etats membres afin qu'ils réaffirment leur engagement vis-à-vis de la lutte contre les causes profondes des déplacements forcés et qu'ils portent secours aux victimes des déplacements forcés qui traversent leur pays en quête d'asile. Ces populations ont besoin d'aide pour reconstruire leur vie et leurs infrastructures endommagées étant donné que cette reconstruction est liée aux moyens de subsistance durables.

4. Un autre problème majeur de la situation humanitaire est le défi de la migration mixte qui a de lourdes conséquences sur les populations déplacées. Contrairement aux réfugiés, les migrants ne rentrent pas dans la catégorie de population nécessitant une protection. Mais les réfugiés et les demandeurs d'asile sont parfois impliqués dans des

mouvements, à l'intérieur du continent et bien au-delà, de manière irrégulière, ce qui les expose au risque de se voir refuser la protection.

5. Conformément aux diverses décisions du Conseil exécutif et aux déclarations de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, les agences humanitaires et d'assistance, ont continué à coordonner leurs programmes et à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, malgré les nombreux défis qui leur sont lancés. La lassitude des bailleurs de fonds et la lutte que les pays développés mènent pour gérer leurs propres crises économiques ont conduit à la diminution des fonds dans le cadre de l'action humanitaire sur le Continent. En octobre 2012, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré que le HCR, qui a le mandat international de gérer les questions de réfugiés, disposait de moins de la moitié de la somme d'argent qui lui est nécessaire pour s'occuper d'un grand nombre de réfugiés, entreprendre des opérations volontaires et contribuer à la réinstallation des rapatriés dans leurs communautés.

6. Les Etats membres de l'UA qui abritent des réfugiés prennent de plus en plus une grande partie de la charge des réfugiés et des demandeurs d'asile dans leur pays étant donné que les agences d'aide humanitaire reçoivent de moins en moins de ressources nécessaires pour la mise en œuvre de leurs programmes et pour répondre aux besoins des populations déplacées. C'est dans ce contexte que la solidarité manifestée par les Etats membres dans l'accueil des réfugiés et l'offre d'une aide financière aux personnes nécessiteuses est reconnue, d'autant plus que de nombreux pays africains sont eux-mêmes accablés par la charge de leurs propres ressortissants.

ANALYSE REGIONALE

REGION DE L'AFRIQUE DU NORD

7. Depuis le dernier rapport, la situation humanitaire de la région du Nord ne cesse de s'améliorer. Des milliers de Libyens qui étaient déplacés dans la région sont actuellement réinstallés chez eux.

8. Par ailleurs, la situation en Algérie n'a pas changé dans la mesure où le pays continue d'abriter 165.000 réfugiés sahraouis qui vivent dans des camps de réfugiés de Tindouf depuis plus de trois décennies. De plus, le pays a accueilli environ 30.000 réfugiés maliens depuis janvier 2012, selon des sources gouvernementales.

9. En Égypte, le nombre de réfugiés est estimé à plus de 40.000 dont la plupart sont des Soudanais et d'autres sont originaires de la Somalie, de l'Érythrée et de l'Éthiopie. Le pays continue de plaider pour des politiques en faveur des réfugiés afin de trouver des solutions durables au problème, y compris celui des situations prolongées de réfugiés.

10. La Mauritanie a été l'un des pays qui ont connu l'insécurité alimentaire, du fait d'une grave sécheresse. Il convient de constater que la crise du Mali a aussi contribué à la situation des réfugiés en Mauritanie, avec plus de 100.000 réfugiés accueillis dans

le camp de Mbeera à l'est de la Mauritanie. La majorité des réfugiés sont des femmes et des enfants dont 63,4% d'enfants. En raison du nombre croissant du flux de réfugiés, le HCR a mis en place un deuxième camp pour accueillir les nouveaux arrivants. Le camp existant était plein et pouvait à peine abriter de nouvelles personnes, et le conflit s'envenime à travers la frontière au lieu de diminuer d'intensité. En octobre 2012, le nombre de réfugiés est passé de 104 109 à 108 953 personnes.

REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

11. La région de l'Afrique de l'Ouest qui compte de nombreux pays de la région du Sahel a continué à rencontrer des problèmes de sécurité et de stabilité, la diminution des pluies, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les conflits en particulier au Mali et au nord du Nigeria, facteurs qui ont tous contribué aux déplacements forcés des personnes. Dans le dernier rapport établi en juin, le nombre de personnes touchées qui avaient besoin de produits alimentaires était de 16 millions et aujourd'hui de plus de 18 millions dont 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans qui sont exposés à une malnutrition aiguë. Les pays les plus touchés de la région sont : le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal. Il a également été signalé que, depuis 2007, le nombre de personnes touchées par les inondations dans la région était à la hausse, notamment au Nigeria, au Niger et au Sénégal et c'est généralement souvent ce même nombre qui est déjà vulnérable en raison de l'insécurité alimentaire et de la crise nutritionnelle dans le Sahel. La région s'occupe de même de l'afflux de réfugiés maliens qui sont d'environ 208.306 dans six pays, tandis que des milliers d'autres sont déplacés à l'intérieur du Mali. D'autre part, le rapatriement volontaire des réfugiés, essentiellement des Libériens et des Ivoiriens, se poursuit.

12. La CEDEAO ainsi que la Commission de l'UA et les organisations humanitaires ont déployé des efforts considérables pour faire face à la situation complexe qui prévaut dans la région à différents niveaux tels que l'assistance aux populations des déplacements forcés, la promotion de la résilience au sein des États membres, l'amélioration de l'atténuation et préparation aux catastrophes, ainsi que l'intégration des actions humanitaires et de développement

13. Une Commission conjointe de l'Union africaine et du Bureau de la coordination pour les affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), en partenariat avec l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et le Coordonnateur humanitaire régional des Nations Unies pour le Sahel, a organisé une visite de haut niveau des États membres au Niger, au Mali et au Burkina Faso, du 14 au 21 octobre 2012. L'équipe comprenait également la CEDEAO et divers partenaires au développement ainsi que les pays et les organisations concernés pour la région du Sahel. L'Équipe a rencontré les autorités gouvernementales, des responsables des Nations Unies, des organisations de la société civile, des agences humanitaires et des représentants des bailleurs de fonds.

14. Au Burkina Faso, la mission a indiqué que les crises en Côte d'Ivoire, au Mali et en Libye ont touché des milliers de travailleurs migrants qui sont retournés dans leurs pays et, ce faisant, ont privé les familles des revenus et imposé un fardeau économique aux communautés vers lesquelles ils retournent. La mission a été informée que près de 34.877 réfugiés du Mali ont été enregistrés dans le pays depuis le 3 octobre 2012. Toutefois, ce nombre est passé à 35.859 à la fin octobre 2012.

15. L'équipe a visité le camp de réfugiés de Mentao et rencontré certains réfugiés maliens. Elle a également noté les projets et Plan de la FAO dans les camps. Si les initiatives en cours tant des agences des Nations Unies que des partenaires étaient louables, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'éducation, les réfugiés du camp se sont plaints des quantités limitées de nourriture, d'eau, ainsi que de la perte de leur bétail au cours de leur déplacement. Les conditions dans le camp sont très difficiles, en particulier l'environnement aride qui ne facilite pas les cultures et la disponibilité de l'eau.

16. Au Mali, l'équipe a été informée des combats menés dans le nord, qui ont entraîné le déplacement de plusieurs Maliens à l'intérieur et au-delà de ses frontières, avec un nombre total de 5,05 millions de personnes touchées par la crise. Plus de 200.000 ont fui vers les pays voisins et plus de 200.000 ont été déplacées à l'intérieur du pays. Le trafic de drogues et d'armes légères, ainsi que d'autres crimes ont été cités comme étant les principales causes du conflit qui a exacerbé la situation par des divisions au sein du Gouvernement, ainsi que des catastrophes humanitaires causées par une grave sécheresse survenue dans la région.

17. L'Union africaine a répondu à la situation d'insécurité alimentaire dans le Sahel en fournissant des produits de secours alimentaires à hauteur de 450.000 dollars EU, par le biais du Programme alimentaire mondial dans quatre pays, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

18. Une cérémonie symbolique de remise de dons a été organisée par le Programme alimentaire mondial au Niger. Elle a eu lieu dans le village de Winditan, dans la commune de Baleyara, à 90 Km au Nord-est de Niamey. La composante de ce don parvenue au Niger a permis l'achat de 137 tonnes métriques de produits. L'aide alimentaire a profité à environ 1166 ménages soit 7611 bénéficiaires, composés de 4017 hommes et 3594 femmes. Ce geste symbolique a été effectué compte tenu de la situation catastrophique qui prévaut dans la région.

19. Le Niger a également connu de graves inondations au cours de la période considérée, qui ont entraîné le déplacement d'environ 35.000 personnes temporairement relocalisées dans les écoles primaires de la ville. Dans un futur proche, l'Union africaine sera en mesure de répondre à la demande de ce pays dans le cadre du Fonds spécial d'assistance d'urgence.

REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

20. La région de l'Afrique centrale s'est concentrée sur la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC) et le Tchad. Ces pays continuent d'être touchés par le problème du déplacement forcé de milliers de personnes en qualité de réfugiés ou de déplacés. Cette situation est due principalement aux catastrophes, aux opérations militaires occasionnées par les activités de l'Armée de résistance des Seigneurs (LRA) et par l'insurrection des milices M23.

21. En octobre 2012, la République centrafricaine avait une population de réfugiés d'environ 19.000 personnes en provenance du Soudan et de la RDC, ainsi que des demandeurs d'asile provenant de différentes parties du continent. Les personnes déplacées sont d'environ 51.679 dont, plus de 26.000 ont été déplacées en 2012. Par ailleurs, environ 12.000 personnes sont revenues du Tchad et du Cameroun, tandis que 50.000 personnes déplacées sont retournées dans leurs communautés. Cette situation a été inversée avec l'insurrection renouvelée des rebelles qui a conduit à de nouveaux cas de réfugiés et de déplacés internes. Plus de 155.000 ressortissants du pays sont encore en exil principalement dans les pays voisins.

22. Le Tchad est l'un des pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la crise nutritionnelle au Sahel depuis le début de l'année 2012. Le problème a été aggravé par les inondations qui ont débuté en août 2012, les pires que le pays ait connues depuis 1962. Depuis lors, environ 700.000 personnes ont été touchées dans seize (16) des vingt-deux (22) régions du pays. De plus, une perte de 255.720 hectares de terres cultivées, de 94.211 maisons a été enregistrée ; plus de 1.000 écoles ont été détruites, et environ 70.000 personnes déplacées. Par ailleurs, le pays est confronté à la menace croissante de la désertification et de l'invasion acridienne qui sont une grande menace pour les cultures pour.

23. S'agissant de la République démocratique du Congo (RDC), la situation humanitaire ne s'est guère améliorée depuis le dernier rapport. Les principaux facteurs qui contribuent à cette situation sont l'insécurité persistante causée principalement par les groupes armés, les opérations militaires, en particulier les récents combats menés entre les forces gouvernementales et les soldats de l'ancien groupe rebelle du nom de M23, les activités de la LRA, la pauvreté et les épidémies. Depuis le 1er octobre 2012, environ 2,4 millions de personnes ont été déplacées par rapport à 1,7 million au début de 2012, dont plusieurs ont été déplacés plus d'une fois. Les zones les plus touchées sont le Nord, le Sud-Kivu et le Katanga. Environ 250.000 personnes sont des nouveaux cas de déplacées au Nord-Kivu et 339.000 au Sud-Kivu. Dans le même temps, 17.000 réfugiés de la République démocratique du Congo sont retournés dans leur pays d'origine. Le nombre de réfugiés de la RDC dans les pays voisins est estimé à 463.000 personnes. Les travailleurs humanitaires sont confrontés au problème de ressources financières et d'accès limité pour aider des milliers de personnes qui ont besoin d'assistance.

REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST

24. Après une sécheresse et une famine dévastatrices survenues en 2011, une amélioration considérable a été observée dans le domaine de la sécurité alimentaire dans la région de l'Afrique l'Est, à l'exception de la Somalie. La Commission, en collaboration avec ses partenaires, a continué à suivre la situation et a décaissé les fonds reçus de la Conférence d'annonces de contributions des donateurs du mois d'août 2011 à Addis-Abeba.

25. Alors que la région s'efforce de se remettre de la sécheresse et de la famine, les conflits en cours en RDC, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, ont une fois de plus, entraîné des flux massifs de nouveaux cas de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, sapant ainsi le processus de rapatriement volontaire des réfugiés et des personnes déplacées. Un grand nombre d'Érythréens continue également à demander l'asile, notamment en Éthiopie. On peut, cependant, espérer que certains réfugiés et personnes déplacées tant au Soudan qu'au Soudan du Sud, choisiront de retourner au pays en raison de la signature d'une série d'accords entre le Soudan et le Soudan du Sud, en septembre 2012 à Addis-Abeba.

26. L'Éthiopie a accueilli 372 096 réfugiés à la fin août 2012. Les réfugiés somaliens du Sud-est constituent la majorité avec un nombre de 209.214 (61,16%), suivis des Soudanais 67.140 (19,63%) dans l'Ouest et soixante-et-un-mille-sept-cent-trois (61.703) réfugiés de l'Érythrée (18,04%) dans la région du Tigray. 3000 nouveaux cas de réfugiés ont été enregistrés, principalement originaires de la Somalie, de l'Érythrée et du Soudan au cours des six derniers mois. Les combats menés entre le Soudan et le Soudan du Sud ont entraîné un flux de 34.500 réfugiés dans le pays en septembre 2012.

27. En novembre 2012, le représentant du Gouvernement du Kenya a signalé à la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et a attiré l'attention de la communauté internationale que le camp de réfugiés de Dadaab, qui est le plus vaste du monde et la troisième installation humaine la plus peuplée dans le pays après Nairobi et Mombasa qui abritent plus de 600.000 réfugiés dont la majorité sont des Somaliens. A ce nombre s'ajoute d'autres réfugiés installés dans les zones urbaines.

28. Le Kenya a souligné trois facteurs qui ont eu des conséquences sur le pays en raison de l'afflux de réfugiés à savoir, la dégradation de l'environnement, la concurrence pour les ressources limitées et la détérioration de la situation sécuritaire. En raison de la situation de longue durée des réfugiés, le gouvernement du Kenya s'est proposé d'offrir des lieux de refuge sûrs et sécurisés en Somalie étant donné que la situation sécuritaire s'est améliorée. Tout en réitérant l'engagement du pays vis-à-vis de ses obligations et de ses responsabilités internationales de protection des réfugiés, le Gouvernement du Kenya a fait savoir que ce scénario ne peut pas continuer et a invité

la communauté internationale à « envisager de nouvelles options pour un système international plus équitable, efficient et efficace de partage du fardeau des réfugiés, en adoptant des solutions réalisables dans l'immédiat et visant à soulager le Kenya et d'autres pays voisins du fardeau qu'ils supportent ».

29. La **Somalie** est toujours sous l'emprise des conflits et de l'insécurité actuels. A cela s'ajoute une sécheresse et une famine graves qui continuent de menacer les moyens de subsistance de milliers de personnes depuis 2011. Près d'un million de Somaliens sont réfugiés dans sept États membres, en particulier dans les pays voisins avec environ 1,4 millions de personnes déplacées. Entre juillet et septembre, près de 8300 personnes se sont déplacées des régions de Lower-Shabele et Lower -Juba à Mogadiscio et Afgooye, essentiellement à la recherche de nourritures, d'abris et de protection même si la population de Mogadiscio elle-même a besoin d'aide alimentaire.

30. Dans le cas du **Soudan**, pas plus tard qu'octobre 2012, après la signature des accords de septembre, les combats entre le Soudan et du Soudan du Sud ont baissé d'intensité. Toutefois, des conflits internes et des actes de violence continuent de toucher des civils dans les États du Sud-Kordofan et du Nil Bleu, entraînant un certain nombre de nouveaux réfugiés fuyant les deux zones. Selon les informations de l'ONU reçues du Gouvernement, dès juin 2012, 275 000 personnes avaient été touchées, dont 207 000 étaient dans l'État du Sud Kordofan et 68.000 dans celui du Nil Bleu. Par ailleurs, selon d'autres sources 420.000 personnes ont été touchées dans les zones contrôlées par le SPLM-N. En août 2012, il a été fait rapport que quelque 1250 personnes qui auparavant étaient retournées au Soudan du Sud sont reparties au Soudan (Darfour-Sud) tandis que plus de 350.000 Soudanais du Sud sont encore au Soudan, la majorité étant à Khartoum.

31. Par ailleurs, le Soudan a également connu des catastrophes naturelles, qui ont touché 240.000 personnes par des inondations survenues dans de nombreuses régions du pays, en particulier à Kassala. Il s'agissait des inondations les plus importantes au Soudan depuis 2007. Certaines personnes ont été tuées et blessées tandis que des milliers d'habitations ont été détruites ou endommagées.

32. En ce qui concerne le **Soudan du Sud**, le pays comptait, au mois de septembre 2012, une population de réfugiés de plus de 175.000 personnes provenant des États du Sud Kordofan et du Nil Bleu qui avaient cherché refuge dans les États du Haut Nil et d'Unity. D'autres réfugiés provenaient de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et de l'Éthiopie. Le pays a en outre continué à accueillir ses ressortissants en provenance du Soudan. Le nombre total de personnes qui sont rentrées au pays depuis janvier 2012 est estimé à 126.000.

33. Tandis que les flux de personnes se poursuivaient, les inondations saisonnières ont affecté 260.000 personnes avec 44 des 79 comtés touchés dans le pays. L'État de Jonglei a été le plus touché avec 201.396 personnes touchées, suivi par les États des Lacs (24.600), de Warrap (13.352), d'Unité (8826), du nord du Bahr el Ghazal (7202) et

de Western Equatoria (3975). Les agents humanitaires ont été confrontés au problème d'accès aux populations touchées, en raison de nombreuses routes impraticables.

34. En ce qui concerne la **Tanzanie**, en novembre 2012, le représentant du Gouvernement a déclaré à la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que le pays abrite actuellement près de 100.000 réfugiés, provenant pour la plupart de la République démocratique du Congo et du Burundi. Le représentant a déclaré que son pays est connu depuis des décennies pour sa générosité et son hospitalité à l'égard des réfugiés et que cet esprit n'a pas changé. Toutefois, le pays est confronté à un problème sérieux avec la révocation du statut de 36.000 anciens réfugiés burundais, suite à l'invocation de la Clause de cessation et que le Gouvernement a déclaré que les immigrants seraient illégaux à compter du 1er Janvier 2013.

35. Au cours de la période à l'étude, l'**Ouganda** a continué à accueillir des milliers de nouveaux arrivants en provenance de la République démocratique du Congo. Ils ont traversé la frontière pour échapper au conflit dans le Nord Kivu. Il a été rapporté que des familles et des villages entiers vivent dans des régions proches de la frontière et font la navette mais dorment en Ouganda. L'Ouganda est le pays d'accueil de 175.000 réfugiés dont 100.000 viennent de la République Démocratique du Congo (RDC). De plus, comme l'une des solutions durables au problème des réfugiés, lors de la Journée mondiale du réfugié en juin 2012, le Gouvernement a fait part de son intention de régulariser le statut des réfugiés du Rwanda et de la RDC.

REGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE

36. La région de l'Afrique australe continue d'accueillir des milliers de réfugiés, provenant essentiellement du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Somalie. En outre de nombreux cas de demandeurs d'asile ont été enregistrés, y compris les mouvements migratoires mixtes. Un certain nombre de pays qui accueillent d'anciens réfugiés angolais ont offert l'intégration locale comme l'une des solutions durables au déplacement forcé. D'autre part, environ 20.000 sont retournés dans leur pays d'origine en 2012.

37. Par ailleurs, la plupart des pays de la région ont été confrontés aux catastrophes, tempêtes, inondations, sécheresses et épidémies d'origine hydrique qui ont eu des conséquences sur les moyens de subsistance des populations. Le nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire a augmenté de manière spectaculaire atteignant plus de 8 millions. Le Lesotho, le Malawi, l'Angola, en collaboration avec les organisations humanitaires ont élaboré des plans nationaux d'interventions en raison de la gravité de la situation. Les pays les plus touchés dans le domaine de l'insécurité alimentaire en termes du pourcentage de leur population nationale sont les suivants: Lesotho (39%), Namibie (36%), Zimbabwe (19%), Swaziland (11%), Malawi (11%), et Angola (10%).

38. Au Malawi, la situation d'insécurité alimentaire a affecté environ 1,63 millions de personnes dont 277.000 enfants. Le pays et ses partenaires internationaux ont mis au point un plan d'intervention pour résoudre le problème dans les zones rurales et un plan d'intervention à titre gracieux pour les zones urbaines.

39. En ce qui concerne le Lesotho, il a été estimé, à la fin de juillet 2012, que 725 500 personnes, soit 39 pour cent de la population, ne jouissait pas de sécurité alimentaire. La production céréalière n'a été que de 32 pour cent de la récolte normale et la plus faible en 10 ans. Le pays a lancé un appel pressant pour répondre à la situation de sécurité alimentaire qui ciblera les personnes vulnérables les plus touchées.

40. En août 2012, il a été rapporté que le Swaziland a été confronté à l'insécurité alimentaire alors que le nombre de personnes vulnérables est passé de 88.115 à 115. 713. La superficie cultivée a baissé de 61.251 à 52.064 hectares et au cours de la même période il y a eu un déficit céréalier d'environ 83 millions de tonnes, qui a contribué en partie à la malnutrition chronique. De plus, le pays a connu de fortes pluies et des températures froides en septembre 2012 qui ont endommagé de nombreuses maisons et touché environ 652 personnes, avec des conséquences importantes en raison de la capacité d'intervention limitée.

41. Le Zimbabwe a été durement touché par le problème de l'insécurité alimentaire étant donné que plus de 1,6 millions de personnes, soit 19 pour cent de la population, nécessitaient une aide alimentaire. Certaines des raisons de l'insécurité alimentaire sont les pluies tardives et irrégulières, les mauvaises pratiques agricoles, l'accès limité aux intrants et une réduction de la superficie cultivée. Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec le Coordonnateur des activités humanitaires de l'ONU pour résoudre ce problème.

42. Alors que le pays était aux prises avec le problème de l'insécurité alimentaire, 5.821 réfugiés et demandeurs d'asile ont été accueillis. Le pays a été confronté au problème de la majorité des 769 réfugiés rwandais qui sont censés rentrer chez eux conformément à la Clause de cessation du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (EXCOM) de décembre 2011, mais ne veulent pas retourner au Rwanda.

MISE EN OEUVRE

43. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, et en étroite collaboration avec les partenaires de l'UA et les organismes humanitaires, ont mené des activités et des programmes conformément aux recommandations, résolutions et décisions du Conseil exécutif et aux Déclarations des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Mise en œuvre du Plan d'action de Kampala adopté en 2009 au Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique

44. Les activités suivantes ont été menées en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires, la société civile, la diaspora ainsi que d'autres organisations concernées :

45. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, des réunions consultatives et des ateliers qui ont eu lieu depuis 2009 ont abouti à des résultats positifs. Il est donc encourageant de constater que la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) a été signée par 36 États membres dont 16 l'ont ratifiée, atteignant ainsi le nombre requis pour son entrée en vigueur. Par conséquent, la Convention est entrée en vigueur le 6 décembre 2012.

46. En outre, la Commission a entamé le processus d'intégration et de mise en œuvre de la Convention sur les personnes déplacées. À cet égard, la Commission, en collaboration avec le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), le Gouvernement de l'Ouganda, le Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC) et la Banque mondiale, a organisé en novembre 2012, à Kampala (Ouganda), un atelier sur l'intégration et la mise en œuvre de la Convention sur les personnes déplacées

47. L'atelier a réuni des juristes et des experts en développement, des décideurs et des acteurs concernés venant de tout le territoire Ougandais. L'objectif de l'atelier était d'identifier les étapes concrètes au plan juridique et des perspectives de développement, en particulier pour les juristes et les acteurs du développement susceptibles de prendre des mesures concrètes sur la mise en œuvre de la Convention dans le contexte ougandais. L'atelier a été conçu comme un projet pilote pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national et l'on espère que des exercices similaires seront effectués dans d'autres pays qui l'ont ratifiée.

Mission conjointe UA/UNOCHA/OCI

48. Une mission conjointe de la Commission de l'Union africaine et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), en partenariat avec l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), et le Coordonnateur régional humanitaire des Nations Unies, a organisé une visite de haut niveau des États membres, du 14 au 21 octobre 2012, au Niger, au Mali et au Burkina Faso.

49. Cette visite avait pour objectif de sensibiliser à la crise humanitaire dans la région du Sahel, et de mettre en évidence le rôle du système humanitaire multilatéral en appui aux interventions dans ces trois pays.

Interventions en cas de catastrophes

50 Il convient de rappeler que l'Union africaine a convoqué une Conférence des donateurs sur la sécheresse et la famine dans la Corne de l'Afrique en août 2011 à Addis-Abeba. Un montant total de 350.000 millions de dollars EU a été annoncé par les États membres, les organisations internationales et les particuliers. Sur ces fonds, 300.000 millions de dollars EU ont été annoncés par la Banque africaine de développement destinés à des projets à moyen et long terme au niveau régional. A ce jour, la Commission a dégagé 8,2 millions de dollars EU à la date de décembre 2012. La Commission, en accord avec les partenaires et par le biais du Comité consultatif technique (CCT), à laquelle il a été recommandé une allocation de ressources de haut niveau a décaissé un montant de 8 millions de dollars EU à ce jour. Le processus d'allocation se poursuivra étant donné que d'autres annonces de contributions sont attendues.

51 Comme suite aux recommandations émanant de la mission du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, une aide financière de 50.000 dollars EU a été octroyée à travers le HCR aux réfugiés maliens vivant au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie. Ceci s'ajoute à la contribution de l'UA octroyée au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Mali et au Niger au début de 2012 au titre de l'aide alimentaire par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial.

Coopération avec les partenaires

52 La Commission, en collaboration avec les partenaires, a mené plusieurs activités dans le cadre de différents accords conclus. En outre, des activités de renforcement des capacités ont été conduites en faveur de la Commission.

53 Une réunion consultative préparatoire du Sous-groupe sectoriel conjoint UA / NU sur les questions humanitaires s'est tenue en octobre 2012, au siège de l'Union africaine en préparation du Mécanisme de coordination régionale du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'UA et l'ONU.

54 En octobre 2012 à Nairobi (Kenya), la Commission, en collaboration avec le HCR, a organisé un colloque sur le thème: «La citoyenneté en Afrique: Prévention des cas d'apatridie, prévention des conflits ». Ce colloque faisait partie de la mise en œuvre du Sommet spécial d'octobre 2009 sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées qui s'est tenu à Kampala (Ouganda), au cours duquel l'Union africaine s'est engagée à soutenir les efforts du HCR dans la promotion de l'adhésion et à la mise en œuvre des conventions sur l'apatridie entre les États membres africains tel que stipulé dans la Recommandation 24. Cette dernière a, en outre, été appuyée par les États parties aux Conventions lors de la réunion ministérielle en décembre 2011 à Genève.

55 Le symposium s'est tenu dans ce contexte afin de sensibiliser les États membres sur le statut des apatrides sur le continent africain et le centre d'intérêt portait sur les principales dispositions de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la

Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. La réunion a également été organisée afin de créer un forum pour des discussions ouvertes et proposer des solutions aux problèmes de nationalité et d'apatridie.

56 En Novembre 2012 à Nairobi (Kenya), la Commission et l'UNOCHA, avec le soutien du Gouvernement suédois, ont organisé un atelier d'experts indépendants pour la finalisation du projet de Cadre stratégique pour une politique humanitaire de l'UA et du projet de politique de gestion des catastrophes. Les projets de documents sont actuellement finalisés et prêts à être présentés à la prochaine réunion des ministres en charge des questions de déplacement forcé prévue pour début 2013.

Réunions

57 La Commission a tenu une réunion en décembre 2012 à Gaborone (Botswana) sur la redynamisation du Comité de coordination de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes (CCRA).

DEFIS ET VOIE A SUIVRE

58 Il est important de reconnaître les efforts déployés par les États membres pour faire face au problème de déplacement forcé et autres questions humanitaires qui ont été clairement exprimées avec l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala. Cependant, il y a une multitude de défis auxquels le continent reste confronté et qui requièrent l'attention à la fois des États membres et des partenaires internationaux. Ces défis vont de l'insuffisance des ressources pour faire face aux urgences humanitaires, à la fois pendant les phases à court, moyen et long terme.

59 Tout d'abord, parmi ces défis il y a le financement inadéquat pour la préparation et les interventions dans les situations d'urgence. Il est nécessaire de diversifier les sources de financement au-delà des États membres. L'Union africaine est invitée à collaborer avec le secteur privé qui tire un énorme profit dans les États membres respectifs en faisant partie des sources de financement à des fins humanitaires.

60 Il y a un manque de préparation au sein de la Commission et au niveau des États membres qui nécessite une capacité d'intervention d'urgence. Pour remédier à cette situation, la Commission et les États membres ainsi que les CER sont invités à mettre en place, là où cela n'a pas encore été fait, des mécanismes d'intervention d'urgence.

61 Un dernier défi majeur est la baisse de l'espace humanitaire dans certains États membres. Cette situation entrave l'acheminement de l'aide humanitaire et limite les activités des travailleurs humanitaires là où ils sont le plus demandés.

62 En conclusion, la Commission attire l'attention des États membres sur l'importance de signer et d'adhérer à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, afin de parvenir à un régime uniforme de protection pour ceux qui sont déplacés chez eux.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2012

Annual report of the chairperson on the activities of the commission covering the period January to December 2012

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4289>

Downloaded from African Union Common Repository